This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

NEC ARROGO NEC DUBITO

U 40.

TAYLOR INSTITUTION.

BEQUEATHED

TO THE UNIVERSITY

BY

ROBERT FINCH, M. A.

OF BALLIOL COLLEGE.

23746 f. 35

MÉMOIRES

DE

SULLY.

MEMOIRES
DE MAXIMILIEN
DE BETHUNE,
DUC
DE SULLY,
PRINCIPAL MINISTRE
DE HENRI LE GRAND.

Mis en ordre, avec des Remarques.

PAR M. L. D. L. D. L.

Nouvelle Édition, revue & corrigée.

TOME V.

A LONDRES.

M. DCC. LXVII.

SOMMAIRES DES LIVRES

CONTENUS DANS LE CINQUIEME VOLUME.

SOMMAIRE

DU SEIZIEME LIVRE.

SUITE des mémoires de 1603. Continuation de l'ambassade & des negociations de Rosny à la cour de Londres. Formule de traité avec Sa Majesté Britannique: substance de ce traité. Dépêche de Rosny interceptée. Audience de congé, & dernier entretien de Rosny avec le roi Jacques; présens qu'il fait à Londres; son retour. Danger qu'il court sur la mer. Accueil que lui fait Henri IV. Entretien public entr'eux sur sa négociation. Suite de l'état des affaires d'Angleterre; troubles & querelles particulieres dans cette cour. Con-

clusion du traité fait par Rosny. Continuation des affaires d'Angleterre, d'Espagne, des Pays-Bas, & autres étrangeres. Rosny reprend ses travaux dans la finance. Henri, le soutient hautement dans une querelle qu'il a avec le comte de Soissons. Il reçoit le roi à Rosny. Voyage de Henri en Normandie; ce qui se passa dans ce voyage. Mutinerie des Protestans, & assemblée de Gap. Rosny est fait gouverneur de Poitou. Etablissement de la soie en France; entretien sur ce sujet, dans lequel Rosny cherche à en dissuader Henri; remarques sur son opinion touchant la soie & le luxe. Colonie établie en Canada.

SOMMAIRE
DU DIX-SEPTIEME LIVRE.

MÉMOIRES de l'année 1604. Jettons présentés à Sa Majesté par Rosny. Mort de la Duchesse de Bar: circonstances de cette mort, & affaires qu'elle occasionne. Délibérations du conseil sur le rétablissement des Jésuites; conversation de Rosny avec Henri IV. & raisons qu'il apporte contre ce rétablissement; à quelles conditions ils sont rétablis; protection que leur accorde Henri. Le pere Cotton recherche Rosny. Mémoire contre le cardinal d'Ossat; sentiment de Rosny, peu favorable à ce cardinal & à la politique des Catholiques. Trahison de Nicolas l'Hôte: comment découverte; particularité sur ce sujet; examen de la conduite de Villeroy. Mémoire de Rosny sur les religions. Promotion de cardinaux, & affaires de Rome. Conversation curieuse de Henri avec Rosny, sur les chagrins domestiques que lui causent la reine & la marquise de Verneuil.

SOMMAIRE

DU DIX-HUITIEME LIVRE.

SUITE des Mémoires de l'année 1604. Continuation de l'article précédent, sur les chagrins & les brouilleries domestiques de Henri IV. Rosny s'employe à les faire finir ; risques qu'il court à cette occasion de la part de la reine & de la marquise de Verneuil ; malignité de celle-ci. Conduite sage & desintéressée de la reine Marguerite. Cabale des Protestans & des Séditieux du royaume. Voyage de Henri dans les provinces, projetté & rompu. Rosny va visiter son gouvernement : comment il est reçu à la Rochelle, à Poitiers, &c. Haine des Protestans contre lui ; autres particularités & fruits de ce voyage : accueil que lui fait Henri, à son retour. Justification du duc d'Epernon ; faussement accusé. Nouvelles brigues du comte d'Auvergne ; moyens employés par Rosny pour l'arrêter ; lettres qu'il reçoit de lui, & qu'il lui écrit : comment le

comte d'Auvergne est arrêté: on commence son procès. La marquise de Verneuil est aussi arrêtée: Rosny est chargé d'aller l'interroger: il ne peut, par conseils ni par prieres, engager Henri à la faire sortir de France: foiblesse de ce prince pour sa maîtresse.

SOMMAIRE

DU DIX-NEUVIEME LIVRE.

SUITE *des mémoires de 1604. Henri IV. fait déposer ses trésors à la Bastille: conseil convoqué à ce sujet. Considérations & maximes de Rosny sur le gouvernement; moyens qu'il employe pour recouvrer de l'argent. Vérification des rentes; autres opérations & détails de finances; réglemens de Police & de milice. Etablissement d'un Hôpital militaire. Talens & qualités de Henri IV. pour le gouvernement. Causes de l'affoiblissement des états. Rupture entre la France & l'Espagne, au sujet du commerce; Rosny le rétablit par un Traité, particularités*

& teneur de ce traité. Suite des affaires des Provinces unies, de l'Espagne & de l'Angleterre : accord & traité entre ces deux dernieres puissances ; sujets de mécontentement des Provinces-Unies contre l'Angleterre : le connétable de Castille passe par Paris ; entretien qu'il a avec le Roi. Autre conversation entre Henri IV. & Rosny sur cet ambassadeur. Principe erroné de Rosny sur la loi Salique. Acheminement à la réussite des grands desseins de Henri. Affaires des Grisons, & du fort de Fuentes ; démarches de la France, & autres particularités sur cette affaire. Contestation avec le Pape, au sujet du pont d'Avignon ; terminée par Rosny en faveur du roi. Affaire de l'acquisition du comté de Saint Paul ; bon conseil à cette occasion, donné par Rosny à Henri. Ordres religieux établis en France.

SOMMAIRE
DU VINGTIEME LIVRE.

MEMOIRES de l'année 1605. Fin du procès des comtes d'Auvergne & d'Entrague; Complaisance & foiblesse de Henri IV. pour la marquise de Verneuil. Les Jésuites obtiennent la démolition de la pyramide. Grand démêlé de Rosny avec le P. Cotton, au sujet du collége de Poitiers: il se justifie contre les calomnies de ses ennemis; on le réconcilie avec le pere Cotton. Ses brouilleries & son raccommodement avec le Duc d'Epernon & Grillon; Traits de l'humeur fantasque de Grillon. Nouvelles calomnies contre Rosny, qui le mettent à deux doigts de sa disgrace; conversation touchante de Henri avec lui, dans laquelle ils se réconcilient; détail intéressant sur toute cette affaire. Autre tentative des ennemis de Rosny pour le perdre. Mariage de sa fille avec le duc de Rohan; lieutenance de roi de Saint Jean-d'Angely, refusée par Henri au duc de Rohan.

Autres graces & gratifications accordées & refusées à Rosny par le roi. Dessein de Henri de faire épouser mademoiselle de Melun au marquis de Cœuvres.

MEMOIRES
DE
SULLY.

LIVRE SEIZIEME.

IL ne s'agissoit plus que de donner une derniere forme aux conventions 1603. qui venoient d'être arrêtées entre le roi d'Angleterre & moi, & signifiées par ce prince à ses ministres, & d'en composer un traité, ou pour parler plus juste, un projet de traité entre les deux rois. On ne pouvoit, en effet, appeller d'un autre nom, une piece qui ne devoit obtenir son dernier & principal effet, que de l'acceptation de sa majesté très-chrétienne, entre les mains de laquelle il falloit qu'elle passât auparavant. C'est

ici que je sentis quel tort faisoit à ma
1603. négociation, la malheureuse précaution que la nécessité nous avoit obligés, Henri & moi, de prendre dans le conseil de France, de ne rien proposer que comme de moi-même, au roi d'Angleterre.

Ce prince beaucoup mieux persuadé que je ne l'aurois souhaité, que dans toutes les propositions que je lui avois faites, je n'avois agi que de mon seul mouvement, & pour assûrer la religion protestante, contre tous les événemens de la politique, n'avoit garde de me regarder dans tout ce que je lui avois dit de secret, comme l'organe du roi mon Maître; & il croyoit faire beaucoup, en s'engageant le premier, sur des apparences très-fortes, à la vérité, que le roi de France en feroit autant, avec encore plus de plaisir. Mais quelle différence entre un pareil engagement général & sujet à mille interprétations; & celui d'un traité, dans lequel, en vertu d'un plein pouvoir du roi, j'aurois inséré avec toute l'attention & le détail possibles, toutes les clauses & conditions, & où je serois entré dans

toutes les explications, qui forment les liens irrévocables d'un traité politique! Je ne ferois pas si hardi à assûrer qu'au lieu d'une simple formule de traité, j'étois en droit d'attendre en cette occasion de sa majesté britannique, la signature d'un traité complet de tout point, & contre lequel il ne lui auroit pas été possible à elle-même de revenir, si les regrets dont les lettres du comte de Beaumont au roi sont pleines, sur ce manque d'un blanc-signé, n'étoient pas un témoignage autentique, que l'amour propre ne me fait rien dire ici de trop. 1603.

Je me ferois pourtant un reproche, si je paroissois soupçonner la bonne foi du roi Jacques; j'avoue au contraire, qu'aucun prince de l'Europe ne se montre en être plus jaloux: mais il arrive, par je ne sçais quelle fatalité, que la chose du monde qui paroît devoir être le moins exposée aux caprices du sort, je veux dire, un accord politique, pur ouvrage de l'esprit, libre dans ses opérations, & maître de ses sentimens, est pourtant ce qu'on connoît de plus fragile. Ceux qui le contractent ne vou-

droient en aucune autre occasion, en-
1603. courir le blâme d'avoir manqué à leur parole ; & cependant elle se trouve presque toujours sans exécution, pour peu qu'on trouve quelque couleur au parjure ; comme si éluder une promesse solemnellement engagée, n'étoit pas la même chose que la violer. Je ne pouvois douter que si-tôt que je serois parti, les conseillers de sa majesté britannique ne fissent tous leurs efforts, pour détruire un travail qu'ils n'avoient pu empêcher. Je m'attendois bien que Cecil seroit un des plus ardens. La victoire que je venois de remporter sur lui, le chagrin qu'il avoit essuyé de la part du roi, à mon sujet, la confusion dont l'avoit couvert la conversation que j'avois eue avec lui, lorsqu'elle avoit été répandue dans le monde, étoient autant de traits, qui avoient achevé d'ulcérer son esprit.

On conviendra sans peine, malgré tout cela, que j'avois sujet d'être satisfait du succès de ma négociation. (1) Si je me considerois moi-même

(1) Il est fait mention avec éloge de M. de Rosny en cette ambassade de An-

dans cette affaire, la maniere dont elle se terminoit, étoit tout ce qui pouvoit m'arriver de plus avantageux : puisqu'en remportant la gloire d'avoir réussi dans une entreprise, regardée comme très difficile, je ne courois point le risque d'être accusé d'avoir passé les bornes de ma commission. Le roi & son conseil étoient les maîtres de retrancher & de changer tout ce qu'ils jugeroient à propos dans un accord, dont je n'avois rendu ni eux ni moi même, garans; 1603.

gleterre, dans presque toutes les histoires & mémoires du tems; sans parler de plusieurs écrivains modernes, qui y ont joint leurs suffrages; dont quelques uns, comme l'Auteur des mémoires d'état de Villeroy & de l'Histoire du duc de Bouillon, n'ont aucun intérêt à élever la gloire de ce ministre. Le récit qu'en fait P. Matthieu, est conforme à celui qu'on vient de lire, jusques dans les moindres circonstances. *Tom.* 2 *liv.* 3. *p.* 577. & *suiv.* Voyez aussi les MSS. de la Bibl. du roi *vol.* 9590. & le premier volume de Siri (*mém. second.*) Outre le détail de l'ambassade du marquis de Rosny à Londres, qui de tout point se rapporte avec celui qu'on vient de lire *p.* 226. & *suiv.*) On trouve par tout dans cet historien, des particularités très-curieuses sur le conseil & sur la personne du roi Jacques ainsi que sur les affaires de la cour d'Angleterre.

ainsi j'avois fait tout ce que je pouvois faire. A l'égard du bien de la chose, envisagée selon les desseins & l'intention du roi, auxquels j'aurois sacrifié sans peine toute autre considération, si je n'avois pas complettement réussi, c'est que je ne pouvois aller plus avant, sans m'écarter des termes, je ne dis pas, de mon instruction publique; mais de l'instruction secrette même. Il en résultoit toujours un avantage réel & sensible; c'est que dans une conjecture, où l'on avoit eu tant de justes sujets de craindre une union intime de l'Angleterre avec l'Espagne, ce dessein se trouvoit absolument ruiné; & sa majesté britannique, engagée dans un autre, d'où elle ne pouvoit revenir si-tôt, ni si facilement, au premier.

1603.

Je me mis donc incontinent à rediger la formule de traité. Je la remis ensuite, pour être vue & examinée une derniere fois, au roi d'Angleterre & à ses conseillers, qui la lurent plusieurs fois, y retoucherent l'un après l'autre, & y firent quelques changemens de nulle importance:

enfin, elle fut arrêtée de la maniere qu'on va voir. 1603.

Le roi d'Angleterre, après de grands remercimens à sa majesté très-chrétienne, de la maniere dont elle l'avoit prévenu, & de la qualité de l'ambassadeur qu'elle lui avoit envoyé, renouvelloit & confirmoit les anciens traités d'alliance, tant d'Elisabeth avec Henri, que de l'Ecosse avec la France; & entendoit se les appliquer personnellement par celui-ci, qui en quelque sorte les réunissoit tous, & avoit de plus, pour objet particulier, la défense commune de leurs personnes contre l'Espagne; celle de leurs états, de leurs sujets & de leurs alliés réciproques, tels & en quelque tems qu'il plût au deux rois de se les désigner. Les Provinces-Unies étoient déclarées jouir de cet avantage, & c'étoit les seuls alliés qui fussent ici nommément exprimés. Il étoit stipulé, par rapport à eux, qu'on prendroit des moyens convenables, ou pour assurer pleinement leur liberté, ou du moins pour faire ensorte que s'ils étoient réputés sujets de l'Espagne ou de l'Empire, ce ne

1603. fût qu'à des conditions, qui leur procuraſſent une parfaite tranquillité, & qui ôtaſſent aux deux rois alliés, la crainte d'une domination trop abſolue de la maiſon d'Autriche, dans ces provinces.

Pour tout cela, outre que les deux princes s'engageoient mutuellement à ſe déclarer ouvertement, à la réquiſition de l'un d'eux, afin de ne pas ſe laiſſer ſurprendre aux artifices de la cour de Madrid, on convenoit dès à-préſent, de fournir aux états Généraux un ſecours ſuffiſant pour les tirer de l'oppreſſion. Le nombre des hommes qui devoient le compoſer, n'étoit pas réglé; il y étoit ſeulement marqué que ces ſoldats ſeroient tirés de l'Angleterre ſeule; & que tous les frais de cet armement, ſeroient à la charge de ſa majeſté tres-chrétienne; une moitié purement de l'argent de France, l'autre moitié, en déduction des ſommes dûes par la France à l'Angleterre. On n'oublioit pas de marquer, que cette manœuvre des deux couronnes en faveur des Pays Bas, ſe feroit ſans aucun éclat, & le plus ſecrettement qu'il ſeroit

possible ; pour ne pas enfreindre directement le traité de paix, fait avec l'Espagne. Si cette puissance traitant cette action d'infraction formelle, s'en prenoit aux rois protecteurs, voici ce qui étoit résolu. Dans la supposition que le roi d'Angleterre fût attaqué seul, le roi de France lui fourniroit une armée de six mille François, soudoyés & entretenus à ses frais, pendant tout le tems de la guerre, & alors il payeroit à l'Angleterre, en quatre ans, & par portions égales ce qui lui resteroit de dû. L'Angleterre agiroit précisement de la même maniere avec la France, au cas que l'orage tombât sur celle-ci ; le choix de la mer ou de la terre, seroit à la partie attaquée, & alors aussi, l'Angleterre ne pourroit lui rien demander de ses dettes. Enfin si l'Espagne déclaroit la guerre aux deux princes alliés à la fois, pour en tirer raison & utilement pour la Flandre, sa majesté tres-chrétienne tiendroit une armée de vingt mille hommes sur les Frontieres de Guyenne, Provence, Languedoc, Dauphiné, Bourgogne & Bresse ; elle en jet- 1603.

feroit pareil nombre du côté de Flandre, & divertiroit les forces de
1603. l'Espagne, en croisant avec ses galeres, dans le levant de la Méditerrannée. Sa majesté Britannique de son côté, outre une armée de terre de six mille hommes au moins, qu'elle tiendroit sur pied, enverroit une Flotte dans les Indes Occidentales & croiseroit avec une seconde, sur les Côtes d'Espagne. Tout payement des dettes seroit surcis, & chacun demeureroit chargé de ses propres frais. De secrette qu'auroit été l'alliance jusqu'alors, elle seroit rendue publique, par un traité offensif & défensif entre les deux rois intéressés; & l'un ne pourroit, sans l'autre, ni désarmer, ni diminuer les forces convenues, ni entamer aucun accord.

Tel étoit en substance le projet du traité, qui m'avoit causé tant d'inquiétude, & de peines. Le roi Jacques le signa, je le signai après lui; & je ne songeai plus après cela, qu'à repasser au plutôt en France, où il devoit être converti en un traité solemnel. Je n'oubliai pas d'en

donner avis à Henri; auquel pour-tant je cachai ou déguisai une partie de cette importante nouvelle, ainsi que le détail de ce qui venoit de m'arriver en dernier lieu, chez le roi d'Angleterre, en présence de ses conseillers. Mes dépêches étoient déja si longues, si fréquentes, si interrompues & écrites avec tant de hâte, que ce n'étoit peut-être pas mal faire, que d'en épargner le travail à sa majesté, qui devoit avoir beaucoup de patience en les lisant. Ce n'étoit pourtant pas là le véritable sujet de mon silence. L'exactitude avec laquelle Henri m'écrivoit lui-même, tant pour m'informer de ce qui se faisoit d'important dans le conseil de France, que pour me donner de nouveaux ordres & de nouvelles instructions, conformes aux différens changemens qui arrivoient dans les affaires de ma négociation, me persuadoit assez que rien sur ce sujet ne le lassoit, ni ne le rebuttoit. Mais outre que c'est un trait d'une assez bonne politique que de réserver en ces occasions quelque chose de nouveau à 1603.

1603. apprendre à ſon retour, pour être mieux reçu de ſon maître, je ne voulois pas expoſer le dernier ſecret de ma négociation à être découvert ni en aucune maniere, divulgué. Ce qui venoit d'arriver étoit un avis pour moi, de me conduire avec une extrême circonſpection. C'eſt un fait dont je n'ai pas parlé en ſon tems, pour ne point interrompre un récit plus intéreſſant.

Parmi le grand nombre de lettres, que je faiſois partir de Londres, les unes adreſſées à Villeroy & au conſeil, les autres pour n'être vûes que du roi ſeul, il s'en trouva une de ces dernieres, datté du 20 Juillet, qui ne fut point remiſe à Henri, ce qu'il comprit par la dépêche de l'ordinaire ſuivant, & il me le manda auſſi-tôt. Cette lettre étoit de la derniere conſéquence. Je connoiſſois parfaitement le courrier que j'en avois chargé : c'étoit un des mes domeſtiques auſſi ſimple que fidele, & qui me ſervoit même à ma chambre. Je le queſtionnai, & il me répondit, que le roi étant à la chaſſe, au moment de ſon arrivée, il avoit porté

le paquet chez monsieur de Villeroy, & l'avoit donné à un de ses commis; 1603.
qu'il avoit oublié de demander le nom de ce commis, qu'il ne connoissoit point, parce que dans le même moment Louvet parloit aussi au commis & lui remettoit plusieurs autres Paquets, à l'adresse de son Maître. Voilà ce que je mandai au roi, en le priant de faire faire de son côté toutes les recherches nécessaires. Après bien des mouvemens & des informations, je ne reçus d'autres éclaircissemens de sa majesté sinon qu'on lui avoit dit, & qu'elle croyoit que la faute venoit du maître de la poste d'Ecouan.

Je me doutois déja de quelque chose ; & ce manege de commis, dont la friponnerie m'étoit déja particulierement connue, achevant de m'ouvrir les yeux, je demeurai frappé de l'idée, qu'il y avoit un traître, employé dans les Bureaux du roi, & même que ce ne pouvoit être qu'un de ceux qui travailloient sous Villeroy. Je récrivis à Henri, que quelque chose qu'il pût me dire, cette soustraction ne s'étoit faite qu'en cet endroit seul ; & qu'assûrément elle ne

pouvoit pas avoir été faite par inad-
1603. vertance, & sans dessein. Ce commis quel qu'il fût, gagné par les ennemis de l'état, pour découvrir le contenu des Lettres que j'écrivois de Londres à sa majesté, ne put résister à l'envie de décacheter celle-ci, dont l'adresse piqua sa curiosité, y ayant écrit sur l'enveloppe du paquet : *paquet pour être mis ès mains propres du roi, sans être ouvert.* Il s'en repentit sans doute, lorsqu'il vit qu'il n'en pouvoit faire aucun usage; ce qu'il y avoit d'essentiel dans la Lettre, étant exprimé avec un chiffre, dont rien ne lui pouvoit expliquer le sens; & c'est ce qui me consoloit dans ce malheur; mais la faute étoit faite, & il aima mieux apparemment jetter la lettre au feu, que de la rendre décachetée. On verra par les mémoires de l'année suivante, que j'avois deviné juste.

Henri auroit souhaité que j'eusse pratiqué la reine d'Angleterre & le prince son fils, comme j'avois fait le roi Jacques, pour bien connoître leur caractere & leurs inclinations à l'un & à l'autre : mais comme malgré tous les bruits qui avoient couru, cette princesse étoit encore du côté de l'E-

cosse & ne pouvoit arriver sitôt ; sa majesté ne jugea pas ce motif suffisant, pour me faire faire un plus long séjour à Londres, pendant que plusieurs autres affaires, presque aussi importantes, demandoient ma présence à Paris, & elle fut la premiere à me presser de revenir au plutôt. Cet ordre étoit parfaitement de mon goût. L'envie triomphe sur-tout des absens. Mes amis perdoient encore plus que moi, de ce que j'étois éloigné. Je chargeai Vaucelas (2), mon beau-frere, de porter à la reine d'Angleterre les lettres de leurs majestés, que j'avois apportées pour elle, & je l'instruisis de ce qu'il avoit à dire & à faire, pour parvenir à ce que le roi désiroit sçavoir touchant cette Princesse. 1603.

Ma blessure à la bouche se r'ouvrit comme je disposois tout pour mon

(2) André de Cochefilet, baron de Vaucelas, comte de Vauvineux, &c. Il fut depuis conseiller d'état, ambassadeur en Espagne & en Savoye ; il étoit frere de la seconde femme de M. de Sully. La maison de Cochefilet est marquée dans du Chesne, pour l'une des plus anciennes du Perche, originaire d'Ecosse, & alliée des Rois d'Ecosse, de la maison de Bailleul, en Normandie.

départ : la fievre qu'elle me causa, me
1603. retarda de quelques jours, & m'empecha même d'écrire au roi, comme à l'ordinaire. Dès que je sentis mes forces revenues, je fis demander mon audience de congé au roi d'Angleterre, qui eut la bonté de m'épargner la peine d'aller cette fois jusqu'à Grenwich ; il me fit sçavoir par milord Oreladoux, qu'il se transporteroit exprès à Londres ; qu'il m'attendroit à Westminster ; & que quelque matin que j'y vinsse, je le trouverois prêt à me donner audience, parce qu'il comptoit partir ce jour-là de très-bonne heure pour la chasse, » afin de dissipper, ajoûtoit obligeamment ce prince, le chagrin » que mon départ lui causeroit. »

Je m'y rendis si matin, que le roi n'étoit pas encore habillé. Je l'attendis près d'une heure ; & j'employai ce tems à visiter les sépultures magnifiques & les autres morceaux rares, qui rendent célebre l'église de Westminster. Je fus reçu de sa majesté Britannique, avec toutes sortes de caresses. Jacques répondit au compliment que je lui fis, sur le

regret

reget que j'avois de m'éloigner de lui, que ce qu'il m'avoit mandé du sien, étoit très-véritable; d'autant plus qu'il ne s'attendoit point à me voir repasser la mer, à cause des fonctions qui m'arrêtoient en France; mais il jura, & par tout ce que la religion a de plus sacré que par quelque personne que sa majesté très chrétienne lui renvoyât le traité dont j'emportois la formule, il le signeroit sans autre discussion. Il parla de sa nouvelle alliance avec Henri, d'une maniere très-touchante; & en disant qu'il prenoit ce prince pour son unique modele, aussi-bien que pour son ami, il s'engagea à mettre au rang de ses propres ennemis, tous les ennemis de ce prince. Il fit une espece de récapitulation de toutes ses promesses, pour me donner la satisfaction de voir qu'il n'en avoit oublié aucune. Il s'obligea de ne donner ni intercession, ni accès auprès de lui, à aucun des sujets du roi de France, dont ce prince auroit le moindre sujet de se plaindre; & il exigea la même déférence du roi de France, sur-tout par rapport à tout

1603.

1603. jésuite, qui seroit trouvé déguisé, soit dans ses Etats, soit sur ses vaisseaux. Il loua extrêmement Henry, d'avoir chassé cet ordre de son royaume; & dit qu'il lui conseilloit de tout son cœur de ne pas commettre la faute de les rappeller : c'est l'article sur lequel il insista le plus. Aussi haissoit-il ces religieux de toute la haine qu'il portoit à l'Espagne, jointe à celle que l'on a contre ceux, que l'on regarde comme ses ennemis personnels; & il ne fut bien satisfait que lorsque je me fus engagé, autant qu'il étoit en moi, à lui envoyer écrites, ces assurances qu'il exigeoit de sa majesté tres-chrétienne. Il me remit deux Lettres pour le roi & la reine, de pur compliment, en réponse à celles qu'il en avoit reçues, où l'article de l'Ambassadeur François ne fut pas traité légerement (3).

Chargé de ces Lettres, & du modele du traité, je ne voulus pas at-

(3) L'historien Matthieu dit que le Roi d'Angleterre fit présent au Marquis de Rosny, d'une chaîne de pierreries, de grand prix. *Ibid.*

tendre plus long-tems à partir, que jusqu'au lendemain. Je sortis de Londres, apres avoir reçu les adieux de tous les honnêtes gens; & je repris la même route, par laquelle j'étois venu. Sidney & le vice amiral anglois, me servirent d'Escorte jusqu'à la mer; & ils eurent soin de me fournir tout ce qui m'étoit nécessaire, à moi & à toute ma suite, tant pour le voyage de terre, que pour le trajet de mer. 1603.

J'oubliois l'article des présens que je fis au nom de sa majesté tres-chrétienne, en Angleterre. Celui du roi fut six chevaux, parfaitement beaux & bien dressés, & richement caparaçonnés; Henri y joignit un autre don, qui devoit être estimé bien plus considérable encore, je veux dire, la personne de Saint Antoine, le plus excellent homme de cheval, qu'on connut. Celui de la Reine d'Angleterre, une des plus grandes & des plus belles glaces de Venise, qu'on ait vues, dont le cadre d'or étoit couvert de diamans; & celui du prince de Galles, une lance & un heaume d'or, aussi enrichis de diamans, un maître d'armes & un baia-

1603. din. Le duc de Lenox, le comte de Northumberland, en un mot, tous ceux que j'ai eu occaſion de nommer, & quelques autres encore, eurent, les uns des boëtes, les autres des enſeignes, boutons, aigrettes, bagues & chaînes d'or & de diamans; pluſieurs femmes eurent auſſi des bagues & des colliers de perles. La valeur de tous ces préſens y compris, douze cens écus, que je laiſſois à Beaumont pour être repandu en quelques endroits, étoit de ſoixante mille écus. L'objet du roi, en faiſant tant de riches préſens, dont même une bonne partie fut continuée aux ſeigneurs anglois, en forme de penſion, étoit de les retenir, & de les attacher de plus en plus à ſon parti. Je les fis ſur ma propre connoiſſance, & ſur les recommandations de Beaumont; & ma principale attention fut de les diſtribuer, de maniere qu'ils ne fiſſent naître aucune jalouſie entre ces ſeigneurs anglois, & que le roi lui-même n'en prît aucun ſoupçon. La précaution dont j'uſai, fut de lui demander la permiſſion de reconnoître par quelque légere gratification, les ſervices que j'avois reçus dans ſa cour.

impatience. Il y passa quelques
, pendant lesquels la reine fit
yage à Liesse. Je ne voulus point
poser à Douvres, & j'ordonnai
arquement pour le lendemain.
un si mauvais tems la nuit, que
e-amiral anglois me conseilla
érieusement de changer de ré-
on. Le plus petit délai ne pa-
it pas moins insupportable à
ma suite, qu'à moi-même, sur-
à ces damoiseaux de ville qui se
ent hors de leur élément, lorsq-
ont perdu le pavé de Paris. Ils
rent tous de si fortes instances
uitter Douvres ce jour là, & la
de sa majesté me flattoit moi-
e d'un accueil si favorable, que
ulus qu'on appareillât. Le re-
r suivit de bien près une si

1603. maltraités de la maladie de la mer, que si trois cens que nous étions, nous avions été attaqués seulement par une vingtaine d'hommes, nous aurions été obligés de nous rendre.

Un second Billet que je reçus de Henri à Boulogne, m'obligea à ne pas perdre un seul instant. Je congédiai en cet endroit, ceux qui m'avoient accompagné, après les avoir remerciés de l'honneur qu'ils m'avoient fait, & je les laissai les maîtres d'aller où bon leur sembloit. Pour moi je profitai de l'attention qu'avoit eue sa majesté, de faire tenir prêts des chevaux de poste dans tous les endroits de mon passage, au cas que ma santé me permît de m'en servir. Je pris la poste à Abbeville, à trois heures après midi, & j'arrivai le lendemain, sur les huit heures du matin, à Villers-coterets.

Je ne voulus point me reposer, sans avoir eu l'honneur de saluer sa majesté. Je la trouvai dans l'allée du parc, qui aboutit à la forêt, où elle avoit fait partie d'aller se promener sur des chevaux, qu'on devoit lui amener. Messieurs de Bellievre, de

Villeroy, de Maiſſes & de Sillery, ſe promenoient avec ce Prince, dans une allée prochaine, monſieur le comte de Soiſſons avec Roquelaure & Frontenac. Du plus loin qu'il m'apperçut, il dit, à ce que Maiſſes me rapporta; « Voici l'homme que « j'ai tant ſouhaité, qui eſt enfin ar-» rivé: il faut faire appeller mon » couſin le comte de Soiſſons, afin » qu'il ſoit préſent à la relation qu'il » va nous faire en gros, de ce qu'il a » vu, entendu, dit & fait, dont il ne » m'a rien écrit: qu'on me renvoie » mes chevaux, je n'irai point dans » la forêt ». 1603.

Sa majeſté me releva, avant que j'euſſe eu le tems de m'agenouiller pour lui baiſer la main; & elle m'embraſſa deux fois étroitement. Ses premieres paroles furent, qu'elle étoit auſſi ſatisfaite qu'on le pouvoit être, de la maniere dont je l'avois ſervie; que mes lettres ne l'avoient point ennuyée; & qu'elle prendroit plaiſir à entendre tout ce que je n'avois pas compris dans ces Lettres. Je répondis au roi que ce récit étoit un peu long, & ne pouvoit bien ſe faire, qu'à me-

1603. sure que l'occasion se présenteroit de parler de toutes ces différentes choses. Je commençai par la personne du roi d'Angleterre, que je lui dépeignis tel à peu près que je l'ai fait dans ces mémoires. Je n'omis, ni l'admiration que ce prince marquoit pour sa majesté, ni sa joie, lorsqu'on le comparoît à elle, ni sa passion de se rendre digne de cette comparaison. Je rapportai les preuves qu'il m'avoit données de son attachement à la France, de son mépris pour les chimeres dont l'Espagne avoit cherché à le remplir, de son éloignement d'épouser jamais le parti des calvinistes françois révoltés. Ce prince sentoit par ses propres besoins, combien ce dernier procédé eût été déraisonnable, y ayant un si grand nombre de séditieux dans ses états, que j'étois fort trompé, s'ils ne lui donnoient un jour bien des affaires. J'ajoûtai, que si moi-même j'avois été d'humeur à leur préter l'oreille, les principaux de cette faction m'avoient fait assez beau jeu, pour entrer avec eux dans des entreprises toutes des plus sérieuses. Je me souvins de la dépêche per-

due, & j'en dis hautement mon sentiment. Je revins au roi d'Angleterre, pour rapporter à sa majesté, ce qu'elle ignoroit de ma derniere audience; & je lui présentai avec la formule de traité signée de nous deux, les deux lettres de sa majesté britannique, & une autre lettre, écrite à sa majesté depuis mon départ de Londres, par le comte de Beaumont, & que j'avois reçue dans la route. Henri se fit lire toutes ces lettres par Villeroy. 1603.

Beaumont mandoit au roi, que ce jour-là même, on attendoit à Londres la reine d'Angleterre, avec ses enfans; qu'elle devoit descendre droit à Windsor, & y faire sa demeure avec le roi, qu'on n'étoit pas sans appréhension, que son arrivée ne mît bien du trouble dans les affaires, & ne rendît le courage aux mutins; qu'heureusement, il n'y avoit aucun homme de tête parmi eux; que l'Ambassadeur d'Espagne étoit enfin sur les terres d'Angleterre, &, à ce qu'on disoit, actuellement à Gravesend, avec celui du duc de Brunswick, d'où ils alloient, prendre incessamment la route de Londres: sa majesté britan-

nique ayant envoyé des vaiſſeaux à
1603. l'ambaſſadeur eſpagnol, pour aſſûrer
ſon trajet contre ceux des états; que
le comte d'Aremberg comptoit ſi
bien ſur le changement que cet am-
baſſadeur apporteroit dans les affai-
res, que ſçachant ſon arrivée, il étoit
venu d'avance l'attendre à Windſor.
Beaumont ne diſſimuloit pas lui-
même ſa crainte des effets qui en pou-
voient arriver, auprès d'un prince
ſuſceptible de nouvelles impreſſions;
moins encore par l'intérêt qu'il trou-
veroit dans des offres capables de l'é-
blouir, que par ſa timidité naturelle,
ſa foibleſſe, & même par ſon ſcrupule
de ne ſoutenir qu'un parti de rébelles,
en appuyant celui des Provinces-
Unies.

Beaumont parloit ainſi, ſur la com-
munication qu'il avoit eue d'un plan
d'accord entre l'eſpagne & les états,
imaginé & dreſſé en Allemagne, il en
donnoit même la teneur, dans cette
lettre; mais il paroiſſoit perſuadé que
les députés des Pays-bas n'y conſen-
tiroient jamais, quand même l'empe-
reur ſe rendroit garant de cet accord:
parce qu'ils ne le jugeoient, ni aſſez

fort pour obliger l'Eſpagne à l'obſer-
ver, ni même aſſez impartial, pour en 1603.
eſpérer une bonne paix avec cette couronne ; & qu'ils ſe défieroient en général de toute propoſition, dans laquelle la France & l'Angleterre n'interviendroient pas. Il marquoit, que ces députés étoient auſſi ſur le point de s'en retourner chez eux, bien réſolus d'y animer leur république à une vigoureuſe défenſe ; dans l'aſſurance que leur donnoient mes conventions avec ſa majeſté britannique, de n'être pas abandonnés des deux rois ; & ſur la permiſſion que venoit de leur donner ce prince de lever en Ecoſſe des ſoldats, commandés par milord Bucloud, qu'ils avoient accepté pour colonel de cette recrue. Beaumont avertiſſoit, en finiſſant ſa lettre, que pour être encore mieux informé de tout ce qui ſe paſſeroit, & pour faire ſouvenir le roi d'Angleterre de ſa promeſſe, s'il en étoit beſoin, il alloit lui-même ſe rendre à Windſor. Je ne parle point des endroits de cette lettre, où Beaumont ſe répandoit en éloges de ma conduite & de ma négociation.

1603. « Hé bien ! mon cousin, dit Henry, en s'adressant à M. le comte de Soissons, après que Villeroy eût achevé la lecture du projet de traité, » que vous semble de tout cela? Di- » tes m'en librement votre avis. » Je devinois sans peine la réponse, & monsieur le comte ne me trompa point. Puisque vous le voulez, sire, » répondit-il, je vous dirai, qu'il me » semble que monsieur le marquis de » Rosny a un fort grand crédit auprès » du roi d'Angleterre, & qu'il est en » une merveilleusement bonne intel- » ligence avec les Anglois : au moins » si sa relation, & tout ce qu'on vous » mande, est véritable ; qu'il vous » devoit par cette raison, apporter » des conditions beaucoup plus » avantageuses, & un traité en meil- » leure forme, que celui qu'il vous a » présenté, qui n'est en effet qu'un » simple projet d'espérances & de » belles paroles sans aucune assu- » rance que l'exécution s'ensuive. » Tout ce que vous dites-là, est bel » & bon, reprit Henri, il n'y a rien » de si aisé, que de trouver à redire » aux actions d'autrui. » Sa Majesté

continua à parler, comme si elle avoit entrepris de faire mon apologie, & tout ensemble mon éloge. 1603.
Elle dit, qu'il n'y avoit que moi en France qui avec un pouvoir aussi limité, eût pû faire ce que j'avois fait; que l'on ne m'avoit pas même demandé mes lettres de créance, à la cour de Londres; chose qui étoit sans exemple; qu'elle s'étoit bien attendue aux difficultés que j'avois eu à essuyer, & qu'elle n'avoit pas espéré que je vinsse si facilement à bout de les lever; qu'elle étoit pleinement satisfaite, & qu'elle ne se repentoit que d'une chose, qui est de ne m'avoir pas donné carte-blanche. « Je » connois par cet exemple, dit ce » prince, la vérité d'un proverbe latin, » que j'ai entendu dire mille fois, » mais je ne sçais si j'en prononcerai » bien les mots : *Mitte sapientem, & » nihil dicas.* En tous cas je suis » assûré que si sa présence devient » encore nécessaire par-delà, il sera » toujours prêt d'y retourner, & de » me servir avec la même dextérité, » qu'il a fait. Je ne dis pas à beaucoup près, tout ce que le bon cœur

1603. fis. Sa majesté étoit pourtant déja habillée & avoit pris son bouillon, lorsque j'entrai dans son appartement. Elle regardoit jouer une partie de paume, dans la petite cour du château, qui servoit de jeu de paume. » Allons nous promener, me dit ce » prince, pendant qu'il fait encore » frais; j'ai des questions à vous faire, » & des particularités à vous deman» der, sur lesquelles je n'ai fait que » rêvasser toute la nuit. Je me suis » levé dès quatre heures, parce que » toutes les imaginations qui me sont » venues dans l'esprit là-dessus, m'em» pêchoient de dormir.» Il me prit par la main, & me conduisit dans le parc, où nous fûmes près de deux heures, seuls. Belliévre, Villeroy & Sillery étant arrivés, le roi se promena encore une heure avec nous quatre. Notre occupation du matin fut la même, pendant les trois jours suivans; que sa majesté passa à Villers-coterets; c'est dans ces entretiens, que je lui rendis compte de ce que j'avois à lui dire de plus secret.

Je reçus plusieurs lettres de Beaumont, dont le contenu va servir de

supplément à ce que j'ai déja dit des affaires d'Angleterre. L'arrivée de la reine à Londres, n'y apporta point tout le dérangement, dont on s étoit prévenu, les mécontens ne la trouverent point telle qu'ils s'étoient imaginés. Il semble qu'en changeant d'état & de pays, elle changea tout d'un coup, d'inclination & de manieres; par un effet des délices de l'Angleterre, ou de celles de la royauté, son esprit se tourna vers les amusemens & la volupté, de maniere qu'elle parut ne s'occuper que de cela uniquement. Elle oublia si bien la politique espagnole, qu'elle donna sujet de croire qu'au fond elle n'y avoit semblée attachée, que par la nécessité des conjonctures. Kainlos, qui l'avoit amenée continua dans la profession qu'il faisoit ouvertement, d'attachement à la France. Quelques dames, en qui cette princesse avoit le plus de confiance, dirent confidemment à Beaumont, qu'elle n'étoit pas autant Espagnole, qu'on le croyoit. Il se fit présenter à elle, & lui fit des excuses pour moi, de ce que je n'avois pu l'at-

1603.

tendre ni aller moi - même lui re-
1603. mettre les lettres de leurs majeſtés.

Cependant l'ambaſſadeur Eſpagnol, qu'on avoit aſſûré ſi poſitivement être ſur les terres d'Angleterre, n'arrivoit point. Le comte d'Aremberg, trompé dans cette attente tout le premier, juſqu'à être venu ſéjourner à Windſor, ſe vit enfin obligé de demander, ſans lui, ſon audience au roi, qui la lui accorda. Je ne ſçais comment elle ſe paſſa. Je ſçais ſeulement qu'il en demanda une ſeconde, pour laquelle le roi lui fit eſſuyer mille remiſes: ce qu'on ne pouvoit pourtant attribuer qu'à ſon peu de goût pour les affaires, & à ſa paſſion pour la chaſſe, qui ſembloit lui faire tout oublier; puiſque dans ce même tems, bien loin que ſa conduite & ſes diſcours euſſent de quoi déſeſpérer les partiſans eſpagnols, il parut au contraire retomber dans ſes premieres irréſolutions. Beaumont ne ſçavoit à quoi attribuer ce changement, à ſon tempérament, ou aux inſinuations de Cecil, qui cherchoit tous les moyens poſſibles de le porter à manquer à ſa parole. Heureuſement il

arriva mille nouveaux incidens, qui soutinrent ce prince contre cette tentation; & les Espagnols furent assez indiscrets, ou assez mal-adroits, pour que les principaux vinssent d'eux-mêmes. 1603.

L'ambassadeur espagnol ne fut pas plutôt arrivé à Londres, car il y vint enfin, qu'on vit les brigues, les méchantes intrigues, les soupçons & la défiance, remplir la cour & la ville, & toutes les affaires dans un état violent. Il multiplia le nombre de ses créatures, parce qu'il fit des libéralités extraordinaires à tous ceux dont il crut avoir besoin. Il chercha à traiter avec les troupes ecossoises & à les engager dans l'Armée espagnole, comme avoient fait les états: coup décisif, & que la Hollande ne pouvoit guère éluder, qu'en les retenant pour elle-même avec l'aide de ses protecteurs. Toutes ces démarches de l'Espagnol faites avec un air de hauteur & d'indépendance, aigrissoient d'autant plus le roi, que sa foiblesse naturelle le faisoit répugner à les arrêter, en prenant le ton de maître. Il auroit donné toute chose au monde, pour se voir hors de cet embarras, par le

départ de l'ambassadeur. Il y eut plus; on parla sourdement d'une conspiration des Anglois catholiques (5) contre sa personne. Beaumont a toujours traité cette imputation, de calomnie; & toute personne, qui aura connu l'état véritable de ce corps en Angleterre, au tems dont je parle, trouvera dans sa foiblesse, & dans la bassesse de ses sentimens, une preuve sans réplique pour le disculper.

1603.

Mais une conspiration plus réelle, fut celle de quelques seigneurs anglois, qui formerent le complot de poignarder le roi. Leurs chefs, car elle fut avérée, & l'on fut persuadé de plus, qu'ils suivoient les impressions des archiducs & de l'Espagne (6), étoient milords Cobham Raleich,

(5) Elle fut cause de l'édit, par lequel le roi Jacques chassa les Jésuites de tous ses états; cet édit est rapporté dans le troisieme tome des mémoires d'état de Villeroy, *pag.* 217.

(6) De Thou & la Chronologie Septenaire sont de ce sentiment. Le roi Jacques se contenta qu'on fit mourir milord George Brock & deux prêtres, nommés Watson & Clarke; il envoya le pardon aux autres, sur l'échafaud: action de clémence qui lui mérita de grandes louanges, *ann.* 1603. *Mém. Recond. vol.* 1, *pag.* 243.

Grey, Markham, & plusieurs autres des principaux serviteurs, & même des plus intimes confidens de la feue reine; quoiqu'ils eussent paru les plus empressés à faire hommage à son successeur. On ne nommoit pas néanmoins Cecil, dans cette cabale. La chose fit tout l'éclat, qu'on peut s'imaginer. Une dispute de religion, élevée dans les conférences des Protestans avec les Puritains, vint augmenter le désordre. On n'entendoit parler à la cour que de démélés particuliers. Le comte de Northumberland cracha au visage du colonel Vere, en présence de toute la cour; & fut mis aux arrêts à Lambec, par ordre du roi, justement irrité de ce trait insultant. Le comte de Southampton & milord Grey se donnerent plusieurs démentis aux yeux de la reine, & se dirent des injures atroces; pour ceux ci, ils en furent quittes auprès du roi, pour demander pardon de leur impudence, à cette princesse; & auprès d'eux-mêmes, pour faire intervenir l'autorité royale contre les voyes de fait: après quoi, on les vit se parler de bonne amitié,

1603.

ſans être autrement ſatisfaits. Ces
1603. meſſieurs ſont dans l'opinion, que le nom du roi ſauve l'honneur, à qui ne peut pas ſe le ſauver à ſoi-même.

Lorſque par le détail que faiſoit Beaumont dans ſes Lettres, de tous ces démêlés publics & particuliers, je vis la choſe au point le plus favorable où je puſſe la ſouhaiter, je pris ce moment, pour mettre la derniere main à l'œuvre que j'avois commencée à Londres. Je me donnai l'honneur d'écrire à ſa majeſté britannique. Je lui mandai que le roi de France avoit ratifié avec plaiſir le projet de traité, paſſé entre ſa majeſté & moi, & qu'il envoyoit au comte de Beaumont, le pouvoir néceſſaire pour le réduire en telle forme, que ſa majeſté le jugeroit expédient. Je lui réitérai les proteſtations d'obéiſſance & d'attachement que je lui avois faites ; & je l'aſſûrai qu'en le faiſant, non-ſeulement je n'offenſois pas le roi mon maître, mais que je lui rendois ſervice, & lui obéiſſois.

J'écrivis en même-temps à Beaumont. Je l'inſtruiſis d'abord de ce qui m'étoit arrivé à mon retour en

France, de mes converſations avec le roi, & de la diſpoſition où paroiſſoit être ce Prince de me renvoyer quelque jour en Angleterre. Comme je lui envoyois en même-tems le traité, ſigné de ſa majeſté, je lui donnois là-deſſus, les inſtructions néceſſaires pour maintenir la bonne intelligence, que cette piece établiſſoit entre les deux couronnes. Elle dépendoit en quelque maniere, de celle qui regneroit enrte l'ambaſſadeur de France à Londres, & celui d'Angleterre à Paris. Celui-ci s'étoit tenu fort offenſé de la ſuſcription d'une lettre, où on lui donnoit un titre qui ne lui plut pas. Je voulus bien prendre le tort ſur moi, & je le réparai. 1603.

Beaumont ayant reçu le traité, en donna avis au roi d'Angleterre, qui l'adreſſa d'abord à Cecil. Il fut bien ſurpris de voir que ce ſécretaire, devenu tout d'un coup traitable, y donna les mains de fort bonne grace, & ſans faire la moindre difficulté. Il n'entendit que des éloges de ſa majeſté très-chrétienne, & de moi. Tout concourant dans les mêmes vûes, le traité fut reçu, ſigné, & revêtu de la

forme la plus authentique. J'en re-
1603. merciai sa majesté britannique, par une seconde lettre, lorsque Dauval fut venu de la part de Beaumont, apporter cette bonne nouvelle en France; & pour user de toutes sortes de contre-batteries, contre les Espagnols qui faisoient des présens à toutes mains, on en fit aussi, & même des pensions, à tout ce qu'il y avoit d'Anglois distingués à la cour du roi Jacques. On continua à faire chercher pour ce prince, les plus beaux chevaux qu'on pût trouver; & on les lui envoyoit, avec des harnois superbes, après qu'on les avoit dressés en France.

C'est ainsi que l'Espagne se vit frustrée des brillantes espérances, qu'elle avoit conçues contre nous, de l'avenement du roi d'Ecosse à la couronne d'Angleterre; & qui étoient peut-être le motif des armemens immenses, qu'elle fit cette année.
De Thou. Sept. ann. 1603. Une escadre de douze Galeres espagnoles, montées par trois mille hommes, & équipées de tout point, venoit d'être battue le 27. Mai, par quatre seuls vaisseaux Hollandois: c'étoit le second

échec

échec en ce genre. Frederic Spinola, commandant de cette Escadre, y perdit la vie. L'Espagne, pour réparer ces pertes, fit de tous côtés des préparatifs de guerre, capables de répandre la terreur. Elle se rendit maître de la Méditerranée, au moyen des Galeres, qu'y commandoit Charles Doria, & pendant ce tems là, on la voyoit s'occuper à préparer dans le port de Lisbone, des vaisseaux pour embarquer vingt mille soldats, avec un travail si infatigable, que les Dimanches & les Fêtes y étoient employés. 1603.

Chacun raisonnoit à sa maniere, sur l'objet d'un appareil si terrible. Les uns vouloient qu'il regardât la Flandre, & Ostende particulierement, les autres le destinoient à conquérir la Barbarie; parce que le roi de Gusco avoit promis au Conseil de Madrid, de lui faciliter la prise de l'importante ville d'Alger, moyennant un secours d'hommes & d'argent, que ce Prince garda pour lui-même, sans beaucoup s'embarrasser de tenir sa parole. Bien des personnes étoient persuadées, que l'Espagne en vouloit à la France elle-même. Le premier avis en fut donné

1603. à Sa Majesté, avec celui de veiller au château d'If, & aux Isles de la côte de Marseille, pendant que j'étois en Angleterre, où ce Prince me le manda, sans pourtant y ajouter beaucoup de foi, quoiqu'il sût que le Duc de Savoye ne négligeoit rien, pour lui rendre ce mauvais office; mais il savoit aussi que l'Espagne trouvoit ce conseil du Duc, intéressé, & d'ailleurs le Pape lui donnoit, coup sur coup, des assurances du contraire, qu'on pouvoit vraisemblablement regarder comme venant indirectement du conseil même d'Espagne, qui avoit ses raisons pour ne pas pousser ce Prince à bout.

Dans la vérité, le dénouement de tout cela, étoit renfermé dans celui que devoit avoir la double négociation de la France & de l'Espagne, auprès du roi Jacques; & Sa Majesté prit là-dessus, le parti le plus sage, qui fut de donner de nouveaux ordres pour la discipline, dans le Languedoc, la Provence & le Dauphiné. Monsieur le Grand, qui venoit d'obtenir que l'artillerie de la ville de Beaune n'en fut point tirée, fût envoyé dans

ſon gouvernement de Bourgogne, avec ordre d'agir de concert avec Leſdiguieres, & de ſe jetter dans Geneve, ſi le duc de Savoye paroiſſoit vouloir faire quelque nouvelle entrepriſe ſur cette ville, quoiqu'en même-tems, le conſeil de France conſeillât fort à cette petite république, d'entendre à la médiation que lui avoient offert quelques cantons Suiſſes, pour terminer enfin, par un bon accord, cette eſpece de guerre lente & oiſive, qu'elle avoit depuis long-tems avec la Savoye. Il fut défendu cependant de faire paſſer aucunes armes de France en Eſpagne ou dans la Flandre Eſpagnole; & Barault fit arrêter à Saint-Jean-de-Luz, quatre mille cinq cens piques de Biſcaye, qu'un marchand François, de Dieppe, embarquoit pour les Pays-Bas, en fraude de cette Ordonnance.

1603.

Emeric Gobier de Barault.

C'étoit un ſecond myſtere, que le long ſéjour qu'on voyoit faire à Doria, ſur la côte de Gènes, avec les Galeres dont nous venons de faire mention. Il s'avança du côté de Villefranche, comme pour prendre ſur ſon bord, les trois fils du duc de Savoye,

qui ne faisoient qu'attendre à Nice, 1603. l'occasion de passer en Espagne. Leur pere les y envoyoit, dit-on, pour y être nourris, & élevés aux premiers grades (7); il convoitoit avec ardeur ceux du gouverneur de Milan, & du vice-roi de Naples & de Sicile; peut-être parce qu'il se flattoit d'en démembrer quelques pieces pour lui, à la faveur de ces titres. Tout le monde fut trompé. Doria passa outre, sans descendre, ni s'arrêter à Ville-franche; quelques-uns persisterent néanmoins à croire que ç'avoit été son dessein, mais qu'il ne l'avoit pas voulu exécuter, par ressentiment de ce que la Savoye n'avoit pas fait tout le cas de sa personne, ni ne lui avoit rendu tous les honneurs, qu'il croyoit mériter. D'autres soutenoient qu'il en usoit ainsi, d'intelligence avec le duc de Savoye même, afin que ce Prince eût un prétexte de demeurer plus longtems à Nice; où disoient ces spéculatifs, il ne faisoit qu'attendre l'occasion d'exécuter une entreprise sur la

(7) Le second de ces Princes, fut fait vice-roi de Portugal; & le troisieme, archevêque de Tolede, & Cardinal.

Provence. Enfin d'autres croyoient avoir trouvé la raiſon de ſon départ, dans un ordre qu'ils ſuppoſoient qu'il avoit reçu, d'aller joindre ſon eſcadre au reſte de la grande armée de mer des Eſpagnols. Qui ſait ſi le but du conſeil de Madrid, n'étoit pas ſimplement d'accoutumer les yeux à des mouvemens, dont on ne pût deviner la cauſe? Quoi qu'il en ſoit, le voyage des enfans de Savoye ne fut pas rompu pour cela; après s'être encore ennuyés quelque temps à Nice, ils paſſerent le 20 Juin, à la vue de Marſeille, ſans ſaluer le château d'If. Leur équipage étoit de neuf galeres, quatre de Malthe, trois du Pape, & deux de Savoye. 1603.

D'autres troupes de terre Eſpagnoles, étoient cependant en marche, pour ſe rendre d'Italie en Flandre. Sa Majeſté étoit attentive à tous leurs mouvemens; d'autant plus qu'elle étoit inſtruite que Hébert, ſorti de France & retiré à Milan, continuoit ſes premieres brigues avec le comte de Fuentes. Le ſecret en fut découvert par une Lettre, qu'il ecrivoit à ſon frere, tréſorier de France en Langue-

doc. Ces troupes, ainsi que je l'appris
1603. à Londres de Sa Majesté elle-même, sortirent de la Savoye, & passerent le pont de Gréfin le premier Juillet, au nombre de dix compagnies Napolitaines, commandées par Dom Inigo de Borgia. Dom Sanche de Lune demeura seulement dans ce canton, avec un petit corps de troupes; sans doute pour accélerer le Traité entre la Savoye & Geneve, qui fut en effet conclu vers le quinze du même mois. Le reste des troupes Espagnoles, qu'on tira d'Italie, consistoit en quatre mille Milanois, commandés par le comte de Saint-George, qui prit la même route.

Malgré ces secours, qui devoient bien fortifier les Archiducs, Henri jugea que les Espagnols ne viendroient point encore cette année, à bout de leur entreprise d'Ostende. Ils paroissoient eux-mêmes ne plus attendre cet événement que du tems; leurs forces étant considérablement diminuées. Les mille chevaux que conduisoit le duc d'Aumale, étoient réduits à moins de moitié par la désertion, & le reste étoit si fort à charge à ses propres chefs,

qu'ils alloient être obligés de les licencier au plutôt. Telle fut la situation 1603.
des Provinces-unies, pendant cette année; où elles remporterent encore une autre avantage contre leurs ennemis. Quelques vaisseaux Hollandois, en petit nombre, qui alloient charger des épiceries, rencontrerent quatorze galeres Portugaises, de Goa, leur donnerent la chasse, en prirent cinq, où ils trouverent de grandes richesses, & disperserent le reste.

L'Europe ne fut pas plus tranquille pendant le cours de cette année dans l'Orient, qu'elle l'étoit en Occident. Mahomet III, avoit cru bien s'assurer le thrône, en faisant égorger vingt de ses freres. Renfermé dans le fond de son serrail, il ne s'appercevoit pas que sa mere, à qui il avoit entierement abandonné le soin du gouvernement, abusoit de son autorité. Il en fut instruit par les Janissaires, qui vinrent un jour en corps, & d'un air qui ne souffroit ni refus, ni même de délai, lui demander la tête de deux Capi-Aga, qui servoient de conseil à la Sultane mere, & le bannissement de cette Sultane elle-même; ce qu'il

De-Thou, Sept. ann. 1603, &c.

1603. d'Ordonnances, portant création de mille petits droits & exactions, sur différentes parties du commerce, dont elle leur abandonnoit la jouissance. Cet usage n'eut pas été une fois introduit, qu'il n'y eut plus de sortes d'idées, qui ne vinssent à ceux qui se croyoient en droit d'attendre quelque gratification de Sa Majesté. L'intérêt rendit tout le monde ingénieux, & bien-tôt tout se trouva plein de ces monopoles, qui, pour n'être pas considérables en soi, n'en portoient pas certainement, pris ensemble, un moindre préjudice à l'état; & plus directement au commerce, auquel on n'apporte point impunément les obstacles les plus légers. Je crus devoir faire à Sa Majesté, de fréquentes & de fortes remontrances, & je ne craignis point de m'exposer à ce sujet, à tout le ressentiment de M. le comte de Soissons, avec lequel j'ai remarqué que je n'ai jamais pu vivre trois mois de suite, sans quelque querelle.

M. le comte de Soissons présenta à Fontainebleau, une requête au Roi, par laquelle il lui proposoit d'établir en sa faveur, un droit de quinze sols,

sur chaque ballot de marchandises qui sort du royaume. Cette idée n'étoit venue assurément à M. le comte de Soissons, que par suggestion ; & il n'en connoissoit pas toutes les suites ; du moins il assura au Roi, que cette imposition ne lui rapporteroit pas plus de trente mille livres par an, & il le lui persuada si bien, que Sa Majesté qui croyoit lui devoir une gratification de pareille valeur, vaincue d'ailleurs par de continuelles importunités, lui accorda sa demande, sans m'en dire rien (j'étois alors à Paris), & tout de suite, pour ne plus en entendre parler, Henri lui en fit expédier l'Edit, qu'il signa & fit sceller. Un reste de scrupule par rapport au commerce, dont il sentoit intérieurement l'importance, lui fit réserver verbalement une condition, en accordant cette grace, c'est qu'elle n'excédât pas cinquante mille livres, & qu'elle ne se trouvât pas trop fatiguante pour le peuple, & trop à charge au trafic. 1603.

Ce que ce Prince venoit de faire, lui revint à l'esprit dès le soir même, & il commença à avoir quelque soupçon, qu'on lui en avoit imposé. Il m'en

1603. écrivit à l'heure même, & il me proposa la chose, comme on propose une question indifférente, sans me dire ce qui s'étoit passé, ni nommer personne. Je ne savois qu'imaginer sur une pareille demande. Je me mis à supputer, & m'aidant dans ce calcul, des comptes des Traites-Foraines & Domaniales, & entrées des grosses denrées, je trouvai que le produit annuel de cet impôt, ne pouvoit être moindre que de trois cens mille écus; & regardant cette affaire comme infiniment plus sérieuse encore, pour le commerce des lins & chanvres, qu'elle me parut capable de ruiner dans la Bretagne, la Normandie & une grande partie de la Picardie, je n'hésitai pas à prendre le chemin de Fontainebleau, pour en faire mon rapport à Sa Majesté.

Ce Prince m'avoua tout ce qui s'étoit passé, avec de grandes marques d'étonnement, de ce qu'on avoit ainsi abusé de son peu de défiance. Le véritable remede eût été de se faire rapporter l'édit & de le supprimer, comme obtenu sur un faux énoncé; mais pour ne pas me commettre avec M. le

comte de Soiſſons, qui n'auroit pû ignorer que c'étoit moi, qui avois ouvert les yeux à Sa Majeſté, nous préférâmes celui d'empêcher que l'édit ne fût vérifié au Parlement. Il ſuffiſoit pour cela, de ne pas y joindre, en l'envoyant à cette Cour, une lettre de la main du Roi, ou de la mienne, c'étoit une convention faite de longtems, entre le Roi & les Cours ſouveraines ; & ſans cette formalité, quelque ordre qu'on pût produire d'ailleurs, le Parlement ſavoit à quoi s'en tenir, & n'enregiſtroit rien. Je vis pourtant bien, & je le dis à Sa Majeſté, que cet expédient ne me ſauveroit pas du reſſentiment de M. le Comte, ni de celui de la marquiſe de Verneuil, que je découvris être interreſſée pour un Quint dans cette affaire; mais je lui parus réſolu à tenir bon contre M. le Comte, pourvu qu'il en fît autant, contre les ſollicitations de ſa maîtreſſe, ce qu'il me promit, & de plus qu'il me ſoutiendroit hautement. 1603.

De retour à Paris, je vis arriver chez moi, deux ou trois jours après, M. le comte de Soiſſons, qui me cajola fort, » pour avoir, diſoit-il, un

1603. » *Maximilien de Béthune* tout au long, » dont il avoit besoin ». Il crut qu'en me caressant, & en me permettant l'air de familiarité avec lui, il obtiendroit aisément cette signature, sans même être obligé de me dire à quelle fin il me la demandoit. Je répondis froidement, & en feignant de tout ignorer, que je n'avois jamais rien signé sans connoissance. Il fallut avoir recours à un autre moyen. M. le Comte m'apprit ce que Sa Majesté venoit de faire pour lui, & il me dit, que comme il n'ignoroit pas le mot du guet entre le Roi, les Cours souveraines & moi, la signature qu'il me demandoit, étoit une lettre au Parlement de Bretagne, & à la Cour des aides de Rouen.

Je pris un air encore plus sérieux, à cette déclaration, & affectant d'être fort étonné de ce que le Roi ne m'avoit en aucune maniere fait part de cette affaire, & de ce qu'il n'en avoit été fait aucune mention dans le conseil, où les résolutions de cette importance devoient être portées, j'en pris occasion de répondre à Monsieur le Comte, qu'un édit de cette nature, qui portoit si fortement sur l'intérêt

public devant être excepté de la regle commune, je ne pouvois en prendre les risques sur moi ; qu'il devoit s'adresser directement à Sa Majesté, ou du moins, m'apporter un ordre de sa main, qui pût servir à me justifier contre les reproches, qu'une pareille condescendance ne manqueroit pas de m'attirer quelque jour. Monsieur le Comte n'insista plus, que pour dire, d'un ton piqué & amer, qu'il voyoit bien que je me couvrois de cet air de circonspection, pour faire échouer son dessein, & pour rompre avec lui. Ces paroles ne m'ayant rien fait rabattre de ma résolution, il sortit en grondant. Je l'entendis rappeller entre ses dents, quelque chose de nos vieux démêlés, & il alla décharger toute sa bile chez la Marquise de Verneuil. 1603.

Cette Dame, quoiqu'aussi irritée que monsieur le Comte, ne laissa pas de m'aborder, comme je sortois de mon cabinet pour aller trouver le Roi qui étoit revenu au Louvre. Elle ne pouvoit prendre plus mal son tems. Le Roi trop facile, venoit encore de se laisser arracher une vingtaine d'édits, dans le goût du premier, tous, à

1603. la vérité, de fort peu de conséquence ; j'en tenois le mémoire, roulé au tour de mes doigts, & je partois dans le dessein de faire une nouvelle tentative auprès du Roi, en faveur du peuple, que toutes ces tracasseries empêchoient de payer la taille. Elle me demanda quel étoit le papier que je tenois. « Ce sont de belles affaires, » Madame, lui répondis-je en colere, » & feignant de l'être encore bien » davantage, où vous n'êtes pas des » dernieres ». Son nom faisoit en effet le sixieme article. Je déroulai le mémoire, & lui lus tous ces noms, avec l'intitulé des édits. « Et que » pensez-vous faire de tout cela, me » dit-elle ? Je pense, lui repartis-je, » à faire des remontrances au Roi. » Vraiment ! reprit-elle (car elle ne » pouvoit plus se contraindre) il se» roit bien de loisir de vous croire, » & de mécontenter tant de gens de » qualité, pour satisfaire vos capri» ces ; & pour qui voudriez-vous » donc que le Roi fît quelque chose, » si ce n'est pour ceux qui sont dans » ce billet, qui sont tous ses cousins, » parens & maîtresses. Tout ce que

» vous dites, Madame, lui répliquai-
» je, seroit bon, si Sa Majesté prenoit 1603.
» l'argent dans sa bourse; mais lever
» cela de nouveau sur les marchands,
» artisans, laboureurs & pasteurs, il
» n'y a aucune apparence, c'est eux
» qui nourrissent le Roi & nous tous;
» ils ont bien assez d'un maître, sans
» avoir tant de cousins, de parens &
» de maîtresses, à entretenir ».

Madame de Verneuil ne laissa pas tomber mes paroles, & sur-tout ces dernieres; elles lui servirent à faire mille méchans rapports. Dans la rage qui la transportoit, elle courut redire au comte de Soissons, que j'avois dit que le Roi n'avoit que trop de parens, & qu'il seroit heureux, lui & son peuple, si l'on en étoit défait. M. le Comte ne se posséda plus. Dès le lendemain matin, il alla demander à parler au Roi, & lui dit, après une longue énumération de ses services, que je l'avois si cruellement offensé dans son honneur, qu'il falloit qu'il eût ma vie, si Sa Majesté ne lui faisoit pas justice elle-même. Henri se montrant d'autant plus tranquille, qu'il le voyoit hors de lui, lui demanda

1603. ce que j'avois donc dit & fait, & s'il le tenoit de moi, ou d'un autre; à quoi monsieur le Comte, sans vouloir entrer en explication, répondit, que si nous avions été tous deux en présence de Sa Majesté, quelques égards qu'il eût pour une personne qu'elle aimoit, il n'auroit pû s'empêcher de s'en faire raison lui-même; que ce qu'il disoit étoit vrai; qu'il devoit en être cru sur sa parole, n'étant pas sujet à mentir. « Si cela étoit, mon » cousin, lui dit Henri, d'un ton tout » propre à le déconcerter, vous ne » tiendriez pas de ceux de votre mai» son; car nous en donnons tous des » plus belles, votre frere aîné sur-tout, » y excelloit. Mais puisque c'est un » rapport qu'on vous a fait, dites» moi quel est celui qui vous l'a fait, » & ce qu'il vous a dit, & puis je » verrai ce que je devrai faire, & je » vous contenterai, si vous voulez » vous payer de raison ». Monsieur le Comte répartit, qu'il avoit fait serment de ne point nommer la personne; mais qu'il la croyoit comme lui-même. « Quoi donc! mon cou» sin, répliqua le Roi, vous ne vou-

» lez pas me dire ce que je vous de-
» mande, ſous ombre de ferment; 1603.
» & moi, je fais auſſi ſerment de ne
» rien croire, de tout ce dont vous
» vous plaignez, que ce que mon-
» ſieur de Roſny m'en dira lui-même;
» car je le tiens pour auſſi vrai, que
» vous pouvez faire, celui qui vous a
» fait ces beaux contes ».

Monſieur le comte de Soiſſons laiſſa voir, en ſe retirant, des marques d'un tranſport ſi violent, que le Roi crut devoir m'en donner avis par Zamet & La Varenne, qu'il chargea en même-tems de ſavoir de moi, ſi je n'avois point tenu en effet quelque diſcours offenſant contre monſieur le Comte. Je répondis, que depuis la viſite que j'en avois reçue à l'Arſenal, je ne lui avois point parlé, ni à aucun de ſes gens, depuis plus de quinze jours; qu'il étoit bien vrai que madame de Verneuil étoit venue chez moi, mais que monſieur le Comte n'avoit été nommé ni d'elle, ni de moi. « Oh! dit le Roi, lorſqu'on lui rap-
» porta ces paroles, il ne faut plus
» demander d'où vient la brouillerie,
» puiſqu'on nomme madame de Ver-

» neuil, c'est un bon bec. Elle est
1603. » remplie de malice & d'invention,
» que sur le moindre mot que Rosny
» lui aura dit, elle en aura ajouté
» cent, & même mille; mais pour
» cela, il ne faut pas négliger cette
» affaire ». Dans l'état où Sa Majesté venoit de voir monsieur le Comte, elle avoit quelque sujet de craindre qu'il n'embrassât le parti le plus violent contre moi. Elle renvoya la Varenne me dire, de ne point sortir que bien accompagné, & de ne rien épargner pour ma sûreté, ajoutant avec bonté, que tout ce qu'il employeroit pour me garder, feroit toujours fort au-dessous de ce qu'il lui en coûteroit, s'il me perdoit (8).

Je ne sortirai point de l'article de ces édits de nouvelle création, sans parler de l'arrêt du Conseil, beau-

(8) Le Journal de l'Etoile, traite au long de ce différend, que le Roi termina, en obligeant M. le comte de Soissons, de se contenter d'une lettre de satisfaction, que lui écrivit M. de Rosny, & selon Mathieu; Henri IV. fit venir dans sa chambre, M. le comte de Soissons & le Marquis de Rosny, & les accorda. *Ibid.* 592. de Thou en parle aussi, *livre* 129. Cette fermeté de M.

coup plus ancien, & qui ordonne la levée du droit d'ancrage, sur tous les vaisseaux étrangers, qui mouillent dans nos ports. Ce n'est au fond, que le même que nos vaisseaux payent chez les Etrangers ; cependant ce ne fut qu'à regret & par un ordre exprès de Sa Majesté, que j'en poursuivis l'exécution, comme une des exactions les plus capables d'ôter la vigueur à notre commerce. Les Parlemens de Rouen & de Rennes, firent tous leurs efforts pour ne point l'enregistrer, & le maréchal d'Ornano s'y donna bien des mouvemens, aussi y étoit-il intéressé pour les sommes que l'état lui devoit, qui lui avoient été assi- 1603.

de Rosny, lui a mérité de grands éloges dans nos histoires. " Il ne considéra jamais, dit le „ pere Châlons, que „ l'intérêt de Sa Majesté, & la considération d'aucune personne de qualité, „ ni des Princes, ni „ même de la Reine, „ ne le purent porter „ à la moindre complaisance, lorsqu'il „ crut qu'il y alloit „ de l'intérêt, ou de „ la gloire du Roi; „ ce qui lui fit des „ ennemis, & fut cause qu'après la mort „ du Roi, la Reine „ lui ôta le maniment des affaires „. *Hist. de Fr. tom. 3, p.* 255.

1603. à Sa Majesté, & plus facile pour les voitures. J'avois déjà commencé la route & le pont, qu'on voit à l'abord de Rosny; mais ni l'un ni l'autre n'étoient encore achevés. L'eau fit de fort grands ravages, à dix lieues aux environs, j'en fus quitte en mon particulier, pour deux ou trois cens écus.

Sa Majesté alla jusqu'en Basse-Normandie, mais elle ne passa pas Caen. Elle en ôta le gouvernement à Crevecœur-Montmorency, accusé d'avoir des intelligences avec MM. de Bouillon & d'Auvergne, & sur-tout avec la Trémouille, dont il étoit parent, & elle en revêtit Bellefonds. De Caen, le Roi passa par Rouen (10), où il acheva de mettre ordre aux affaires de la Province. Il se déclara en cette ville, sur le mariage de ma fille, qu'on a vu ci-devant, que Madame avoit proposé de marier au duc de Rohan, & qui depuis ce tems-là, avoit été recherchée par Monsieur

Bernardin Gigault de Bellefonds.

(10) " Le Roi fut " malade à Rouen, " d'un grand dévoiement, jusques au " sang, que les Médecins disoient provenir de trop d'huîtres à l'écaille qu'il " avoit mangées ". *Journal de l'Etoile*, *ann.* 1603.

& Madame

& Madame de Fervaques, pour M. de Laval, fils de cette Dame. Sa Majesté m'ordonna à Rouen, de préférer Laval; mais elle changea encore une fois de sentiment. 1603.

Les affaires de la Religion eurent la principale part au voyage que Sa M. venoit de faire, & le duc de Bouillon va encore trouver place ici (11). Il ne s'étoit pas rebuté de ses tentatives auprès du Roi d'Angleterre. Il étoit toujours retiré à la Cour de l'Electeur Palatin, auquel il conseilla de faire bâtir sur le terrein qui le sépare de la France, une citadelle, pour la défense, disoit-il, de la vraie Religion. Il osa, sans l'aveu de Sa Majesté, solliciter Erard, premier Ingénieur du Roi, de venir lui faire un plan de cette forteresse; & afin de n'avoir rien à se reprocher du côté du sacré, ainsi que du profane, il fit courir cette année un écrit, dans lequel on se déchaînoit d'une furieuse maniere, contre tout le corps des

(11) Il ne faut plus s'embarrasser à chercher de quoi justifier le duc de Bouillon. Son Historien lui-même abandonne sa défense, depuis la déposition du comte d'Auvergne L. 5.

1603.

De-Thou, livre 129. Math. t. 2. l. 3. p. 592. & suiv.

Proteſtans. Il s'étoit déjà ſervi fort utilement de cet artifice, qu'il ſecondoit de ſon côté, en contrefaiſant parfaitement l'homme allarmé des malheurs qui alloient tomber ſur les Réformés, par l'effet des nouvelles réſolutions du Conſeil de France, d'où il faiſoit partir ces libelles. Il n'étoit pourtant pas bien difficile de prouver que c'étoient ſes amis qui les avoient fabriqués & répandus juſqu'en Angleterre, dans le deſſein de rendre inutiles les démarches que Sa Majeſté y faiſoit auprès du Roi Jacques; mais Bouillon en impoſoit toujours aux plus ſimples & aux plus paſſionnés, & ne perdoit pas toute ſa peine. Il ſe tint, à l'occaſion de la derniere maladie du Roi, des aſſemblées de Proteſtans à Saumur & en Poitou, où Du-Pleſſis préconiſa ce Duc d'une maniere non-ſeulement affectée, mais encore pleine de témérité & d'inſolence, puiſqu'il ſembloit ne louer ſon héros, qu'aux dépens du Roi, qu'il calomnia ſans aucun reſpect.

De toutes ces aſſemblées, aucune ne fit tant de bruit, que celle qui ſe tint à Gap, ſur la fin de cette année.

ecteur Palatin & le duc de Bouil- 1603.
par leurs lettres & par leurs créa-
s, y firent agiter des questions qui
ent très capables de rallumer la
re. Le ministre Ferrier s'y donna
e mouvemens par leur ordre, pour
inférer aux Protestans, parmi les
les de leur confession, que le Pa-
st l'Antechrist. Est-ce l'esprit de
ion ? N'est-ce pas plutôt visible-
t celui de cabale & de division,
résidoit à la décision de ce dogme
ule, qu'on prétendoit encore en-
er imprimé à toutes les universités
Europe ? Ce scandale ne fut pas si-
porté jusqu'aux oreilles du Roi,
me manda de Fontainebleau, où
toit rendu à son retour de Nor-
die, d'arrêter cette licence des
ormés, & d'empêcher sur toutes
es, qu'on ne décidât le nouveau
it de foi (12). Villeroi m'en fit en-
des instances par son ordre. J'en
vis à Saint-Germain (13) & à

) Voyez la vie de
lessis Mornay, l.
g. 296. où l'on
es démarches de
ay dans ce Syno-
pour faire rece-
voir ce dogme absurde.

(13) Députés du parti calviniste, pour résider à la Cour, selon l'usage de ce tems-là.

Desbordes ; & je ne sais si ce fut sur
1603. les raisons que j'employois, pour leur faire honte de cette imagination, ou pour ne pas irriter Henri, qu'ils voyoient résolu de ne les pas épargner ; mais enfin, ils supprimerent l'article en question. Je crois que le Pape en eut toute la peur; car il s'en courrouça si fort, que S. M. n'eut pas peu de peine à l'appaiser, & c'est peut-être à cet incident, que les Jésuites ont eu la principale obligation de leur rétablissement en France. Le Saint Pere eut la consolation de voir son domaine se remplir de nouveaux Moines de toutes espece; Augustins réformés, Récolets, Carmes déchaussés, Freres ignorans ; & dans l'autre sexe, Feuillantines, Carmelites, Capucines : jamais on n'a tant vu d'ordres religieux institués à la fois, qu'il y en eut cette année.

On sera moins surpris de la hardiesse des Protestans en cette occasion, lorsqu'on saura qu'ils eurent celle de proposer au Roi, leur médiation en faveur de certains Princes étrangers, dont Sa Majesté n'avoit pas lieu d'être satisfaite. Je ne cessois

de leur répéter que cette mutinerie retomberoit quelque jour sur eux, 1603.
& qu'ils s'en sentiroient long-tems ; mais ils avoient leurs prophetes dont la voix leur étoit plus agréable. Bouillon, la Trimouille, Lesdiguieres & du Plessis, pour leur faire fermer l'oreille à mes représentations, & pour me rendre l'objet de leur aversion, alloient semant par-tout, que je sacrifiois en toute occasion cette même religion, pour laquelle je feignois d'être si zelé, & que je m'enrichissois par-là, de tous les biens & dignités que les autres avoient mieux mérités. Ce n'étoit pas non plus les Catholiques, si l'on en excepte peut-être un assez petit nombre, qui me tenoient compte de ce que je faisois par un principe d'équité. Ainsi par le malheur de mon étoile, ou par celui de ma place, je l'avoue franchement, de tous côtés je perdois ma peine.

Pendant le fort de ces plaintes des Protestans à mon sujet, j'allai un jour trouver Sa Majesté, dans l'intention de la prévenir sur les effets de leur mauvaise volonté. Le Roi étoit dans la premiere galerie qui touche à sa cham-

bre, se promenant du côté du balcon,
1603. avec M. le duc de Montpensier, le cardinal de Joyeuse & le duc d'Epernon. Il me fit signe d'approcher, & me demanda si je pourrois bien deviner de quoi il s'entretenoit avec ces trois Messieurs. Je ne répondis que par un compliment. « Nous parlions, » me dit le Roi, du gouvernement de » Poitou, & ils me conseilloient de » vous le donner ; l'auriez-vous bien » cru, eux étant si bons Catholiques, » & vous si opiniâtre Huguenot »? Je ne savois pas seulement que ce gouvernement fût à remplir. Sa Majesté venoit d'en recevoir la nouvelle. Lavardin, qui étoit gouverneur du Perche & du Maine, en avoit la survivance, après la mort de Malicorne, qui étoit fort vieux & trés infirme. Il comptoit alors se défaire du sien; mais faisant réflexion que tous ses biens y étoient situés, il rendit la parole à Malicorne, & tous deux étoient venus remettre ce gouvernement au Roi, pour en disposer en faveur de l'un de ses enfans naturels.

Henri voulut encore que je devinasse par quels motifs il me préfe-

: pour remplir cette place, à toute
re personne, & encore à des per- 1603.
nes qui le touchoient de si près.
n'eus rien à alléguer, que la con-
ssance qu'avoit Sa Majesté de ma
:lité & de mon ardeur à la servir.
Roi reprit que c'étoit précisément
ce que j'étois Huguenot, mais
guenot raisonnable & zelé pour le
n de ma patrie, qu'en cette quali-
es Protestans ne pouvoient qu'être
t contens de son choix; mais qu'il
nptoit que tout le royaume ne le
oit pas moins, parce que de mon
é, je saurois leur inspirer de meil-
rs sentimens; que je leur ferois
noître leur Roi, leur apprendrois
: respecter, à se fier à lui & à l'ai-
r; & qu'en faisant passer par mes
ins les gratifications qu'il accor-
it aux principaux membres de ce
ps, on détruiroit l'autorité que
luc de Bouillon s'étoit conservée
mi eux. Sa Majesté ajouta, sans
ute à cause des trois Messieurs pré-
s, auxquels venoient de se joindre
issac, Ornano & Roquelaure, que
oiqu'elle se sentît affectionnée à
religion, jusqu'à désirer avec la

plus forte passion, de la voir embras-
1603. ser par tous les Huguenots, & principalement par moi, cela ne lui feroit jamais oublier que Dieu s'étoit servi de ce corps, & sur-tout des villes de la Rochelle, Bergerac & Montauban, pour le tirer de l'oppression de l'Espagne, pour l'aider à faire valoir ses droits, & pour sauver sa vie même des fureurs de la Ligue ; que cette raison faisoit que quoique mécontent au dernier point, de voir que ces villes n'avoient plus rien conservé de leurs premiers sentimens d'honneur, il croyoit pourtant leur devoir les mêmes gratifications qu'il leur avoit toujours faites pour leurs fortifications & leurs colleges. Ce Prince rapporta plusieurs traits d'un inviolable attachement de la province de Poitou à son Prince légitime, au tems dont il parloit : « lorsqu'on n'y écoutoit, » dit-il, ni les Bouillons ni les brouil- » lons ». Et il ne put s'empêcher de dire, qu'encore aujourd'hui, il étoit persuadé que le bien du royaume dépendoit d'entretenir une bonne paix avec les Protestans.

Sa Majesté me dit ensuite que je

pouvois traiter avec Messieurs de Lavardin & de Malicorne, en répétant qu'elle aimoit mieux, pour le bien de son service, me donner ce gouvernement, qu'à ses propres enfans. Chacun des Assistans dit un mot, en signe d'approbation & de louange. Je remerciai tout le monde, de la parole ou du geste, & je vins travailler à la conclusion. Je dépêchai Montmartin vers MM. de Lavardin & de Malicorne, & il s'y prit si adroitement, que moyennant un millier d'écus, donnés à propos, à ceux qui leur servoient de conseil; je tirai d'eux ce gouvernement, pour vingt mille écus. Sur leur démission, Defresne m'envoya le 16 Décembre, les provisions de gouverneur de Poitou, Châtelleraudois, Loudunois, &c. ce qui me fit un revenu de trente mille livres en gouvernemens; savoir, douze mille livres, ceux de Mante & de Gergeau, dont j'étois déjà pourvu, tous deux assez lucratifs pour des gouvernemens particuliers, principalement Gergeau, à cause des garnisons, & dix-huit mille livres celui de Poitou; j'ai pourtant toujours compris

1603.

dans cette somme, le revenu de mes
1603. deux charges de Surintendant des fortifications & des bâtiments.

Je n'ometrai point ce qui se fit cette année en France, pour l'établissement des manufactures d'étoffes, surtout des étoffes de soie. Henri, qui embrassoit avec passion tout ce qui lui sembloit pouvoir contribuer à la gloire & à l'utilité du royaume, se laissa persuader par les Bourgs & les Cumans, qu'il n'y avoit rien de si facile, non seulement que de se passer des pays étrangers, pour nous fournir ce qui se consomme en France d'étoffes de soie, qu'on étoit dans l'usage d'aller chercher au loin; mais encore de faire chez les étrangers un commerce considérable de cette marchandise. Il ne falloit pour cela, disoit-on, que faire venir chez nous des ouvriers en soie, y multiplier la semence des vers, planter des mûriers, & construire de grands bâtiments propres à ces sortes de manufactures. Je me recriai fortement contre ce projet, que je n'ai jamais goûté; mais le Roi étoit prévenu, tout ce que je pus dire fut inutile.

Je me souviens qu'un jour, que Sa

Majesté me fit l'honneur de venir me voir à l'Arsenal; pour convenir avec moi, des moyens de faire cet établissement, qui entraînoit de grandes dépenses, nous contestâmes ensemble assez vivement. « Je ne sais pas, me dit-il, voyant que je recevois toutes les propositions qu'il me faisoit à ce sujet, avec cet air froid & réservé, qui m'étoit ordinaire, lorsque je n'étois pas de son avis: « je ne sais pas quelle » fantaisie vous a pris de vous opposer » à un dessein propre à embellir & à » enrichir le royaume, à détruire l'oi- » siveté parmi le peuple, & dans le- » quel je trouve de plus ma satisfac- » tion ». Je répondis au Roi, que le dernier motif qu'il m'alléguoit, me touchoit si sensiblement, que si j'avois vu d'ailleurs de la possibilité dans le projet de la soie, je me serois contenté de lui représenter qu'il achetoit cette satisfaction un peu cher, & qu'elle faisoit tort à celle qu'il s'étoit promise de l'exécution des grands desseins que j'avois ébauchés par son ordre avec le Roi d'Angleterre; mais que je le priois de ne pas me savoir mauvais gré, si j'osois être d'un sen-

1603.

timent contraire sur cette gloire &
1603. cette utilité, qu'il venoit de dire qui résulteroient de cet établissement; & je lui demandai s'il auroit agréable que je lui en exposasse les raisons. « Oui-dà, je le veux bien, me dit-» il; mais à condition que vous en-» tendrez aussi les miennes après; » car je m'assure qu'elles vaudront » mieux que les vôtres ». Je fis donc faire à Sa Majesté, à peu près les observations suivantes.

C'est par une sage disposition de la providence, qui a voulu que tous les peuples de la terre, ou d'un continent, fussent attachés les uns aux autres, par leurs communs besoins; qu'une contrée se trouve propre à rapporter telle chose, & celle-ci une autre, privativement à toutes les autres. La France a le bonheur de se voir si heureusement distinguée dans ce partage, qu'excepté peut-être l'Egypte, c'est le pays le plus universellement abondant en ce qui est de nécessité ou de simple commodité pour la vie, qui soit au reste de la terre. Ses bleds, grains & légumes, ses vins, cidres, lins, chanvres, sels, laines, huiles,

pastels ; cette quantité innombrable de gros & menu bétail, dont l'homme fait sa nourriture la plus ordinaire, la mettent en état, non-seulement de n'avoir rien à envier à ses voisins sur chacune de ces denrées, mais même de le disputer à ceux qui font de quelques unes d'elles, leur commerce unique, telles que sont l'Italie, l'Espagne, la Sicile. 1603.

Il est vrai que son climat lui refuse la soie. Le printems y commence trop tard, & y est presque toujours d'une humidité extrême; & cet inconvénient absolument irrémédiable, ne regarde pas moins les vers-à-soie, qui par cette raison n'y éclosent que difficilement, que les mûriers dont ces insectes se nourrissent, qui demandent une température d'air fort douce dans la saison où ils poussent leurs feuilles. La peine à les multiplierdans une contrée où il n'en croît aucun, ne peut qu'être fort grande;pendant cinq ans au moins qu'il leur faut pour leur assurer la vie, on risque de perdre son tems, son travail, & le produit de la terre qu'on y destine. Mais ces difficultés qui doivent nous rebuter par l'impossibilité

presqu'absolue qu'elles apportent à
1603. cette entreprise, doivent-elles autant
nous fâcher ? Voilà de quoi il s'agit.

Il est certain que tous les travaux & les occupations de la vie champêtre ne laissent en France d'oisifs, que ceux qui veulent l'être absolument. Ainsi il faut commencer par retrancher ce motif de l'oisiveté du peuple, seul digne d'attention en cette matiere, s'il étoit fondé. Que fait-on encore, en présentant à ce peuple, la culture de la soie pour l'exercer ? Premierement, on lui fait quitter une profession d'un revenu assuré & abondant, pour une autre, d'un produit casuel & douteux, & qu'on n'aura pourtant point de peine à lui faire préférer à la premiere, parce qu'on n'est que trop naturellement porté à quitter un genre de vie dur & laborieux, tel qu'est celui de l'agriculture considéré dans toutes ses parties, pour un autre, qui ne fatigue par aucun mouvement violent, comme celui de travailler la soie. Mais cela même est une seconde raison, qui montre combien il est dangereux de laisser les peuples de la campagne s'y occuper. On a remarqué de tout tems,

que les meilleurs Soldats se tirent de ces familles de robustes laboureurs & d'artisans nerveux. Substituez-y des hommes qui ne connoissent qu'un travail que des enfans peuvent faire ; vous ne les trouverez plus propres pour l'art militaire, qui demande, suivant la remarque que j'en avois souvent entendu faire à Sa Majesté elle-méme, bon juge en cette matiere, une constitution forte, entretenue par un travail propre à nourrir toutes les forces du corps ; & cet art militaire, la situation de la France & son état politique, lui font une nécessité indispensable d'empêcher avec le dernier soin, qu'il ne vienne à dépérir, ni à dégénerer.

1603.

En même-tems que vous énerverez les peuples de la campagne, qui, en toutes manieres, sont les vrais soutiens de l'état, vous introduirez parmi ceux de la ville, le luxe avec toute sa suite, la volupté, la mollesse, l'oisiveté, & cette ruine domestique, qui n'est point à appréhender pour ceux qui ont peu, & qui savent se passer de peu. Eh! n'avons-nous pas déjà en France, un assez grand nombre de ces inutiles ci-

1603. toyens, qui, ſous un habit d'or & d'écarlate, nous cachent toutes les mœurs de véritables femmes.

Ce qu'on objecte ſur les ſommes immenſes d'argent qui paſſent de France dans les pays étrangers, pour l'entretien de ce luxe, eſt une preuve de ce que je viens d'obſerver, & ne rend point juſte la conſéquence qu'on prétend en tirer, Veut-on raiſonner juſte ſur l'inconvénient qui naît de cet achat & de ce tranſport de marchandiſes précieuſes? On verra que tout ce qu'il y a de mieux à faire eſt de s'en paſſer tout à fait, & d'en défendre vigoureuſement toute entrée en France, de fixer en même tems, par de bons & ſéveres réglemens; la qualité des habits & des ameublemens, & de remettre toutes choſes à cet égard, ſur le pied où elles étoient du tems de Louis XI, Charles VIII & Louis XII (14). La

(14 Il fut porté à différentes fois ſous le regne de Henri IV, pluſieurs de ces édits, ſur leſquels les Marchands de ſoie de Paris, firent inutilement pluſieurs repréſentations au Roi & à M. de Roſny. Les Mémoires hiſt. de France, rapportent la maniere dont ce Miniſtre reçut „le ſire Henriot, qui „portoit la parole, „bon & ancien Marchand, dont la façon & l'habit ſentoit

néceſſité qu'on s'impoſe de s'habiller de telles étoffes, plutôt que d'autres, n'eſt qu'un vice de fantaiſie, & le prix qu'on y met, eſt un mal qu'on ſe fait à ſoi-même avec pleine connoiſſance; & quelqu'un qui voudroit un peu étudier d'où part en premiere ſource ce qu'on appelle les modes, verroit, à notre honte, qu'un petit nombre de gens de la plus mépriſable eſpece qui ſoit dans une ville, laquelle renferme tout indiſ- 1603.

„ la ſimplicité & pru-„ d'hommie de ces „ bons Marchands du „ temps paſſé.... Le „ lendemain, dit cet „ Ecrivain, ils alle-„ rent trouver M. de „ Sully, qui ne leur „ fit réponſe, que de „ dédain & de moc-„ querie; car ce bon „ homme Henriot, „ ayant mis un ge-„ noux en terre, ledit „ Seigneur le releva „ auſſi-tôt, & l'ayant „ tourné de tous côtés, „ pour mieux con-„ templer ſon habit à „ l'antique, vêtu de „ ſa petite robe de „ Marchand des bon-„ nes fetes, doublée „ de taffetas, ſon ſayel „ & le reſte bigarré de „ diverſes ſortes de „ ſoies, comme on l'a „ vu autrefois aux „ Marchands, lui dit: „ eh! comment, mon „ bon homme, venez-„ vous ici avec votre „ compagnie, pour „ vous plaindre, vû „ que vous êtes plus „ brave que moi. Voi-„ ci du damas; voici „ du taffetas, &c. Et „ tournant tout en ri-„ ſée, ne purent avoir „ aucune raiſon; telle-„ ment que s'en re-„ tournant, ils di-„ ſoient: le valet eſt „ plus rude & plus glo-„ rieux que le maître„. *Tome 2. pag. 278.*

féremment dans son sein, pour qui, si
1603. nous les connoissions, nous n'aurions que le mépris qu'on a pour les gens sans mœurs, ou la pitié qu'on a pour les fous, disposent pourtant de nos bourses, & nous tiennent assujettis à tous leurs caprices.

Mais ce n'est pas sur les seuls habillemens de soie, qu'il seroit besoin que la main du Prince agisse; il y auroit bien une autre réforme à faire sur les diamans, pierreries, statues, tableaux, &c. Si l'on se plaint que l'étranger nous épuise d'or & d'argent; sur les équipages, les vaisselles, les meubles & autres pieces, où ces matieres s'employent, si l'on envisage la prodigieuse consommation qui s'en fait en France, si l'on examine ce qui s'en dépense follement en jardins, bâtimens, ouvrages somptueux, festins, liqueurs, parfums; que sai-je? offices exhorbitamment achetés, mariages mis comme à l'enchere, car sur quoi ne trouveroit-on pas à travailler; les manufactures étrangeres n'emportent pas la dixieme partie de l'or qui se dissipe en France, ou qui s'y prodigue sans la moindre nécessité. Les seules opérations qu'il y auroit à faire sur la robe & la finance,

nous jetteroient dans une digreſſion infinie. Ces deux corps, dont il ſemble que l'un doive être le dépoſitaire du bon ordre, & l'autre de l'épargne, paroîtroient aujourd'hui n'avoir été formés que pour anéantir l'un & l'autre. La richeſſe n'eſt connue que d'eux, & ſeulement par l'uſage qu'ils en font, on connoît comment elle leur eſt venue. Les anciens Chanceliers, premiers Préſidens, Conſeillers d'état, & autres Chefs de la juſtice & de la finance, s'ils revenoient ſur la terre, chercheroient inutilement ceux qui occupent leur place aujourd'hui : leur nom eſt tout ce qu'ils ont de commun avec eux (15). 1603.

(15) Quoique la ſoie & les autres inſtrumens du luxe, ne ſoient dans la rigueur, ni bons, ni mauvais, que par le bon ou mauvais uſage qu'on en fait; cependant, comme il eſt réellement plus ordinaire d'en faire un mauvais qu'un bon uſage, on ne ſauroit donner trop de louanges à la bonté d'intention & à la pureté de la morale de l'Auteur. Les rigides défenſeurs de la morale chrétienne ſont & ſeront toujours de ſon ſentiment; mais il faut avouer que les politiques, même les plus ſéveres de notre tems, penſent différemment. Ils ne trouvent rien de convainquant dans les exemples de l'antiquité, qu'on allegue contre le luxe, pour le tems où on les cite, encore moins pour celui-ci. D'autres cauſes ont produit, ſelon eux, les révolutions qu'on lui

Je traitai cette matiere avec toute
1603. l'étendue possible, pour faire entrer le

attribue, & ces causes n'ayant plus lieu aujourd'hui, ces révolutions ne doivent conséquemment plus arriver, comme en effet, elles n'arrivent plus. La multiplication des matieres d'or & d'argent en Europe, occasionnée par les mines de ces métaux, découvertes dans le nouveau monde, & dont elle s'est enrichie depuis deux siecles; a introduit, par un effet tout naturel, le luxe ou superflu, lequel n'est qu'un contre'échange nécessaire de l'argent, qui sans cela demeureroit inutile aux hommes. La face de l'Europe s'en est trouvée changée, elle a eu une influence indispensable sur le gouvernement, & même elle n'a laissé à un état, pour se rendre florissant, que le moyen du commerce, qui ouvre toutes les portes au luxe. Celui-ci ne devient abus que lorsqu'il ne se trouve plus en proportion avec les facultés & le produit du commerce. L'expérience, d'ailleurs, a montré mieux que tous les raisonnemens, qu'il n'est incompatible ni avec l'ordre, ni avec la subordination, ni avec l'humeur guerriere.

Pour la soie, quand même on penseroit avec M. de Sully, que la France n'est pas propre à la former, son raisonnement est toujours défectueux, en ce qu'il semble ignorer ce que la main d'œuvre ajoute à la matiere premiere, & de quel profit elle est pour ce Royaume. Si cette vérité trouvoit encore quelque incrédule, il ne faudroit que le renvoyer à nos Manufacturiers d'étoffes de soie à Lyon, à Tours, &c. Et malgré ce que dit ici l'Auteur, ce sera toujours un fort grand sujet de louange pour Henri IV, que cet établissement des manu-

Roi dans mes ſentimens ; mais je ne le perſuadai pas. « Sont-ce là, me dit-il, » les bonnes raiſons que vous avez à » m'apporter ? J'aimerois mieux com- » battre le Roi d'Eſpagne en trois ba- » tailles rangées, que tous ces gens de » juſtice, d'écritoire & de ville, & » ſur-tout leurs femmes & filles, que » vous me jetteriez ſur les bras, avec » tous vos biſarres réglemens. Vous le » voulez abſolument, ſire, lui répli- » quai-je, je ne vous en parlerai plus ; » le tems & la pratique vous appren- » dront que la France n'eſt point faite » pour ces colifichets ». Je me réduiſis à faire du moins changer à ce Prince, le deſſein qu'il avoit formé, de prendre les Tournelles & toute cette enceinte, pour la faire ſervir à la conſtruction des nouveaux bâtimens qu'il projettoit, pour ſes ouvriers en ſoie. Je lui repréſentai, qu'il feroit détruire un jour, ce qui lui auroit tant coûté à conſtruire ; je le fis même ſouvenir, que jettant enſemble les fondemens d'un deſſein plus juſte & bien plus no-

1603.

factures d'étoffes de toute eſpece, qui a commencé ſous ſon regne. Voyez ſur cet article, *l'Eſſai politique ſur le commerce, ch. 9. p. 105. ſeconde édition, 1736.*

1603. ble, nous avions destiné les Tournelles pour un autre bâtiment d'un genre bien différent (16). » Alors comme » alors », me répondit Henri; & c'est tout ce que j'en pus tirer. Il suivit Zamet, qui étoit venu l'avertir que tout étoit prêt pour le dîner qu'il devoit faire chez lui.

Je l'avoue, je voyois avec un regret profond, dissiper un argent qui auroit pu être si utilement employé. J'ai calculé ce que Henri dépensoit ordinairement chaque année en bâtimens, pour son jeu, pour ses maîtresses, pour ses chiens de chasse, & j'ai trouvé qu'il ne s'en alloit pas en tout cela, moins de douze cens mille écus, somme suffisante pour entretenir quinze mille hommes d'infanterie. Je ne pouvois m'en taire à lui-même, au hasard de le refroidir à mon égard. Il me commanda de donner six mille livres à madame

(16) Ce bâtiment étoit la construction d'une magnifique place, de soixante-douze toises en quarré, qu'on devoit appeller *Place de France*. L'on y seroit entré par huit rues, larges de six toises, portant le nom d'autant de Provinces. On en forma le dessein en 1608. La mort de Henri le Grand, empêcha qu'il ne fût exécuté, ou du moins il ne l'a été qu'en partie, par la Place Royale, sous le regne suivant.

de Verneuil; trop heureux encore, d'acheter à ce prix, la paix dans le ménage, entre son épouse & sa maîtresse; qui heureusement ne fut point troublée cette année. On crut longtems, & c'étoit le grand bruit à Fontainebleau, que la Reine étoit redevenue grosse, ce qui ne se trouva point: le Roi me fit l'honneur de me le mander. 1603.

Je mets au nombre des choses faites contre mon opinion, la colonie qui fut envoyée cette année en Canada. Il n'y a aucune sorte de richesse à espérer de tous les pays du nouveau monde, qui sont au-delà du quarantieme degré de latitude. Ce fut le sieur du Mont (17), que Sa Majesté mit à la tête de cette expédition.

(17) Voyez dans le Septénaire, la description du voyage que fit en Canada, le sieur du Mont. Il s'y trouve aussi une relation des mœurs des habitans de cette partie du nouveau monde; mais peu fidelle, & remplie de fables. M. de Sully se trompe encore en ce point; nos colonies nouvelles en sont la preuve. Nous renvoyons sur toute cette matiere, à l'Essai Politique sur le Commerce.

Liberté & protection. Ces deux mots, qui renferment les seuls vrais moyens de rendre florissant le commerce intérieur d'un état, peuvent s'appliquer en un autre sens, au commerce qui se fait dans les deux Indes; c'est-à-dire, comme le marque en

1603. quelques endroits, l'Auteur de ces Mémoires; qu'aucune des nations commerçantes de l'Europe n'en doit être exclue; mais qu'elles doivent toutes le partager indifféremment, & que le moyen d'en tirer tout le parti possible, est de l'exercer par des privileges exclusifs accordés, non à de simples particuliers, mais à des compagnies entieres, agissant sous le nom & par l'autorité du Roi.

Je ne dois pas oublier ici de remarquer, que c'est sous le regne de Henri le Grand, & l'année suivante, que fut établie en France, la premiere compagnie pour le commerce des Indes orientales. Elle fut formée par un Flamand, nommé Gerard Le-Roi. L'édit dont la date est du 1 Juin 1604, accorde plusieurs sortes d'exemptions & de privileges à cette compagnie. Les cinquieme & sixieme articles sont remarquables, en ce qu'il y est porté, que les gentilshommes pourront entrer dans cette association, sans déroger. La difficulté de trouver les fonds nécessaires, la désunion des associés, & toutes les autres causes qui ont depuis fait échouer tant de fois cet établissement, firent dès ce tems-là, qu'il n'eut point l'effet qu'on s'étoit proposé. Il étoit réservé au célebre M. Colbert de le rendre plus solide & plus durable. L'histoire de cette compagnie, dont on connoît aujourd'hui, plus que jamais, tous les avantages, me meneroit trop loin, & se voit d'ailleurs dans plusieurs bons ouvrages.

Fin du seizieme Livre.

MÉMOIRES

EMOIRES
DE
SULLY.

VRE DIX-SEPTIEME.

JE commençai cette année, comme toutes les autres, par un devoir auquel ma charge m'obligeoit; c'est de ter à Leurs Majéstés, deux s de jetons d'argent, en leur le salut ordinaire du premier e l'année. J'entrai de si grand dans leur chambre, que je les i encore au lit. Outre les bourgent, j'en avois fait faire deux ns d'or, qu'elles reçurent avec Roquelaure, Frontenac & enne étant entrés dans ce mo- 1604.

ment, l'on ne parla que de ces jetons
1604. d'or, dont l'emblême étoit une grenade ouverte, & la devise faisoit allusion à un trait sur Darius (1) & Zophire, connu dans l'ancienne histoire. Cette idée fut d'autant plus du goût du Roi, qu'il y trouva ce rapport avec les séditieux de France, qu'il m'avoit ordonné quelques jours auparavant, de tâcher d'y faire entrer, Sa Majesté me fit présent, le lendemain, de son portrait dans une boëte ornée de diamans, & la Reine envoya à mon épouse, une chaîne de diamans parfumée, & des bracelets d'un grand prix.

La mort de Madame la duchesse de Bar (2), sœur unique de Sa Majesté, qui arriva dans le commencement de

(1) Je ne donne point ici l'explication de ces jetons, comme n'ayant rien d'intéressant, je n'en parle pas même au commencement de toutes les autres années. Ceux à qui cet objet fait plaisir, peuvent voir la suite de ces jetons, à la page sixieme du second volume des anciens Mémoires, ou l'Auteur les a rassemblés.

(2) C'est sans aucun fondement, qu'on a voulu trouver de l'empoisonnement dans cette mort, d'autres l'attribuent à des potions: que la Princesse prit pour devenir mere, c'est plutôt, parce que les Médecins de Nancy la traiterent comme grosse, quoiqu'elle ne

cette année, fut le premier évenement auquel la Cour s'intéressa. Henri en parut sensiblement touché, il en porta le grand deuil, & il voulut non-seu- 1604.

le fût point. André Du-Laurens, que le Roi lui envoya, n'y fut pas trompé comme eux; mais la Princesse étoit elle-même si fort persuadée qu'elle l'étoit, par l'extrême envie qu'elle en avoit, qu'elle résista à tous les remedes; s'imaginant que ce Médecin ne cherchoit qu'à lui sauver la vie, aux dépens du fruit qu'elle croyoit porter; au lieu qu'elle n'avoit aucun regret de la perdre, pourvu qu'on pût conserver cet enfant prétendu. Elle persista dans cette idée & dans ces sentimens, jusqu'au dernier moment qu'elle rendit l'ame, en disant toujours: " sauvez ,, mon fruit ,,. Le corps ayant été ouvert, on vit clairement que Du-Laurens avoit jugé avec beaucoup d'habileté, qu'au lieu d'une grossesse véritable, la maladie ne provenoit que d'une tumeur ou enflure, d'où s'etoit ensuivi une inflammation, pour n'avoir pas appliqué les remedes propres à la dissiper.

Cette Princesse a été un exemple rare d'amour conjugal. Lorsqu'elle voyoit des nouvelles mariées, ou qu'elles en entendoit parler, elle faisoit ce vœu en leur faveur, quelle aimassent autant leur époux, qu'elle aimoit le sien. Elle répetoit souvent ce vers de Properce, en changeant le mot *Venus* en celui de *Deus*: *Omnis amor magnus, sed aperto in conjuge major, hanc Venus, ut vivat, ventilat ipsa facem.* Son corps fut apporté à Vendôme, & mis à côté de celui de la Reine Jeanne d'Albret, sa mere. Le Pape ve-

lement que toute la Cour le portât
1604. aussi ; mais il le fit encore prendre au premier Gentilhomme & aux Officiers de sa chambre, au grand-Maître & aux Officiers de sa garde robe, aux

noit enfin d'accorder cette dispense, si long-tems sollicitée ; mais la Duchesse mourut avant qu'elle fût arrivée en Lorraine.

Henri IV trouva fort mauvais que le Nonce du Pape, au lieu du compliment de condoléance, qu'il recevoit de tous les Princes de l'Europe, sur cette mort, ne lui parlât que de la crainte de Sa Sainteté, sur le salut de cette Princesse, morte hors le sein de l'Eglise; & il lui répondit, avec quelque mouvement d'indignation; mais très-judicieusement, que pour penser dignement de Dieu, il falloit croire que le moment même où l'on rend le dernier soupir, suffit à sa grace, pour mettre quelque pécheur que ce soit, en état d'entrer dans le ciel. "Je ne mets point, „ dit-il, le salut de „ ma sœur en doute„. *De-Thou & Chronol. Septen. ann.* 1604.

C'est contre l'opinion de ces Historiens, qu'Amelot de la Houssaye dans ses notes sur les lettres du cardinal d'Ossat, avance en plus d'un endroit, que cette Princesse n'aimoit pas plus son mari, qu'elle n'en étoit aimée. Il juge plus sensément, que le but du voyage que fit le duc de Bar à Rome, étoit moins de solliciter la dispense de son mariage, que de l'empêcher; mais que le Pape n'eut garde de donner dans ce panneau. L'hôtel dont il est parlé ici, est l'hôtel de Soissons, appellé auparavant, l'hôtel de la Reine Catherine de Médicis, qui le laissa par legs,

Pages, en un mot, à tous ceux qui étoient de quartier, & la même disposition s'observa dans toute la maison de la Reine. 1604.

Madame la duchesse de Bar avoit laissé, en sortant de France, des dettes contractées dans Paris, qui n'étoient point encore acquittées, sans doute, parce que cette Princesse avoit été prévenue par la mort; puisqu'elle avoit envoyé de Lorraine, des joyaux, pour être engagés & servir à satisfaire ses créanciers, qui avoient fait arrêt, tant sur les maisons, que sur les meubles & autres effets de Madame. Ces maisons consistoient en son hôtel de Paris, une maison à Fontainebleau, & une autre à Saint-Germain, dont le Roi son frere lui avoit fait présent; & entr'autres meubles, il y avoit dans sa galerie, sa chambre & ses cabinets, des tableaux qui mé-

à sa petite-fille, Christine de Lorraine; mais à cause des dettes de Catherine, il fut vendu en 1601, & acheté par madame la duchesse de Bar. Il fut revendu en 1604, cent mille livres, ou environ, à M. le comte de Soissons, dont la fille, Marie de Bourbon, le porta en 1624, pour dot, au prince Thomas-François de Savoie-Carignan, grand pere du prince Eugene.

1604. ritoient d'être conservés dans les maisons royales, & que le Roi souhaitoit avoir pour cet effet ; mais on lui avoit fait les dettes de la duchesse, si considérables, qu'il ne crut pas devoir penser à ses meubles, avant qu'elles eussent été liquidées, elles ne se trouverent monter qu'à vingt mille livres.

Je travaillai ensuite, par commission de Sa Majesté, à faire l'inventaire des meubles & des joyaux de cette Princesse. Ce qui rendoit cette discussion embarrassante, outre la nature différente des dettes & des effets, c'étoit la spécification de la part que pouvoient avoir à ceux-ci, le Roi de France & le duc de Bar, & la revendication qu'ils faisoient l'un & l'autre, des bagues que la Princesse avoit engagées à Paris. Un mémoire très-exact que madame de Pangeas nous communiqua, des bagues & joyaux de Madame, soit avant, soit depuis son arrivée en Lorraine, & de la consistance de ses meubles de France, fut la piece qui nous conduisit dans cet inventaire. Le tout fut exactement vérifié, en présence de deux ou trois personnes du Conseil, nommées par

Sa Majesté, & des Commissaires de M. le duc de Lorraine, & cela fait, cha- 1604.
cun des deux Princes se remit en pos-
session de ce qui lui appartenoit, ou
devoit lui revenir, de ces effets. Sa
Majesté destina l'hôtel de Paris à être
vendu, aussi-bien en étoit-il encore
dû une partie du prix de l'achat; la
somme qui proviendroit de cette ven-
e, partagée en trois, suffisoit à satis-
aire le premier vendeur, avec tous
es autres créanciers. La maison de
'ontainebleau fut donnée par le Roi,
la Reine en propre, & celle de Saint
ermain, à la marquise de Verneuil.
lais comme cette vente ne pouvoit
tre consommée si-tôt, & que les
réanciers demandoient des sûretés,
fut convenu de leur consentement,
ntre les deux Princes, que les bagues
: joyaux seroient mis en dépôt entre
es mains, sans aucune autre caution
ue ma parole. Ils y resterent jusqu'à
année suivante, que la Reine s'en
ant accommodée, j'en fus déchar-
é, par un acte daté du 28 Juin 1605,
: signé de Des-Marquets & de Bon-
mps.

Je vais satisfaire à la promesse que

1604. j'ai faite, de parler du rétablissement des Jésuites. Malgré l'arrêt, qui sembloit devoir leur ôter à cet égard toute espérance, ils avoient trouvé les moyens de se rapprocher de la Cour, & de s'y faire, jusques dans le Conseil même de Sa Majesté, un fort grand nombre de protecteurs & de partisans, dont la voix, jointe aux sollicitations pressantes & presque continuelles du Pape, de la maison entiere de Lorraine, & d'une infinité d'autres personnes, soit du royaume, soit des pays étrangers, se trouva à la fin si forte, qu'il ne fut plus possible à Henri d'y résister. Il faut même convenir que ce Prince ne se faisoit pas en cela une grande violence. Quelques Jésuites auxquels ce qui s'étoit passé l'année précédente, pendant le voyage de Metz, avoit donné accès auprès de lui, en avoient profité avec tant d'adresse, qu'ils étoient parvenus jusqu'à s'en faire voir avec plaisir (3), & même, jusqu'à approcher ensuite

(3) Ce fut principalement par leur talent pour la prédication, que les Jésuites se firent voir avec tant de plaisir, à la Cour & à Paris. Ceux qui sont nommés ici, étoient tous d'excellents sujets. Nous parlerons

i familierement. Ceux qu'on en-
ainsi tenter la fortune, & qu'on 1604.
croire avoir été choisis avec
le discernement d'une société,
connoît bien en hommes, étoient
eres Ignace, Mayus, Cotton,
nd & Alexandre : car le Pere
hier ne se montra pas d'abord,
actere de son esprit, plus ardent
uple, n'étoit pas alors de saison.
rsque les Jésuites se furent assu-
e cette maniere, d'une grande
de la Cour, & qu'ils crurent
oir se flatter que ce qui leur res-
d'ennemis dans le Conseil, ou
ent les plus foibles, on ne pour-
t contredire une proposition,

ôt du pere Cot-
e pere Laurent
, ou Mayo,
n provençal, de
oup d'esprit &
duite, & l'un de
qui travailla le
ficacement, avec
ce du Pape, au
issement des Jé-
„ Ce Jésuite
nt ressouvenir
enri IV, qu'il
it promis de les
eller en tems.
„ Sire, lui dit-il, il
„ est tems : car il y a
„ neuf mois que vous
„ l'avez promis ; les
„ femmes accouchent
„ au bout de neuf
„ mois. Comment! Pe-
„ re Mayo, lui répon-
„ dit ce Prince, ne sa-
„ vez vous pas que les
„ Rois portent plus
„ long-tems que les
„ femmes„. *Chron. Sep. ann.* 1604.

1604. qu'on sauroit être agréable au Roi; ils présenterent en forme, leur requête à Sa Majesté, qui ayant en effet pris le parti le plus favorable pour eux, ordonna un jour à M. le Connétable, d'assembler chez lui un conseil, composé de M. le Chancelier, MM. de Château-neuf, Poncarré, Villeroy, Maisses, le président De-Thou, Calignon, Jeannin, Sillery, de Vic & Caumartin, pour y entendre par la bouche de La-Varenne, le plus zelé solliciteur des Jésuites, les propositions de la Société, & les raisons sur lesquelles elle s'appuyoit, en délibérer, & lui en faire son rapport (4).

Sa Majesté avoit bien pensé à moi,

(4) Le Parlement de Paris ayant été informé de la résolution du Roi, au sujet du rétablissement des Jésuites, députa vers Sa Majesté, le premier président de Harlay, pour lui faire des remontrances. Le discours de ce Président fut très-véhément, on peut en voir la substance, dans M. De-Thou, qui après avoir rapporté, en témoin oculaire, ce qui se passa dans cette occasion, entre le Roi & son Parlement, se plaint d'un écrit qu'on répandit alors, sous le nom de réponse du Roi aux remontrances du Parlement, & qui n'est qu'un tissu de reproches, de la part de ce Prince, au premier Président, & de louanges des Jésuites; Sa Majesté n'ayant rien

pour cette délibération; & si elle ne m'avoit point nommé à M. le Connétable, avec ces autres Messieurs, c'est qu'elle jugea, comme elle le dit à l'Oserai, son premier valet de chambre, qui me le redit, que cette nomi- 1604.

répondu autre chose aux députés du Parlement; sinon, Qu'elle les remercioit du soin qu'ils paroissoient avoir de sa vie, & qu'elle sauroit prendre toutes les mesures, pour ne courir aucun danger. La longueur & le tour de cet écrit, déposent en faveur de M. de Thou; mais d'un autre côté, cette réponse, vraie ou prétendue, de Henri IV, est rapportée dans le quatrieme tome des mémoires d'Etat de Villeroy, *pag.* 400. Elle est confirmée par Mathieu, Historiographe de ce Prince, auquel Henri IV, fournissoit lui-même des mémoires pour son histoire, *Tom.* 2. *Liv.* 3. C'est sur cette autorité, qui est d'un grand poids, que le pere Daniel l'a citée dans son histoire de France, *in fol. Tom.* 3. *pag.* 1939. Ce qui porte à croire que cette réponse de Henri IV, est véritable, du moins quant au fond, c'est que M. de Thou ne laisse pas de convenir, qu'après la réponse du Roi, qui renfermoit un ordre d'enregistrer son édit, le Parlement ayant encore cherché les moyens d'éluder cet enregistrement, Sa Majesté fit venir une seconde fois les gens du Roi, auxquels elle déclara sa volonté avec autorité, & même avec colere, & qu'ensuite elle envoya André Hurault de Maisses, l'un de ses Secretaires d'état au Parlement, pour y faire vérifier son édit, sans aucune modification.

nation ne me feroit pas plaisir, mais
1604. Sillery me servit ici un plat de sa façon. Il affecta, en parlant au Roi, une surprise si naturelle, de ce que ce conseil dût se passer sans moi, & il l'assaisonna si bien de toutes les perfides louanges, dont se servent l'envie & la malignité, qu'il mit ce Prince dans la nécessité de dire, que j'en serois aussi. Le but de ce rusé Courtisan étoit de faire retomber sur moi seul, toutes les suites fâcheuses, qu'on prévoyoit également, & du refus, & de l'acceptation de la demande des Jésuites: car tout le monde sentoit bien que le pas étoit glissant. Je devinai le motif de ce procédé de Sillery, & je ne fus pas long-tems sans l'appercevoir bien plus clairement.

Ces Messieurs étant assemblés, & moi avec eux, lorsqu'il fut question d'opiner; Bellievre, Villeroy & Sillery, jetterent les yeux sur moi, & Sillery prenant la parole, dit, que ces Messieurs me remettoient l'honneur de la délibération, comme à celui de la compagnie, qui étoit le plus intelligent dans les affaires, & le mieux informé des volontés du Roi.

ernier trait de Sillery, envers le-
je n'étois pas déjà trop bien dif- 1604.
acheva de me mettre de mauvai-
neur. Au lieu du compliment,
un courtisan auroit payé sa flat-
, je répondis sans déguisement à
nsée. Je dis que je ne voyois pas
son à changer l'usage reçu, d'o-
selon le rang, & encore moins,
un sujet, où ma religion devoit
e mon sentiment suspect de par-
:, à moins que ce ne fût à dessein
onner dans le public, une inter-
tion peu avantageuse de mes pa-
, comme je savois que plusieurs
ssistans s'attendoient à le faire, &
e l'avoient déjà fait d'avance,
es imputations bien gratuites sur
et, dont on ne m'avoit pas mê-
ntendu parler. J'ajoutai encore
clairement, que quand j'opine-
le premier, je ne donnerois pas
t de prise à celui qui me parloit,
l'avoit espéré; mais qu'enfin je
ferois point, que je n'eusse au-
ant consulté mon oracle; c'est
e voulois effectivement avoir un
tien avec Sa Majesté, avant que
n statuer sur la matiere proposée.

« A ce que je vois, reprit Sillery, en
1604. souriant malicieusement, & feignant d'ignorer le sens de mes dernieres paroles, » il faudra que nous attendions » à savoir votre avis, que vous ayez » fait un voyage sur le rivage de la » seine, à quatre lieues d'ici, » il désignoit Ablon, où se faisoient les assemblées des Protestans. » Monsieur, » lui répliquai-je, votre enigme n'est » guere bien enveloppée, & pour » vous satisfaire, je vous dirai que » comme en matiere de religion, les » hommes ne sont point mes oracles, » mais la seule parole de Dieu, en fait » d'affaires d'état, je n'en ai point » d'autres que la voix & la volonté du » Roi, dont je veux être particulierement informé, avant que de rien » conclure sur un sujet de cette importance ». Je pris ensuite un ton moins élevé; & en m'adressant à toute la compagnie, j'ajoutai qu'en effet la précipitation ne pouvoit causer ici que de grands inconvéniens.

Après ce discours, qui pouvoit bien passer pour cet acte de délibération, que je n'avois pas voulu faire, le Connétable parla, profitant de l'ou-

verture que je venois de lui fournir, n'étant pas fâché d'ailleurs, de me rendre service : car depuis celui que je lui avois rendu dans l'affaire du maréchal de Biron, il avoit changé sa prévention contre moi, en une affection sincere ; il dit, qu'il étoit de mon sentiment, sur l'obligation de savoir, avant que de rien statuer, la disposition particuliere de Sa Majesté, à quoi il ajouta qu'il ne seroit pas même hors de saison, de la prier d'assister aux délibérations mêmes ; ne fût-ce que pour arrêter les petits mouvemens de vivacité, dont on venoit de voir un échantillon, dans le début de la premiere séance. Villeroi montrant une impatience d'aller en avant, qui surprit tous ceux qui connoissoient son caractere, dit, que cet affaire ne pouvant finir que par le rétablissement des Jésuites, il étoit inutile de traîner la chose en longueur. Après avoir fait valoir de toutes ses forces, le poids de l'intervention de Sa Sainteté, & cautionné la vérité des promesses que faisoit la société, il expliqua les motifs de la conduite du Roi, qui n'avoit pas, disoit-il, référé la chose à un

1604.

conseil, dont il avoit nommé tous les
1604. membres, pour être contredit; mais pour ne pas demeurer chargé lui-même d'avoir anéanti par la force de son autorité, un arrêt du Parlement aussi solemnel, que celui qui avoit été porté contre les Jésuites; & il conclut avec la derniere complaisance, qu'il falloit épargner à Sa Majesté, l'embarrassante nécessité de décider ce point de son propre & seul mouvement. Villeroi nous faisoit beaucoup d'honneur à tous, & le conseil lui devoit un remerciement. De-Thou fronda cet avis, comme Villeroy avoit frondé le nôtre. Il dit, en branlant la tête, que si le dessein de Sa Majesté avoit été tel que Villeroy venoit de le dire, de ne point se mêler de cette affaire, il l'auroit renvoyée à décider, & toutes les propositions des Jésuites à examiner, au Parlement, qui en avoit été saisi par Sa Majesté elle-même; & faisant de ses paroles son opinion, il ajouta, qu'il n'y avoit point d'autre parti à prendre pour le Roi, s'il vouloit éviter, & le blâme qu'il encourroit en agissant autrement, & le danger qui en résulteroit, tant pour l'état que pour

la personne même. Ce n'est pas-là assurément parler en homme de Cour; 1604. mais ni son sentiment, ni celui de Villeroy, ne furent suivis, le reste des Conseillers témoigna d'un seul mot, qu'avant que de passer plus avant, sur le fond, il en seroit parlé à Sa Majesté. Ainsi se termina cette séance.

J'allai le lendemain, chercher à parler à Sa Majesté, en particulier, & ayant mis tout d'abord sur le tapis, la délibération de la veille, je vis que ce Prince attendoit que je lui disse ce que j'en pensois. Je ne balançai point sur le parti que j'avois à prendre, & la vérité m'oblige à dire qu'il ne fut pas favorable aux Jésuites (5). Je dis à Sa Majesté, que je ne comprenois pas comment, après un arrêt du Parlement, qu'elle-même avoit fait donner, & pour une cause aussi grave & aussi juste, elle se laissoit encore prévenir en faveur d'un ordre, dont elle n'avoit que du mal à

(5) Il est marqué dans les Mss. de la Bibl. du Roi, que nous avons déjà cités; que Messieurs de Sully, de Bouillon, de Meaupeau, &c. firent tout leur possible, pour détourner le Roi de sa résolution.

1604. attendre, & pour l'état, & pour elle-même. Je ne pus m'empêcher de la faire souvenir du Roi d'Angleterre. Comme je n'avois pas intention de m'étendre en long discours, je me contentai de supplier ce Prince de me dispenser de délibérer dans une affaire si odieuse, ou du moins de me commander si absolument & si précisément ce que j'avois à faire, que je trouvasse mon excuse dans la nécessité de mon obéissance. « Oh bien, oh » bien! me dit Henri, puisque nous » avons le loisir de discourir là-dessus, » & que vous êtes ici tout seul, dites-» moi librement ce que vous appré-» hendez de ce rétablissement, & » puis je vous dirai aussi ce que j'en » espere, afin de voir de quel côté » penchera la balance ». Je voulus encore m'en défendre, en disant qu'il n'y avoit rien de si inutile, que ce que me demandoit Sa Majesté, puisqu'elle avoit déjà pris son parti. Il répliqua qu'il ne laisseroit pas d'avoir égard à mes raisons; & enfin, il m'ordonna si absolument de le faire, qu'il n'y eut plus moyen de reculer.

Il n'y a aucun avantage pour l'état,

à espérer dans le rétablissement des Jésuites (6) en France, qu'on ne puisse se promettre de tous les autres ordres religieux, & les Jésuites ont de plus des raisons particulieres d'ex- 1604.

(6) Le discours suivant n'a rien de plus, ni même d'aussi fort, que celui du président de Harlay, qu'on voit dans M. de-Thou, ni que tous les autres, dont les écrits, soit alors, soit depuis ce tems-là, sont remplis, contre les Jésuites: je n'en sens pas moins, à le transcrire, toute la répugnance, sur laquelle je me suis expliqué dans la préface de cet ouvrage. Mais le lecteur distinguera aisément ici, qu'on veut lui faire recevoir de pures conjectures pour des faits certains, & de simples possibilités, pour des desseins avérés. Dix pages d'une veine déclamation, ne vaudront jamais le plus petit fait, prouvé en quatre mots, & pour bien dire, M. de Sully ne prouve ici que sa passion & son animosité contre les Jésuites. Ce qu'il avance de fer & de poison, fait horreur à rapporter, & seulement à penser, & ne peut être sorti que de la bouche d'un Calviniste & d'un cruel ennemi; mais il doit d'autant moins nous surprendre, que M. de Rosny s'étoit solemnellement engagé envers le roi d'Angleterre, d'agir & parler de la sorte, lorsqu'il seroit question du rétablissemeut des Jésuites; pour l'intérêt de la cause commune, qui étoit l'hérésie, & dont il étoit un des plus zélés partisans, comme le Roi de la grande Bretagne, étoit un des ennemis les plus déclarés de l'église.

clusion, fondées sur les inconvéniens qui suivent de leur établissement dans
1604. ce royaume. Ces raisons & ces inconvéniens, ont rapport à quatre chefs, dont on va d'abord sentir toute l'importance, la religion, la politique extérieure, la politique intérieure, ou le gouvernement du dedans du royaume; enfin, la personne du Roi.

Ce qu'on peut dire sur la premiere, c'est que l'union & la paix entre les deux religions dominantes en France, paroissant aujourd'hui, à tous égards, le seul vrai fondement, sur lequel doit s'appuyer le systême, qu'on suivra dans le conseil, il faudroit supposer, en faveur des Jésuites, qu'ils adopteront ces vûes; mais c'est ce qu'on doit attendre d'eux, moins que de toutes autres personnes, qu'on puisse imaginer. Le premier de leurs statuts, les assujettit si aveuglément à leur Général, ou plutôt au Pape (7), que quand ils auroient personnellement, sur cet article, les intentions les plus droites & les plus pacifiques, ils ne peuvent

(7) Il faut remarquer par rapport à l'article de l'Institut des Jésuites, qui re-

ouvoir que par l'intention de ces
Supérieurs ; dont l'un qui est le 1604.

la soumission
e à leur Géné-
e par cette sou-
, ou obéissance
, on entend 1o.
eu qu'ils font
eux ans de no-
Or ce vœu est
nent comme
tous les autres
x. La nature en
itement la mê-
l'on ne recom-
chez les Jésui-
la soumission,
nce, que les
res prêchoient
les qui se con-
t plus particu-
nt au service de
Au reste, cette
ce ne doit être
que sur des
e perfection &
ance religieu-
ne peut jamais
aux loix natu-
celles d'insti-
divine, d'insti-
ecclésiastique,
tion civile,
bon ordre des

ette soumission

ou obéissance, on entend encore 2o. Le quatrieme vœu que font les Profès de la Compagnie, & qu'ils ajoutent aux trois vœux ordinaires de religion. Or ce quatrieme vœu ne leur impose d'autre obligation, par rapport au souverain Pontife, que celle de lui obéir, lorsqu'il leur commandera, d'aller travailler au salut des ames dans les missions. En voilà toute la substance; quoiqu'en disent une infinité de personnes, qui représentent tous les jours ce vœu, avec les traits les plus odieux, & qui en prennent sans cesse occasion d'invectiver contre la société. *Insuper promitto specialem obedientiam summo pontifici, circa missiones.* " De plus, je promets ,, une spéciale obéissance au souverain ,, Pontife, touchant ,, les missions ,,. C'est

Pape, peut nous faire beauco
1604. mal, & l'autre qui eſt leur Gé
eſt toujours un Eſpagnol natur
créature de l'Eſpagne. Or, on n
préſumer que le Pape & ce Géné
Jéſuites, voyent jamais de bo
la religion Proteſtante marcl

en ces termes que le vœu eſt exprimé, & qu'il eſt proféré. Il renferme quatre circonſtances, qui en font toute l'étendue, & que l'on peut voir dans le livre de l'inſtitut des Jéſuites, ou dans ſon abrégé imprimé à Bruxelles, en 1690. *Part*, 3. *ch*. 3. *ſect*. 3. Ces circonſtances ſont, 1. Il eſt défendu aux Jéſuites de ſolliciter par eux-mêmes, ou par quelqu'autre, le ſouverain Pontiſe, afin qu'il les envoye dans une contrée plutôt que dans une autre. 2. Ils doivent obéir ſoit qu'on les envoye, ou chez les Turcs, ou chez les autres Infideles, dans les Indes mêmes; ſoit

qu'ils ſoient
d'aller travail
converſion des
ques, & des ſc
ques, ou à la
tion des fidele
doivent partir
tement, auta
dependra d'eu
excuſe & ſans
Ils ne peuve
exiger de vi
mais ils doiv
prêts d'aller à
à cheval, avec
gent ou ſans
ainſi que Sa Sa
jugera conven
conſidérant qu
grand ſervice
Un pareil vœ
de quoi autori
ce qu'on a éc
ce qu'on a di
occaſion, d'i
contre la ſoci
puis deux ſiecl

ce sous ses bannieres particulie-
l arrivera donc que les Jésuites, 1604.
is de maximes ultramontaines,
ts d'ailleurs & intelligens, & pour
ole, jaloux de donner la victoire
r parti, feront un schisme perpé-
dans le peuple, par leurs con-
ns, leurs prédications, leurs li-
& leurs discours, d'où naîtra une
tion entre les différens membres
rps politique, qui, tôt ou tard,
duira les guerres civiles, dont
ent de sortir.

ne sont pas moins capables de
er des guerres étrangeres; c'est
ond endroit, par lequel la bonne
que s'oppose à leur rappel. Le
porté d'inclination pour l'Es-
:, ou dépendant malgré lui de
couronne, sur-tout depuis les
eres invasions qu'elle a faites en
, les Espagnols n'ayant de vues
our la destruction de la monar-
françoise, les Jésuites liés avec
t l'autre, par principes, par ha-
e, par religion; que conclure
out cela? sinon que la France
dans ce corps, un ennemi,
ord avec ses ennemis pour la

renverser. La religion rentre une seconde fois dans ce motif, en ce que
1604. les projets de Henri pour la gloire & la tranquillité de toute l'Europe, demandant qu'on porte quelque jour en Italie, une armée capable de tirer le Pape, & même malgré lui, des entraves où le tient la domination Espagnole, & que ce Prince s'aide dans ce dessein, des Puissances protestantes, sans lesquelles on ne peut rien contre l'Espagne; les Jésuites ne goûteront jamais un plan de politique universelle, qui rendra les Protestans nécessaires, & les affermira en Europe.

Plutôt que de voir un pareil dessein s'exécuter, c'est le troisieme motif, plutôt que de passer à la haine, qu'ils seroient obligés en ce cas, de prendre contre l'Espagne, ils chercheront à consumer les forces du Roi contre ses propres sujets. Un mal presqu'aussi grand dans l'intérieur du royaume, c'est que leur accès auprès du Prince, & les facilités qu'ils trouveront à disposer de son autorité, leur feront commencer une

autre

e espece de guerre contre les Mi-
es & toutes les personnes en pla- 1604.
sur le soupçon qu'ils n'entreront
dans leurs sentimens. Je me mis
même du nombre de ceux qui se-
nt les premiers sacrifiés à ces nou-
ıx favoris.
nfin S. M. n'avoit elle pas fait elle-
e une cruelle épreuve de leur hai-
sans leur ouvrir encore une nou-
voie au fer & au poison ? Et igno-
elle les raisons qu'avoient les Jé-
s, de lui substituer au trône de
ce, un autre Prince, qu'ils puf-
se flatter de faire concourir plus
ment dans leurs projets, tant gé-
ıx, que particuliers ? Si elle en
oit encore, j'offris de lui en don-
a preuve, dans un mémoire qui
oit été adressé de Rome contre le
nal d'Ossat, dont je parlerai dans
ıoment, & je me contentai d'a-
r encore quelques réflexions que
ırnit ce mémoire.
Roi me répondit qu'il verroit
ıtiers cet écrit, & il m'ordonna
e de le lui communiquer; mais il
ura ferme dans son dessein, con-
utes les raisons que je pus lui ap-

porter. Il me dit qu'à un discours dont il voyoit que j'avois médité de longue main toutes les parties, il n'avoit que deux choses à opposer; la premiere, qu'il n'étoit pas surprenant que les Jésuites se fussent dévoués à l'Espagne, la seule puissance qui les avoit recherchés & caressés, lorsqu'ils étoient méprisés ou détestés presque par-tout ailleurs, & que s'ils avoient trouvé le même agrément en France, ou si on le leur procuroit aujourd'hui, ils oublieroient bien-tôt l'Espagne (8).

1604.

(8) Sans vouloir rien imputer aux Jésuites françois de ce tems-là, je remarque seulement que Henri IV, jugeoit bien des dispositions où ils seroient à l'avenir. Les services qu'ils ont rendus à la France, ont fait tomber absolument ce reproche, qu'on trouve si souvent dans la bouche des ennemis qu'ils avoient alors, d'avoir cherché à élever l'Espagne sur les ruines de la monarchie françoise. Au reste, ce n'est point le rapport intime que les Jésuites avoient avec les étrangers, qui les avoit rendus Ligueurs, c'étoit la situation présente des affaires de la religion. S'ils crurent, par une suite de l'erreur, qui leur étoit commune avec la Sorbonne & la plûpart des meilleurs François, devoir chercher de l'appui au dehors; ce n'étoit point qu'ils fussent ennemis de la nation, de la patrie, de l'état, c'est qu'ils croyoient ces relations nécessaires pour soutenir les intérêts

Sa Majesté avoit pour garant de cette vérité, ainsi qu'elle me le dit, le pere Mayus, qui le lui avoit avoué confidemment, & en même-tems confirmé au nom de toute la Société, par les sermens les plus terribles; se soumettant pour lui & pour tous ses confreres, à être regardés, si la chose n'arrivoit pas, comme les plus insignes traîtres. 1604.

de la religion ; c'est qu'ils s'imaginoient, mal-à-propos, comme plusieurs Catholiques, qu'un excès de zele aveugloit, qu'il étoit permis de tout entreprendre pour la défense de la foi ; encore garderent-ils plus de mesures, qu'un grand nombre d'autres, puisqu'ils ne parurent point dans Paris le jour des barricades, & qu'on ne les vit point assister à la procession ridicule & bisarre de 1590. *Histoire de France du pere Daniel*, *Tome 3*.

Autre observation à faire ; c'est qu'on persécutoit les Jésuites en Espagne, comme trop zélés pour la France, tandis qu'en France, on leur faisoit un crime de leurs liaisons trop étroites avec l'Espagne. Ce fut en effet le cardinal Tolet, Jésuite espagnol, qui travailla le plus efficacement à obtenir l'absolution de Henri IV, & à sa réconciliation avec le S. Père : ce qui est prouvé par les lettres du cardinal d'Ossat, depuis 1595, jusqu'en 1603. Voilà ce qui piqua l'Espagne & Philippe II, contre les Jésuites, contre le pere Aquaviva, leur Général, à qui l'Espagne suscita par cette raison, toute sorte d'affaires.

dant parler ainsi. Et afin que ce sacrifice que je lui faisois ne demeurât pas
1604. sans récompense, loin qu'il retombât sur moi, comme j'avois paru le craindre, il me promit en ce moment deux choses sur sa parole royale; l'une, que ni les Jésuites, ni personne au monde, ne lui feroient jamais déclarer la guerre aux Protestans, à moins que je ne la lui conseillasse moi-même; l'autre, que rien ne feroit capable non plus de lui faire éloigner de sa personne, un ministre dont il seroit satisfait, de quelque religion qu'il fût; « & sur-» tout, ajouta ce Prince avec une fa-» miliarité tout-à-fait obligeante, un » homme, dont je dirois volontiers » ce que vous me disiez l'autre jour, » que Darius disoit de son (11) Zo-» pire ». Il m'assura encore qu'il alloit travailler à faire passer dans l'esprit des Jésuites, tous les sentimens qu'il avoit pour moi, & que je connoîtrois

(11) Zopire, Satrape Perse, s'étant fait couper le nez, les oreilles & les levres, pour faire réussir un stratagême, qui mit Darius en possession de la ville de Babylone, ce Prince avoit coutume de dire depuis: *Qu'il eût donné vingt Babylone pour un Zopire.* *Hérodote*, *liv.* 5.

avant qu'il fût peu, de quelle maniere il leur apprendroit à se comporter à mon égard. 1604.

Je ne sais s'il n'y travailla pas dès le même jour ; car je reçus le lendemain matin une visite de la Varenne, qui me demanda la grace qu'un Jésuite, qu'il m'assura être encore plus françois d'inclination que de nom, vînt me baiser les mains. Je répondis à la Varenne, qu'il savoit bien que tout le monde étoit bien reçu chez moi, & que les Ecclésiastiques en particulier, ne s'étoient jamais apperçus de ma religion, que par le devoir que je croyois qu'elle m'imposoit, de les mieux traiter encore ; sans tout cela, que le caractere, dont il me dépeignoit ce Jésuite, lui répondoit qu'il ne seroit point refusé à ma porte. Ce Jésuite françois étoit le pere Cotton (12)

(12) Pierre Cotton, né en 1564, à Neronde, d'une famille des plus distinguées du Forez. Il y a beaucoup à changer à l'idée que l'Auteur cherche à nous en donner ici & ailleurs. C'étoit un homme de beaucoup d'esprit, & singulierement doué du don de la parole, & de tout ce qui fait réussir à plaire. « Le Roi, dit » la Chronologie Septénaire, le prit en » telle affection, aussi-» tôt qu'il l'eût vû, » qu'incontinent il se

1604. qu'il m'amena des le jour sui comme je sortois pour donner audience ordinaire après le dîner fus abordé avec toutes les démoi

» se faisoit rien qu'il » n'y fût appellé. Il » prêcha à Fontaine- » bleau, puis après » dans Paris, où il n'y » eut bonne paroisse » qui ne l'ait desiré » ouir ; & de fait auf- » si, il a une grace at- » trayante, qu'on ne » le peut lasser de l'é- » couter ».

Il pensa être assassiné dans le même-tems, par des Pages de Sa Majesté, qui lui donnerent plusieurs coups d'épée, comme il venoit en carrosse au Louvre, parce que quelques Seigneurs de la Cour s'étant plaints au Roi, que des Pages crioient, en le voyant passer : *Vieille laine*, *viel coton*. (cri de Pa-

ton n'avoit i ment prié Sa M de leur pardonn furent seulemen sés de la Cour. » Roi, dit le » Ecrivain, e » menta encore » veurs qu'il » aux Jésuites. » lui même do » Evêché au pe » ton, qui, su » offre, fit u » d'état, qui » venu au bien » ordre, à fav » ne pas l'acce La Chronologi ténaire auroit plus exactem elle avoit dit P. Cotton étoi gé étroitement fuser l'Evêché Roi lui offroit

1s possibles de vénération & de
ect. Il n'y eut sorte de louanges 1604.
e flatteries dont il ne m'accablât,
mon esprit, sur mes services, &
i sur la protection qu'on lui avoit
ré, disoit-il, que j'étois disposé
:corder à sa société. Il entremê-
de fréquentes & profondes incli-
ons, les assurances réitérées qu'il
faisoit de reconnoissance, de dé-
ement & d'obéissance. Je ne de-
rai pas en reste de complimens &
érémonies. Je m'étudiai à ne rien
ttre de tout ce que je jugeai con-
r à la personne & aux circonstan-
)résentes.

siastiques, & ils
uvent même être
nsés de ce vœu,
par le souverain
ise. Le pere Cot-
à en juger par la
qu'a écrite le pere
léans, étoit trop
ieux pour se con-
: dans le refus
fit par d'autres
que par ces prin-
s de désintéresse-
& de modestie.
áthieu parle aussi du pere Cotton, avec de fort grands éloges, *tom. 2. liv. 3.* Henri IV le prit en cette année pour son confesseur, par la retraite de René Benoît, curé de Saint Eustache; & il exigea, dit-on encore, que la supériorité du collége de Navarre, qui avoit toujours été attachée à la qualité de confesseur du Roi, en fût désunie.

Le lendemain, le Conseil, toujours
1604. composé des mêmes personnes, se rassembla pour la seconde fois. Jamais affaire ne fut si promptement expédiée. Sans me jetter dans un grand étalage de vaines raisons, je dis succintement, que la conjoncture présente requeroit que les Jésuites fussent rétablis en France. On exigea d'eux le serment, qu'ils prendroient tous les sentimens de bons compatriotes, & qu'ils n'éliroient point de provincial (13), qui ne fût françois. Ils jurerent; & tout le

(13) Je ne vois pas qu'il soit fait mention dans les letres pour la réhabilitation des Jésuites, de cette élection d'un Provincial françois, du moins qu'implicitement. Voici les conditions qui y sont exprimées; que les Jésuites ne pourront fonder aucun collége en France, sans la permission du Roi; qu'ils seront tous naturels François, & qu'il n'en sera souffert aucun autre dans le royaume; qu'il en résidera continuellement un près de la personne de Sa Majesté, pour lui répondre de la conduite de tous les autres; qu'ils feront, en entrant dans le corps, certains sermens entre les mains des officiaux, de ne point attenter à sa personne; de ne se mêler de rien au désavantage de l'état, &c. qu'ils ne donneront atteinte, ni aux loix du Royaume, ni à la jurisdiction des Evêques, ni aux droits du Clergé, des Universités, &c. qu'ils ne pourront prêcher, ni administrer les sacre-

passé fut mis en oubli. Je n'ajouterai rien de plus, sinon, que je me tins enveloppé pendant tout ce tems-là; & 1604.

mens dans aucun diocese, que de l'aveu de l'Evêque diocésain; qu'on leur restituera ce qui leur avoit été ôté; mais qu'ils ne pourront rien acquérir de plus, sans une approbation expresse de Sa Majesté; non plus que prétendre partager avec leurs parens, les successions & biens de famille. Les villes de Lyon & de la Fleché étoient les seules où on leur permettoit de s'établir de nouveau. Celles où ils étoient fondés par ci-devant, y sont énoncées au nombre d'onze; savoir, Toulouse, Auch, Agen, Rhodès, Bordeaux, Périgueux, Limoges, Tournon, Le-Puy-en-Velai, Aubenas & Beziers. Il est permis à M. de Thou de se plaindre qu'une partie de ces conditions ont été depuis annullées; mais non pas d'en prendre droit contre les Jésuites, de dire qu'ils ont manqué à les observer.

Quant à l'élection de leur Général étranger, qui fait tant de peine à M. de Sully, on ne pouvoit exiger d'eux qu'ils n'en eussent jamais qui ne fût François de nation, l'élection de ce Général se faisant par divers membres de la société, députés à cet effet, & qui sont pris des différentes nations, c'eût été exiger l'impossible. Au regard de cette élection, il n'y a rien de réglé, ni par les loix, ni par les pratiques de la société, pour le sujet qu'on doit choisir; c'est-à-dire, que tout Jésuite, qu'on juge propre à cet emploi, François ou autre, peut y parvenir, parce que la chose dépend d'une élection qui est pleinement libre. Si l'avant dernier Général ne fut

1604. que je me conduisis avec une extrême circonspection, soit par rapport à cette affaire, soit à l'égard du sentiment du pere Molina sur la grace, qui fut rendu public cette année, soit enfin sur quelques propositions de trois Jésuites, dont le pour & le contre furent débattus avec beaucoup de chaleur, & sur-tout celle-ci: qu'il n'est point de foi que le Pape soit le successeur de saint Pierre; & que la confession peut se faire par lettres. Les Jésuites sentirent en cette occasion, le besoin qu'ils avoient déjà, que l'autorité royale intervînt en leur faveur. Si on les avoit livrés au Parlement, à la Sorbonne, aux Universités & au plus grand nombre des (14) Evêques & des villes du royaume, leur doctrine n'y auroit pas jetté de profondes ra-

pas le P d'Aubanton, François, confesseur de S. M. catholique, c'est que les Jésuites françois eux-mêmes s'y opposerent. Le pere Charles de Noyelle, qui l'étoit en 1685, étoit un gentilhomme d'Artois, sujet du Roi de France.

(14) Le Septenaire nous apprend au contraire, que les Jésuites furent demandés, aussi-tôt après leur rappel, par plusieurs villes, Evêques, &c. *ibid. fol.* 438. « C'étoit, dit encore » l'historien Mathieu, » *ibid. page* 606. »

cines; mais le Roi n'abandonna pas ses nouvelles créatures. Il leur donna même à la sollicitation de la Varenne, son château de la Fleche, où ils eurent bien-tôt un beau college. 1604.

Le rétablissement des Jésuites fut un vrai triomphe pour Villeroy, Jannin, Du-Perron, & sur-tout pour d'Ossat, qui ne les avoit point oubliés à Rome, où il résidoit toujours, pour les affaires de Sa Majesté. C'est ici le lieu de parler du mémoire qui me fut adressé d'Italie, contre cet Ecclésistique, & dont on

» commun desir des » Catholiques de les » revoir, leur absence » ayant fait connoître le bien & le » profit de leur présence, en l'instruction de la jeunesse, » & au maniement » des consciences... » Leurs ennemis n'eurent point de prise, » ni sur leurs mœurs, » ni sur les actions de » leur vie, qui s'accordent si bien à » leur doctrine, qu'il » n'y a un seul mauvais accord qui en » rompe l'harmonie, » leur cœur & leur » langue étant montés au même ton, » &c. » Cet Ecrivain en avoit déja parlé dans les termes les plus avantageux, *tom.* 2. *liv.* 2. *page* 270. & ce qui le rend moins suspect, c'est qu'il avoit eu lui-même quelque démêlé particulier avec cette société, comme on le voit au même livre 2. *pag.* 681.

On chargeoit les Jésuites du soin de serrer les nœuds de cette union, dont le fondement devoit être le mariage des enfans de France & d'Espagne, & le premier fruit, le détrônement du Roi Jacques (15).

1604.

L'Auteur, pour prouver qu'il n'avançoit pas des accusations si graves en vain déclamateur, les justifioit par les lettres mêmes de d'Offat, tant celles dont j'ai parlé ci-devant, que plusieurs autres qu'il avoit ramassées; par ses discours, soit publics dans Rome, soit particuliers à mon frere, Ambassadeur en cette Cour, & à d'autres. Il dévoiloit le mystere de ces difficultés presqu'insurmontables, rencontrées auprès du Saint Pere, sur l'absolution du Roi, & sur le mariage de Madame. Il montroit qu'elles étoient venues de d'Offat lui-même, qui, pendant ce tems là, pour abuser plus impunément de la confiance de son maître, & pour prévenir les reproches qu'il avoit sujet d'en appréhender, lui faisoit entendre qu'il étoit indispen-

(15) Je ne vois rien à ajouter sur ces articles, à ce que nous en avons dit dans les notes ci-devant.

sablement obligé de faire croire à Rome, que Sa Majesté étoit dans tous ces sentimens, & qu'il n'étoit pas médiocrement embarrassé à étouffer les bruits qui, de tems en tems s'y répandoient du contraire. 1604.

Il y a certainement en tout ceci, un grand raffinement de la part de d'Ossat. Il n'y en avoit guere moins dans les insinuations qu'il faisoit sous main au Roi, que l'Espagne n'avoit à son égard que des vues toutes pacifiques, & que le Pape étoit prêt à s'en rendre caution. Tout cela est si positif, & appuyé par l'Auteur sur de si fortes preuves, qu'il se fait croire malgré la passion & la haine, qu'on ne peut disconvenir qui n'éclatent de toutes parts dans cette piece, contre d'Ossat. On lui reproche de trancher du grand politique & de l'homme d'état, lorsqu'il devroit rougir de son ignorance & de son incapacité; & l'on ne veut reconnoître dans cet Ecclésiastique, avant qu'il fût élevé à la pourpre, qu'un pédant & un valet (16).

(16) La passion, l'injustice & la fausseté se font voir si sensible- ment dans ces derniers traits, qu'ils achevent de détruire la foi qu'on

qui doit tous les différens degrés de sa
1604. fortune, à la bassesse de ramper auprès de Villeroy, & de servir en esclave, l'aversion des autres Catholiques li-

auroit pû ajouter à ce prétendu mémoire venu de Rome, contre le cardinal d'Offat. Sa reconnoissance l'oblige à nommer en plusieurs endroits M. de Villeroy, son protecteur, & à faire une profession presqu'ouverte d'attachement pour lui. Que peut-on conclure de cela? Rien certainement contre les qualités de son esprit, & tout en faveur de son cœur. On ne sauroit s'empêcher de remarquer, que l'Auteur fait un abus sensible du principe de la liberté de penser. Il s'étudie à le faire régner sur les matieres de religion, qui sont presque les seules où il ne doit point être admis, & il paroît vouloir l'exclure de la politique, qui est la chose du monde peut-être, où le pour & le contre doivent être le plus permis, parce que rien n'est plus incertain, plus fortuit, plus sujet à varier.

Quant à la personne du cardidal d'Ossat, on convient qu'il étoit de la plus basse extraction. Les uns le font fils d'un opérateur, les autres, bâtard du seigneur de Cassanabere, & d'autres, ce qui paroît mieux fondé, fils d'un maréchal ferrant, du diocese d'Auch. Il fut précepteur du jeune seigneur de Castelnau-Magnoac, ensuite il alla à Rome en qualité de secretaire de Paul de Foix, & y devint secretaire du cardinal Louis d'Est, protecteur des affaires de France. Il fut encore envoyé de Sa Majesté à Florence, Ambassadeur à Venise, à Rome, &c. L'évêché de Rennes lui fut con-

urs, contre les Réformés. L'Au-
', en finiſſant ce mémoire, conju- 1604.
elui entre les mains duquel il doit
ber, de le faire paſſer dans celles
ia Majeſté.

ıettant à part tout ce qu'il peut
oir d'outré dans cet écrit, qu'on
bien venir d'un ennemi déclaré,
a toujours vrai, que d'Oſſat ne
ıit parer le reproche d'ingrat &
alomniateur, par rapport à ſon
ɔrain & à ſon bienfaiteur, &

1 1596, & en celui de Bayeux, M. de Roſny lui auprès de Hen-, la permiſſion de nettre. Il avoit ı de paſſer le e ſes jours à Ro-comme en effet nourut, le 13 1604, un mois ıa mort de la du-de Bar, âgé de. Sa derniere let-eſt celle qu'il à M. de Ville-x jour avant ſa

ez les autres ılarités de ſa vie dans Amelot de la Houſſaye, à la tête de l'édition qu'il nous a donnée des lettres de ce Cardinal. Il n'a eu garde de ne pas prendre le parti de cette Eminence, dans les petites diſcuſſions qu'elle eut avec le duc de Sully, & il avance, je ne ſais ſur quel fondement, que ſi ce Miniſtre ne lui écrivoit pas, c'étoit probablement, parce qu'il ne vouloit pas l'appeller Monſeigneur. *Note ſur la lettre 329.*

1604. qu'il laisse même, sans y penser, à la postérité tous les moyens de le convaincre de ces deux vices, dans les lettres que sa vanité lui a fait imprimer, lorsqu'il y traduit Henri IV, comme un Prince qui opprime le Clergé, détruit la Noblesse, ruine le tiers état, & se rend le tyran de son peuple.

La vérité n'est pas moins blessée dans tout ce que sa bile exhale contre les Protestans. Que veut-il qu'on pense des épithetes d'impies, d'horribles, de détestables, de sacrileges, &c. qu'on y voit entassés, pour flétrir un corps qui fait profession de convenir avec lui même, dans tous les points fondamentaux de la doctrine de Jesus-Christ, & de n'avoir pas une moindre vénération pour tous les divins monumens où ils sont exprimés, le symbole des Apôtres, le décalogue, l'oraison dominicale (17)?

A l'égard des fautes purement de

(17) Cette raison de l'Auteur est bien foible; mais on sait que c'est un des points de la nouvelle doctrine, de ne reconnoître ni les saints peres, ni les conciles, ni les autres sources de la tradition & de la foi.

politique, elles peuvent bien ne venir dans d'Offat, que d'une vue trop bornée; mais elles ne sont pas moins coupables. Dans le tems que les projets ambitieux de la maison d'Autriche, sont, pour ainsi dire, affichés par toute l'Europe, il expose la France à en être la premiere victime, en détachant d'elle sans retour, tout ce qu'elle a d'alliés, capables de la soutenir contre cette orgueilleuse monarchie. Ce qu'il y a de plus surprenant, c'est que cette politique ruineuse n'ait pas laissé de se communiquer, comme par contagion, à la plûpart de ceux qui sont employés dans l'administration des affaires publiques; & ce qu'il y a en même-tems de plus triste, c'est qu'enfin elle a prévalu sur la plus saine, mais la plus petite partie (18). 1604.

(18) Il n'en est point arrivé tous les malheurs, que M. de Sully en appréhendoit; au contraire, l'evénement a été tout aussi favorable à ce systême, qu'il pouvoit l'être. Il est vrai, & cette raison peut bien servir à justifier le raisonnement de l'Auteur, qu'en supposant l'exécution de ces desseins, dont l'extinction du Protestantisme en France, étoit le principal, remise en toutes autres mains que celles du cardinal de Riche-

1604. Elle exposa Villeroy dans le mois d'Avril de cette année, à un déboire des plus fâcheux pour un homme en place. Le Roi, en partant pour Fontainebleau, où il avoit coutume de faire sa pâque, & de passer cette fete solemnelle, pendant la

lieu, il est très-douteux, non-seulement si le succès s'en seroit ensuivi, mais encore si une entreprise de cette conséquence, manquée, n'auroit point replongé la France dans toutes les horreurs du regne des enfans de Henri II.

Le cardinal de Richelieu ne suivit pourtant pas en tout, les vues qu'on attribue aux d'Ossat, Villeroy, &c. puisque toute sa vie il eut guerre avec l'Espagne. La connoissance parfaite qu'il avoit des ressources particulieres à la France, & qu'il avoit puisée, suivant toutes les apparences, en grande partie dans les Mémoires de Sully, fit qu'il embrassa, & en quelque sorte, qu'il concilia ces deux systêmes opposés, en exécutant de l'un, le projet d'abaisser la maison d'Autriche, & de l'autre, celui de détruire le Calvinisme en France. Il me semble qu'aucun exemple ne prouve aussi clairement que celui-ci, de quoi un homme seul est capable. Les Religionnaires de France, qui s'étoient fait tolérer, après trente ans de persécution, après trente ans de repos, sont subjugués, & presque tout d'un coup; c'est que d'un côté, il se trouva un cardinal de Richelieu, & que de l'autre, il ne se trouva plus un Henri de Navarre.

toute affaire cessoit au Conseil,
dia ses Conseillers jusqu'au di- 1604.
ıe de Quasimodo; mais dès le
edi saint, il me rappella par une
, dans laquelle il me mandoit
venoit de découvrir une trahi-
ıns sa Cour, sur laquelle il vou-
onférer avec moi; qu'il feroit
er à cet effet, des chevaux de
à Ablon le jour de pâque, afin
: ne manquasse pas de me rendre
ıtainebleau, au sortir de la ce-
e que j'exécutai ponctuellement.
ı de quoi il étoit question.
lleroy avoit à son service, un Autrement
mis, nommé Nicolas l'Hôte. dit, du
ere en fils, cette famille avoit Portail.
ttachée aux Villeroy; mais ce-
ont il s'agit ici, avant que d'en-
chez lui, avoit été Secretaire
omte de la Rochepot, lors-
étoit Ambassadeur de France
ıspagne. L'Hôte qui avoit de
it, mais un esprit porté à l'in-
e, se fit pendant son séjour en
gne, des intelligences avec les
taires d'état Espagnols, Dom
Idiaques Francheses & Prada,
uels il découvroit les secrets de

1604. l'Ambassadeur son maître. La Rochepot ayant repassé en France, l'Hôte, qui se vit sans emploi, demanda à Villeroy, dont il étoit filleul, une place dans son bureau, & fut commis par lui, au déchiffrement de ses dépêches, ce qui plut très-fort à l'Hôte, & lui donna les moyens de continuer encore plus sûrement son premier métier.

Barrault (19), qui avoit relevé le comte de la Rochepot en Espagne, s'apperçut quelque temps après, que les secrets de son Prince étoient éventés à Madrid, & il se donna la torture pour deviner de quelle part cela pouvoit provenir. Ne pouvant arrêter les yeux sur personne en particulier, il pria Sa Majesté, par un billet simple, adressé à elle-même,

(19) Emeric Gobier de Barrault. On rapporte de cet Ambassadeur, qu'assistant un jour en Espagne, à une comédie, où l'on représentoit la bataille de Pavie, & voyant un acteur espagnol, terrasser celui qui représentoit François I, lui mettre le pied sur la gorge, & l'obliger à lui demander quartier, dans des termes tout-à-fait outragans, il monta sur le théâtre, & en présence de tout le monde, passa son épée au travers du corps de cet acteur. *Notes d'Amelot sur d'Ossat.*

ne; de tenir pour suspects tous les Commis de ses bureaux, & en particulier, ceux de Villeroy. La chose influoit jusques sur nos autres Ambassadeurs dans les différentes Cours de l'Europe, qui étoient dans une surprise extrême, & se plaignoient au Roi, ainsi que Barrault, de ce que le contenu de leurs dépêches étoit su dans ces cours, au même tems qu'ils les recevoient, souvent même avant qu'ils les reçussent de France. 1604.

Mais ni eux, ni Barrault, ne pouvoient pénétrer plus avant, jusqu'à ce que Barrault se vit un jour abordé par un François de Bordeaux, réfugié en Espagne, nommé Jean de Leyré, & mieux connu par le nom de Rafis, qu'il avoit porté dans le tems qu'il servoit la Ligue, dont il avoit été l'un des boute feu (20), & c'est pour cette raison, que n'ayant pu se faire comprendre dans l'amnistie, il s'étoit vu obligé de passer en Espagne, où ses services, qui consistoient en quelques avis qu'il recevoit encore

(20) L'Etoile dit qu'il avoit été l'un des Seize.

1604. de ses associés en France, furent récompensés par une bonne pension, que cette Cour lui faisoit; ce qui dura jusqu'à ce que le Conseil d'Espagne, ayant su tirer d'ailleurs des lumieres plus sûres, que de Rafis, il s'apperçut, par le mépris qu'on commençoit à témoigner pour lui à Madrid, & par le retranchement de ses gratifications, que son crédit venoit de tomber tout d'un coup. Il en pénétra la véritable cause, & à l'instant, changeant de batterie, il ne s'occupa plus qu'à découvrir quel étoit le traître en France, qui venoit ainsi s'enrichir de son bien; ne faisant point de doute que s'il y réussissoit, cette découverte lui vaudroit son rappel dans sa patrie, qu'il n'avoit point perdu de vûe, & peut-être mieux que ce qu'on lui ôtoit en Espagne.

Les gens nourris dans l'intrigue, ont des talens pour ces sortes de choses, que les autres n'ont pas. Rafis s'accosta d'un autre François, domicilié en Espagne, nommé Jean Blas, qui lui apprit comment l'Hôte avoit abusé de la confiance de son premier maître, Rafis, frappé de cette idée, s'at-

., comme par instinct, sur cet
ne; & s'étant fait instruire par
res endroits, qu'il étoit actuelle- 1604.
l'un des Secretaires de Villeroy,
éloigné qu'il étoit, sa seule pé-
tion lui dévoilà ce qui demeuroit
: à tant d'autres, qui étoient sur
eux-mêmes.

: soupçon qu'il avoit, s'étant
ıé en certitude, il alla trouver
ıult, & lui offrit de lui faire con-
e le traître dont il se plaignoit,
'il se donnât bien de garde de
aisser seulement soupçonner, à
ition, si son avis se trouvoit
qu'on lui accorderoit une abo-
ı en forme, & une pension hon-
L'importance du sujet fit que
ıult n'hésita pas à lui promettre
& l'autre. Rafis exigea encore de
ıult, & cela en vue de sa propre
é, qu'il prendroit sa commodité,
e lorsqu'il écriroit en France,
es propositions qu'il venoit d'en-
re, il ne s'adresseroit qu'au Roi
ıême; mais Barrault ne prit ces
ieres paroles que pour un excès
le de précaution, qui n'excluoit
a communication avec les Prin-

cipaux Ministres de Sa Majesté, & ce
1604. fut à Villeroy lui-même qu'il s'ouvrit de l'offre & des propositions de Rafis. Villeroy, qui ne se doutoit point que le traître dont on lui parloit étoit dans son propre bureau, renvoya promptement la dépêche au Roi. Pour l'Hôte, qui visa droit au but, en ouvrant avec son maître ce paquet de Barrault, il fit ses réflexions sur cet avis important, & prit le parti, que Rafis avoit justement appréhendé, c'est d'écrire à l'heure même à ses correspondans en Espagne, afin qu'ils prissent, sans perdre de tems, toutes les mesures nécessaires, pour empêcher Rafis d'en dire davantage; c'est tout ce qu'il imagina de plus sûr pour lui, & de plus propre à prévenir les suites de cette affaire, & la chose auroit peut-être réussi avec toute autre personne que Rafis.

Celui ci, en recevant son abolition, que Sa Majesté lui fit envoyer, avec une acceptation de ses propositions, remarqua qu'elle n'étoit point signée de Loménie, auquel Sa Majesté l'auroit remise naturellement, si elle ne lui avoit été proposée par un

: canal ; & concluant de là, qu'el- 1604.
'oit passé par le bureau de Ville-
il courut incontinent chez l'Am-
deur, & se plaignit à lui qu'il
it trompé. Il ne lui fit plus mys-
de rien. Il lui apprit pour quelle
n il l'avoit pressé de s'adresser di-
ment à Sa Majesté, & à Villeroy,
is qu'à tout autre. Il lui donna tous
claircessemens qu'il avoit promis
es menées de l'Hôte. Cela fait,
peu de mots, il dit à Barrault,
pour parer, s'il en étoit tems en-
, le danger où il se trouvoit à Ma-
, il ne trouvoit point d'autre
en, que de tâcher de gagner au
vîte les terres de France, & il
a en effet à cheval dans l'instant
e, dont bien lui prit; car dès le
main matin, la maison où il de-
oit, fut investie par des archers,
n fit courir après lui en toute dili-
e, pour le joindre avant qu'il eût
it la frontiere. Mais Rafis échap-
eureusement, ou plutôt, grace
grande diligence qu'il fit avec
artes, Secretaire de Barrault,
l'Ambassadeur lui donna pour
ompagner, & pour le présenter

1604. en France. Ils ne se reposerent p qu'ils ne se vissent à Bayonne, continuant leur route, sans perd tems, ils vinrent à Paris, & de Fontainebleau, où on leur avo qu'étoit Sa Majesté.

Ils rencontrerent en chemin V roy, qui se rendoit aussi de Font bleau à sa maison de Juvisy, ne crurent pas devoir lui rien ca Ils le prierent même de faire tou arrêter son Commis, par prov & afin d'avoir seuls tout l'hon de cette affaire, ils lui offrire retourner à Paris & de l'arrêter mêmes. Villeroy, après les avoi tendus, ne goûta ni leur proposi ni l'offre qu'ils faisoient de leurs sonnes, c'est un trait d'une fort de imprudence, il faut en conv mais sans doute qu'il s'imagina l'Hôte ne pouvoit échapper. aux deux Courriers; que ce Co qu'il avoit laissé à Paris, devoit le trouver le lendemain, qu'il assez tôt pour lors de s'en ass qu'aussi-bien, il croyoit qu'il nécessaire d'en parler auparav Sa Majesté; qu'ils ne risquoient

u qu'ils gardassent un profond
:. Ce procédé les surprit, & les 1604.
ıtenta au dernier point; mais
: à eux à obéir. Ils lui remirent
juets, dont ils étoient porteurs,
ı'il les donnât à Sa Majesté, ce
t le lendemain.
Roi n'avoit pas encore reçu
ıquets, le jour de Pâque que
ıi à Fontainebleau, ni su par
uent l'arrivée des deux Cour-
& le nom de celui qui le trahis-
l n'avoit rien de plus positif,
ıvertissement de se défier des
ıis de Villeroy. Comme je n'ar-
|ue fort tard à Fontainebleau,
'êmement fatigué, je ne vis Sa
é que le lendemain matin. Je
ıvai habillée, quoiqu'il fût à
soleil levant. L'avis de Bar-
ui donnoit de l'inquiétude. Ce
me prit par la main, & entrant
ı galerie qui joint sa chambre,
ıtretint fort au long des nou-
qu'il venoit de recevoir de son
ssadeur. La dépêche de Lon-
erdue lui revint à l'esprit, &
e que je lui avois dit, en
de ce coup les gens de Ville-

roy, qu'il n'avoit pris que p
1604. un effet de jalousie & d'inimi
parut en ce moment si fort, qu
voua qu'il commençoit à y
soi, & à concevoir mille chose
vantageuses contre ce Secréta
tat. Comme il ne s'attendoi
voir arriver si-tôt Descartes &
il m'ordonna de travailler à
fondir cette affaire, de quelq
niere que ce fût.

Il y avoit trois jours qu'el
occupoit, Sa Majesté & moi,
Villeroy arriva chargé des
dont je viens de parler. Je me
La galerie nois avec elle dans la longue
d'Ulisse. du jardin des pins, où je pren
gé de ce Prince, pour m'en re
à Paris, au moment que Vill
borda. Il portoit sur son visa
la tristesse qu'on doit avoir, l
a de pareilles nouvelles à ann
son maître; & je puis dire que
homme qui avoit quelque
chercher à humilier un concu
du moins, de me réjouir de
miliation, j'entrai bien dans
Pendant la lecture qu'il fit de
tures, Sa Majesté me regard

ı la main trois ou quatre fois. Elle
ui donna pas le tems d'achever. 1604.
nom de l'Hôte : « Et où est-il donc
tte Hôte, votre commis, lui dit le
ɔi vivement ? Ne l'avez-vous pas
it prendre ? Je crois sire, répon-
t Villeroy consterné, qu'il est
iez moi ; mais qu'il n'est pas en-
ıre pris. Comment ! reprit Henri,
ın ton irrité, vous croyez qu'il
: chez vous, & vous ne le faites
s arrêter ? Pardieu, c'est trop de
:gligence ; hé ! à quoi vous êtes-
ıus amusé, depuis que vous savez
trahison ? Il falloit y pourvoir sur
ieure même. Retournez en dili-
:nce, & vous en saisissez ».
'illeroy se retira avec toutes les
ques possibles de douleur & de
fusion. Pour moi, je n'en retar-
pas d'un seul moment mon dé-
: pour Paris, où je reçus le len-
ıain une lettre de Sa Majesté, qui
rgea Descartes de m'instruire de
art, en me la rendant, de tout ce
s'étoit ensuivi. Puisque je me trou-
engagé à en informer le public,
qu'il ne me soit point reproché
›puyer les relations que les enne-

1604. mis de Villeroy en ont faites, je suivrai, pour ce qui me reste à dire, le détail qui en a été fait dans l'apologie de sa conduite, qu'il s'est cru obligé de rendre publique (21). Voici comment il y rapporte la suite de ce fait, après qu'il a exposé à son avantage ce qui se passa depuis le moment où il parla aux deux Courriers, jusqu'à celui où il alla trouver le Roi.

En rentrant chez lui, Villeroy trouva l'évêque de Chartres & quelques autres personnes de distinction, qui l'attendoient & qui l'arrêterent fort long-tems dans son cabinet, parce qu'il étoit question entr'eux, de ce qui devoit s'observer dans la cérémonie prochaine de l'ordre de la Jarretiere; ce qui fit que quand Descartes monta à son appartement, pour lui

(21) Voyez l'original de cette apologie, dans les Mémoires d'état de Villeroy, *tom.* 1. *pag.* 522. la date en est du 3 Mai. On ne sauroit douter qu'elle n'exprime fidellement les sentimens & les démarches de ce Secretaire d'état, le récit en étant exactement conforme à celui de M. de Thou, de la Chronologie Septenaire, de Mathieu, & de ce que nous avons d'Historiens de ce tems-là les plus dignes d'être crus.

ıer avis que l'Hôte venoit d'ar-
de Paris avec Desnots, il n'osa 1604.
:r, par respect pour cette com-
ıie. L'Hôte, salué tout d'abord
ı nouvelle des deux Courriers ar-
; d'Espagne, garda assez de pré-
ɜ d'esprit pour ne paroître que
iocrement troublé de ce contre-
:. Il feignit d'avoir besoin de man-
ın morceau dans la cuisine, mais
fit qu'y passer. Il donna le change
laître-d'hôtel, en lui disant que c'é-
à l'auberge qu'il vouloit aller se
ıîchir, afin de s'y débotter en mê-
:ems, & de se mettre en état de
ître devant son maître. Villeroy
nt informé, après que sa compa-
l'eût enfin quitté, où étoit l'Hô-
k lui ayant été répondu qu'il étoit
; les offices, comme tout le mon-
n étoit persuadé, il crut ne pou-
mieux faire, que d'envoyer un
ıestique dire à son Maître-d'Hôtel
l entretînt l'Hôte, & qu'il ne le
lît point de vue; & de sortir lui-
ne pendant ce tems-là, pour aller
r Loménie de lui donner du Broc,
ıtenant du Prevôt, par lequel il
ɔptoit le faire saisir. Il ramena Lo-

1604. ménie lui-même, & alla se placer avec lui à une fenêtre qui donnoit sur la cour, où le coup devoit s'exécuter; précautions trop tardives ! l'Hôte s'étoit déja évadé.

Quelqu'un qui jugera assez favorablement de Villeroy, pour l'en croire sur sa parole dans ce récit, se récriera peut-être ici du moins, sur la lenteur avec laquelle il trouvera que ce Secretaire d'état exécute des ordres qu'il vient de recevoir de la bouche du Roi, & d'un ton aussi absolu que pressant. Il seroit bien plus coupable encore, si mille circonstances de l'évasion de l'Hôte, publiées par Descartes & Rafis, qui ne se trouvent point dans son apologie, étoient vraies. Certainement il y auroit de l'injustice à croire tout ce qui fut publié à cette occasion, contre Villoroy (22). Ses ennemis

(22) De Thou marque que M. de Villeroy ne fut pas en effet exempt de soupçon; mais il dit en meme-tems, que Henri IV, loin de s'en laisser prévenir, le consola dans ce malheur. *Liv.* 132. P. Mathieu assure de même, que Henri IV, connoissoit trop bien la fidélité de ce Ministre, pour concevoir le plus petit soupçon contre lui. *T.* 2. *l.* 3. *p.* 637.

avoient un trop beau champ pour n'en pas tirer avantage ; les Proteſtans ſurtout le peignirent avec des traits tout-à-fait odieux : c'eſt une vengeance qu'ils ne purent ſe refuſer, de ce qu'il avoit contribué plus que perſonne à enlever autrefois le Roi à leur religion. Mais d'un autre côté, il ne faut pas le diſculper, comme faiſoient ſes dévoués partiſans, juſqu'à ne trouver rien de repréhenſible dans ſa conduite. Tous ceux qui m'étoient attachés, dirent hautement que ſi pareille choſe étoit arrivée dans ma maiſon, a médiſance ſe feroit bien autrement déchaînée contre moi. Les Ambaſſadeurs étrangers en France, & le Nonce du Pape même, vinrent me trouver à Paris, & dirent que ſi après une pareille découverte, il falloit que leurs dépêches paſſaſſent encore par les mains de Villeroy, leurs maîtres n'oſeroient plus rien y mettre de quelque importance. 1604.

Pour achever ce qui regarde la perſonne du traître, tout ce qu'on put faire, fut de détacher après lui des archers, qui le pourſuivirent de ſi près, qu'étant arrivé ſur le bord de la Mar-

ne, assez près du bac de Fay, avec
1604. un Espagnol qui l'accompagnoit, il ne vit plus d'autre moyen de se dérober à leur poursuite, qu'en se jettant dans la riviere, qu'il comptoit peut-être passer à la nage; mais il s'y noya. L'Espagnol aima mieux se laisser prendre, & il fut ramené à Paris, avec le corps de l'Hôte, qu'on retira de l'eau. Villeroy parut très véritablement fâché qu'on n'eût pû saisir son Commis vif. Il avoit raison; c'étoit le seul moyen de fermer la bouche aux médisans. Il fut le premier à me proposer, en m'écrivant sur cette affaire, de traiter le cadavre (23) avec la derniere ignominie, & de faire un exemple sur l'Espagnol,

(33) Les Chirurgiens qui firent la visite du corps, conclurent tous, si nous en croyons l'Etoile, qu'il n'avoit point été noyé; & comme il ne paroissoit point non plus qu'il eût été poignardé, ni étranglé, ils jugerent qu'on l'avoit étouffé, & ensuite jetté dans la riviere. Il n'est point fait mention dans le Septénaire, de cette visite de Chirurgiens; mais les particularités de l'évasion de l'Hôte, & de la maniere dont il fut trouvé, qui y sont amplement détaillées, détruisent ce rapport de l'Etoile, qui paroît d'ailleurs assez mal intentionné pour M. de

Cela ne fut point capable d'appaiser la colere du Roi, qui ne sut longtems de quel œil il devoit regarder Villeroy, après cette aventure. Il balança trois jours s'il ne le chasseroit point d'auprès de sa personne ; mais Villeroy se jetta aux pieds de Sa Majesté, avec tant de marques d'une profonde douleur, y versa tant de larmes, y fit tant de protestations d'innocence, que Henri le crut. (Le public a toujours été persuadé qu'il feignoit seulement de le croire) & qu'avec sa bonté ordinaire, il lui accorda le pardon qu'il lui demandoit avec de si vives instances. 1604.

Villeroy, & ne sauroit pourtant s'empêcher de convenir que Henri IV, n'en fit pas plus mauvais visage à M. de Villeroy. « Prenant bien la peine, » dit-il, d'aller jusques chez lui pour » le consoler, & conforter en son ennui, » ne lui montrant aucun soupçon de défiance pource qui s'étoit passé, non plus » qu'auparavant, encore moins ; tellement qu'on disoit à » la Cour, que l'heure » lui en vouloit bien, » d'avoir un si bon » maître ; parce qu'en » matiere d'un fait d'état de telle conséquence, les Rois & » les Princes veulent » coutumierementque » les maîtres répondent de leurs valets ». *A.* 1604. *p.* 24.

Voilà l'état où je trouvai qu'
1604. les choses, lorsque je retournai
tainebleau dire à Sa Majesté,
je ne pouvois m'en dispenser
présentations que m'avoient
Ambassadeurs étrangers. Le cl
tous les nôtres fut aussi chang
Roi ne songea plus qu'à pro
cette occasion, pour rendre
plus diligent (je parle d'après
ce), plus circonspect dans l
de ses commis, & moins fier
toit auparavant. Sa Majesté
avec moi, une lettre qu'elle ju
pre à produire cet effet, par c
devois la rendre publique. C
tre me fut apportée à Paris pa
ton, de la part du Prince, com
me faire part de l'indulgence
avoit jugé à propos d'user
de Villeroy. J'y lus que Sa Ma
voit pu refuser un pardon au
& aux prieres de Villeroy; q
devois pas conserver après c
lui, plus de défiance qu'elle
que dans l'état où il étoit, c'é
action de charité, que de lu
une lettre de consolation & d

mon amitié, & qu'elle m'en 1604.

econdai l'intention de Sa Majes-
s aucune répugnance; je pour-
ême dire, avec une sincérité
: ne me demandoit pas, excep-
: je ne pus pas me résoudre à
à Villeroy que je le tenois en-
ient disculpé, ce qui eût été, ce
mble, ridiculement flatteur; je
dis assez pour qu'il pût persua-
. public, par ma lettre, que je ne
ardois nullement comme cou-
du crime capital, dont il s'étoit
cuser. Je lui donnois l'idée du
este qu'il fit paroître quelques
après. Je lui représentois qu'il
t s'attacher à fermer la bouche
rotestans, auxquels il avoit don-
'ise; qu'il ne pouvoit mieux y
nir, qu'en adoucissant le carac-
n peu violent qu'il avoit montré
r égard, en inspirant pour eux
Catholiques, des sentimens plus
ins, enfin en se portant publique-
pour le promoteur du réglement
avois tant de fois proposé, pour
ir une parfaite concorde entre
eux corps. Si j'ajoutois dans cette

lettre que son entiere justificati
1604. près de Sa Majesté, dépendoit
maniere dont il se comporteroi
la suite; & si je citois là-dessus l'
ple du maréchal de Biron, ce
uniquement que pour satisfai
commandemens du Roi, qui v
bien passer pour indulgent, ma
pas pour foible.

Villeroy répondit à ma lettre,
remerciant de mes conseils, qu'
ra qu'il suivroit exactement, &
bons offices, qu'il protesta qu'i
blieroit jamais. Il y convient qu
voit pas dû se fier aussi aveugl
qu'il l'avoit fait à un jeune homr
que l'Hôte, & il ne dissimule p
quoique sa conscience ne lui rep
rien de grief, la faute qu'il a co
en cette occasion, est capable
ter une tache sur sa réputatioi
ques-là, que tous les services q
dans la disposition de continuer
dre à sa majesté le reste de sa v
l'effaceront jamais entierement

Villeroy, lorſqu'il m'écrivoit, de rap-
peller ſa faute, ſon malheur & ſon 1604.
innocence; & preſque toujours l'obli-
gation qu'il crut m'avoir en cette oc-
caſion.

Il paroît que Barrault n'a pas non
plus ajouté foi aux calomnies des en-
nemis de Villeroy, puiſqu'il lui écrivit
peu de tems après, ce qui s'étoit dit
dans une converſation entre lui & Pra-
da, au ſujet de l'Hôte. Rafis n'eut
pas ſujet de ſe plaindre. Outre les quin-
ze cens ſoixante livres qu'il avoit re-
çus de Barrault pour ſortir d'Eſpa-
gne, il toucha encore une gratifica-
tion de mille écus, au-delà des con-
ditions que l'Ambaſſadeur lui avoit ac-
cordées. Cela ne nuiſit pas à Barrault
lui-même, pour être payé du dernier
quartier de ſa penſion. Deſcartes re-
préſenta au Roi qu'il en coûtoit beau-
coup pour s'entretenir en Eſpagne, &
que quelques lettres que j'euſſe écri-
tes, ſon maître n'avoit pu rien tirer
de ce quartier.

Le mémoire ſur la religion, dont
il vient d'être fait mention, conſiſtoit
en quelques articles, dont l'accepta-
tion par les Catholiques & les Proteſ-

tans, m'avoit paru capable de r
1604. les deux religions, ou du moi
les maintenir en paix, en détr
cet odieux préjugé, par lequel
traite l'autre d'hérétique & de
cieuse à l'état, & en est traité
tour d'impie & d'idolâtre. Je l
composé, de l'aveu de Sa Majes
je le lui avois fait voir plusieur
en présence de l'évêque d'Evre
Bellievre, de Villeroy, de Sill
du pere Cotton.

Si les Protestans ne croye
tout ce que les Catholiques cr
du moins ceux-ci ne peuvent-
que nous ne croyons rien qu
croyent comme nous, & que
nous croyons, renferme ce qu
ligion chrétienne a d'essentiel;
calogue, le Symbole des Apô
l'Oraison Dominicale, étant le
& général fondement (24) de
commune croyance. En voil

(24) Il n'est pas besoin, je crois, de s'arrêter sérieusement à répondre aux argumens de l'Auteur. En lui accordant la qualité d'homme d'état, on peut sans i lui refuser profond Th Tout ce qu' cet endroit, traiter politi la Religion.

quoi ne pas abandonner le reste,
me autant de points problémati- 1604.
, sur lesquels le pour & le contre
ent être permis avec une entiere
té? Nous sommes persuadés qu'il
utile & même téméraire, de vou-
sonder les secrets réservés à Dieu
; ici nous ne les sondons pas seu-
nt, nous nous en rendons les ju-
en nous faisant un crime les uns
autres des différens sentimens &
différentes lumieres que nous
s tous reçus de lui sur des vérités
es spéculatives. Laissons-en la
noissance, comme la dispensation,
seul; donnons seulement aux Sou-
ins, pour l'utilité commune, le
voir de punir ce qui blesse la cha-
dans la société. Il n'est point du
ort de la Justice humaine de s'éri-
en vengeurs de ce qui appartient
cause de Dieu.

Autre considération. Si malheureu-
ent pour nous, c'est nous qui som-
s dans l'erreur, les Catholiques
vent-ils s'imaginer que ce soit en
s injuriant & en nous persécutant,
ils nous ameneront à leur façon de
ser? La compassion & la douceur

1604. ſont les ſeuls moyens qui ſer ritablement la Religion, & qu'elle enſeigne; le zele n'e entêtement ou un emportem guiſés ſous un beau nom. V le fond de ce mémoire. Rier vrai ni ſi ſimple, mais malh ment les droits que les homn nent à la vérité ſur eux-mêm duiſent à fort peu de choſ qu'ils ſont conveuus d'appell & religion, à bien l'examir preſque tous, n'eſt rien que l pre paſſion.

Si la conciliation des de gions eſt comme impoſſible, moralement, elle ne l'eſt pas à parler politiquement, pı ne peut guere ſe faire, ſans qı pe y concoure, & c'eſt à quc doit point s'attendre, puiſqu' pas vu arriver ſous le ponti Clément VIII, Pape le plu tial qu'on ait vu depuis long-cuper le ſiege de Rome, & le taché à cette douceur & à c dre compaſſion dont l'Evan un précepte à ſes diſciples.

Ce Saint Pere ſe trouvoit

ux & si infirme, que personne ne
ıtant que sa fin ne dût être très- 1604.
ıche, le Roi jugea à propos de faire
tir pour Rome les Cardinaux de
reuse & de Sourdis, afin de sou-
ir les intérêts de la nation dans le
chain conclave. Sa Majesté donna
second de ces Cardinaux, par le
ıseil du premier, neuf mille livres
ır son équipage & pour les frais de
voyage, avec deux mille quatre
t écus de pension, pendant tout le
ıs que le besoin de son service le
endroit à Rome.

Jne des dernieres actions de Clé-
ıt VIII, fut une promotion de
-huit Cardinaux d'une seule fois,
nombre parût si fort, qu'on crut
s le monde, que ce Pape se sen-
t approcher de son terme, vou-
donner au cardinal Aldobran-
son neveu, une derniere mar-
: de son affection, qui devoit, sui-
t toutes les apparences, le porter
le trône pontifical, par le grand
nbre de créatures de sa maison,
elle introduisoit dans le conclave,
y placer du moins un sujet, sous
ıel ce Cardinal pût gouverner. De

1604. ces dix-huit chapeaux, deux devant être accordés à la France, le choix des deux hommes que Sa Majesté nommeroit à Sa Sainteté, pour les recevoir, fut le sujet d'une forte brigue à la Cour, entre l'évêque d'Evreux & Séraphin Olivary, d'une part, & MM. de Villars, archevêque de Vienne & de Marquemont (25), de l'autre. Ces derniers avoient pour eux Bellievre, Villeroy, Sillery & tous leurs amis. Je crus devoir me ranger du côté de M. du Perron, qui étoit mon évêque & mon ami, & pour d'Olivary, qui étoit connu par une éminente piété. Ces deux-ci furent préférés, malgré tous les mouvemens du parti opposé. Du Perron ne laissa pas d'écrire, par mon conseil, une lettre de remerciement à Villeroy, comme s'il l'eût véritablement servi. Tel est l'usage de la Cour.

Les affaires si pressées, qui obligerent Sa Majesté à quitter le séjour

(25) Séraphin Olivary Cazailla, Italien d'origine, mais né à Lyon, patriarche d'Alexandrie.

Jérôme de Villars.

Denis de Marquemont, archevêque de Lyon, il fut aussi Cardinal dans la suite, & Ambassadeur de France à Rome.

de

hantilly, & dans le commence-
d'un beau Printemps, étoient 1604.
ement & la signature des états
aires de dépense, pour ses bâti-
, sa vénerie, ses menus plaisirs,
ceux des fortifications, de l'artil-
& de la grande-voyerie. Lors-
e jour fut pris pour cette opéra-
afin d'éviter la foule des sollici-
, qui n'attendoient que le mo-
de nous voir ensemble, Sa Majest-
noi, elle envoya le jeune Lome-
me dire que je ne vinsse point au
re, parce qu'elle se rendroit elle-
e le lendemain à l'Arsenal, & elle
it en effet de si grand matin,
e y prévint une partie des Offi-
, intéressés dans les matieres
i y alloit traiter, & que j'avois
mandés. Le nombre n'en étoit pas
onsidérable, Gouverneurs de pla-
Ingénieurs, Intendans & Contrô-
des bâtimens, tous les différens
oyés dans l'artillerie, Directeurs
onts & chaussées, & autres.
enri avoit des choses fort impor-
s à me communiquer en particu-
J'en jugeai par un morne chagrin,
ne pouvoit si bien cacher dans

son cœur, que je ne l'apperçusse sur
1604. son visage & dans toutes ses paroles, & plus encore, parce qu'il me conduisit dans la grande galerie des armes, l'endroit où il me faisoit ordinairement ses grandes confidences. On peut s'attendre ici à un de ces entretiens singuliers, tels qu'on en a déja lu quelques-uns dans ces mémoires.

Notre conversation ne roula pas tout d'abord sur ce qui causoit à ce Prince la principale de ses peines. Le cœur enveloppé dans sa propre amertume, a besoin dans ces premiers instans, de s'aider d'autres objets pour en sortir, principalement, si ce qui la cause, y mêle aussi un peu de confusion. Il ne fut donc question d'abord que des Ducs de Bouillon & de la Trémouille, & du reste de cette cabale, à qui sa malice venoit de faire imaginer de s'unir d'intérêt avec le prince de Condé, la marquise de Verneuil & les d'Entragues, ce qu'on avoit offert de prouver à Sa Majesté, par leurs propres lettres, & par des témoins irréprochables.

Comme je demandai à ce Prince, qu'il me donnât un jour entier pour

penser au conseil qu'il vouloit que je lui donnasse sur cette nouvelle menée, il passa à m'entretenir de son séjour à Chantilly, de sa chasse, ensuite des pertes qu'il avoit faites au jeu, de l'argent qu'il avoit employé en présens à ses maîtresses, & d'autres dépenses superflues qui devoient avoir leur place dans les états de dépenses de l'année courante, aussi bien que de celles pour les manufactures, & pour d'autres bâtimens, qui ne l'étoient pas moins. Tout cela rapproché, composoit une somme si considérable, que Henri qui se la reprochoit intérieurement, ne trouva point de meilleur expédient pour prévenir la confusion que mes paroles alloient lui donner, que d'ajoûter, avant que j'eusse eu le tems de lui répondre, que je pouvois aussi y employer une gratification de six mille écus, qu'il m'accordoit. Cette précaution ne m'ayant point empêché de faire voir sur mon visage, beaucoup d'étonnement & de peine, sur une augmentation de dépense si frivole, Henri chercha encore à prévenir l'éclaircissement, en disant qu'après tous les travaux, dont sa vie avoit été remplie,

1604.

il méritoit bien quelque indulgence
1604. pour ses plaisirs. Je répondis au Roi, avec ma sincérité & ma fermeté ordinaires, qu'il avoit raison, supposé qu'en la place des desseins qu'il m'avoit communiqués, & moi, par son ordre, au roi d'Angleterre, il eût mis celui de passer le reste de sa vie dans les délices & la molesse ; mais que s'il se souvenoit encore de ses anciens projets, c'étoit assûrément se tromper, que de les croire compatibles avec des amusemens si coûteux ; qu'il falloit choisir entre l'un ou l'autre. Je m'arrêtai après ces paroles, que Henri écoutoit sans y répondre, plein d'agitation, & comme un homme qui fait dans ce moment de profondes réflexions ; mais la disposition actuelle du cœur qui a toujours tant de part à nos mouvemens, tourna le sien au dépit & à la colere. Il se contenta pourtant de me dire, qu'il s'appercevoit que je prenois des sentimens peu avantageux de lui, & de me commander de porter sur les états, les sommes dont il venoit de me parler, sans m'en embarrasser davantage.

Je ne me rebutai point. Je con-

noissois ce Prince, presqu'à l'égal de moi-même. Je ne l'avois jamais trouvé insensible, ni à la gloire, ni a la vérité. Je ne pus croire qu'il le fût devenu en si peu de tems. Au lieu donc de recourir aux pailliatifs ordinaires, après lui avoir dit que je voyois bien que la liberté, dont j'avois usé dans mes représentations, lui avoit déplu, je ne fis que le remettre de nouveau sur la même matiere. Je lui parlai des moyens qu'on mettoit en œuvre, en Allemagne & en Italie, pour préparer les voies aux glorieuses actions qu'il comptoit faire un jour, & des succès qu'y trouvoient ceux qui y travailloient par son ordre. Je lui répétai qu'inutilement on se donnoit toute cette peine, si un argent, qui y devoit être précieusement destiné, s'en alloit en de folles dépenses. Je lui fis toucher au doigt, par un calcul fort détaillé, qu'on ne pouvoit entamer ce grand ouvrage, sans avoir devant soi quarante-cinq millions, tout faits; c'est-à-dire, le revenu de deux années, conservé avec la plus étroite œconomie, & qu'avec cette somme, on devoit supposer encore, que la guerre ne 1604.

durereoit que trois ans, qu'autrement,
1604. il faudroit anticiper sur les revenus royaux, ou surcharger les peuples par des impositions extraordinaires. En voici le calcul & la preuve.

Une armée de cinquante mille hommes de pied (c'est le moins qu'on puisse employer en cette occasion) coûte neuf cent mille livres par mois à entretenir, & neuf millions par an : l'année composée de dix mois seulement. Six mille chevaux, qui est la quantité répondante à cette infanterie, reviennent à trois cent quarante mille livres par mois, & par an à trois millions quatre cent mille livres. Une artillerie de quarante pieces de canon, ne peut être bien servie à moins de cent cinquante mille livres par mois, & de quinze cent mille par an. Ces trois articles font seuls près de quatorze millions chaque année, & par conséquent près de quarante-deux millions pour trois années, qu'on suppose que la guerre doit durer. Les frais de levées, d'achats, de voitures d'assemblage de vivres, &c. indispensables en commençant la guerre, ne sçauroient être évalués à moins de cent

cinquante mille livres, & le déchet de ces mêmes vivres, avec les autres frais imprévus dans les munitions, à pareille somme. Le reste des quarante-cinq millions, passe sans peine en dépenses extraordinaires, qu'il seroit trop long de détailler ici. 1604.

Le Roi répondit encore, qu'avant que tout fût prêt pour l'exécution, il se présenteroit tant d'embarras, qu'on auroit travaillé inutilement; mais dans le moment où il parloit de la sorte, je lisois déjà sur son visage, que sa premiere colere étoit éteinte, & qu'il goûtoit parfaitement tout ce que je lui disois. Il en convint bien-tôt, & il avoua en même-tems, avec une sincérité tout-à-fait louable dans un Prince absolu, que les difficultés qu'il m'avoit faites, & ce qu'il m'avoit dit de dur, ne partoient véritablement que d'un cœur accablé d'un poids bien plus grand, que celui dont il s'étoit plaint d'abord, en parlant de la cabale séditieuse, c'est celui des chagrins domestiques, que lui causoient la Reine & la marquise de Verneuil. Ces paroles qui ne me parurent malheureusement que trop sinceres, firent

changer de sujet à notre conversation.

1604. L'amour que Henri avoit pris pour mademoiselle d'Entragues, fut un de ces coups malheureux, qui répandent un poison lent sur toute la vie, parce que le cœur attaqué dans le vif, sent à la vérité tout son mal, mais par une fatalité cruelle, n'a ni la force, ni la volonté d'en guérir. Ce Prince essuya toutes les hauteurs, les inégalités (26), les caprices, dont

(26) Il les lui reproche dans quelques-unes des lettres, qui nous ont été conservées parmi les Mss. de la bibliotheque du Roi, où on les voit écrites de la main même de ce Prince. « J'ai bien connu par votre lettre, » écrit-il à cette Dame, « que vous n'aviez pas les yeux » bien ouverts, ni les » conceptions aussi; » car vous avez pris la » mienne d'un autre » biais que je ne l'entendois. Il faut cesser » ces brusquettes, si » vous voulez l'entiere possession de mon » amour; car comme » roi & comme gascon, je ne le sais pas » endurer, aussi ceux » qui aiment parfaitement comme moi, » veulent être flatés, » non rudoyés, &c. » Vous m'aviez promis, dit-il, dans » une autre, d'être sage; puisque vous ne » pouvez douter que » le style de votre autre lettre ne m'ait » offensé, &c. « *Journal du regne de Henri III. tom. 2. p. 290. &c.* Entr'autres originaux de lettres de Henri le grand, que possede M. le duc de Sully d'aujourd'hui, il y en a deux de ce Prince à la

est capable une femme fiere & ambitieuse. La marquise de Verneuil avoit assez d'esprit pour connoître tout l'ascendant qu'elle avoit sur le Roi, & elle n'en usoit que pour le désespérer. Elle ne l'entretenoit que de ses scrupules, sur la facilité avec laquelle elle s'étoit rendue à ses desirs; scrupules, qui, l'impatientoient avec d'autant plus de raison, qu'il n'ignoroit pas qu'elle les oublioit sans peine, avec des personnes d'un assez médiocre étage: bien tôt ils ne se firent plus l'amour, qu'en se grondant. Henri achetoit fort cherement des faveurs, que rien n'assaisonnoit de ce qui fait le plaisir des cœurs tendres, & qui, pour comble, entretenoient un divorce presque continuel, entre lui & la Reine son épouse. 1604.

Cette Princesse de son côté, qui tenoit de la nature une humeur assez peu prévenante, & de sa nation, un penchant violent à la jalousie, ne pouvant faire sentir à sa rivale, tous les effets de sa haine, s'en prenoit à son époux; & ce malheureux Prince étoit ainsi exposé à deux femmes, qui n'a-

maîtresse. Voyez le recueil des lettres de Henri le grand, nouvellement imprimé.

n'avoient rien de commun entr'elles, que

1604. de conspirer séparément à lui ôter toute sorte de satisfaction. Toute la peine qu'on se donnoit pour les rapprocher l'une de l'autre, étoit perdue presque dans le moment même. La Reine revenoit aussi-tôt à exiger de Henri un sacrifice, qu'il ne pouvoit lui accorder, & le refus qu'il lui en faisoit, quoi qu'accompagné de toute la douceur, & assaisonné de toutes les complaisances possibles, lui étoit si sensible, qu'elle en oublioit tout, & qu'elle travailloit elle même à entretenir la cause de ses propres chagrins, en retranchant des droits d'époux, tout ce que le cœur doit y mettre de tendre & de prévenant.

Elle fut bien tôt informée de la promesse de mariage, que le Roi avoit faite à mademoiselle d'Entragues, c'est celle dont on a vu plus haut, que je déchirai l'original, qui fut refait par ce Prince; & elle n'eut point de repos, qu'il ne lui eût promis de retirer des mains de sa maîtresse, cette piece, que tous les Ecclésiastiques lui assûroient pourtant être nulle de plein droit; & Henri, par pure complaisan-

ce, prit enfin sur lui de la redemander à la Marquise, & d'un ton, à lui marquer qu'il ne vouloit pas être refusé. Il venoit de franchir ce pas lorsqu'il vint à l'Arsenal. L'effort qu'il s'étoit fait, le peu de fruit qu'il en avoit retiré, & les discours dont sa maîtresse avoit accompagné son refus, dans la conversation qu'il avoit eu la veille avec elle, étoient ce qui avoit porté dans son cœur, une atteinte si profonde. 1604

La marquise de Verneuil entra dans un emportement furieux, lorsqu'elle entendit parler de rendre la promesse en question; & sans ménager ses termes, elle dit à Henri, qu'il pouvoit la chercher ailleurs. Ce Prince, pour n'en pas faire à deux fois de ce qu'il avoit de désobligeant à lui dire, se mit à lui reprocher ses liaisons avec le comte d'Auvergne son frere, & avec les séditieux du royaume. Elle ne daigna pas répondre à cette accusation; & prenant à son tour le ton de reproches, elle lui dit qu'il lui étoit impossible de vivre davantage avec lui; qu'en devenant vieux, il devenoit défiant & soupçonneux; qu'elle

1604. alloit rompre avec plaisir, un commerce, qui, n'étant pas assez bien récompensé pour lui être agréable, « ne » lui produisoit pour tout, disoit-elle, » que la jalousie & l'indignation pu» bliques ». Elle s'émancipa à parler contre la Reine, en des termes si méprisans, que s'il en faut croire Henri, il fut sur le point de la soufleter. Il la quitta brusquement, pour n'en pas venir jusques-là; mais plein d'un dépit, qu'il ne s'embarrassa pas de lui cacher, & en jurant qu'il lui feroit bien rendre la promesse qui avoit excité cet orage.

Après tout ce détail, qui rallumoit encore le couroux de Henri, en me le faisant, il fut forcé de convenir, & je m'en serois bien douté sans cela, qu'il se résoudroit bien difficilement à tenir tout ce qu'il avoit promis dans sa colere, & suivant la pente des amans, qui n'ont jamais tant d'envie de louer ce qu'ils aiment, qu'après qu'ils en ont dit tout le mal possible, il retomba sur les bonnes qualités de sa maîtresse, lorsqu'elle étoit une fois sortie de ces accès de fougues & de caprices. Il loua avec

›ort les charmes de son com-
:, l'enjouement de son esprit, 1604.
parties pleines de vivacité & de
‚e que disoit ce Prince, n'étoit
ıns fondement, & l'opposition
/ joignoit de l'humeur de la Rei-
lui rendoit encore plus sensible:
ıe trouve point tout cela chez
, me disoit-il, je ne reçois de
femme, ni société, ni amuse-
t, ni contentement; elle n'a ni
plaisance dans l'esprit, ni dou-
: dans la conversation; elle ne
:ommode en aucune maniere,
mon humeur, ni à mon tem-
ıment. Lorsqu'en rentrant chez
, je veux commencer à lui parler
ilierement, & que je m'appro-
pour l'embrasser ou la caresser,
me fait une mine si froide,
je suis obligé de la quitter là de
it, & de m'en aller chercher
lque consolation ailleurs. Ma
vre cousine de Guise est tout
n réfuge, lorsqu'elle est au Lou-
, quoiqu'elle me dise bien mes
ités quelquefois, mais c'est de si
me grace que je ne m'en offense
lement, & que je ne laisse pas de

» rire avec elle ». Telle étoit en effet
1604. l'humeur de ce Prince; & peut être que la Reine n'a dû s'en prendre qu'à elle-même de ne l'avoir pas tiré des filets de sa rivale, & dépris de tout autre commerce de galanterie; du-moins, il me paroît que c'est avec toute la sincérité & la bonne intention possibles, qu'il me pressa, en achevant ce discours, d'engager la Reine son épouse, à s'accommoder à ses manieres, & au caractere de son esprit.

Je prenois la parole pour répondre, & il y avoit en effet bien des choses à dire sur tout cela, lorsque nous fûmes interrompus par Messieurs de Vic, de Trigny, de Pilles, de Fortia & autres, qui entrerent en ce moment, & dirent, qu'il y avoit plus d'une heure, que tout le monde attendoit, & qu'il étoit si tard, qu'on ne pourroit pas tout finir dans la matinée. Le Roi les suivit, après m'avoir recommandé le silence, & il entra dans la salle, où le reste du jour & les deux suivans, furent donnés tout entiers aux affaires qui l'avoient amené. La lieutenance de la grande Voyerie en Guyenne fut accordée, à ma sollicitation, à Bi-

çose, (1) qui étoit à son service. On nomma un Commissaire, pour aller démolir le fort de Craon. Je laisse le détail des autres petites dispositions semblables. 1604.

Au premier moment de loisir, le Roi ne manqua pas de renouer avec moi la conversation interrompue. Ce qui en étoit l'objet, tenoit si fort au cœur de Sa Majesté, qu'elle m'avoit écrit billets sur billets, pour m'enjoindre d'entreprendre ce rapprochement de lui & de la Reine, qu'il m'avoit proposé. Je voyois bien qu'il y avoit des risques à lui obéir. Un zele trop ardent & trop franc, auprès de deux personnes de ce rang, expose souvent au ressentiment de l'une des parties, & quelquefois de toutes les deux; d'ailleurs, je me rendois justice, cet emploi me convenoit moins qu'à personne, parce que toutes ces petites tracasseries ne sont point dans mon humeur.

Je résolus donc de ne rien oublier de ce que je crus capable de porter Henri à prendre de lui-même, le seul parti raisonnable, raisons, ex-

(1) De Bisçose ou Vissouse, étoit Secretaire des Finances.

hortations, exemples, tout fut em-
1604. ployé de ma part, pour lui prouver,
qu'il ne tenoit qu'à lui de se mettre
une bonne fois, & pour toujours, l'es-
prit en repos; qu'il ne s'agissoit que
de prendre le ton de maître avec tout
le monde, d'obliger la Reine à renfer-
mer en elle-même sa mauvaise hu-
meur, ses reproches, & sur-tout ses
plaintes en public, qui aboutissoient
toujours à des éclats scandaleux; &
à l'égard de ceux qui empoisonnoient
l'esprit de cette Princesse, de punir
séverement la plus petite parole,
qu'ils oseroient lui rapporter, ou pro-
férer contre Sa Majesté. Je représentai
à ce Prince, qu'il ne lui en coûteroit,
pour assûrer sa tranquillité, que la
plus petite partie de ce courage & de
cette force d'esprit, dont il avoit don-
né tant de preuves, dans des occa-
sion d'une toute autre conséquence;
que sa réputation souffroit d'une foi-
blesse, presque incompréhensible dans
un si grand Prince. Je lui fis voir, que
tout souverain peut sans tyrannie, &
par le seul droit de la place qu'il
occupe, exiger de ses sujets & de
ses courtisans, aussi-bien pour sa
personne, que pour son état, l'o-

béissance nécessaire à tenir tout dans la subordination & le respect, & qu'il n'est nullement blâmable de châtier rigoureusement ceux qui se mêlent de troubler le repos de sa maison. Aux représentations, je joignis les prieres. Je conjurai Henri, à mains jointes, & les larmes aux yeux, d'essayer l'usage de son autorité. L'état où je le voyois, excitoit toute ma sensibilité. 1604.

Il est certain que ce Prince n'avoit que ce parti à prendre, & je n'ai jamais bien compris pourquoi il y répugnoit si fort. Il se souvint des conseils que je lui avois donné à Blois; & la différence qu'il y trouvoit avec ceux que je voulois lui faire suivre en ce moment, lui donnant une espece d'avantage sur moi, il me fit entendre, avec quelque sorte de satisfaction, que j'étois peut être autant que lui, la cause de tout ce qui arrivoit. Mais cette différence, à bien l'examiner, n'avoit rien de réel, & lorsque je détournai Sa Majesté de recourir à une voie, dont les suites pouvoient être fort dangereuses (c'est tout ce que je puis dire, sans trahir le secret que je lui vouai

alors) j'étois bien éloigné d'exclure
1604. des moyens si faciles & si peu violens, qu'on ne les blâmeroit pas dans un simple pere de famille, pour la tranquillité de son domestique. Aussi Henri fut-il réduit à me dire, que si je le connoissois, je verrois qu'il lui étoit impossible d'user de la moindre rigueur envers des personnes qu'il avoit accoûtumées à vivre familierement avec lui, & sur-tout envers une femme.

Il ne me restoit plus qu'à lui dire, qu'il chassât donc sa maîtresse, & qu'il donnât toute sorte de satisfaction à son épouse. Il me prévint encore, en me disant qu'il étoit prêt, s'il le falloit, d'ôter à la Reine tout ombrage, pourvû qu'il fût assûré de la trouver après ce sacrifice, telle qu'il la souhaitoit; mais qu'il prévoyoit qu'il se gêneroit le reste de sa vie, sans la corriger, parce que cette Princesse, en croyant suivre les mouvemens de la raison, ne suivoit en effet que ceux de sa bile. Pour me le prouver, Henri rentra dans une longue énumération des défauts de la Reine, dans laquelle il ne me répéta presque, que ce qu'il m'avoit déjà dit, sur le plaisir qu'elle trou-

roit à le contrarier & à le fâcher. Il ajoû-
ta seulement qu'elle lui avoit fait voir 1604.
en toute occasion, une haine si forte
contre ses enfans naturels, quoique
nés avant qu'elle fût venue en France,
qu'assûrément elle n'en reviendroit
point. Il s'étendit sur le peu de gratitu-
de qu'elle avoit toujours montré, tant
pour ses bons traitemens, que pour
l'attention qu'il avoit à la prévenir,
dans tous les besoins qu'elle pouvoit
avoir d'argent, quoiqu'il n'ignorât pas
qu'elle ne le recevoit, que pour le ré-
pandre sur la Léonor & son mari, &
sur quelques autres, qui lui donnoient
les plus mauvais conseils. Il me prit à
témoin, que jamais reine de France
n'avoit reçu tant de libéralités, & il est
vrai que j'avois été le premier à les fa-
voriser, & à les faire solliciter par
mon épouse, en quoi je n'agissois uni-
quement qu'en vue de la paix, qui s'a-
chete souvent par ce moyen, & tou-
jours par l'ordre même du Roi. De la
maniere dont ce Prince s'emporta con-
tre Conchini & sa femme, qu'il traita
de créatures de l'Espagne, & d'es-
pions du duc de Florence, personne
n'auroit certainement voulu être en la

place de ces deux Italiens; mais Henri s'en tint à se reprocher à lui-même
1604. de n'avoir pas suivi le conseil, que j'avois pris la liberté de lui donner, lorsque la Reine vint en France, d'empêcher toute cette race Italienne de passer les Monts avec elle.

La conclusion de tout ce long discours, fut la même que du précédent, qu'il falloit que je tentasse par les voies les plus douces, d'amener la Reine à condescendre à tous les desirs du Roi, & sans qu'elle pût soupçonner que j'agisse par des ordres supérieurs. Henri m'en pria, & me le recommanda avec toutes sortes d'instances, en disant qu'il ne doutoit pas que je n'y réussisse. Il se rappella une occasion semblable, où j'avois gagné sur cette princesse, qu'elle écriroit au Roi son mari une lettre à laquelle aucun de ceux qui s'en étoient mêlés, n'avoit pu la résoudre.

Fin du dix-septieme Livre.

MEMOIRES
DE
SULLY.

LIVRE DIX-HUITIEME.

Le hazard m'offrit, précisément dans le tems que tout 1604.
ceci se passoit, une occasion qui me parut tout-à-fait fa-
orable à l'exécussion de la commis-
on, dont je venois d'être chargé au-
rès de la Reine. La maniere la plus or-
inaire d'accorder des gratifications à
ette Princesse, c'étoit ou en créant
n sa faveur des édits pareils à ceux
lont j'ai parlé ci-devant, ou en lui
aisant toucher des pots-de-vin sur des
archés & des traités, qu'elle faisoit
éussir, par la protection qu'elle leur

qui osoit se comparer à elle ; qui
1604. voit ses enfans, dans les mêmes
d'orgueil & de manque de res
pour elle ; qui brouilloit l'état,
encourageant les séditieux, sans
le Roi, aveuglé par sa passion, se
en état de la réprimer.

Je commençai par prendre pa
ses chagrins ; mais en les liant av
conduite envers le Roi, je ne laissa
de lui faire sentir si bien son tort q
refit une seconde lettre, telle que
lui dictai. Elle l'envoya porter au
qui l'avoit laissée à Fontainebl
d'où il étoit revenu à Paris. Da
joie qu'il en eut, il y fit une rép
assez douce & assez polie, pour
dût naturellement s'attendre à un
plique, sur le même ton, de la
de la Reine, mais malheureusem
dans le tems qu'on la rendoit à la
ne, ses émissaires lui firent ente
que le Roi n'en étoit pas moins a
son ordinaire, chez la Marquise;
s'y étoit diverti de sa crédulit
le reste, ce qui lui fit oublier to
qu'elle venoit de promettre. El
que le Roi la trompoit, & au
d'écrire, elle se contenta de ré

au porteur de la lettre de Sa Ma-
éd'un ton sec & dédaigneux, qu'el- 1604.
l'écrivoit point, parce qu'elle s'at-
doit à voir le Roi le lendemain,
ome il le lui mandoit. Le Roi fut
ué, comme il le devoit être, de
rocédé. Il ne put s'en taire. Ceux
l'entendirent, n'étoient pas gens
ir la chose secrette, comme moi;
i il écrivit dans le premier mou-
ent; tout fut rapporté de part &
tre, & les cartes encore plus
illées qu'auparavant.

le revoilà en campagne pour ap-
er ce nouveau débat; mais que
vois-je attendre? tout au plus, un
rvalle de calme, qui ne dureroit
plus long-tems que tous les autres,
que Sa Majesté ne prendroit pas le
parti efficace. Je le lui proposai
ore, un jour que m'ayant envoyé
rcher par la Varenne, pour cher-
r ensemble quelque consolation à
chagrins, qui devenoient cuisans
lus en plus, je le trouvai dans l'o-
gerie des Tuileries, où une ondée
luie l'avoit obligé d'entrer. Com-
il me répétoit sans cesse de lui dire
que je lui conseillois de faire; &

que ſur mon refus il me le comr
1604. abſolument. « Faire paſſer la me
» dis-je, d'un côté à quatre oı
» perſonnes, & de l'autre, les
» à autant ». Le Roi me répondi
la moitié de ce conſeil pouvoit
cuter ſans peine, rien ne l'empé
d'uſer de rigueur envers des ſédi
qui conſpiroient dans ſa Cour
qu'il n'en étoit pas de même de
liens, parce qu'outre qu'il auro
à craindre de cette nation vi
tive, il perceroit la Reine d'un
qui la rendroit implacable, lorſ
ſe verroit enlever ſes favoris. U
péramment fort ſingulier, que c
ce crut pouvoir apporter, en réſ
ſant ſur ma propoſition, fut d
conſentir cette Princeſſe elle
à ce que je lui conſeillois.
arrêta, comme ſi la choſe eût é
ſible; & il voulut encore que je
ployaſſe de toutes mes forces à
ce miracle en me promettant
je réuſſiſſois, il renonçoit dès
ment, à toutes ſes amourettes.
la nouvelle commiſſion que je
de ce Prince qui me laiſſa médite
il, ſur les moyens d'y réuſſir, &

ua seul sa promenade dans le jar-
, la pluie s'étant passée pendant 1604.
re entretien.
e ne débutai pas auprès de la Rei-
par lui demander de prime abord
:onsentement, que je ne la voyois
disposée à donner. Je crus que
on pouvoit trouver le moment
rable pour l'obtenir, ce ne seroit
la faveur d'un parfait raccom-
lement entre Leurs Majestés. J'y
aillai avec tant d'assiduité, que
:s remis enfin dans la meilleure in-
gence, où elles eussent jamais été.
convint d'oublier le passé, & de
ıer à l'avenir l'oreille à tous les dé-
ırs. Ce calme dura trois semaines,
ıendant ce tems-là, la Cour fut
ıe de joie & de divertissemens;
; de nouveaux stratagêmes de la
quise de Verneuil, ayant ensuite
luit leur effet ordinaire auprès de
eine, par le moyen des mauvais
ıorts, toutes ces bonnes résolu-
s s'évanouirent encore; & il fal-
evenir à tenter, comme une der-
e ressource, l'expédient que le Roi
t proposé.
n peut juger de quel air la Reine

reçut la propoſition, de renvoyer avec
1604. quelque ſorte de honte, les perſonnes de ſa maiſon qu'elle aimoit le plus. Je m'y étois bien attendu; & je n'avois rien eſpéré, que de mon opiniâtreté à revenir ſouvent à la charge; mais cette Princeſſe fut toujours inflexible; & pour tout dire, Henri tenoit ſi mal de ſon côté, la parole qu'il m'avoit donnée, de payer ce ſacrifice par celui de tout autre attachement qu'à ſon épouſe; qu'elle tiroit de là ſes meilleures raiſons, pour ne pas ſe rendre aux miennes.

Ce que j'avois prévu, arriva. La Reine, aigrie par ceux que j'attaquois directement, commença à me chercher querelle à moi-même. Elle ſe plaignit que je ne lui avois pas tenu parole, comme s'il avoit été en mon pouvoir de ſéparer Henri de ſa maîtreſſe, mais je ne manquai pas de lui faire remarquer qu'elle tenoit bien plus mal la ſienne, & que par un caractere de froideur & d'antipathie, que tant de récidives faiſoient regarder au Roi, comme incorrigible, elle étoit elle-même la cauſe du mal qu'elle m'imputoit. Je lui citai madame de Guiſe,

ime un exemple qu'elle auroit dû
re, pour fixer sur elle le cœur & 1604.
rit de Sa Majesté. Elle se plaignit
ite dans le public, que je ne fai-
pas de ses lettres tout le cas que
evois. J'en fus averti par la fem-
de Conchini, la moins dérai-
able encore de celles à qui elle
noit tout pouvoir sur elle. Je ré-
dis à ce grief, qu'il étoit vrai
je n'avois pas toujours égard à cel-
que je voyois écrites de la main de
lqu'un de ses Secrétaires, parce
lles étoient, ou dictées sans sa par-
pation, par d'injustes solliciteurs
abusoient de son nom, ou écrites
l'intention de me faire porter la
e d'un refus auprès de cette Prin-
s mais que pour celles qui m'é-
nt écrites de sa propre main, je
ois qu'on pût me convaincre de
avoir pas répondu avec tout le
ect & la déférence possibles.
t pour ne rien dissimuler, il étoit
in que je me rappellasse mon de-
, aussi fortement que je faisois,
ne pas m'en écarter à l'égard de
e Princesse. Il n'y avoit aucune
ses demandes. La seule dépense

1604. pour le courant de sa maison, coûtoit au Roi tous les ans, trois cens quarante-cinq mille livres. Tant de gratifications, de pots-de-vin, d'édits créés en sa faveur, ne pouvoient suffire à toutes ses autres dépenses. Elle engagea un jour, de dépit, ses bagues & joyaux ou plutôt ceux des Reines de France ; & l'on fut obligé de prendre au Trésor royal, de quoi les retirer. L'édit des exemps en chaque paroisse, fut passé à son profit. Quelques Receveurs de Rouergue & de Quercy, étant demeurés arriérés dans le payement de leurs deniers, elle les fit appliquer à son profit. Elle voulut faire les frais de la noce de l'Italien Santy, son jardinier ; & elle me demanda pour cela six cens livres, ce qui n'est qu'une bagatelle ; mais c'est principalement dans ces bagatelles, qu'on peut juger des dispositions de l'esprit des Princes, par rapport à l'œconomie. Que pouvois-je faire, trouvant un inconvénient égal à lui accorder tout, ou à tout lui refuser ? sinon, de refuser en effet tout ce qui intéressoit véritablement la justice & le bien de l'état ; & d'empêcher, dans ce qu'on

voit se dispenser d'accorder, &
t par rapport à ces édits, toute 1604.
on dans la levée des deniers.
aux démêlés personnels de
Majestés, on peut dire que le
oit des foiblesses incompréhensi-
 la Reine des travers inexcusa-

oyant combien peu j'avois avan-
puis le tems que je m'occupois
es ces tracasseries domestiques,
pris à la fin, que c'étoit là de ces
qu'il faut laisser aux seuls in-
 à démêler entr'eux. Je retirai
out doucement mon épingle du
e laissai de grand cœur le champ
Sillery, dont le Roi se servoit
l trouvoit quelquefois qu'il ma-
esprit de ces deux dames, plus
nent que moi. Je n'ai pas de
 le croire. Je ne sais ni flatter ni
r ma pensée, & ce manége ne
le que complaisance & dissimu-
sans quoi il n'y a rien à espérer,
à craindre, & doublement à
e, par la part qu'ont ici l'é-
& la Maîtresse. On vient de le
quant à la premiere; je puis
parler avec pleine connoissan-

ce, pour ce qui regarde celle-ci
1604. n'avois pas pris mes mesures bie
tes, je venois de risquer, il n'y
que peu de jours, de me trou
victime de l'amant & de la maî
Voici en quelle occasion.

Dans le tems que les sujets de
te se multiplioient de jour en jo
tre Henri & la marquise de Ve
je fus député par le Roi, pour
cette Dame, les plus sanglans rep
Au lieu de fléchir & d'avouer so
elle le prit sur un ton si haut, q
désesperai pas cette fois, que
ne ne finît par une rupture é
te; ce qui étoit tout ce que je
tois le plus. Non-seulement ell
de donner la satisfaction que S
jesté lui demandoit, mais ell
encore si résolue à rompre tou
merce avec le Roi, qu'elle alla
me solliciter avec les plus for
tances de travailler à lui faire
cette résolution, comme imp
également à tous les deux; &
loir que j'écrivisse, aussi-tôt c
lois être retourné chez moi,
tre à Sa Majesté, que nous co
mes ensemble, & où elle empl
termes assez forts, pour me fai

agiſſoit ſincerement. Cepen-
connoiſſance que j'avois du ca- 1604.
de cette femme, me faiſant
'e qu'elle ne déſavouât ce
manderois au roi, & qu'elle ne
paſſer pour avoir cherché par
rdes pratiques, à la brouiller
: prince, ce qu'il ne m'auroit
rdonné, tout indulgent qu'il
parce que ſur l'article du cœur,
ſoit la vivacité fort loin, je pris
:aution d'envoyer cette lettre
rquiſe, avant que de la faire re-
à Sa Majeſté; & je lui fis dire en
tems, qu'elle la lût & l'exami-
:ntivement, afin qu'elle vît que
ois rien mis dans cette lettre,
)it fort longue, au delà de ce
m'avoit dicté elle-même; &
me mandât, ſi je n'avois pas
é ſcrupuleuſement la teneur de
oles. J'enjoignis ſur toutes cho-
porteur, de ne me rien rap-
de bouche, mais d'obliger cet-
ie à me marquer par écrit, ce
trouveroit à y changer, &
: qu'elle avoit à me dire.
: avoit déja beaucoup relâché
ſévérité de ſa premiere réſolu-

tion. Mon domestique s'en apperçut
1604. en ce qu'elle chicana sur les termes,
& lui témoigna n'en être pas satisfaite,
quoiqu'elle ne parlât point de supprimer la lettre. Mon commissionnaire qui vit qu'elle le renvoyoit, après toute cette vague déclamation, sans rien de positif, & qui se souvenoit de mes ordres, lui dit, qu'il avoit la mémoire mauvaise, & la pria de mettre par écrit, ce qu'elle venoit de lui dire, afin de ne pas l'exposer à être grondé, pour avoir oublié, ou mal rapporté ses paroles. Elle comprit bien tout ce qu'on ne vouloit pas lui dire; mais elle étoit engagée trop avant, pour reculer. Elle prit la plume & m'écrivit, qu'elle approuvoit la lettre, à un mot près, qui étoit capable, disoit-elle, de faire monter le roi aux nues. Je mandois au roi, qu'elle le supplioit de lui accorder encore l'honneur de le voir quelquefois, mais de n'avoir aucune privauté avec elle; c'est ce mot qu'elle adoucissoit en ajoûtant, *aucune privauté, qui pût lui nuire*; ce qui n'étoit pas bien différent.

Je serrai soigneusement la lettre de la marquise, & j'envoyai la mienne au

'ec quelque eſpérance que par
ſi ce n'eſt par raiſon, il don- 1604.
les mains au parti que prenoit ſa
ſſe, & qu'il ſe laſſeroit enfin de
ir la loi d'une femme. En ef-
lut deux fois ma lettre, avec
'indignation, & le dépit, qu'el-
oit lui donner. » Hé bien! elle
eut, diſoit-il, je le ſouhaite en-
davantage; elle ſera priſe dans
propres filets. » Le roi parloit
ul, entre ſes dents, & à demi-
ais mon courrier ne laiſſa pas
tendre. Il demanda du papier
écritoire; & il m'écrivit par
ne homme, un billet, par le-
me promettoit que le lundi ſui-
la marquiſe de Verneuil rece-
ne lettre de ſa main, qui feroit
il ſçavoit encore commander à
ſions.
te lettre eſt du 16 Avril; mais
lu lundi ne vint point; bien plus,
ice étant lui-même venu à Paris,
rut auſſi-tôt chez ſa maîtreſſe,
tant du moins, qu'il alloit la
ir de confuſion, & lui arracher
repentirs: point du tout, c'eſt
ême qui joua ce perſonnage. Il

1604. défavoua tous fes Agens, il fe condamna lui-même; en un mot, il fe mit à la merci de celle qu'il venoit de traiter avec le dernier mépris. Ce fut alors que je me trouvai fort heureux d'être faifi d'une lettre de la marquife de Verneuil, qui mit un frein à fon reffentiment contre moi. Elle crut pourtant, que cette lettre ne l'empêchoit pas de chercher à me faire paffer pour un fourbe & un calomniateur. Je ne garantis pas que Henri n'en crût rien en ce moment. La lettre que je lui montrai à l'arfenal, le défabufa; mais elle ne lui ouvrit point les yeux, fur fa perfide maîtreffe. Il me dit en me quittant, qu'il alloit bien lui laver la coëffe; je ne le crus point, & le devois-je, après ce qui venoit de fe paffer?

Après la réconciliation entre le roi & la reine, qui fe fit, comme on l'a vu il n'y a qu'un moment, aux dépens de la marquife de Verneuil, cette femme, qui, pour cette fois fe crut abandonnée, entreprit de troubler la paix; & elle n'en vint que trop bien à bout. Il eft étonnant combien de refforts elle fit jouer pour réveiller l'amour du roi,

pour exciter sa jalousie, pour s'en faire rechercher, & même pour s'en faire craindre. Elle employa le sacré & le profane. Elle se jetta dans la dévotion. Elle se mêla dans le parti des factieux la tête levée. Elle chercha, toutes les filles auxquelles Henri avoit rendu quelques assiduités, & elle leur fit supposer des promesses de mariages, pareilles à celles qu'elle avoit elle-même. Elle abusa de la sienne au point de prétendre en tirer un droit chimérique, de faire casser le mariage de la reine ; & ce qu'on ne croiroit jamais, elle trouva des ecclésiastiques qui la soutinrent dans ses extravagances, & qui oserent faire publiquement les bans de mariage, qu'elle se vantoit d'obliger le roi à contracter avec elle. En même-tems, on répandoit dans le public une infinité de lettres & de mémoires, dans lesquels on prêtoit des raisons aux ridicules prétentions de cette femme (2). Henri auroit donné beaucoup,

1604.

(2) Voyez les plaintes que fait à cette occasion le cardinal d'Ossat contre l'Espagne, la Savoie, & sur-tout contre un capucin, nommé le pere Hilaire de Grenoble, qui cabaloit à Rome, en faveur des partisans de la

pour pouvoir découvrir quels en
1604. étoient les auteurs. Il employa à cette recherche, presque toute sa cour ; & j'y fus employé comme les autres.

Je ne finirois point si je voulois épuiser tous les incidens liés à cette affaire ; & qui, tous frivoles qu'ils sont pour la plus grande partie, ne laisserent pas d'attirer des affaires bien sérieuses à quelques-uns de ceux qui y eurent part ; mais je me lasse moi-même de traiter un pareil sujet, & de parler au désavantage d'un prince, qui m'a donné ailleurs tant d'occasions de louer la fermeté héroïque de son cœur. Tout ce vacarme, qui n'avoit d'autre cause qu'un simple dépit amoureux, se termina à l'ordinaire, par un redoublement de passion de Henri pour son indigne maîtresse, qui porta au plus haut point la mésintelligence entre lui & la reine. (3) Il étoit dé-

marquise de Verneuil : *lettre du 22 Février & 15 Octobre 1601, & du 1 Avril 1602*. La licence des libelles satiriques n'a jamais été portée plus loin, qu'elle l'étoit dans ce tems-là.

(3) » Le Duc de » Sully m'a dit plusieurs fois (c'est » l'Auteur de l'histoire » de la mere & du fils » qui parle ainsi) qu'il » ne les avoit jamais » vus huit jours, sans

é, que par une contradiction bien
arre, ce prince chercheroit toute 1604.
ie ses plaisirs & sa satisfaction, aux
pens de son repos & de sa santé.
ne m'y intéressai plus, que par ces
x motifs. Pouvois-je voir, sans la
s vive sensibilité, dépérir à vue
il la santé d'un prince, dont la per-
ne m'étoit précieuse? Il n'eut point
maladie mortelle, pendant le cours
cette année; mais il ne donna ja-
is tant d'occupation à la Riviere &
ı Laurens. Il fut obligé d'user sou-
t de saignées, de diette, de bouil-
s rafraîchissans, pour prévenir les
uvais effets d'un sang noir & brûlé,
on lui tiroit dans les fréquentes in-
positions qu'il eut. La colere, le cha-
ı, l'impatience, le mettoient dans
telle agitation, qu'un jour qu'il
oit un violent dépit de quelque pro-
lé de la marquise de Verneuil, le

uerelle. Il m'a dit aussi, qu'une fois en-
'autres, la colere de ı reine la transpor-
ı jusqu'à tel point, tant proche du roi, que levant le bras, ı eut si grand peur » qu'elle passât outre, » qu'il le rabattit avec » moins de respect » qu'il n'eût désiré, & » si rudement, qu'elle » disoit par après qu'il » l'avoit frappée, &c. *Tom.* 1. *pag.* 8.

1604. bras dont il avoit été ſaigné la veille ; ſe r'ouvrit, comme il ſe mettoit à table pour dîner. Il fit le voyage de Monceaux avec la reine, pour prendre commodément les eaux de Pougues & de Spa (4).

Il n'auroit plus rien manqué à ces brouillerie domeſtiques, pour y mettre le comble, ſi la reine Marguerite y étoit entrée de ſon côté. C'eſt le ſeul malheur qui n'arriva point à Henry. On ne ſçauroit au contraire doner trop de louanges à la douceur de cette princeſſe, à ſa ſoumiſſion, & ſur-tout à ſon déſintéreſſement, dans une ſituation où elle n'auroit pas manqué de motifs de ſe faire accorder tout ce qu'elle auroit deſiré. Elle demandoit rarement, & ne demandoit que des choſes peu conſidérables & juſtes ; l'accompliſſement des engagemens, qu'on avoit pris avec elle, & quelques exemptions pour ſon bourg d'Uſſon. Sa principale ſollicitation fut au ſujet de la ſucceſſion de la reine Catherine, ſa mere. Cette Princeſſe, par ſon contrat de mariage avec Henri II. donnoit ce qu'elle

(4) Les eaux de Spa ſont dans l'Evêché de Liege.

it d'effets en propre, après ses
es, à ses filles, par préférence aux 1604.
ins naturels de son mari. Il n'y
it rien dans cette disposition que de
e. Cependant Charles de Valois,
ite d'Auvergne, (5) prétendoit en
ouiller Marguerite. Elle manquoit
la principale piece qui pouvoit
fier son droit. Le Roi interposa
autorité pour lui en faire donner
imunication, & pour lui faire
lre la justice qui lui étoit due.
larguerite garda cette conduite de
ture & de désintéressement, le
e de sa vie. On ne s'apperçut jamais

) En vertu d'une
ition, que Henri
lui avoit faite de
biens. Le parle-
t confirma en
, le testament de
ierine de Médi-
& les adjugea à
guerite de Valois.
itôme, dans le sep-
ie tome de ses mé-
es, *p.* 38, fait l'é-
ération de ces
s, consistant dans
omtés d'Auvergne
agais, Leverous,
izenac, Choussac,
Gorréges, Hondo-
court &c. qu'il fait
monter à cent vingt
mille livres de revenu:
sans compter la dot de
cette Princesse, de plus
de deux cens mille écus
ou ducats, « qui en
» vaudroient aujour-
» d'hui, dit-il, plus de
» quatre cens mille,
» avec grande quanti-
» té de meubles, ri-
» chesses, & précieuses
» pierreries & joyaux,
» &c.

qu'elle eût appartenu de si près au Roi.
1604. Je la louerois davantage, si je ne craignois de me faire accuser de partialité à son égard. On sait quel intérêt la bonté de cette Princesse lui a toujours fait prendre à ma situation & à ma fortune. Les lettres qu'elle m'écrivoit, sont comme celles qu'on écrit à un véritable & solide ami: « Vous êtes tou» jours, c'est ainsi qu'elle s'y exprimoit, » mon recours, & après Dieu, l'ap» pui sur lequel je fais le plus de fond».

Passons à d'autres sujets d'inquiétude, qu'une cabale séditieuse donna au Roi pendant cette année; madame de Verneuil y trouvera encore sa place. Sans répéter éternellement les noms des ducs de Bouillon, de la Trémouille & de Rohan, du comte d'Auvergne, de d'Entragues & de sa femme, de du Plessis &c. on voit bien que c'est de toutes ces personnes là que je veux parler. Le même esprit, qui les avoit conduits dans les menées qu'ils avoient fait faire au parti Protestant dans le synode de Gap, dirigeoit encore toutes leurs entreprises, & leur faisoit mettre en œuvre tout ce qu'ils jugeoient pro-

s, soit à soulever les sujets du roi, tà lui susciter de nouveaux ennemis 1604.
dehors. On auroit de la peine à
ire, combien le mensonge & la ca-
nnie répandirent & autoriserent de
iits injurieux à ce Prince, & com-
n il se tramoit de complots contre
Gouvernement, sous l'autorité de
chefs.

Sa Majesté en m'envoyant à Paris
d'Escure, un avis qu'elle venoit
recevoir à Saint-Germain-en-laye,
mandoit, que quoique je n'eusse
déjà trop bonne opinion de tout
corps, j'aurois de la peine à croire ce
elle m'en écrivoit. Je ne puis m'em-
cher de dire que les Protestans agif-
ent en France, de maniere à n'être
plaints, si quelque jour ils y rece-
ient un châtiment un peu sévére.
se vantoient presque hautement,
bliger Sa Majesté, non-seulement
ecevoir le duc de Bouillon dans son
yaume, mais encore à le revêtir
s honneurs & des emplois dignes
in chef de la religion. Du-Plessis,
ne de ce corps, ne leur inspiroit
int d'autre pensée. La Tremouille

avoit préparé ses créatures à t
1604. entreprendre, en leur persuad
qu'on étoit sur le point de voir
river en France, la révolution la
surprenante, pendant que le du
Rohan se chargeoit de donner c
à ce bruit, dans les pays étrang
sur-tout en Angleterre, par un l
me de confiance, nommé Dur
qui cherchoit avec soin tous
moyens de détacher Sa Majesté
tannique du parti d'Henri. Cet l
me, qui se faisoit appeller à Lon
M. de Haute-Fontaine, se mon
bon valet, que le roi demeura
suadé avec tout le monde,
en avoit beaucoup plus fait, qu'
lui en avoit enjoint : car il fut
qu'il avoit traité des conditio
l'établissement de son maître en
gleterre, où il vouloit le faire
ralifer. Si cette idée n'est p
Durand seul, elle ne peut
partie que de la duchesse de Ro
la mere. Il est encore certain
le duc de Rohan fit présenter

la conjoncture présente, ne
ıllement permis, sans l'aveu 1604.
esté.
de tous qui méritoit le
e éclairé, étoit le comte
ıe, dont les liaisons avec
, n'étoient presque plus
de personne. Il étoit alors
·gne, où il ne s'endor-
sur la cause commune, ni
nne. Il avoit fait servir à
ıs, la promesse de maria-
par le Roi à la marquise de
sa sœur; (6) & en y joi-
conte sur lui-même, encore

Historiens
en de bien
la teneur
ait par le
uvergne,
nseil d'Es-
is Amelot
ıye va sup-
article. Il
plus croya
comme il
end, c'est à
maternel,
toine-Eu-
llard, Tré-
éral de la

Gendarmerie de France, que le comte d'Auvergne & la Marquise de Verneuil, confierent l'original de ce traité, comme à leur parent & intime ami. Il nous apprend encore, que Chevillard ayant été enveloppé dans la disgrace du comte d'Auvergne, & mis à la bastille, il y tint si bien caché, dans la basque de son pourpoint, cet origi-

1604 plus ridicule que cette piece, mais qui avoit pourtant trouvé des gens assez crédules en Espagne, pour traiter l'un & l'autre sérieusement,

nal de traité que personne n'en eut connoissance, & que voyant qu'on le traitoit en criminel d'état, il s'avisa de manger peu-à-peu avec la soupe & la viande qu'on lui servoit à ses repas, le traité & la ratification de l'Espagne qui y étoit jointe. Le Roi d'Espagne y promettoit au comte d'Auvergne, de l'assister de troupes & d'argent, pour mettre sur le trône Henri de Bourbon son neveu : c'est le fils que Henri IV, avoit eu de la marquise de Verneuil & qui est appellé dans cet écrit, Dauphin de France, & héritier légitime de la couronne. *Art. Entragues-Balsac, Touchet.* Amelot de la Houssaye assure de plus, *note sur les lettres du cardinal d'Ossat, ci-dessus*, que deux Capucins, nommés le pere Hilaire de Grenoble, & le pere Archange, l'un à Paris, & l'autre à Rome, conduisoient cette conspiration.

M. de Sully semble insinuer encore quelque chose de plus, en faveur du comte d'Auvergne personnellement. Ce Comte auroit-il supposé quelque piece, ou quelque disposition de Charles IX son pere, en vertu de laquelle il eût prétendu lui-même à la couronne ? Voyez aussi sur ce sujet, *les Mémoires de la vie du président de Thou, & sur-tout son histoire, ann.* 1605. *Mém. Recond. di Vitt. Siri. vol.* 1. *p.* 297.

il est certain qu'il s'y étoit acquis une fort grande confiance. Nous verrons dans peu à quoi elle le conduira. 1604.

Les moyens que Sa Majesté employoit contre toutes ces brigues, consistoient à veiller avec son attention ordinaire, aux affaires du dedans & du dehors du royaume ; & à ne remplir les intendances & autres places publiques, que de personnes connues par leur mérite, par leur probité, & en même-tems par leur attachement à sa personne. On en vit un exemple dans Boucault, qui de simple avocat, fut fait président à la Cour des Aydes de Montpellier, pour avoir utilement servi Sa Majesté en Languedoc. Henri m'ordonna encore de faire assembler le chancelier, Villeroi & Sillery, qui avec moi, faisoient une espece de conseil, chargé particulierement de cette affaire. J'entretenois aussi toujours par ordre de ce Prince, un commerce de lettres avec les principaux Protestans, dont je conviens, quelque chose que dit Sa Majesté, qu'il ne lui en revenoit pas un

1604. grand avantage ; mais il compta sur-tout, & avec raison, sur le voyage qu'il se proposa de faire cette année, du côté de la Provence & du Languedoc, pendant que de mon côté, je me rendrois en Poitou, & visiterois la côte occidentale de la France.

Je goûtai extrêmement cette idée, lorsque Henri me la communiqua, & nous nous occupâmes long-tems, à tout préparer pour ce double voyage. La prise de possession de mon gouvernement, qu'il étoit nécessaire que je fisse, devoit me servir de prétexte pour le mien. Le roi n'en avoit pas besoin pour le sien, au contraire il devoit paroître instruit du sujet, qui rendoit sa présence nécessaire dans les provinces méridionales de son royaume, & s'en promettre publiquement tout l'effet qu'elle devoit produire. Je visiterois, soit sur la route, soit en m'en écartant sur quelque raison, l'Orléannois, la Touraine, l'Anjou, le Poitou, la Saitonge, l'Angoumois & la Guyenne, & Sa Majesté s'écarteroit aussi dans le Berry, le

Bourbonnois, le Lyonnois & le uphiné (7), ensorte que nous ver- 1604.
ns l'un ou l'autre presque toute la ınce. Nous réglâmes le tems de :re départ, celui de notre séjour, usqu'à l'endroit où nous pourrions ıs rejoindre, qui devoit être Tou- :se; & je tenois le voyage de Sa jesté pour si assuré, que je ne son- .i plus qu'à venir promptement de ntainebleau, où tout ceci fut arran-, à Paris, pour mettre ordre aux ıires du gouvernement, afin que ı ne retardât notre départ, qui de- .t être au plus tard, dans le courant mois de Juin. Les particuliers qui ›ient des affaires pendantes au con- . du roi, en presserent la conclu- n de toutes leurs forces, sitôt que dessein de Sa Majesté eut été rendu blic, & les conseillers furent ravis cet empressement, parce qu'une ınde partie d'eux devant suivre le

7) Voyez l'original ne lettre écrite par nri IV. à M. de sny au sujet de ce rage en Poitou, da- .du 20 Juillet 1604, & apostillée, comme elles le sont presque toutes, sur le revers, de la main de ce Ministre. *Cabinet de M. le duc de Sully.*

1604. roi dans ce voyage, ils ne vouloient pas laiſſer la déciſion des affaires qu'ils avoient entamées, au nouveau conſeil que Sa Majeſté nommeroit pour le tems de ſon abſence.

Ce projet ſi bien arrangé n'eut pourtant aucun effet, quant au voyage de Henri. La déclaration qu'il en fit devant les courtiſans, mit d'abord tout en rumeur, & cauſa à l'ordinaire de grands mouvemens à la cour. Il n'y eut preſque perſonne qui n'entendît avec peine ce diſcours de Sa Majeſté, & qui ne travaillât par toutes ſortes de moyens à la détourner de ce voyage; les uns, comme les miniſtres & autres principaux employés près de la perſonne du Roi, pour s'épargner les fraix d'un voyage coûteux, & tous les délicats de la cour, pour éviter la fatigue & les autres incommodités ordinaires dans ces ſortes d'expéditions; enſorte que lorſque Sa Majeſté propoſa la choſe en forme à ſes conſeillers d'état, qu'elle fit venir exprès à Fontainebleau, & aux principaux de ſa cour, qu'elle aſſembla tous pour cet effet, on ne lui op-

posa que des difficultés, sans toucher le véritable point. 1604.

On allégua l'incertitude des siéges d'Ostende & de l'Ecluse, la crainte d'une ligue entre l'Angleterre & l'Espagne, l'affaire du commerce entre la France & cette couronne, celle du comte d'Auvergne & de la marquise de Verneuil, le différend nouvellement survenu entre la république des Grisons & le comte de Fuentes, au sujet de la Valteline, dans lequel la France ne pouvoit se dispenser d'entrer à cause des Vénitiens & des Suisses, toutes affaires dont j'ai déjà parlé, ou dont je parlerai bientôt; enfin, on imagina de si grands inconvéniens dans ce voyage, & on sçut si bien les grossir, que le roi se laissa engager à le rompre.

On trouva même le moyen de lui faire changer aussi d'avis sur le mien. Les affaires qui s'agitoient au conseil, commencerent à lui paroître d'une si grande importance, que pour ne pas les perdre de vue pendant un trop long-tems, il voulut que je me renfermasse pour cette fois, dans ce que je pouvois faire, sans sortir du Poi-

pour détourner le roi de ſon
priſe, ne fuſſent d'un grand
mais je crois pourtant en avoi
qué la principale & la véritable
perſiſte encore dans mon premi
timent, ſur l'utilité dont elle
étoit pour l'état.

Un homme qui dut n'être p
embarraſſé, à la nouvelle de ce
ge de Sa Majeſté, & dont on r
tendoit peut-être pas à voir l
ici, c'eſt Leſdiguieres, & d'
plus, qu'on y en joignoit un a
public, que M. le comte de S
alloit être revêtu du gouvern
des places de ſûreté, données
diguieres. Il pouvoit même c
que cette démarche peu pacifi
Sa Majeſté, ne le regardât perſ
lement. On venoit d'être infor

d'autant plus inconteſtable qu'elles furent encore confirmées par le nommé du Bourg. 1604.

Je partis dans le mois de Juin, & je pris le plus court chemin, pour me rendre en Poitou, accompagné de plusieurs perſonnes de qualité de la province, qui ſe rangerent auprès de moi, ſur le bruit de mon voyage. Quelques-uns d'eux n'avoient d'autre intention dans cette démarche, que de me faire tout l'honneur qu'on croit devoir à un gouverneur ; mais quelques autres, du nombre deſquels je mets, ſans héſiter, Richelieu (8) & Pont-Courlay, ne la faiſoient que pour être plus à portée de ſçavoir mes deſſeins, ſoit par ma propre bouche, ſoit en queſtionnant mes gens ſur tout ce qui ſe feroit & ſe diroit chez moi, pour en informer enſuite les chefs du parti proteſtant, pour s'oppoſer à tout ce qu'ils ſuppoſoient que j'étois chargé d'entreprendre contre eux, en faveur des Catholiques, enfin pour profiter de mes plus petites

(8) François Du-Pleſſis de Richelieu, pere du cardinal de Richelieu. François de Vignerod de Pont-Courlay.

inadvertances, s'il m'en échappoit
1604. quelqu'une, & tâcher de me rendre, ou criminel, ou suspect auprès du roi. Si mes ennemis réussirent dans quelques-uns de leurs mauvais desseins, ce ne fut pas du moins quant à ce dernier point. Le commerce que Sa Majesté me faisoit l'honneur d'entretenir réglement avec moi, dès que j'étois éloigné de sa personne, continua comme à l'accoutumée; je n'en eus même que plus d'occasions encore d'entrer dans sa confidence, & de connoître jusqu'à quel point elle s'intéressoit à ma personne, Sa Majesté me faisant souvenir avec beaucoup de bonté, que j'étois dans un pays, où, quelque semblant qu'on fît, on me vouloit beaucoup de mal, & que je ne devois pas cesser un moment d'être sur mes gardes.

Il est vrai que les ennemis du roi & les miens, eurent soin de prendre les devans, pour rendre tous mes soins inutiles, & pour animer la populace contre moi. Ce qu'ils trouverent de plus capable de produire cet effet, fut de répandre le bruit que je n'allois en Poitou, que pour

obliger les propriétaires des (9) marais ſalans à s'en défaire, & pour les acheter tous pour le roi. Je ne découvris nulle part plus de mauvaiſe volonté à mon égard, que dans ceux qui en devoient le moins avoir ; je veux dire, dans les Réformés mes confreres, je ne parle toujours que des principaux ; quoiqu'ils affectaſſent à l'extérieur, de me rendre tous les honneurs poſſibles. S'ils refuſoient de m'inſtruire du ſecret de leurs délibérations, c'étoit toujours ſur des prétextes ſi bien palliés, que je devois feindre de ne pas en être mécontent. Ils craignirent Parabere, qui s'étoit plus particulierement attaché à ma perſonne, que les autres, quoiqu'ils le connuſſent fort zélé pour ſa religion, parce qu'il étoit naturellement franc, & qu'il avoit des vues plus droites. Ils chargerent d'Aubigné & 1604

(9) Perefixe ne doute point que Henri IV n'ait eu véritablement ce deſſein, & il le loue fort, comme le véritable moyen de délivrer le peuple de la gabelle, qu'il aſſure que ce Prince ſongeoit très-ſérieuſement à abolir, auſſi bien que la taille. *pag.* 369.

Conſtant de ne le point quitter, tant
1604. qu'il ſeroit auprès de moi.

Mais toutes ces diſpoſitions malignes à mon égard, ne s'étendirent point au-delà de ce petit nombre de perſonnes, ou furent cachées avec beaucoup de ſoin. Je fus reçu avec toutes les marques de la plus haute diſtinction dans tous les endroits où je fis quelque ſéjour; & dans ceux où je ne fis que paſſer, on vint à ma rencontre, on m'eſcorta avec pompe, on me harangua. Les eccléſiaſtiques même ſe montrerent les plus empreſſés, & jamais je n'entendis un mot équivoque ſur ma religion. Ceux de Poitiers, qui ont la réputation d'être naturellement durs & inſociables, me donnerent une toute autre idée de leur caractere, par leurs manieres reſpectueuſes & polies.

Je fus encore plus ſurpris de ceux de la Rochelle. Cette ville orgueilleuſe, qui ſe vante ordinairement de n'avoir que le roi lui-même pour gouverneur, & ſous lui, ce maire important, qui eſt toujours élu néceſſairement ſur les trois ſujets qu'elle propoſe à Sa Majeſté, pouvoit faire valoir avec

:s belles prérogatives, d'autant
ıſtement, qu'à la rigueur elle ne 1604.
ıvoit point compriſe dans mon
rnement. Cependant elle me fit
ception telle qu'elle l'auroit pu
un Gouverneur qu'elle ſe feroit
elle-même. J'y entrai avec une
le douze cens chevaux. On ne
guere avec une pareille eſcorte,
entats, contre leſquels Sa Ma-
n'avertiſſoit de me précaution-
Les Rochellois ouvrirent leurs
; à tout ce cortége, ſans diſtinc-
le perſonnes, ni de religion, ils
ẹrent tout entier, & preſque
:n maiſon bourgeoiſe. Dans un
public, qu'ils donnerent à mon
on, & auquel je fus convié avec
ıonie, ils dirent, en buvant à la
du Roi, que ſi Sa Majeſté leur
fait l'honneur de ſe préſenter à
portes, eût-elle été ſuivie de
: mille hommes, ils les lui au-
t ouvertes, & que ſi elles ne s'é-
t pas trouvées aſſez grandes, ils
ent abattu trois cens toiſes de
murailles. Je ne vis que des reſ-
, & je n'entendis que des éloges
: Prince. Ils m'aſſurerent auſſi,

avec les louanges les plus flatteuses;
1604. que quand j'aurois eu avec moi deux ou trois fois plus de monde que je n'en avois, ils n'auroient pas agi différemment.

Le repas dont je viens de parler, fut de dix sept tables, la moindre de seize couverts; & le lendemain, on me donna une collation, tout aussi superbe que l'avoit été le repas. On y joignit le spectacle d'un combat naval, entre Coreilles & Chef-de-Baye, dans lequel vingt vaisseaux François attaquerent pareil nombre de vaisseaux Espagnols. Les Espagnols vaincus, furent amenés pieds & mains liés, devant un tableau du Roi, exposé publiquement, & il me furent présentés, comme à son lieutenant général. Rien ne fut oublié de ce qui pouvoit rendre ce divertissement parfait; habits, armes, livrées, pavillons, pannonceaux différens. Je payai cette bonne réception des Rochellois, en leur accordant, au nom du Roi, dont je fis l'éloge publiquement, la délivrance de leurs prisonniers. Excepté eux & le sieur de Lussan, je punis sévérement tous ceux qui avoient contrevenu aux

traités du commerce. Sa Majesté se contenta d'avoir obligé la ville de la Rochelle à lui demander cette grace, qu'elle sut bien d'ailleurs lui faire acheter. J'appris à Poitiers des circonstances, qui me firent trouver le comte d'Auvergne beaucoup plus coupable encore que je ne le croyois. 1604.

Le peu de tems que le Roi avoit laissé en ma disposition, pour régler les affaires de la province, me fit remettre à un autre tems, à visiter le haut & le bas Poitou, je ne pus obtenir de Sa Majesté, que la permission d'aller à Saint Jean d'Angely & à Brouage, en lui représentant la nécessité de ce voyage, ne fût-ce que pour détromper le peuple de ce canton, de l'opinion que le Roi vouloit s'emparer de leurs salines. Je partis de la Rochelle pour ces deux endroits, où je fus reçu de MM. de Rohan & de Saint Luc, mieux encore que je ne m'y étois attendu. Je fis tout mon possible pour ramener Rohan à son devoir. Je lui parlai de ses brigues en Angleterre, d'où je l'exhortai à rappeller Durand au plutôt. Il témoigna à ce discours, une extrême surprise,

faits, comme du cheval donné e
sent au Roi d'Angleterre; mais
surant qu'il en avoit obtenu un
mission de Sa Majesté, dont il la
facilement souvenir.

De Saint Jean, je repris le
min de Paris par Thouars, où je
lus m'aboucher avec le duc de la
mouille. Je n'attendois pas de l
accueil aussi gracieux que je l
çus, sachant combien il avoi
mortifié de me voir posséder un
vernement, & recevoir des hon
auxquels il avoit aspiré, jusqu
briguer publiquement. Je l'ent
plusieurs fois de tous les suje
plaintes que le parti réformé
noit au Roi, & en présence mê
Parabere, Saint-Germain-de-C
Besses, la Valliere, Constant,
bigné (ceux-ci ne se quitt
presque jamais) & de Préaux
Ferriere & la Saussaye. Toute
personnes se récrierent fortemen
la fausseté des imputations qu'o

›it faites auprès du Roi, protef-
t hardiment de leur fidélité & de 1604.
r attachement à Sa Majesté ; & pour
:ux m'en impofer, ils accompagne-
t toutes ces assurances, de tant
civilités à mon égard, & même de
es flatteries, qu'ils tomberent dans
tre excès d'une affectation trop
quée.
Au travers de tous leurs déguife-
ıs, je ne laissai pas de pénétrer
s desseins, en mettant en leur pré-
:e la conversation fur l'état des
ires d'Espagne & d Angleterre ;
fe trahissoient malgré eux, & il
fut impossible de douter que toute
te petite cour de gens attachés
: ducs de Rohan & de la Tré-
uille, ne fût dans les fentimens
mécontentement & de défobéif-
ce, dont on les avoit accufés au-
:s de Sa Majesté. Mais je décou-
s en même-tems, & les lumieres
: je tirai de la place que j'occupois
ıs la province, m'en donnerent
ıs la fuite toute la certitude possi-
:, qu'heureufement ces Messieurs
difpofoient en aucune maniere du
te du parti Protestant. Ce n'étoit

plus, comme autrefois, ces chefs ab-
1604. solus, qui d'un seul mot entraînoient tous les suffrages, on les fuyoit au contraire, comme des pestiférés, lorsqu'ils venoient délibérer dans les assemblées : c'est qu'ils s'étoient détruits eux-mêmes par leur propre imprudence, en jettant tout le corps dans des démarches si hasardées & si risibles qu'ils avoient enfin ouvert les yeux aux moins clairvoyans ; & tout ce qu'on peut dire de plus avantageux pour eux, c'est qu'ils composoient encore un parti dans le parti même, mais un parti très-foible, & qui ne se soutenoit plus que par la vaine démonstration d'une antorité, dont il ne lui restoit que l'ombre.

Je n'avois garde de négliger de si favorables dispositions. J'achevai de désabuser le peuple. Je détruisis les bruits dangereux qui avoient été semés au sujet des salines, de la gabelle, & des autres monopoles, & dont on s'étoit servi pour le mettre en fureur. On commença à mieux connoitre le Roi. Toutes les idées de tyrannie & de servitude s'effacerent. Je fis comprendre aux Protestans personnelle-

nt qu'il étoit faux que Henri eût
nais ſongé à les exclure des charges 1604
lignités de l'état, que ſa grande
xime avoit toujours été au contrai-
, de tenir exactement la balance
le entre les deux religions. Je leur
voir encore comment la prévention
avoit aveuglés ſur le compte de Clé-
nt VIII, qui avoit en toute occa-
, diſſuadé de faire la guerre aux
ormés, bien loin de n'avoir penſé
ravaillé qu'à les exterminer.
es effets acheverent ce que j'avois
nmencé par mes diſcours. Je diſtri-
i des penſions à ceux du parti qui
ient conſeillé la paix, & bien ſervi
Loi; & pour achever de les con-
ncre qu'ils ne s'étoient pas trom-
ſur les intentions droites & équi-
les de leur Souverain, je leur mon-
le mémoire des réformations qu'il
litoit de faire dans l'état, tel qu'on
vu plus haut, qui les remplit de
sfaction. Je puis dire que par tous
moyens, j'ébranlai ſi fort le parti
duc de la Trémouille, qu'il ne put
après cela, ſe faire fort de ſix per-
nes de quelque conſidération. Le
de Bouillon fut ſi ſenſiblement

1604. touché de voir qu'il avoit perdu ce reste de crédit qu'il avoit jusques-là conservé dans ce canton de la France, qu'il se détermina à passer le reste de ses jours dans cette espece d'exil, qui l'arrêtoit à la cour de l'Electeur Palatin, tranquille malgré lui. Ce fait n'est pas risqué. Saint Germain qui n'ignoroit aucun des secrets du Duc, l'écrivit à la Saussaye, dont il se croyoit aussi assuré que de lui-même; mais la Saussaye me remit la lettre de Saint Germain, que je montrai à Sa Majesté.

Ayant fait de cette maniere, tout ce que la conjecture présente & la briéveté du tems me permettoient, j'obéis aux instances que le Roi me faisoit dans toutes ses lettres, de revenir au plutôt, & je suivis de fort près la derniere que j'écrivis à Sa Majesté, de Thouars, le 16 Juillet. J'en partis après avoir fait une derniere visite au duc de la Trémouille. Il ne se portoit pas bien, quand j'arrivai à Thouars, je le laissai à l'extrêmité, lorsque j'en partis. Il mourut (10), sans avoir jamais pu être en-

(10) Claude de la Trémouille, duc de

gagé à venir trouver le roi, & sa mort ôta une tête aux séditieux. 1604.

J'arrivai le 22 Juillet à Paris, où je trouvai un billet de Sa Majesté, du 18, par lequel elle m'enjoignoit d'envoyer dans tous les endroits de Normandie, de Bretagne & de Poitou, où j'avois eu dessein de me transporter, deux personnes de confiance (je choisis Nicolaï & Bois) & de venir la trouver à Monceaux, où elle m'attendoit en achevant de prendre les eaux. Je connus, par l'accueil gracieux & caressant que me fit ce Prince, que j'avois eu le bonheur de le satisfaire (11), Je l'entretins trois jours de suite, sur les affaires qui avoient été le sujet de mon voyage, & j'achevai de lui dire ce qui pouvoit encore manquer aux détails que je lui avois faits dans mes lettres, soit à lui, soit à Villeroy.

On a voulu dire que le duc d'Epernon tint alors en Guyenne une

Thouars, mourut de la goutte, n'étant âgé que de trente-quatre ans. Voyez son éloge dans *de Thou*, *liv.* 31. *&* *Mathieu*, *tom.* 2. *liv.* 3. *pag.* 663.

(11) De Thou dit que ce voyage du marquis de Rosny, délivra Henri IV. de grandes inquiétudes. *Liv.* 31.

conduite qui le rendit plus suspect que
1604. jamais à Sa Majesté, que j'y ajoutai foi, & que je lui rendis en cette occasion, tous les mauvais offices d'un ennemi mortel. Je m'inscris fortement ici contre ce bruit, quant à ma personne, je le tiens faux, quant au fait qu'on y énonce, contre l'honneur de d'Epernon, & je ne le crois guere plus fondé, quant aux sentimens qu'on y impute à Sa Majesté contre lui. Il semble que pour établir ces sentimens, il devroit suffire de la lettre que ce Prince écrivit au Duc, au sujet de la dispute de du Plessis avec l'évêque d'Evreux, dans laquelle il le traite d'ami, qualité qu'il ne donnoit pas volontiers à ceux qu'il n'en croyoit pas dignes.

Ajoutons-y une vérité dont j'ai pleine connoissance, c'est que depuis ce tems-là, Sa Majesté avoit prévenu obligeamment d'Epernon sur mille choses, & qu'elle me disoit souvent de lui rendre les visites & les autres devoirs de l'amitié, même avant que je les reçusse de lui. Si l'on fit entendre à Henri quelque chose au désavantage de ce Duc pendant son séjour en Guyenne, c'est sur quoi je ne puis

a nier, ni assurer; ce que je sçais
lement encore, c'est qu'il ne res- 1604.
plus de soupçon à Sa Majesté, après
lettres que d'Epernon lui envoya
moi, par Perronne. La sincérité
le témoignage d'une bonne con-
nce y paroissent si clairement, dans
soumission qu'il y fait, d'aller, au
mier ordre de Sa Majesté, se présen-
devant elle, pour y servir de cau-
ı de sa personne, & de garant de
sentimens, qu'il ne laisse rien à ré-
uer. Tout le monde a sçu ce qui
oit passé entre le roi & le duc d'E-
non, du vivant, & même quel-
s années après la mort de Henri
, & combien ce Prince lui en
it témoigné de ressentiment. Il n'en
pas davantage. L'oubli des in-
s est une vertu rare chez les sou-
ins, & qu'on y croit communé-
t bien plus rare encore. On n'a
fait attention aux preuves sensi-
que Henri a données en plus
e occasion, de cette véritable
deur d'ame, qui fait pardonner, &
ce qu'il a fait dans la suite pour
ernon, acheve de montrer qu'il
exercée à son égard.

Pour moi, loin d'avoir été l'enn
1604. de d'Epernon, au tems dont on p
je pourrois citer mille témoign
de bonne intelligence entre no
mais il me semble que ma parole s
& pour être cru, & pour le just
On m'a toujours trouvé jusqu'ici
incapable de déguiser mes vérit
sentimens d'amitié & de haine
de charger un innocent, & de pr
le parti d'un criminel d'état. D'E
non fit une chûte si malheureu
Guyenne, qu'il se rompit la cu
le pouce, & se blessa encore à l'
le & au coude, ce qui l'oblig
se tenir quarante jours au lit, c
sur le dos. Je lui écrivis sur ce fa
accident, & il m'en remercia a
même affection dont toutes se
tres étoient ordinairement rem
car il me traitoit alors en ami,
tois aussi son confident dans tout
regardoit la personne de Sa M
(12). Un autre de mes amis, ma

ussi cette année, des lettres égale-
ment remplies de confiance, d'amitié 1604.
& de politesse, c'est Bellegarde; elles
ont datées de Dijon, il étoit alors
dans son gouvernement de Bourgogne. Je reviens au comte d'Auvergne, pour traiter cette affaire plus particulierement.

Il n'avoit tenu qu'au roi d'ôter à ce sujet mutin tout moyen de conspirer contre l'état. La douceur dont Sa Majesté usa mal-à-propos à son égard, lorsqu'elle fit punir le maréchal de Biron, fut la cause de sa rechûte, comme le foible qu'elle avoit toujours montré pour toute cette famille, à cause de la marquise de Verneuil, l'avoit autorisé dans sa premiere révolte. Il n'eût peut-être pas été encore bien difficile de retrouver l'occasion que Sa Majesté avoit laissé échapper, lorsque les avis des nouvelles brigues du comte d'Auvergne en Espagne, lui furent donnés, & qu'on put attendre plus de lumieres sur cette affaire, de la prison de Morgan (13), son homme d'intrigue, qui fut arrêté en ce tems-

(13) Thomas Morgan, Anglois. Voyez M. de Thou. *Ibid.*

là ; mais le roi se contenta de faire
1604. partir, par mon ordre, d'Escures pour l'Auvergne, où étoit alors le comte, afin de découvrir tout le complot, & de lui persuader par la voie de la douceur, de venir se jetter aux pieds de Sa Majesté.

D'Auvergne comprit en effet qu'il n'avoit point d'autre parti à prendre. La prise de Morgan l'avoit déconcerté. Ses mesures n'étoient pas prises assez justes, pour espérer que ses desseins demeureroient cachés, ni ses desseins assez avancés, pour pouvoir lever le masque. Il craignit d'exposer par sa fuite, le comte & la comtesse d'Entragues, & toute sa famille, à un traitement ignomieux. Il se rendit donc aux raisons de d'Escures, & s'engagea à se laisser mener par lui à la cour, & à y révéler au roi ses plus intimes secrets, jusqu'à certaine lettre de sa sœur, qu'il disoit être de la derniere importance, moyennant la grace que Sa Majesté promit de lui accorder. L'original de cette lettre de la marquise de Verneuil ne me tomba que l'année suivante entre les mains, & on ne sçut pas trop bien qu'elle foi

devoit ajouter, parce que le frere
sœur paroissoient tantôt de con- 1604.
, tantôt brouillés jusqu'à ne pou-
se souffrir; ce qui semble le plus
e d'y être remarqué, c'est qu'elle
rte son frere à une retraite solide
l'étranger, à laquelle elle se mon-
éterminée elle-même.

e chose bien capable de faire dou-
e la sincérité du comte d'Auver-
dans les promesses qu'il fit à d'Es-
, c'est qu'au même tems qu'il
t pour venir à Paris avec lui, il dé-
a Yverné en Espagne. L'évêque
Iontpellier découvrit cette me-
k en écrivit au Roi; mais ce Prin-
oulut bien une seconde fois se
: de ses belles promesses. Il or-
a seulement que le Parlement ins-
t dans toutes les formes, le pro-
e Morgan, afin que le crime ren-
ıblic, donnât plus de poids à la
qu'il étoit résolu d'accorder à
la famille de d'Auvergne, qui s'y
oit comprise. Tout ce que ce Prin-
;agna, fut de se faire rendre enfin
'Entragues, cette promesse (14)

) Henri IV fut cette promesse, de
, pour r'avoir donner à la marquise

de mariage si fameuse, qu'il avoit inutilement pressé sa maîtresse de lui remettre; ce qui se passa en présence de Messieurs le comte de Soissons & le duc de Montpensier, du Chancelier, de Sillery, la Guêle, Jeannin, Gêvres, Villeroy, afin qu'on ne pût dans la suite éluder cette restitution par une restriction, ni désaveu. Il fut même dressé un acte, pour justifier que c'étoit le vrai & le seul écrit fait par Sa Majesté à ce sujet, & la déclaration de d'Entragues, conforme à cet énoncé, fut jointe à la piece.

1604.

Cette conduite de Henri n'étoit pas bien propre à rendre le comte d'Auvergne sage. Aussi recommença-t-il ses premieres brigues, presque sous les yeux de Sa Majesté. La seule attention qu'il eut, fut de tromper le Roi, qui fut long-tems la dupe de ses apparences de sincérité; mais enfin, tout le mystere fut encore une fois découvert par des lettres écrites &

de Verneuil, vingt mille écus comptant, & de promettre le bâton de Maréchal de France, au comte d'Entragues, qui n'avoit jamais été à la guerre, *De Thou*, *liv.* 132.

reçues

ques par d'Auvergne, qui tombe-
nt entre les mains de Loménie, & 1604.
le Loménie alla aussi tôt porter à
a Majesté. Ce Prince convint alors
: tout son tort, mais trop tard; car,
it pénétration, soit avis de ce qui
noit d'arriver, le Comte eut le
ms de sortir de la cour, avant qu'on
it pû exécuter le conseil qu'on pre-
nt de l'y arrêter, & il se proposa
en de ne plus s'en approcher, après
danger qu'il venoit d'y courir, &
ême de sortir tout-à-fait de France,
moindre signe qu'il se trameroit
elque chose contre lui.

Le Roi me communiqua l'embarras
l'on étoit tombé par sa faute. On
repartir d'Escures pour l'Auver-
ne, il y fit même deux voyages coup
r coup; mais les moyens qui avoient
bien réussi, furent inutiles cette
is. D'Auvergne sut toujours élu-
r le retour à la cour dont on le pres-
it, & avec un air si peu embarrassé,
l'on ne put pas même tirer de son
fus, la conviction de son crime, com-
e l'on s'y attendoit. Il faisoit les plus
lles promesses du monde, & parois-
it toujours disposé à partir. Il fallut

1604. enfin en revenir au ſeul moyen qui reſtoit à tenter ; c'étoit de s'aſſurer de ſa perſonne, ce qui ne paroiſſoit pas facile.

Je jettai les yeux ſur un homme qui me parut très-propre à faire réuſſir ce coup ; c'eſt le tréſorier Murat, dans lequel ſa haine perſonnelle pour le comte d'Auvergne, ſes intelligences dans le pays, la facilité de demeurer long-tems ſur les lieux ſans pouvoir être ſoupçonné, ſa réſolution pour un coup de main, & ſa paſſion de bien ſervir ſa Majeſté, étoient autant d'excellentes diſpoſitions à ſortir à ſon honneur de cette commiſſion. Je le nommai au Roi, lorſqu'il me parla de cette affaire, & Sa Majeſté l'approuva. Je fis venir Murat, avec lequel j'agis d'abord avec toute la précaution que demandoit cette confidence. Lorſque je vis qu'au lieu d'apporter des raiſons de s'en diſpenſer, il prévenoit de lui-même mes offres, je m'expliquai clairement, & je connus que la propoſition ne lui déplaiſoit pas. Il n'exigea que d'être antoriſé par une commiſſion du grand ſceau ; elle lui fut expédiée, & tenue fort ſecrette. Comme on n'a-

'oit pas encore perdu toute espéran-
e, que d'Escures pût attirer le com- 1604.
e d'Auvergne à la Cour, & qu'en ce
as Murat n'avoit rien à faire, je lui
njoignis, en lui donnant ses instruc-
ions, de n'agir que de concert avec
'Escures, & de cacher à tout le mon-
e la part qu'on avoit voulu lui don-
er dans cette affaire, si l'on cessoit
'avoir besoin de lui.

D'Escures partit le 17 Août pour
Auvergne; c'étoit le troisieme ou
uatrieme voyage qu'il y faisoit, &
lurat l'y suivit quelques jours après,
uni de lettres en blanc, pour les vil-
s & officiers des Présidiaux, qui ne
evoient être remplies que sur les
eux. Sur ces entrefaites, on eut com-
unication de lettres du comte d'Au-
ergne, où sa crainte & sa honte
oient exprimées de maniere, que le
oi jugea bien qu'il ne se résoudroit
nais à paroître à la cour, & qu'il
ouva plus à propos que d'Escures se
onnât de garde de l'en presser de la
rt du Roi, pour ne pas l'effarou-
er davantage. Murat eut ordre d'a-
-seul, & d'Escures de veiller de son
té à avoir les plus parfaits éclair-

1604. cissemens sur les pratiques de d'Auvergne en Espagne, & s'il étoit possible, à intercepter le traité qu'il devoit déjà avoir fait avec le conseil de Madrid; ce que d'Escures exécuta avec une adresse qui en déroba toute connoissance au Comte, tout fin & tout alerte qu'il étoit sur les démarches du conseil.

Une petite affaire d'intérêt, qui avoit commis un frere de Murat avec le comte d'Auvergne, fut le prétexte tout-à-fait plausible, que celui-ci prit pour l'aller trouver. Cette petite discussion ayant été traitée entr'eux, le Comte passa de lui-même à entretenir Murat de l'état de ses affaires, par rapport à la cour; ainsi ce fut sur ses propres paroles, que l'agent de Sa Majesté parut régler les conseils qu'il lui donna dans la conjoncture présente. D'Auvergne fonda de violens soupçons sur les insinuations qu'il avoit reçues de la part du Roi, de venir se montrer à la Cour; & sur ce que d'Escures, en cherchant à lui faire entreprendre ce voyage, lui avoit paru ignorer la part qu'y avoit Sa Majesté, il assura qu'il ne le feroit point;

le que plutôt que de se mettre ainsi à la merci de ses ennemis, il passeroit 1604.
dans les pays étrangers. Il cita l'exemple du maréchal de Biron, qui parut l'effrayer. Il dit qu'ayant eu autrefois le malheur d'offenser son Roi, il ne pouvoit se résoudre à paroître devant lui, sans avoir auparavant effacé par ses services, le souvenir qui pouvoit lui en rester, & sans avoir reçu, avec une nouvelle vérification, l'abolition que Sa Majesté lui avoit accordée. Enfin, il fit entendre qu'il n'étoit pas dans la disposition de se fier à la cour, parce que les avis qu'il avoit reçus, du danger qui l'y attendoit, lui avoient été adressés par des personnes de la cour même, personnes de la premiere distinction, bien informées, & sur lesquelles il devoit faire fond.

Murat se voyant ainsi choisi pour confident, répondit, en affectant beaucoup de simplicité, que pour lui, il ne voyoit aucun inconvénient pour le comte, à reparoître à la cour, puisqu'il avoit avoué sa faute au Roi, & qu'il en avoit obtenu le pardon, ce qui mettoit une grande différence entre le maréchal de Biron & lui; qu'il n'y

diloit il, que perſonne ne pouv
bien le conſeiller, que ſa propre
cience. D'Eſcures & lui travaill
avec la même apparence de ſin
à le raſſurer, & à le mettre en dé
contre les donneurs d'avis.

A tout cela, le Comte ne rép
autre choſe, ſinon qu'il ne v
rien riſquer, lorſqu'il s'agiſſoit
tête; qu'il n'étoit aimé ni du R
de la Reine, ni des Princes du
que le grand Ecuyer étoit ſon e
mortel; que le ſilence de ſes a
cette occaſion, étoit une preu
ſa perte étoit décidée; que pe
ne parloit pour lui auprès de S
jeſté; qu'il ne recevoit aucun
tres de Villeroy, de Sillery,
moi, parce que nous ne voulic
qu'on nous reprochât d'avoir
inſtrument de ſa perte; que le

tent. Il dit qu'au défaut de crime véritable, il connoiſſoit ſa ſœur capable de lui en imputer de faux, pour faire ſa paix avec le Roi, à ſes dépens. Il conclut par de nouveaux ſermens, de ne pas ſe laiſſer tirer de ſa retraite. Comme il ne ſe doutoit point que d'Eſcures & Murat fuſſent venus à deſſein de le lui perſuader, il leur dit qu'il avoit ſongé que Vitry devoit arriver dans trois jours, dans le deſſein de le gagner par de belles paroles, mais qu'il y perdroit ſon tems. 1604.

Cette retraite étoit Vic, méchante maiſon, & ſans aucune commodité, mais ſituée au milieu d'un bois, où d'Auvergne paſſoit les jours entiers, ſous prétexte de la chaſſe. Quand on n'auroit pas eu des preuves de ſon crime, ſes craintes, ſes allarmes, ſon agitation, qui alloit juſqu'au dérangement d'eſprit, ſon air, ſon viſage, toute ſa perſonne portoit témoignage contre lui. Il n'y eut jamais de vie plus miſérable que celle qu'il menoit. Ce qu'il ſouffroit intérieurement, vengeoit d'a-

chez les Gentilshommes, les mei
amis. Il ne se fioit pas à sa propre
tresse, qui étoit une certaine r
me de Château-Gay. Il ne la
toit plus chez elle. Lorsqu'il vc
la voir, c'étoit dans un village
té, ou dans le milieu de la ca
gne, qu'il prenoit son rendez-
toujours de nuit, & jamais deux f
suite dans le même endroit. D
lets, postés sur les lieux élevés
les environs, étoient chargés d
vertir, lorsqu'ils voyoient pa
quelqu'un, en sonnant d'un coi
n'étoit destiné qu'à cet usage, &
quefois c'étoient aussi des chien
employoit à sa garde.

Avec ces précautions, il
tous ses ennemis, & il se vantoi
fierté, & avec plus d'imprudén
core, de les tromper & de leur

e la même chose ; & cet homme si
é, connut si peu ceux qui étoient 1604.
is pour le perdre, qu'il en fit ses
s, les prit pour ses conseillers, &
prêt mille fois à se mettre à leur
rétion ; c'est que la prudence n'est
une qualité donnée à la mauvaise
science. Pour peu que d'Auvergne
ût pû faire usage, il auroit vû qu'il
avoit plus rien de sûr pour lui, que
e retirer au plus vîte en Espagne,
est le seul dessein peut être à quoi
e pensa pas. Au moment qu'il pa-
soit à d'Escures & à Murat, déter-
é à ne pas s'exposer, il leur tenoit
angage tout différent. Il leur man-
in jour de venir le trouver à trois
es de chez-lui. Cet ordre les jetta
ord dans l'inquiétude, ils y alle-
pourtant ; c'étoit pour leur dire,
l étoit résolu à aller se présenter
oi. Sa Majesté, à qui ils le mande-
aussi-tôt, & qui en crut encore
antage, sur un faux bruit qu'on y
nit, m'écrivit le 19 Novembre,
d'Auvergne étoit à Moret, tout
à arriver à Paris. Ils n'avoient
it été en cela trompés par le com-

te, c'eſt lui-même qui l'avoit été par ſa propre inconſtance; car il étoit le premier à les retenir auprès de lui, lorſqu'ils lui témoignoient vouloir s'en retourner, & il les remettoit pour derniere réponſe, au retour de Fougeu, dont il croyoit tirer de grands éclairciſſemens; à quoi les deux agens paroiſſoient déferer, par pure complaiſance.

1604.

Je tire tout ce détail des lettres de Murat. J'en reçus en même-tems du comte d'Auvergne lui-même. Il s'étoit plaint aux deux agens de n'avoir point reçu de réponſe à quatre lettres qu'il diſoit m'avoir écrites. Il m'en vint effectivement quatre de ſa part, mais tout à la fois, & d'une écriture ſi ſemblable, quoique de datte fort éloignées l'une de l'autre, que je vis tout d'abord ce que j'en devois croire. Il y a apparence que dans le commencement d'Auvergne ne ſongea point à moi, ou qu'il crut avoir des raiſons pour ne pas s'y adreſſer; mais que dans la ſuite, croyant ce moyen fort propre à faire ſa paix, car il entretint ſouvent de moi les deux agens, il y eut

recours, avec la finesse usée, d'antidater ses lettres, pour me prouver qu'il 1604.
avoit toujours eu cette pensée.

Si l'intention du comte fut de tirer de moi une promesse qu'il pût faire valoir de caution dans l'occasion, il se trompa fort. Je lui fis réponse à la vérité, mais comme si je n'avois eu rien de meilleur, ni de plus à lui dire, que ce que j'avois dit au marechal de Biron dans un cas semblable au sien. Il se vit traiter de criminel d'état, sans que cela pût augmenter sa défiance; & pour dire tout, c'étoit une copie de la lettre même que j'avois écrite à ce maréchal, qui composoit en entier celle que j'écrivis à d'Auvergne; & il ne put l'ignorer, puisque je l'en avertissois formellement. C'est par ce contrecoup, d'une invention assurément fort nouvelle, que je fis entendre à d'Auvergne qu'il ne devoit ni attribuer au Roi des dispositions contre lui, qu'il n'avoit point, ni négliger les conseils que je lui avois souvent donnés auparavant, sur la maniere de se conduire, ni supposer des faits & des bruits, dont il ne trouvoit de fondement, que dans sa propre conscience inquiette &

1604. troublée; c'eſt tout ce que je mandai au coupable; & il trouva dans ſa diſgrace, ce procédé ſi éloigné de toute ſupercherie, qu'il s'en loua beaucoup.

D'Eſcures & Murat trouverent enfin une occaſion, telle qu'ils la cherchoient depuis long-tems. On faiſoit une revue de la compagnie des chevaux legers de M. de Vendôme. Ils communiquerent à d'Erre, qui les commandoit, le deſſein qui leur vint à ce ſujet, & les officiers généraux de cette troupe s'y étant prêtés, voici comment tout ſe paſſa. D'Eure alla trouver le comte, & lui dit qu'étant colonel général de la cavalerie légere, il ſe trouveroit ſans doute à cette revue. D'Auvergne n'y vit aucun danger, parce qu'outre qu'il étoit monté ſur un cheval qui alloit, diſoit il, plus vîte que le vent, & qu'il avoit accoutumé effectivement à faire dix lieues à toutes jambes, & d'une haleine, il étoit bien réſolu de n'entrer dans aucun lieu clos, ni étroit, encore moins de mettre pied à terre. Il y vint donc; Néreſtan s'avança à lui pour le ſaluer, à la tête de toute ſa troupe; monté ſur une forte petite haquenée, & ſuivi

Ou mieux d'Eurre, ou d'Eure.

Philibert de Néreſtan.

ſeulement de quatre laquais; mais ces laquais étoient quatre ſoldats robuſtes & déterminés, à qui l'on avoit fait prendre l'habit de livrée. Au moment que Néreſtan faiſoit ſon compliment, deux de ces ſoldats ſaiſiſſent les rênes de la bride du comte d'Auvergne, en même tems que les deux autres le prennent par une jambe, & le renverſent de l'autre côté de ſon cheval, & enſuite ſe jettent ſur lui ſi bruſquement, qu'il n'eut ni le tems de mettre la main à ſes piſtolets, ni la liberté de tirer ſon épée, encore moins de s'enfuir. Il fut conduit ſous sûre garde à Paris, & reſſerré dans la Baſtille (15). 1604.

(15) » La comteſſe d'Auvergne, » toute éplorée, autant douce & humble, que la Marquiſe étoit fiere, » s'étant jettée aux pieds du Roi, pour » lui demander la grace de ſon mari, » Sa Majeſté l'ayant » fort courtoiſement » relevée & ſaluée, » lui dit ces mots : » J'ai pitié de votre » miſere & de vos larmes; mais ſi je vous « octroyois ce que « vous me demandez, » il faudroit (prenant » la reine par le bras) » que ma femme que » voilà, fût déclarée » p...... mon fils, » bâtard, & mon » royaume en proie. » Ladite dame ayant » eu la permiſſion du » Roi, d'envoyer de » ſa part viſiter ſon

1604. D'Entragues fut arrêté en même tems que le comte d'Auvergne, & la marquise de Verneuil fut en quelque maniere associée aux deux coupables, puisque le Roi voulut qu'on allât aussi l'arrêter dans sa maison (16), où elle demeura sous la garde du chevalier du Guet. Ce fut cette association qui sauva la vie au beau-pere & au frere. Ils n'oserent l'espérer d'abord, & le public ne s'y attendoit pas, après tant de récidives, d'autant plus, qu'on

» mari, & lui ayant » fait demander ce » qu'il desiroit d'elle, » il lui fit réponse, » qu'elle lui fît seulement provision de » bon fromage & de » moutarde, & qu'elle ne s'embarrassât » d'autre chose. *Journal du regne de Henri IV.*

» Le comte d'Auvergne, dit Amelot, dans l'endroit que nous avons déjà cité, » faisoit tant de fond » sur la fidélité d'Antoine, (c'est de » trésorier Chevillard) que dans les » trois interrogatoires qu'il subit, il dit » avec autant de constance, que s'il eût » été innocent quant » à cet article : *Messieurs, montrez-moi* » *une ligne d'écriture,* » *par laquelle on puisse* » *me convaincre d'avoir traité avec le* » *Roi d'Espagne ou son* » *Ambassadeur, & je* » *vas signer au-dessous mon arrêt de* » *mort, & me condamner moi-même à* » *être écartelé vif.*

(16) Dans la maison du nommé Audicourt, rue S. Paul.

commença à inſtruire leur procès en toute rigueur. Le comte d'Auvergne déduiſit au roi toutes ſes intelligences, tant au dehors qu'au dedans du royaume. On lui fit remettre cette promeſſe d'aſſociation de lui avec les ducs de Bouillon & de Biron, dont j'ai parlé ci-devant, & que Sa Majeſté n'avoit jamais pu lui arracher. 1604.

Les allées & venues commencerent en même-tems de la part de Henri, vers la marquiſe de Verneuil, non pas pour le même ſujet, car je crois bien qu'on ne s'attend pas à le voir uſer d'une grande ſévérité envers elle. Il ne put ſe réſoudre à la laiſſer un ſeul moment douter de ſon pardon. A peine put-il ſauver quelques dehors, en faiſant dire à la marquiſe, par différens meſſagers, qu'elle acheteroit cette grace par une ſoumiſſion entiere aux conditions qu'il lui preſcrivoit. La Varenne, Sigogne, toute la cour fut employée à ces meſſages, qui, de la maniere dont ils étoient faits, n'étoient, à dire vrai, que de véritables avances d'un amant qui craint, malgré ſa colere, d'avoir mis un obſtacle

trop fort à son raccommodement avec
1604. ce qu'il aime. La marquise ne s'y méprit pas, & elle sçut bien en profiter. Je servis aussi d'interprete à Henri en cette occasion, quoique je visse bien qu'il ne s'en tireroit pas à son honneur ; mais il le voulut absolument, & je lui obéis dans l'intention de lui en rendre, s'il étoit possible, la conclusion moins honteuse.

Le premier ordre que je reçus de Sa Majesté, fut d'aller trouver la marquise de Verneuil, pour l'entendre sur toutes les choses dont on l'accusoit, tirer d'elle la confession de sa faute, la lui faire sentir. Je ne puis dire que ma commission s'étendît plus loin, à moins qu'on n'y joigne encore de sanglans reproches & des conseils assez inutiles, ce semble, sur la maniere dont elle auroit dû se comporter avec un Prince, à qui elle avoit tant d'obligation. Je ne la vis point la premiere fois que j'allai chez elle. Elle me fit dire qu'une fluxion qu'elle avoit sur le visage, l'empêchoit de parler à personne. Je renvoyai une seconde fois sçavoir par un gentil-

homme, quelle heure elle vouloit me marquer. Avant que mon député fût revenu, j'en reçus un d'elle, qu'elle avoit fait partir dans l'intervalle pour me dire qu'elle m'attendoit sur les deux heures après midi. 1604.

Je trouvai une femme à qui son humiliation n'avoit rien ôté de sa premiere fierté (17), & qui bien loin de vouloir s'abaisser jusqu'à demander grace & se justifier, parloit en femme outragée, & prétendoit se faire à elle-même ses conditions : plaintes & emportemens contre le Roi, nouvelles demandes, voilà par où elle débuta, en prenant un air prude, &

(17) » Elle disoit » qu'elle ne se sou » cioit point de mou- » rir, au contraire, » qu'elle le désiroit; » mais que quand le » Roi le feroit, on » diroit toujours qu'il » auroit fait mourir » sa femme, & qu'el- » le étoit Reine avant » l'autre; au surplus, » qu'elle ne deman- » doit que trois cho- » ses à Sa Majesté; un » pardon pour son » pere, une corde » pour son frere, une » justice pour elle. *Journal du regne de Henri IV.* » Ses cof- » fres fouillés, ajoute » le même Auteur, » & ses papiers tous » inventoriés, on y » trouva force petits » poulets amoureux, » (instrumens du mé- » tier) & entrautres, » de Sigogne, qui fu- » rent cause de le dis- » gracier.

même dévot. Ce n'étoit pas avec moi
1604. qu'il falloit avoir recours à ce manége. Je ne la flattai, ni la ménageai. Commençant par ce qui la rendoit plus coupable, je lui reprochai ſes liaiſons avec les ennemis de l'état. Je lui dis qu'elle auroit lieu de ſe croire fort heureuſe, ſi l'on bornoit ſon châtiment à une permiſſion de ſe bannir elle-même du royaume, & de finir ſes jours par-tout ailleurs qu'en Eſpagne, & que cette grace ne lui ſeroit accordée, qu'après qu'elle auroit ſubi l'interrogatoire des criminels & demandé pardon au Roi de ſa déſobéiſſance.

Je vins enſuite à ſes indignes procédés pour la Reine. Je lui fis voir que c'étoit s'attaquer au Roi lui-même, & s'expoſer à une punition ſévere, que d'offenſer, comme elle l'avoit fait, une Princeſſe, qui étoit ſa maîtreſſe (18) par mille diſcours injurieux. Je lui reprochai ſon affectation ridicule à ſe mettre de pair avec la Reine, & à égaler ſes enfans aux enfans de Fran-

(18) Elle diſoit quelquefois, « que ſi » on lui faiſoit juſtice, » elle tiendroit la place de cette groſſe » banquiere. *Peréf.*

ce, ses airs de hauteur & de mépris, & sur tout sa malignité à jetter la discorde entre Leurs Majestés; à quoi j'ajoutai qu'on ne la dispenseroit pas d'aller se jetter aux pieds de la Reine, pour la prier d'oublier & de lui pardonner toutes ses fautes. 1604.

Je ne l'épargnai pas davantage sur la prétendue dévotion dans laquelle elle se retranchoit, pendant qu'elle ne craignoit pas de manquer à ses principaux devoirs envers le Roi, la Reine & l'état. Je tranchai le mot, que cette apparente régularité, n'étoit qu'une pure grimace, & je le lui prouvai par le détail de sa vie, qui lui fit voir que j'étois bien informé de ses galanteries. Je les lui particularisai toutes, pour lui ôter son recours ordinaire, de dire qu'elles n'éxistoient que dans l'imagination jalouse du Roi, & j'en tirai un nouveau sujet de confusion pour elle, par rapport au Prince qu'elle jouoit si indignement. Je lui montrai ce qu'elle auroit dû faire, si sa dévotion avoit été un véritable retour vers Dieu, & je l'assurai que Sa Majesté ne s'y seroit pas opposée, si elle y avoit trouvé toutes les mar-

ques dont la vraie dévotion doit être
1604. accompagnée.

Je lui donnai enfin toutes ſortes de bons conſeils, qu'elle ne me demandoit pas, & qu'elle n'étoit pas diſpoſée à ſuivre. Elle devoit le paroître du moins; mais elle ſe contenta de me répondre froidement, après m'avoir laiſſé tout le tems de parler, qu'elle m'en remercioit, & qu'elle prendroit du tems pour y penſer. Lorſque je lui demandai ſi elle avoit quelques ſujets de plainte dont elle s'autorisât à manquer ainſi à ce qu'elle devoit au Roi, ſa réponſe fut que ſi c'étoit le Roi qui lui faiſoit cette queſtion, il avoit tort, puiſqu'il les ſavoit mieux que perſonne, & que ſi c'étoit moi, je n'en avois pas moins, puiſque je n'avois aucun moyen de la ſatisfaire.

Continuant à la queſtionner, je lui demandai ce qu'elle déſiroit de Sa majeſté. Elle répondit, que quoiqu'elle ſût bien que ſur cet article les deſirs du Roi ne s'accordoient pas avec les ſiens, elle perſiſtoit à demander qu'il lui fût permis, auſſi-bien qu'à ſon pere, ſa mere, ſon frere & ſes enfans, d'aller s'établir en

elque endroit hors de France. Elle
uta, en nommant son frere, qu'il 1604.
souffroit, qu'à cause de l'amitié
il avoit pour elle. J'avois de la
ne à croire que cette résolution fût
:ere. Je trouvai le moyen de le lui
e redire cinq ou six fois, & elle n'y
ngea rien. Le dépit de l'emprison-
ient de sa famille, & du traitement
on lui avoit fait, pouvoit bien
avoir fait former ce dessein, & les
ditions qu'elle y mettoit, ache-
ent de me le persuader. En l'obli-
nt à s'expliquer encore davanta-
sur cette retraite hors du royau-
, elle dit, qu'elle n'iroit pas chez
étrangers pour y mourir de faim;
elle ne vouloit pas donner à la Rei-
a satisfaction de la voir traîner une
malheureuse; qu'il lui falloit au
ins un fonds de terre de cent mille
ics bien assuré; que c'étoit encore
n peu de chose, après tout ce
elle avoit pu se promettre légiti-
nent du Roi. Ces paroles qu'elle
nonça avec beaucoup de dépit,
ırdoient sans doute la promesse de
:iage, dont la perte lui avoit causé
extrême douleur. Elle tâcha inu-

tilement de me cacher sa colere.

1604. Je n'avois jamais prétendu tirer grand fruit de mon entrevue avec la marquise de Verneuil. Je ne pus cependant m'empêcher de m'attacher à ce que je venois de lui entendre dire & redire sur un établissement hors du royaume, parce que plus j'y pensois, plus j'y trouvois le vrai & le seul moyen de donner un dénouement à toute cette intrigue (19). Il ne s'agissoit que de faire trouver assez

(19) M. de Sully avoit fait manquer à Henri IV, une belle occasion de se défaire honnêtement de sa maîtresse, s'il en faut croire les Mémoires de Bassompiere, où la chose est rapportée ainsi, *tom.* I. *pag.* 90. « Le Roi demanda s'il » donneroit quelque » chose à madame de » Verneuil, pour la » marier à un Prince, » qu'elle disoit la vou- » loir épouser, si elle » avoit encore cent » mille écus. M. de » Bellievre dit : Sire, » je suis d'avis que » vous donniez cent » mille beaux écus à » cette Damoiselle, » pour lui trouver un » bon parti. Et com- » me M. de Sully eût » répondu, qu'il étoit » bien aisé de nommer » cent mille beaux » écus, mais difficile » de les trouver ; sans » le regarder, le » Chancelier répli- » qua : Sire, je suis » d'avis que vous pre- » niez deux cens mil- » le beaux écus, & » les donniez à cette » belle Damoiselle, & » trois cens mille & » tout, si à moins ne

de force à Henri, pour qu'il donnât son consentement à la proposition de la Marquise; par-là il s'ôtoit de devant les yeux un éternel sujet de foiblesse, & pour acheter son repos, & la paix de sa maison, il ne lui en coûtoit du moins que de l'argent. Cet effort étoit-il donc si pénible? Je me proposai bien d'y employer tous les miens. 1604.

J'allai trouver Sa Majesté, & en lui rendant compte de la commission dont elle m'avoit chargé, je lui proposai l'expédient qui se présentoit. Je ne fus pas étonné qu'elle ne le trouvât pas aussi heureux que moi; mais je m'étois armé des plus fortes raisons en tout genre, pour le lui faire du moins supporter. Que ne dis-je pas à ce Prince? politique, intérêt, repos, raison, tous les motifs furent épuisés. Je le rappellai à sa propre opinion sur cette femme & sur sa famille. Je rapportai des traits, d'autant plus capables de le remuer, qu'ils avoient déjà autrefois pro-

» se peut, & c'est mon » avis. Le Roi se repentit depuis, de » n'avoir pas suivi & » cru ce conseil,,. Mais supposé que ce prétendu établissement ne fût point une ruse de la Damoiselle, je crois qu'il manqua bien plus par la faute de Henri IV, que par celle de M. de Sully.

duit cet effet; les noms qu'il avoit don-
1604. nés à la d'Entragues & à ses filles; les aventures averées, qui y avoient donné lieu; cette somme d'argent, accordée par son ordre, pour payer ce je ne sais quoi de précieux dans la premiere faveur dont il convenoit en même-tems, qu'il n'étoit plus au pouvoir de sa maîtresse de disposer; l'enfant mis au monde à coups de tonnere, & autres anecdotes semblables, très-capables de guérir un cœur délicat. Je n'ai jamais fait de discours si pathétique, ni à mon sens si persuasif. La honte que je voyois rejaillir sur Henri pour le présent & pour l'avenir, me pénétroit du plus vif sentiment. Je priai, je suppliai, je pressai ce Prince en toutes manieres. Je ne me rebutai point d'une tentative inutile. Je revins plusieurs fois à la charge. Mon zele alla jusqu'à la persécution, & m'emportoit quelquefois hors de moi-même; comme dans la conversation du jardin de la conciergerie de Fontainebleau, où nous parlions si haut, que nous fûmes entendus de Bastien & de Brunault.

Je ne sais s'il y a jamais eu rien d'aussi

d'aussi incompréhensible. Un Prince, dont les rares qualités serviront de modele aux rois, nous réduit, ou à dérober aux yeux une partie de ce cœur héroïque, ou à avouer qu'elle ne sert qu'à deshonorer l'autre. Je prends, sans balancer, & en déplorant la fragilité humaine, ce dernier parti, parce que je m'y crois obligé : je m'imaginerois même n'avoir travaillé qu'à demi, pour l'instruction des hommes, & surtout pour celle des Princes que je me propose, si je retranchois quelque chose à ce tableau. J'ouvre devant eux le cœur, où tant de grandeur se trouve mêlée avec tant de foiblesse, afin que l'un leur devienne plus sensible par l'autre, & qu'ils se tiennent d'autant plus en garde contre une passion dangereuse, qu'ils verront qu'elle peut faire naître en eux mille honteux mouvemens, dont ils ne se feroient pas crus capables ; la timidité, le découragement, la bassesse, la jalousie, les fureurs, & même la fausseté & le mensonge, oui, le mensonge & la fausseté. Henri, cet homme, par-tout ailleurs, si droit, si vrai, si franc, les a connus dès qu'il s'est livré à l'a-

1604.

mour. Je me suis souvent apperçu
1604. qu'il me trompoit par de fausses confidences, lorsque rien ne l'obligeoit à m'en faire de véritables ; qu'il feignoit des retours à la raison, & des résolutions que son cœur désavouoit ; enfin qu'il affectoit jusqu'à la honte même de sa chaîne, lorsqu'intérieurement il faisoit serment de ne jamais la rompre, & qu'il en serroit plus étroitement les nœuds.

A l'égard de la jalousie, que sa maîtresse lui reprochoit publiquement, il n'en étoit véritablement que trop atteint. Il étoit aisé de le connoître aux efforts qu'il faisoit pour supplanter des rivaux, qu'il étoit assez foible pour ne pouvoir mépriser, & assez timide pour ne pouvoir punir : *aut Cæsar, aut nihil*, m'écrivoit-il dans une de ses lettres. Que de contrastes étranges & bizarres [Il étoit convaincu que la marquise de Verneuil n'avoit recours à l'affectation de la dévotion, que pour couvrir son libertinage ; & cette conviction perçoit son cœur de mille traits cruels & insupportables ; mais il n'en sentoit pas moins vivement cette pointe, ce ragoût, que donnoit

un cœur dépravé, l'envie de triompher d'une dévotion véritable. 1604.

Une des bizarreries qui m'a toujours le plus frappé, & le plus fait désespérer de pouvoir guérir ce Prince, c'est de voir que dans ces momens, où il sembloit ne plus conserver de ménagement, dans tout ce qu'il disoit de sa maîtresse; ce qu'il écrivoit pour lui être montré, étoit toujours fort différent. J'ai remarqué la même chose dans la marquise; mais avec moins de surprise, soit que dans leur plus grande colere, ces amans ne pussent s'empêcher de compter toujours un peu sur le cœur l'un de l'autre, & que leur intelligence se conservât, en quelque maniere sans qu'ils s'en apperçussent eux-mêmes, soit que le Prince, ingénieux à s'avilir, eût donné dès long-tems auparavant à sa maîtresse, des armes contre lui, dont il ne vouloit pas l'obliger à se servir, en la poussant à bout; soit enfin, & c'est le jugement le moins désavantageux encore, qu'on puisse porter de ce Prince, qu'il se fût passé entre eux des choses secrettes, sur lesquelles Henri, par peine, ou par honte, ne

pouvoit se résoudre à s'expliquer avec moi, ni avec personne.

1604. J'ai mis de suite, tout ce qui appartient au sujet que je viens de traiter, quoiqu'une partie des faits qu'on a vûs, comme la prise du comte d'Auvergne, & le procès fait à sa famille, ne soit arrivée que vers la fin de l'année, afin de n'être pas obligé d'en couper trop souvent la narration (20). Nous la reprendrons au commence-

(20) Je joins ici une anecdote de Vittorio Siri, qui regarde & les amours de Henri IV, & la conspiration du comte d'Auvergne. Cet Ecrivain avance (*Mém. Recond. vol.* 1. *pag.* 297). Qu'un des points de la conjuration, étoit de se saisir de la personne du Roi, & de lui ôter la vie dans une embuscade, & que d'Entragues, qui s'étoit chargé d'exécuter ce projet, songea à y faire servir l'amour qu'il s'étoit apperçu que ce Prince avoit pris depuis quelque tems, pour sa seconde fille, qu'on nous représente comme beaucoup plus belle que sa sœur. Il envoya donc sa femme l'enlever de Fontainebleau, ne doutant point que le Roi ne s'exposât à tout pour venir la voir à Malesherbes, qui n'est qu'à trois lieues de cette maison royale. En effet, Henri envoya d'abord à mademoiselle d'Entragues, messages sur messages par des courtisans déguisés en paysans; auxquels elle répondit qu'elle étoit observée de si près, qu'il n'y avoit aucune apparence qu'elle pût voir le Roi. Il ne laissa pas d'y aller lui-même,

ment de l'année prochaine, pour en voir la fin, après que nous aurons 1604.

accompagné du maréchal de Bassompierre; & n'osant entrer, de peur d'être reconnu, il se contenta de lui parler à travers la fenêtre d'une salle basse. Il lui écrivoit tous les jours, & lui envoyoit des vers galans, qu'il faisoit composer par les meilleurs Poëtes de la Cour. Enfin il convint avec elle, qu'un certain jour ils se verroient en liberté, dans un endroit de la prairie, qu'il lui désigna, & où il promit de se trouver déguisé. D'Entragues feignoit de ne rien voir de tout cela, mais n'ayant pû s'empêcher de communiquer ou de laisser soupçonner à sa fille quelque chose de son dessein, soit qu'elle aimât le Roi, soit qu'elle craignît les suites, elle rompit la partie, & prit d'autres précautions contre les dangers, auxquels Henri se voyoit exposé, à son occasion. Ce Prince, que tant d'obstacles rebuterent aussi de son côté, se renflama pour la marquise de Verneuil; &, si nous en croyons Siri, il courut souvent les mêmes risques avec elle. Un jour entr'autres, qu'il étoit parti déguisé de Fontainebleau, pour aller la voir à Verneuil, il pensa tomber entre les mains de quinze ou seize des parens de d'Entragues, qui l'attendoient dans la campagne pour l'assassiner, & il n'échappa, que par un insigne bonheur. Mais ces circonstances, qu'on ne trouve dans aucun des bons Mémoires de ce tems-là, ressemblent bien à ces traits, dont un étranger croit pouvoir, sur la foi de quelques bruits populaires, égayer son sujet.

Celle de ses maîtresses, que Henri IV, a célébrée, sous le nom de Lise, est, suivant les apparences, cette

1604. ajouté pour celle-ci, quelques autres détails, tous différens de ceux qu'on vient de voir.

même mademoiselle d'Entragues, dont il vient d'être parlé. Et nous avons encore l'original de quelques-unes des pieces de vers, qu'il lui envoyoit; entr'autres, d'un sonnet dont je ne rapporterai que les quatre premiers vers.

Je ne sais par où commencer,
A louer votre grande beauté;
Car il n'est rien, ni n'a été,
Que vous ne puissiez effacer, &c.

Le reste est sur le même tom. Quoiqu'il soit marqué à la tête de ce sonnet, qui est écrit de la propre main de Henri IV, qu'il a été fait par Collin, poëte dont ce Prince employoit en effet assez volontiers la main, pour les ouvrages de cette espece, il n'y a dans ces pieces, ni assez de correction, ni assez de poësie, pour qu'on ne puisse pas croire que c'étoit Henri lui-même qui les composoit, ou du moins qu'il y mettoit la main. *Cabinet de M. le duc de Sully.*

Fin du dix-huitieme Livre.

MEMOIRES DE SULLY.

LIVRE DIX-NEUVIEME.

DÉS l'année, 1602, le Roi cherchant un lieu sûr & commode, pour y dépoſer l'argent de ſes finances, & celui qu'il deſtinoit à l'exécution de ſes deſſeins, avoit jetté les yeux ſur la Baſtille, où il avoit fait conſtruire des coffres, & pratiquer toutes les autres commodités néceſſaires. Il s'étoit même cru obligé de rendre ſur cet article une ordonnance, pour mettre de l'ordre dans cette nouvelle diſpoſition, pour prévenir la confuſion entre les différens employés, & pour empêcher que les receveurs, 1604.

ne se trouvassent compromis avec la
1604. chambre des comptes. Voici quelle étoit la teneur de ce réglement.

On ne devoit porter à la Bastille, que ce qui demeureroit à Sa Majesté de net, toutes dépenses, soit ordinaires, soit extraordinaires, prélevées sur les revenus du quartier où elles échéoient. L'argent étoit remis aux mains du trésorier en exercice en présence du surintendant des finances, & du contrôleur général; c'est Jean de Vienne, qui exerçoit alors ce dernier emploi: nous en prenions chacun une clef, lui & moi, & il en restoit une troisiéme à ce même trésorier. Lorsque son année d'exercice étoit finie, il recevoit un certificat, signé de moi & de Vienne, des sommes qui étoient entrées dans les coffres du Roi, pendant sa gestion, qu'il remettoit à son successeur alternatif, & il en retiroit un acquit pour servir à sa décharge, en le répréſentant. Le trésorier entrant pouvoit demander à vérifier le contenu du certificat, par l'inspection des sommes renfermées au trésor. Sur la simple quittance, dont je viens de parler, le trésorier étoit autorisé à

dresser son compte, & la chambre des comptes ne pouvoit refuser de le lui 1604.
passer, sans autre examen, en cet état.

Sa Majesté jugea encore, qu'elle devoit une bonnefois rendre sa volonté publique, & justifier sa conduite, tant sur cet amas d'argent, que sur les changemens qu'on avoit déjà vus, & qu'on alloit encore voir arriver dans les finances, ce qu'elle fit dans un conseil, assemblé extraordinairement pour ce sujet. Le chancelier reçut du roi, & notifia la liste de ceux qui devoient le composer, consistant en des députés des cours souveraines de Paris, aussi nommés par Sa Majesté, les principaux membres de son conseil, & les premiers administrateurs de la justice, finance & police. Ils se trouverent au jour marqué, dans le grand cabinet du Louvre, qui est au bout de la salle des gardes, joignant celui de la chambre du Roi.

Sa Majesté y entra, lorsqu'ils y furent tous assemblés, & ordonnant à tout le monde de s'asseoir, elle leur expliqua les motifs de sa conduite, dans un discours, dont la substance étoit que les guerres civiles ayant

1604. réduit les finances du royaume dans un état, où à peine ses revenus suffisoient à acquitter ses dettes annuelles, il étoit indispensable, non-seulement de continuer à améliorer les affaires, par le moyen des recherches & des poursuites, auxquelles on avoit obligation de voir déjà une partie des dettes de l'état acquittées, mais encore de faire des fonds nouveaux, afin qu'arrivant, ou une guerre considérable, ou une minorité orageuse, le Roi ne se trouvât point obligé ou de faire banqueroute, ou de replonger les affaires du gouvernement dans leur premiere confusion, pour soutenir des dépenses, auxquelles il ne pourroit suffire autrement : qu'il étoit plus à propos de profiter du tems de la paix, pour mettre les choses au point, qu'on n'eût rien à appréhender de semblable : que les opérations nécessaires pour cela, mais pourtant sans rien gâter, en les précipitant trop, étoient l'amortissement des rentes, faites par l'état sous différens titres, le remboursement des offices, & la réintégration dans les domaines aliénés.

Comme c'étoit par l'examen des

rentes, que Sa Majesté étoit résolue de commencer, & qu'on devoit l'entreprendre dès cette année, elle glissa un mot sur cet article, pour préparer les esprits à la juste sévérité de cette opération : ce fut de dire qu'on alloit s'appliquer en premier lieu, à faire une exacte distinction de ceux qui avoient réellement fourni en argent, le principal des arrérages, qui leur étoient payés des deniers royaux, d'avec ceux qui n'avoient que de fausses hypothéques sur le Roi. Henri ajoûta qu'il faisoit un si grand fonds sur l'œconomie, avec laquelle il prétendoit dorénavant conduire ses finances, qu'un dessein, qui lui prescrivoit d'assez grandes sommes d'argent à amasser, ne lui paroissoit nullement incompatible avec celui de soulager le peuple, par la diminution des impôts, qu'il ne perdroit point de vue. Il exhorta l'assemblée à seconder des intentions si justes & si droites ; il ordonna qu'on se rassemblât pour cet effet au même endroit, pendant huit jours, deux fois par jour, pour en délibérer plus mûrement ; & qu'au bout de ce tems-là, on lui fît rap- 1604.

port des délibérations qu'on auroit
1604. formées, promettant de suivre les bons conseils qu'on lui donneroit, avec la même sincérité, qu'il leur feroit part des siens, & de ne pas oublier ceux qui dans cette occasion, se seroient montrés sensibles au bien de l'état.

Il me semble qu'on a tort de blâmer ces sortes d'assemblées, lors même qu'on ne les prend que pour une formalité, en un sens assez inutile, puisqu'elles ne servent, dit on, qu'à notifier d'une maniere un peu moins absolue, aux personnes appellées à partager le soin du gouvernement, des résolutions du Souverain, déjà arrêtées dans un conseil plus particulier. Celle-ci ne fut pas exempte de ce reproche; & le but que Henri s'y proposoit, quoiqu'assurément il n'eût rien que de bon, de louable, & même de nécessaire, ne fut pas plus approuvé. Je ne sçai ce que diront à cela, les défenseurs de l'autorité populaire; pour moi, il me semble qu'il demeure prouvé, par une infinité d'autres exemples semblables à celui-ci, que les vues d'un Roi bon & sage, ne doivent point être en tout, & dans

toutes ſortes de conjonctures, les mêmes que celles du peuple. Les conſidérations qui déterminent le peuple, ſont rarement ſans quelque intérêt, ou ſans quelque paſſion; mais jamais, ou preſque jamais, elles ne s'étendent au-delà du préſent. Les perſonnes mêmes les plus raiſonnables, abuſées par leur propre ſentiment, ſemblent conſpirer ſéparément, quoiqu'elles n'en conviennent, ni même ne s'en apperçoivent point, à ſe ſatisfaire, ſans s'embarraſſer des ſuites. 1604.

Cet abus eſt fondé dans le deſir naturel même. On veut jouir & être heureux, c'eſt le partage du préſent, & malheureuſement, il y a telle conjoncture de politique & de gouvernement, qui demande qu'on recule ſagement cette jouiſſance & l'accompliſſement de ce bonheur, dans dix ans, vingt ans, cinquante ans, & quelquefois plus: comment faire goûter cette privation à la multitude, & à ce petit nombre de perſonnes, qui pouvant s'élever par leurs lumieres au-deſſus de la multitude, lui demeurent attachées par les mêmes déſirs? Il n'en eſt pas ainſi d'un Roi

bon & sage, ou d'un Miniftre qui le
1604. repréfente, & fait fes fonctions. Il doit travailler, il eft vrai, pour le bonheur de fes fujets, mais il fçait en même-tems, que pour vouloir trop anticiper ce bonheur, on le manque prefque toujours; que quand il eft manqué, il n'y a plus de proportion entre le mal trop réel, où cette erreur précipite, & le mal feulement idéal & imaginaire, dont tous les hommes fe plaignent, dès-là qu'il leur manque quelque chofe. Qu'un état eft heureux, lorfqu'il fe conduit par des principes de gouvernement, qui le mettent fur la voie de l'être! Il foule aux pieds tout intérêt particulier & paffager, pour tendre à ce bien général. Sa qualité de Roi, ne le rend pas moins le pere de fes fujets, qui ne vivront que dans trois ou quatre générations, qu'il l'eft de ceux qui vivent aujourd'hui, & lui fait envifager la fauffe tendreffe, qu'il auroit pour ceux ci, aux dépens des autres, comme la prédilection, qu'un pere de famille conferveroit pour quelques-uns de fes enfans, fçachant qu'elle doit ruiner fa famile.

Le plan que Henri s'étoit tracé,

pour l'intérêt de l'état, exigeant donc qu'il cherchât tous les moyens 1604.
d'augmenter ses finances, au lieu d'y faire tous ces retranchemens, dont les prétendus zélés ne cessoient de l'entretenir, Sa Majesté me demanda mon avis en particulrer, sur ces moyens. Les progrès que j'avois fais en matiere de finance, m'en firent découvrir, qui, sans être trop onéreux aux peuples, me parurent d'une grande ressource. J'en rassemblai neuf des principaux, dans un mémoire, que je présentai à Sa Majesté. Les voici.

1°. Les traitans qui avoient administré dans les derniers tems, les fermes les plus considérables des finances, sous couleur de différens emplois nécessaires en apparence, en avoient diverti les deniers; ensuite les avoient fait passer en compte à la ruine de l'épargne, qui paroissoit les avoir reçus, sans pourtant en avoir rien touché. Cet article avoit obéré la couronne de plusieurs millions. Je demandois une révision de tous ces comptes & états, afin

de pouvoir tomber ſur ces traitans ;
1604. qui n'étoient pas ſi bien cachés, ſous les différens noms, dont ils s'étoient ſervis pour ces vols, que je ne pûſſe bien remonter juſqu'à eux.

2°. Le clergé de France venoit de déférer, par la bouche de ſes cardinaux, archevêques & évêques, Caſtille, ſon receveur général, comme malverſateur. Leur requête, qui m'avoit été adreſſée, étoit accompagnée, d'un mémoire ſi net & ſi poſitif, des articles d'accuſations, qu'il ne tenoit qu'à Sa Majeſté de ſe faire reſtituer les ſommes immenſes, que ce receveur avoit détournées.

3°. Tous les financiers & gens d'affaires, les Tréſoriers de France ſur-tout, grands deſtructeurs de la finance, pouvoient être aſſociés avec Caſtille, par la création d'une chambre de Juſtice, & elle ne pouvoit manquer de produire de grands avantages ; pourvû qu'on ſçût en exclure la brigue & les ſouterrains, qui la rendent ordinairement de nul effet.

4°. Les abus dans l'aliénation du

domaine, étoient si palpables, que plusieurs de ceux qui étoient actuellement en possession, jouissoient sans titre, & par une pure usurpation; & les autres avoient acquis à si vil prix, qu'ils avoient été plus que remboursés, dans la seule premiere année, sur le pied du denier seize, alors courant: c'est ce que je fis toucher au doigt à Sa Majesté, qui empêchoit qu'on ne fît une exacte vérification de ces aliénations, afin de l'engager à consentir qu'on retirât tous ces biens, ou qu'on obligeât les acquéreurs à en solder la juste valeur. 1604.

5°. Même abus & même opération, sur différentes charges & offices dont on forceroit les possesseurs, ou à suppléer, sur le pied de leurs finances, ou à recevoir pour le remboursement, la même somme, que ces offices leur avoient coûté.

6°. La mauvaise régie avoit fait que jusqu'à présent, les dettes de la couronne, aux cantons Suisses, loin de diminuer, avoient toujours été en augmentant. J'avois déjà si bien fait changer cette partie de face, qu'un million payé à propos, en avoit

acquitté huit, moitié sur les arrérages,
1604. moitié sur le principal. En s'appliquant de même au reste, l'état se trouveroit dans peu, libre de cette dette.

7°. Autant qu'il étoit facile de faire rentrer le Roi en possession de son domaine aliéné, autant lui étoit-il avantageux d'en aliéner, je ne sçais combien de petites parties, consistant en fonds de terre & en droits; dont les frais, soit pour réparations, baux à ferme & perception, soit sous prétexte de poursuites, de remises, d'améliorations & autres choses semblables, étoient si prodigieux, par la connivence de messieurs les trésoriers des finances, qui en quelque sorte en profitoient seuls, que suivant le calcul que j'en avois fait, en réduisant dix années à une commune, il s'en falloit plus d'un cinquieme, qu'il n'en revînt la premiere obole au Roi : c'étoit-là le grand brigandage des bureaux des finances. En aliénant toutes ces parties, au denier prescrit par l'ordonnance, le Roi y devoit gagner plus que doublement; puisqu'il n'avoit qu'à racheter des deniers de cette

vente, des parties de ses rentes, constituées au denier dix. 1604.

8°. Il y avoit plus, par rapport à ces retraits de revenus royaux aliénés. Un parti de traitans m'avoit offert d'en faire revenir pour quarante millions au Roi, sans qu'il fût obligé de rien payer pour le remboursement, moyennant qu'on leur laissât le choix de ces parties, & qu'on convînt d'un certain nombre d'années qu'ils en jouiroient, & après lesquelles ils les remettroient au Roi, francs & quittes de toute dette. Au lieu d'accepter leur proposition, Sa Majesté n'avoit qu'à faire par elle-même les profits, qu'apparemment ils y trouvoient.

9°. La France avoit en main, un moyen sûr de s'attirer tout le commerce de l'Océan & de la Méditerrannée, & de le voir tout d'un coup, sans de grands frais, jusqu'au centre de ses provinces. Il devoit lui en coûter pour cela, de joindre par des canaux, la Seine avec la Loire, celle-ci avec la Saône, & la Saône avec la Meuse (1), mais aussi le premier

(1) Avant le ministere du duc de Sully, on n'avoit pas encore songé en France, à

coup d'œil de ce projet, n'offre pas
1604. moins de deux millions tous les ans,

tirer parti des rivieres, auxquelles on convient cependant que ce royaume doit ses richesses & son abondance. Il commença par le canal de Briare, comme on verra bien-tôt, & il ne put pas aller plus loin. Rien peut-être n'immortalisera plus le regne de Louis le Grand, que cet admirable canal, pour la jonction des deux mers. L'utilité que l'état retire de ces deux entreprises, si heureusement exécutées, sans parler de l'exemple que la Hollande nous fournit, nous instruit de ce qui nous reste encore à faire, & prouve en même-tems, que quelque difficiles que semblent être ces projets, ils ne sont pourtant pas impossibles.

La jonction des rivieres, & la constructions des chemins royaux, qui facilitent la communication, soit des différentes provinces, soit des différentes parties d'une même province, entre elles, sont peut-être les deux plus importans objets, dont un sage gouvernement puisse s'occuper en tems de paix. En y employant ou les troupes, inutiles alors, ou ce nombre prodigieux de mendians, qui le sont en tout tems pour l'état; on trouve à la fois, le moyen de faire ces sortes d'ouvrages à des frais médiocres, & de bannir l'oisiveté, qui ne fait ordinairement de ces derniers, que des voleurs & des brigands; en même-tems qu'on introduit le commerce dans toutes les parties d'un royaume.

Il paroît nécessaire qu'il y ait un centre principal des richesses; mais il ne faut pas non plus sacrifier toutes les autres villes, au bien

dont nous nous enrichirions sur l'Espagne seule, richesses réelles & solides, comme sont toutes celles que produit le commerce. 1604.

J'entrai dans un détail beaucoup plus grand, sur chacun de ces chefs, lorsque j'en fis mon rapport au Roi, & j'y ajoûtai celui de la vérification des rentes, qui n'y étoit point compris. Ce Prince, qui s'étoit sans doute attendu à toute autre chose, & que sa vivacité naturelle empêcha de faire à mes discours, toute l'attention nécessaire, me fit d'abord mille difficultés sur tous ces projets, ils les trouvoit grands à la vérité; mais les uns trop vagues, les autres, de peu de rapport; quelques-uns, de pénible exé-

être de la capitale, elle est au corps politique ce qu'est au corps humain, le cœur, qui sans cesse reçoit le sang, & sans cesse le renvoye jusques dans les parties les plus éloignées, ensorte que celles-ci ne sauroient en être privées, que la machine entiere ne tombe dans la langueur. On s'épargneroit bien de la peine à étudier ces ressorts secrets, qui font mouvoir jusqu'aux plus petites branches du commerce, si l'on y suppléoit du moins, par l'art si simple, de mettre les peuples de la campagne, dans l'aisance & l'abondance.

cution, quelques-autres, difficiles à
1604. concilier entre eux : c'eſt qu'il ne les comprenoit pas encore. Je ſçavois bien ce qu'il falloit à Sa Majeſté, & ce qui auroit été plus de ſon goût ; des augmentations d'impôts, de nouvelles créations d'offices, de nouvelles aliénations de domaines ; je pouvois, en lui produiſant un projet que j'avois formé ſur ces moyens, faire venir quatre-vingt millions comptant dans ſes coffres, & plus de ſoixante autres millions, en faiſant un bail de cinq millions, par an, dont j'avois augmenté ſix de ſes fermes ; mais je fis facilement convenir Henri, que ſi ces moyens étoient fort prompts, ils ſeroient auſſi très-onéreux au peuple. Qu'on ne devoit y avoir recours, que dans le beſoin le plus preſſant, & employer le loiſir que donne la paix, à mettre en œuvre ceux qui demandent plus de tems & de ſoins, tel qu'étoient les neuf, que je venois de lui propoſer. Je l'aſſûrai pourtant que ces parties, dont il avoit paru faire ſi peu de cas, en les ménageant à propos, & les faiſant ſuivre l'une par l'autre, pouvoient

avec le tems, le faire riche de deux cens millions. 1604.

Le Roi revint à mon avis ; & nous arrêtâmes qu'on commenceroit par la vérification des rentes de l'état, lorsque j'eus fait voir à Sa Majesté, par de bons extraits, & par d'autres piéces autentiques de la chambre des comptes, de la cour des aydes & autres bureaux, que cette opération pouvoit, sans la moindre injustice, faire revenir six millions au trésor-royal. Il y entra si bien dans la suite, qu'il se montra le plus impatient de la voir commencer, & qu'il ne m'écrivoit pas une lettre qu'il ne m'en parlât.

Pour y réussir, je crus qu'il étoit nécessaire que Sa Majesté établît pour cela seul, un conseil, ou bureau. La chambre des comptes s'y opposa ; mais on n'eut aucun égard à ses raisons. Ce conseil fut composé de Château-neuf, Calignon, & Jeannin ; des Présidens de Thou & Tambonneau, alternativement, & de Rebours ; d'un trésorier & d'un greffier, qui étoient Le-Gras & Reg-

1604. nouard. J'en étoit le chef ; & j'y assistois, lorsque mes autres occupations me le permettoient ; mais lorsque je ne pouvois m'y trouver, tout ne laissoit pas de se conduire suivant le plan que j'en avois dressé pour servir de regle (2). Il n'y auroit rien que d'ennuyeux à le rapporter ici. Il suffira de dire que j'y avois fait une distinction très-nette & très-exacte, entre les rentes de tant de différentes créations, & de fonds différens ; car il y en avoit d'acquises, à un tiers d'argent, d'autres, à une moitié ; d'autres, tout en argent ; il y en avoit qui avoient peu coûté aux propriétaires, d'autres entierement frauduleuses, & d'autres fidelles. On ne toucha à celles-ci, que pour les assûrer davantage, sur le pied de leur premiere origine : pour toutes les autres, elles furent, suivant le dégré de fraude ou d'injustice, ou tout-à-fait éteintes, ou remboursées,

(2) Ces réglemens sont plus amplement détaillés dans les anciens mémoires, les personnes de finance pourront les y consulter.

sur

ſur le pied du principal, ou réduites ſur le pied du denier dix-huit, du denier vingt, & quelques-unes mêmes du denier vingt-cinq. Il y en eut, dont les poſſeſſeurs furent aſſujettis à rapporter les arrérages qu'ils avoient perçus injuſtement; & d'autres, dont les arrérages touchés furent imputés ſur le principal, qui ſervirent à amortir. L'état y gagna encore une ſuppreſſion de quantité de receveurs-payeurs des rentes, qui le chargeoit d'un fardeau inutile : je n'y en laiſſai qu'un ſeul.

1604.

La recherche que j'avois propoſée contre les financiers & les monopoleurs, ſe fit enſuite, par l'érection d'une chambre de juſtice; mais comme on n'en retrancha point l'abus des ſollicitations & des interceſſions, elle ne produiſit que ſon effet ordinaire, l'impunité des principaux coupables, pendant que les moins conſidérables ſubirent toute la rigueur de la loi. On eut ce remede de moins, dans les tems qui ſuivirent immédiatement ma geſtion, parce que j'avois grand ſoin qu'on fît porter ſur le champ aux coupables la peine de leur friponnerie. Il fut informé exactement

1604. de celles qui s'étoient commises à Rouen. On commença à donner à tous ces tours adroits, le nom qu'ils méritoient, & ces profits illégitimes, qui avoient si long-tems appauvri la France, en enrichissant les financiers, furent traités sans façon, de vol & de péculat. La bonne-foi commença à se faire jour dans un sanctuaire, où elle n'avoit jamais habité.

Les Trésoriers de France m'ayant présenté cette année leurs comptes, pleins de non-valeurs, pour les faire revenir d'une métode, qui m'étoit suspecte au dernier point, je crus qu'il n'y avoit qu'à leur assigner ces prétendues non-valeurs mêmes, pour le payement de leurs gages de l'année suivante. La destitution de Drouart, en la place duquel Montauban fut établi, & quelques autres coups de cette espece, avertirent les principaux préposés dans les affaires, de faire leur devoir, & de le bien faire. Par un arrêt rendu contre un nommé le Roi, il fut défendu, sous peine de cent mille livres d'amende, d'associer aucun Etranger dans les fermes de Sa Ma-

jesté. Cet arrêt fut signifié, au nom de Charles Du-Han, Fermier-Général des cinq grosses fermes, à tous les principaux intéressés dans les finances, & les autres fermes du Roi à Paris, & dans les villes principales du royaume. 1601.

Je portai mes plaintes au Roi, d'un attentat, que le Parlement de Toulouse avoit fait à son autorité, en défendant de son chef, & contre les édits de Sa Majesté, de sortir des bleds de la Province de Languedoc. Je fus averti de cette entreprise, par les Trésoriers de France de la province, parce qu'elle alloit à la ruine des traites-foraines, dont les fermiers demandoient un rabais considérable. Elle mettoit encore en souffrance les fortifications & les galeres, dont l'entretien se prenoit sur cette partie.

Les quatre cens mille livres d'augmentation sur les tailles, en quoi avoit été convertie une moitié du sol pour livre, continuoient encore à se percevoir, aussi-bien que la seconde moitié de pareille somme, imposée sur les marchandises, quoique l'édit d'établissement de ces droits, n'eût

1604. été vérifié que pour deux ans. Les bureaux de finances firent à ce sujet, des représentations à Sa Majesté. Ils se plaignirent du discrédit, où étoient tombées certaines fermes, qui avoient rapport au commerce avec l'Espagne, qui venoit d'être interdit, ainsi que de cette multiplicité d'édits, qui sortoient tous les jours du conseil de Sa Majesté, & qu'ils représentoient comme plus onéreux, au peuple, que la taille même, Je ne dissimule point que ces plaintes étoient si justes, que mes remontrances au Roi avoient déja de long-tems précédé les leurs. Ce Prince écrivit deux lettres à ce sujet : l'une à son conseil, par laquelle il lui faisoit sçavoir que les conjonctures présentes, & sur-tout l'armement de l'Espagne, ne lui permettoient pas de rien retrancher sur toutes ces parties, pour l'année présente : l'autre, à moi, pour m'ordonner de faire entrer le conseil dans ses vues,

Je les secondois autant qu'il étoit en mon pouvoir, dans ce qui concernoit ma charge de grand-maître de l'artillerie. L'arsenal étoit dès-lors pourvu de cent pieces d'artille-

ne. Il y avoit dans ses galeries, de quoi armer quinze mille hommes d'infanterie, & trois mille de cavalerie, deux millions de livres de poudre, dans le Temple & à la Bastille, & cent mille boulets. Je me souviens qu'un jour que Henri, en se promenant avec moi dans les grandes Halles de l'arsenal, paroissoit s'allarmer du grand nombre d'ennemis qui le menaçoient, & de leurs forces, je lui faisois remarquer cet appareil formidable, capable de les mettre tous à la raison. Il voulut avoir un état de ses armes, de ses munitions, & de toute son artillerie, avec un bordereau sommaire de son argent comptant, & de celui qu'il y pouvoit joindre, pendant les années 1605 & 1606. Il entra dans mon cabinet, & fit écrire cet agenda par mes Secrétaires, pour le porter continuellement dans sa poche.

1604.

La forme & la discipline militaire étoient un des articles du gouvernement, qui avoient le plus de besoin qu'on s'appliquât à y mettre une réformation. On a de la peine à comprendre que dans une nation, qui

1604. La liberté avec laquelle j'ai parlé des défauts du Roi, m'a acquis le droit de le louer sur ses bonnes qualités. L'ordre & l'œconomie étoient des vertus nées avec lui, & qui ne lui coûtoient presque rien. Jamais Prince n'a pu mieux que lui se passer de ministre. Le détail des affaires n'étoit point un travail pour lui, mais un amusement. Les Princes qui entrent par eux-mêmes dans l'administration du gouvernement, donnent ordinairement dans l'un de ces deux inconvéniens, ou de ne pouvoir s'abaisser à des objets médiocres, ou de ne pouvoir s'élever plus haut. L'esprit de Henri se proportionnoit avec la même facilité, au petit & au grand. Toutes ses lettres en sont autant de preuves, & l'usage où l'on étoit de s'adresser directement à lui

ne, n'étoit auparavant qu'un hôpital sans revenu, bâti par Henri III, pour les soldats estropiés : il étoit situé dans le fauxbourg S. Marcel, rue de l'ursine, & il tomboit alors en ruine. Deux ans après, Henri IV, fit encore bâtir l'hôpital de S. Louis : il accorda pour cet effet, à l'hôtel-dieu, dix sols par minot de sel, dans la généralité de Paris, pendant quinze ans, & cinq sols à perpétuité.

quelquefois pour de simples bagatelles, le montre encore plus clairement. Il étoit dû depuis long-tems, deux cens cinquante écus à un Marchand de vin de Gisors, qui avoit autrefois fourni le vin pour sa maison. Sa Majesté me l'envoya pour le payer, & pour l'indemniser du retardement. 1604.
» Ma conscience, m'écrivoit-il, m'oblige d'avoir pitié de ce pauvre homme ». Je n'ai peut-être que trop inséré ici de ces sortes de traits. Ce seroit bien autre chose, si je présentois au public, toutes les lettres que ce Prince m'a écrites.

Quant à ces autres idées, dont l'objet plus élevé se rapporte, ou à l'intérêt ou à la gloire, ou au bonheur de l'état, ce Prince ne les perdoit jamais de vue, pas même dans le sentiment de ses peines, ni de ses plaisirs. Pour voir si mes idées se rapportoient aux siennes, il me demandoit depuis long-tems, & il voulut que je lui donnasse un mémoire de tout ce que je croyois capable de renverser, ou simplement de ternir la gloire d'un puissant royaume. Je crus ne pouvoir mieux répondre à son intention, qu'en

1604. lui en présentant un, d'une si grande simplicité & avec si peu de ces ornemens inutiles du style, que d'un seul coup d'œil il pouvoit le parcourir tout entier. Ce n'étoit qu'une énumération, sans explication, ni preuves, des abus qui se glissent ordinairement dans les états. Je la présente ici à mes lecteurs, à qui elle peut servir du moins, d'abrégé des principes qu'ils ont vûs, & qu'ils doivent s'attendre à voir répandus dans ces Mémoires.

Ces causes de la ruine, ou de l'affoiblissement des monarchies, sont les subsides outrés, les monopoles, principalement sur le bled, le négligement du commerce, du trafic, du labourage, des arts & des métiers, le grand nombre de charges, les frais de ces offices, l'autorité excessive de ceux qui les exercent, les frais, les longueurs, & l'iniquité de la justice, l'oisiveté, le luxe & tout ce qui y a rapport, la débauche & la corruption des mœurs, la confusion des conditions, les variations dans la monnoie, les guerres injustes & imprudentes, le despotisme des Souverains, leur attachement aveugle à certaines personnes, leur prévention en faveur de certaines

conditions, ou de certaines professions, la cupidité des Ministres & des gens en faveur, l'avilissement des gens de qualité, le mépris & l'oubli des gens de lettres, la tolérance des méchantes coûtumes, & l'infraction des bonnes loix, l'attachement opiniâtre à des usages indifférens ou abusifs, la multiplicité des édits embarrassans, & des réglemens inutiles. 1604.

Si j'avois à choisir entre toutes les formes de gouvernement, dont on a des exemples dans cette monarchie. Je proposerois Clovis, Charlemagne, Philippe-Auguste & Charles le sage, (4) & je voudrois qu'on détournât

(4) Il seroit peut-être plus juste, de retrancher encore les trois premiers, & de s'en tenir au seul Charles V. En examinant le caractere de Henri IV, & celui du duc de Sully, on trouve dans le premier des principes d'un Romain, & dans le second, ceux d'un bon Lacédémonien. Les maximes répandues ici tiennent un peu de toutes ces deux idées mêlées ensemble. J'ai marqué plus haut, quelle modification on pouvoit apporter, à l'humeur trop austere de M. de Sully. Je prendrai ici la même liberté, sur l'humeur trop guerriere de Henri. Il est sans contredit, que l'esprit militaire est le défenseur d'un état. Il faut l'y nourrir avec soin, mais comme on nourrit un dogue pour la garde d'une maison, en l'en-

1604. les yeux, de dessus tout le tems qui s'est écoulé, depuis Charles VIII, jusqu'à nous, & si j'avois un principe à établir, ce seroit celui-ci, *Que les bonnes mœurs & les bonnes loix se forment réciproquement.* Malheureusement pour nous, cet enchaînement précieux des unes avec les autres, ne nous devient sensible, que lorsque nous avons porté au plus haut point, la corruption & tous les abus, en même-tems, ensorte que parmi les hommes, c'est toujours le plus grand mal, qui devient le principe du bien.

Les réglemens pour l'augmentation & la sûreté du commerce, paroissant à Henri devoir tenir un des premiers rangs dans l'état, c'est aussi de ce côté là, qu'il employa la meilleure partie de ses soins. Le projet du canal, pour joindre la Seine à la

chaînant, & en ne lui permettant de prendre que très-rarement l'essor, de peur qu'il ne dévore ses maîtres mêmes. La seule réputation de valeur, produit presque tous les mêmes effets, que l'usage qu'on en pourroit faire. Un principe, à mettre au nombre des préceptes naturels, c'est qu'il n'y a point de moyens qu'il ne faille préférer à la guerre, lorsque par eux, l'on peut arriver au même but.

(5) Loire, ayant été ratifié, je me transportai moi-même sur les lieux, afin qu'il n'y eût aucun mécompte dans les préparatifs, qui devoient 1604.

(5) C'est le canal de Briarre, lequel prend depuis cette petite ville, jusqu'à celle de Montargis, qui en est distante de dix lieues. Il devoit être continué jusqu'à Moret. Mais cette partie du projet n'eut point lieu, le canal fut même abandonné, après qu'on y eut dépensé plus de trois cens mille écus, par la malignité des envieux de M. de Rosny, ou selon Mézerai, par le changement de Ministere. Cet ouvrage étoit alors fort avancé: on l'a repris depuis, & enfin il a été achevé. M. de Thou donne beaucoup de louanges à M. de Sully, en le reconnoissant pour l'auteur de ce dessein. *Liv.* 132. Ce qui est encore mieux prouvé par les plaques, ou especes de médailles, d'argent & de cuivre, qu'on a trouvées en 1737, en travaillant aux écluses de ce canal, & qu'il paroît qu'on n'auroit pas dû ôter. M. le comte de Buron, l'un des intéressés à ce canal, a renvoyé à M. le duc de Sully, celles de cuivre, qu'il garde dans son cabinet de médailles, & a réservé celles d'argent, à cause de leur valeur: l'une de ces médailles de cuivre, est empreinte des armes du duc de Sully, & une autre porte cette inscription: 1607, *Maximilien de Bethune, sous le regne de Henri IV, par les mains de messire Pierre Ozon, pour lors maire & gouverneur de Montargis-le-Franc.* M. le duc de Sully a déjà recouvré une partie des mémoires & des autres pieces, qui concernent ce canal.

1604. précéder l'exécution, soit à prendre les hauteurs, & à niveller le terrein, soit à profiter de toutes les commodités, qu'on pouvoit en tirer. Je ne mis pas beaucoup de tems dans ce voyage, le Roi me rappellant près de sa personne, presqu'aussi-tôt que j'en étois parti. Je réglai pareillement plusieurs affaires de commerce, dans le voyage qu'on a vu que je fis en Poitou.

La plus importante & la plus embarrassante, fut celle qui survint cette année avec l'Espagne, au sujet du commerce réciproque des deux nations. *Septen: ann. 1604.* Le Roi d'Espagne, avoit mis l'année précédente, une imposition de trente pour cent, sur toutes les marchandises, qui aborderoient de France en Espagne, ou en Flandre, aussi bien que sur celles qui sortiroient de ces deux états, pour être apportés en France. Impôt criant, qui révolta autant les sujets du Roi d'Espagne, dans les deux états de sa dépendance, qu'il scandalisa les François. Le Roi riposta, par une défense expresse de tout commerce avec les sujets du roi d'Espagne & des Archiducs, & par une taxe en-

core plus forte, sur les marchandises espagnoles abordantes à Calais : mais la défense ne fut pas capable d'empêcher le transport en fraude, de nos denrées, dans le pays ennemi. Les Marchands françois trouverent encore, malgré le nouveau monopole, de si grands profits à faire sur nos grains, nos toiles & nos autres marchandises, dans la disette que l'Espagne souffroit de toutes ces choses, qu'ils s'exposoient à toute la rigueur de la loi. Il en arriva même une espece de révolte, dans la ville de Marseille, dont le président du Vair donna avis en cour. Les Marchands de cette ville voyoient impatiemment que pendant qu'on les forçoit de demeurer les bras croisés, les Italiens venoient à leur barbe, leur enlever leur denrées, & leur dérober leurs profits. Cette permission accordée aux Italiens, par Sa Majesté, n'étoit pas ce me semble bien entendue. 1604.

Les Anglois, ravis de ce nouvel incident, bien loin de chercher à rapprocher les esprits, fomenterent au contraire sous main la désunion, parce qu'ils faisoient en fraude, ce que

les Italiens avoient fait en vertu d'une
1604. permission. On fut informé que huit à neuf vaisseaux Anglois, étoient venus charger des grains aux Sables d'Olonne, d'où ils étoient allés débarquer à Saint-Sébastien. Il falloit bien que les Espagnols eussent compté sur cette ressource secrette, sans laquelle leur défense seroit retombée sur eux mêmes. Henri s'y étoit attendu dans le commencement, & cette espérance, que l'Espagne se feroit plus de tort qu'à nous, jointe à la honte qu'il crut voir rejaillir sur sa couronne, si son ennemi paroissoit ainsi disposer de son commerce, lui fit encore tenir la main fort roide à l'observation de sa défense. Il m'ordonna d'envoyer un homme de confiance, revêtu de son autorité, pour punir les contraventions à son ordonnance, depuis l'embouchure de la Loire, jusqu'à la Garonne, & le long de ces deux rivieres, où elles se faisoient le plus communément: emploi, dont je chargeai la Font, qui s'en acquitta si bien que Sa Majesté voulut ensuite l'attacher plus particulierement à sa personne.

En même tems, le Roi fit porter

plaintes au Roi d'Angleterre, con-
ses sujets. Il lui fit dire, que si 1604.
is l'espérance de s'appliquer tout
tre commerce en Espagne, il se
rtoit à faire la paix avec cette cou-
ıne (la chose pouvoit en effet lui
roître assez importante, pour méri-
qu'il fît cette démarche) il sçau-
t bien, lui, Roi de France, pren-
: de telles mesures que le domma-
n'en retomberoit pas sur son royau-
:, & que l'Angleterre y perdroit
ut-être plus que lui. C'étoit en quel-
e maniere, lui dire de s'entremettre,
ur terminer ce différend entre les
ux couronnes; car Henri n'avoit
s tardé à sentir tout le préjudice
'il venoit de se faire à lui-même
à voir que tous les raisonnemens
son conseil, avoient porté à faux,
qui le jetta dans un grand embar-
s. Villeroy & Sillery furent nom-
és par Sa Majesté pour suivre cette
aire de près, & j'eus ordre aussi
en conférer avec le connétable, le
ancelier, le commandeur de Chas-
;, & le vice-amiral de Vic.
On trouvoit des inconvéniens des
ux côtés. Une grande perte pour

le commerce à maintenir la défense, & de la honte à la lever. Henri ne pouvoit se résoudre à prendre ce dernier parti, qui lui paroissoit marquer de la timidité avec l'Espagne; cette couronne n'ayant pas daigné faire la moindre démarche de son côté, auprès de Sa Majesté Très-Chrétienne; & tout ce qu'on pouvoit espérer de lui, c'est qu'en laissant subsister la défense, on fermeroit les yeux sur les infractions qu'y feroient les marchands, quitte à la réitérer, s'ils en abusoient trop ouvertement, & avec préjudice de l'autorité royale. Pour moi, la playe qu'en souffroit le commerce, étoit presque tout ce que je voyois, & par cet endroit, l'Anglois & l'Espagnol m'étoient égaux. Je représentai à Sa Majesté, que si elle n'avoit égard qu'au dommage, qui en résultoit pour nous, il ne falloit pas moins user de sévérité avec l'un, qu'avec l'autre.

1604.

Matth. tom. 2. l. 3. pag. 634.

Le Roi d'Angleterre ne refusoit pas sa médiation dans ce différend. Il offrit même de se rendre caution des promesses, qui seroient faites sur ce sujet, entre les deux couronnes,

mais il prétendoit procéder, en qualité d'arbitre, & le Roi, choqué de cette vanité, ne vouloit lui accorder que celle d'ami commun. Le Pape commença aussi à y prendre beaucoup de part, parce qu'il en craignit sérieusement une rupture, encore plus dangereuse, entre la France & l'Espagne. Il écrivit au cardinal Bufalo, son Nonce en France, de ne rien négliger pour la prévenir, & ce cardinal trouva peu de tems après l'occasion favorable pour y travailler. 1604.

Le comte de Beaumont, qui étoit toujours notre ambassadeur à la cour de Londres, avoit souvent mis sur le tapis, l'affaire nouvelle du commerce, en présence des comtes de Villa-Médiana & d'Aremberg, ambassadeurs, l'un du Roi d'Espagne, l'autre des Archiducs. Il avoit même ébauché une espece d'accord avec eux, le Président Richardot, & Louis Vroreylzen, lequel avoit été communiqué au Connétable de Castille, qui étoit aussi à Londres; mais le départ subit de ce Connétable, & quelques autres obstacles, les avoient empêché de venir jusqu'à signer le préliminaire de cet accord. Le

Connétable de Castille passa par Paris,
1604. & y vit le cardinal Bufalo, qui le pressa par tant de côtés, sur cette affaire, qu'il en obtint qu'elle seroit remise à examiner, entre les mains des commissaires, qu'il nomma pour le roi son maître, le conseil de France en nomma de son côté. Mais ce n'étoit point encore là, la véritable porte pour en sortir; l'affaire, abandonnée à tant de têtes, traînoit en une longueur insupportable. Bufalo obtint de Dom Baltazar Stuniga, ambassadeur d'Espage en France, & d'Alexandre Rovidius, membre du sénat de Milan, intéressés dans cette cause pour l'une des parties, qu'ils s'en rapporteroient à lui de tout ce qui concernoit cette affaire. Cela fait, pour n'avoir de même affaire dans l'autre partie, qu'à une seule personne, il pria le Roi de me charger aussi, sans aucun second, d'un pouvoir égal au sien, & dès-lors il regarda la chose, comme fort avancée. J'allai le voir chez lui. J'animai son impatience, d'un nouvel aiguillon, en lui représentant la guerre, comme prête à se faire, & avec des préparatifs de la part de Sa Majesté, qui la rendroient peut-être

plus sérieuse encore, qu'on ne pensoit. En peu de jours, je le fis convenir des articles que j'avois dressés sur cette matiere, & qui assuroient pleinement la liberté du commerce : c'étoient, à peu de chose près, les mêmes qui avoient été proposés & débattus à Londres. 1604.

Ce traité, car il en devint un véritable, quoique tout se passât entre le cardinal Bufalo & moi, renfermoit en substance, de part & d'autre, que l'édit du trente pour cent, & celui de l'interdiction du commerce entre les deux couronnes de France & d'Espagne, seroient & demeureroient annullés ; c'étoit là le grand point. Mais comme les deux Princes avoient prétendu justifier chacun leur conduite, en faisant plusieurs plaintes réciproques, qui avoient aussi rapport au commerce, il y avoit beaucoup d'autres articles avec celui-ci, qui tendoient à y remédier.

Il étoit marqué, que Sa Majesté Très-Chrétienne défendroit par un édit, qu'aucun de ses sujets ne fît, ou autorisât le transport des marchandises de Hollande en Espagne,

1604. & dans les dépendances de l'Espagne, en prêtant des vaisseaux, chariots & toute autre voiture; que les marchandises, véritablement de France, seroient empreintes du sceau de la ville, d'où elles seroient enlevées, & qu'elles y seroient inscrites dans un registre : c'étoit pour obvier à l'inconvénient de la ressemblance des marchandises; qu'autrement, elles seroient sujettes à confiscation, sans cependant qu'on pût, sur un soupçon de fraude, arrêter ni retarder le cours de ces marchandises; que tous les Hollandois, pris dans les navires françois, pourroient être arrêtés; que les François ne porteroient aucune marchandise d'Espagne en Hollande, ni en d'autres lieux des Pays-Bas, que ceux qui seroient marqués sur les affiches, & que pour sûreté de la parole, que peut-être ils donneroient, sans intention de la tenir, ils s'obligeroient par écrit, devant le magistrat espagnol du lieu d'où ils partiroient, de payer le trente pour cent, laquelle obligation leur seroit rendue, en rapportant dans un an le certificat du juge de l'endroit, où ils auroient débarqué, soit en France,

›it aux lieux de Flandre approuvés;
ue le roi de France feroit confifquer 1604.
es marchandifes prifes par fes fujets
n Efpagne, pour etre portées dans les
eux défendus, moitié au dénoncia-
eur, le trente pour cent, prélevé;
ue le magiftrat françois, qui auroit
onné de faux certificats de décharge,
eroit auffi pourfuivi en juftice; & puni;
ue les deux Rois fe tiendroient mu-
uellement les chemins libres. L'arti-
le des impôts, établis depuis la paix
e Vervins, fur les marchandifes por-
ées d'Efpagne en Flandre, ou de
'landre en Efpagne, par Calais, &
orfqu'elles entreroient dans ce port,
yant déja été arrêté auparavant, de-
ant le même cardinal, il n'y avoit
en de nouveau fur cet article. Il
toit ftipulé, que quarante jours après
a date de ce traité, il feroit publié le
nême jour, dans les états refpectifs.
La date eft du 12 Octobre, & il ne
it d'abord figné, que du cardinal
Bufalo & de moi (6).

J'étois bien fûr que Henri l'ap-

(6) Voyez le traité même dans la chronologie septenaire. Le Roi n'y donne d'autres titres au marquis de Rofny, que celui de grand-maître & capitaine gé-

prouveroit, n'y ayant rien mis, sans
1604. en avoir pris son avis auparavant. Je craignois davantage la critique de Sillery & des autres conseillers, à qui la connoissance en avoit été ôtée. L'expédient que je trouvai, fut d'envoyer Arnaud l'aîné, porter ces articles à Sillery, en le priant fort civilement de m'en dire son sentiment. Sillery répondit brusquement, & sans vouloir seulement les lire, que l'affaire étoit en bonne main, & que celui qui y avoit travaillé seul, pouvoit aussi la conclure seul. Je ne fus pas content de cette réponse. Je renvoyai Arnaud, lui dire que me paroissant nécessaire que le traité fût signé de lui & des autres commissaires, nommés d'abord, je le priois de venir faire cette signature chez moi; qu'à son refus, je ne pouvois me dispenser de faire dire par Arnaud à Sa Majesté, en lui portant le traité, que la difficulté qu'il en faisoit, au-

néral de l'artillerie de France. Le cardinal Bufalo, n'y signa point, mais seulement messieurs, de Rosny & de Sillery, D. Baltazar de Cuniga, pour le Roi d'Espagne, & le sénateur Providius. *Matthieu, Tom. 2, Liv. 3. pag. 655.*

roit

roit retardé la conclusion de deux jours, comme cela étoit vrai. Sillery eut peur que si, pendant cet intervalle, il arrivoit quelque contre tems, qui fît échouer l'accord sur le commerce, il n'en demeurât responsable, il vint chez Bufalo, & fit ce qu'on lui demandoit, & Villeroy signa aussi le traité. 1604.

Le Roi recevant une copie de ces articles, fortifiée de ces cinq signatures, se loua beaucoup du cardinal nonce, & lui fit présent d'une croix de diamans; il le recommanda au pape, par une lettre des plus avantageuses, & il lui accorda la distinction de le faire manger à sa table. Sa Majesté différa de faire publier le traité de commerce, jusqu'à ce que la ratification en fût arrivée d'Espagne; mais elle fit toujours par provision, lever sous main la défense pour le transport des bleds, ce que les peuples souhaitoient avec ardeur.

Il se concluoit pendant ce tems-là, un autre traité à Londres, entre l'Espagne & l'Angleterre, auquel la France ne pouvoit manquer de s'intéresser fortement, après ce qui s'é-

toit passé l'année précédente, entr'elle & la seconde de ces couronnes.
1604. Pour en être bien instruit, il faut reprendre la suite des affaires, tant politiques que militaires, entre l'Espagne & la Flandre, avec lesquelles celles d'Angleterre ont à cet égard une liaison nécessaire.

Le siége d'Ostende continuoit toujours, avec le même acharnement. Pendant que les Espagnols le poursuivoient, le prince d'Orange s'attacha, au commencement de la campagne, à l'Isle de Cadsan, dont il se rendit maître le 10 Mai, & ensuite, de tous les forts aux environs, comptant s'ouvrir par-là, un chemin jusqu'à la frontiere de Calais, & il vint enfin mettre le siége devant l'Ecluse. On manda de Bruges au Roi, que l'Archiduc, qui ne voyoit cette entreprise qu'à regret, alloit rassembler quinze ou seize mille hommes, avec lesquelles il se promettoit de secourir cette place, en forçant Ardembourg, qui la couvroit; mais que Maurice s'y étoit si bien retranché, qu'on ne croyoit pas qu'il pût en être chassé, pourvu cependant qu'il eût à peu près

un monde ſuffiſant pour garder ſes retranchemens. Le général Flamand prit encore la précaution de pouſſer ſes retranchemens juſqu'à Ardembourg, & s'il falloit qu'il fût obligé de divertir ſes troupes des opérations du ſiége, il ſe mit en état de pouvoir réduire la place par famine, au défaut de la force. L'Ecluſe ſe rendit en effet, le 20 Août. 1604.

Les Eſpagnols de leur côté, animés par la vive réſiſtance de leurs ennemis, & par le ſentiment des pertes immenſes qu'ils avoient faites devant Oſtende, crurent que leur honneur étoit encore plus intéreſſé, après ces ſuccès du prince d'Orange, à ne pas avoir le démenti d'une entrepriſe qui duroit depuis ſi long-tems. De-Vic manda à Sa Majeſté, par d'Auval qui revenoit d'Angleterre, qu'ils y avoient fait jouer trois mines; on ajoûta, qu'elles avoient été ſans effet. Cependant il eſt vrai qu'Oſtende étoit alors véritablement aux abois. Les Eſpagnols s'étoient vantés hautement, qu'ils la prendroient avant la fin de Juillet, & qu'ils feroient encore à tems pour aller délivrer l'Ecluſe, avec toutes

leurs forces, réunies. Tout le monde
1604. n'ajoûtoit pas foi à cette bravade; surtout depuis que Persi, le riche, capitaine du régiment de Nérestan, fraîchement arrivé de cette place, avoit assuré à Paris qu'elle tiendroit encore six semaines ou deux mois. L'Ecluse marcha effectivement avant Ostende; mais c'est que les Flamands se défendoient avec une ardeur dont on ne voit guere d'exemples. Secondés d'un secours de onze compagnies, faisant entre mille & douze cens hommes, tout frais, que les états venoient de leur envoyer, sous la conduite du général Marquette, ils s'aviserent de construire un retranchement intérieur qui pût leur servir à obtenir une capitulation plus avantageuse, en y tenant le fort, lorsqu'ils seroient réduits à cette extrémité, & ils trouverent le moyen, pressés comme ils étoient, d'y faire entrer des munitions & de l'argent.

C'étoit un spectacle nouveau, & surprenant pour toute l'Europe, qu'un petit état, qui ne forme qu'un point presqu'imperceptible sur la Carte, eût osé lever la tête du milieu de ses Ma-

rais, & bravé pendant un si long-tems, cette Espagne si formidable. Où prenoit-il ses forces ? Où puisoit-il ses fonds? car on estimoit que cette guerre coûtoit aux états, vingt mille florins par jour. On ne sçavoit pas dans quel embarras ils s'étoient souvent trouvés; ne sçachant presque plus où donner de la tête, & étant obligés de frapper à toutes les portes. Le duc de Bouillon leur ayant promis une somme d'argent, ils envoyerent le capitaine Sarroque, pour la toucher, mais il n'en rapporta rien que le regret d'avoir dépensé à ses maîtres, quatre ou cinq mille florins, que leur coûterent leurs complimens à la princesse d'Orange. 1604.

Leur refuge ordinaire étoit Henri; tantôt, pour une centaine de mille écus, d'autre fois, pour deux cens milliers de poudre; c'est de quoi ils consumoient beaucoup. Leurs demandes n'avoient point de fin. Buzenval, que Sa Majesté entrenoit dans ces cantons, pour se faire instruire de tout, leur étoit bien utile, pour appuyer leurs sollicitations auprès de ce prince, qui à la fin leur demeura seul, pendant que tout le reste les abandon-

na; aussi ménageoient-ils précieusement Buzenval, & ils le retinrent
1604. comme de force, lorsqu'il eut obtenu son congé pour revenir en France: & qui ne ménageoient-ils pas? Ils eurent dessein de me faire un présent considérable. Buzenval, qu'ils consulterent, les assura que je ne le prendrois point. Ils se contenterent de me marquer leur reconnoissance, en me faisant offrir par Aersens quelques coquillages rares, & quelques Jumens de carrosse de leur pays, à mon épouse. Henri se portoit à les obliger, avec une facilité qui ne pouvoit partir de son seul intérêt propre, & qui doit lui faire tenir, dans l'esprit de ce peuple, le rang de l'un des fondateurs de sa liberté. Ils seront bien coupables, si jamais ils manquent à une couronne leur bienfaictrice (7). Ce Prince me mandoit cette année en Poitou, que Buzenval lui faisoit de nouvelles demandes pour les états, que peut être il n'auroit pas dû leur accorder; mais

(7) C'est presqu'en ces mêmes termes, que Grotius en parle, dans son Livre, intitulé: *Annales & histoire des troubles des Pays-Bas.*

qu'il ne pouvoit se résoudre à les abandonner, quelques bruits qui se répandissent d'Angleterre, & quelques menaces que lui fît l'Espagne. 1604.

On juge aisément tout ce que la guerre présente coûtoit à cette couronne, qui étoit la partie attaquante, par ce que je viens de dire des Provinces unies, qui se tenoient simplement sur la défensive, & sans sortir de leurs maisons, & quel ressentiment l'Espagne en conservoit contre nous. Dans le vif chagrin, que le conseil de Madrid sentoit d'une guerre si épuisante, & qu'on y cachoit pourtant avec le dernier soin, il menaçoit souvent de ne jamais pardonner ce traitement aux François. Henri faisoit semblant de ne rien entendre, & avec raison. L'impuissance de ce conseil, se montroit par ce vain dépit; & l'on sçavoit en France que les finances de Sa Majesté Catholique étoient épuisées.

Ostende (8) fut enfin pris, le 22. Septembre, & Henri eut la consola-

(8) Voyez la reddition d'Ostende & de l'Ecluse, & les autres expéditions de cette campagne, dans *M. de Thou*, *le Septenaire*, *Mathieu*, *Siri*, *& autres Historiens*, *ann.* 1604.

tion de voir que, pour cinq ou six cens
1604. mille écus, qu'il lui en coûtoit chaque année, depuis que cette expédition avoit commencé, il avoit considérablement avancé la ruine de l'Espagne, son ennemie.

Il semblera, sans doute, qu'on devoit mieux attendre du traité, que j'avois négocié l'année précédente en Angleterre. Voici ce qui s'y étoit passé depuis. L'Espagne sentit bien que la Flandre étoit perdue toute entiere pour elle, si elle ne trouvoit le moyen d'apporter quelque changement aux dispositions, dans lesquelles, j'avois laissé le Roi de la Grande-Bretagne. Elle renouvella toutes ses brigues & ses sollicitations, après mon départ de Londres, pour obtenir du moins une neutralité dans ce qui concernoit les Provinces-unies, si elle ne pouvoit mettre tout-à-fait Sa Majesté Britanique, dans son parti. D'abord les Espagnols crurent devoir demander beaucoup, & offrir beaucoup aussi, pour se faire accorder du moins une petite partie de leurs demandes. Les premieres propositions furent mises sur le tapis & rejettées,

ſans ſeulement les examiner. Les Eſpagnols en firent ſuivre une, dont ils eſpérerent l'abandon des Hollandois par les Anglois, parce qu'ils ſavoient que ceux-ci n'avoient rien ſi fort à cœur; c'eſt celle de rendre le commerce des Indes également libre à leurs deux nations. Le coup porta encore à faux, parce que l'Eſpagne prévoyant qu'on rabattroit toujours aſſez de ſes demandes, mit pour condition à cette offre, une ligue offenſive & défenſive entre l'Angleterre & elle, & que le conſeil du roi d'Angleterre, encore frappé vivement des raiſons du contraire, ne lui diſſimula point que ſon intérêt lui dictoit de ſoûtenir la Hollande, bien loin de prendre ouvertement parti contre elle. 1604.

On crut alors la choſe abſolument manquée, le ſeul Beaumont ne s'y méprit point, & prédit, que malgré tous ces obſtacles apparens, on pourroit ſe rapprocher, & qu'on ſe trouveroit en effet d'accord. Quelque tems après, les Eſpagnols revinrent à la charge. Pour diminuer toujours quelque choſe des premiers refus, ſuivant leur fine politique, il fut nommé des

commissaires de part & d'autre. Les
1604. contestations furent si vives, qu'on fut cent fois sur le point de voir tout manqué. Insensiblement la chose se tourna en négociation plus paisible, les commissaires se radoucirent, ceux d'Espagne, non-seulement ne marquerent aucune aversion pour la France, mais furent les premiers à dire qu'on ne devoit l'exclure de rien. On ne parloit jamais des deux Rois, sans y joindre le troisieme. On traitoit honnêtement, jusqu'aux états mêmes, & l'on paroissoit disposé à toute sorte d'accord avec eux, tout cela afin de dissimuler à Sa Majesté britannique, ce que cette négociation avoit de contraire dans son but, à la premiere, & pour lever ses scrupules.

A cette batterie l'on joignit le secours des petits écrits anonymes, dans lesquels on s'attachoit à démontrer, que la paix étoit le seul parti à désirer, pour les trois Rois également. On insinua dans l'un de ces écrits, qu'on supposa partir de la main d'un Anglois, parce qu'on y élevoit fort la puissance du roi d'Angleterre, qui peut, disoit-on, se passer de tout le monde, &

dont personne ne sauroit se passer, comme si les Espagnols n'avoient pas pu être capables d'une flatterie, qui pouvoit leur réussir, on insinua, dis-je, que cette paix étoit souhaitée également par les trois têtes couronnées ; mais que Leurs Majestés très-chrétienne & britannique, souhaitoient en même-tems secrettement toutes deux, qu'elle leur valût la possession de la Flandre. Le trait étoit malin. 1604.

On n'étoit pourtant encore convenu de rien, pendant un an entier, c'est-à-dire jusqu'au 21 Juin de celui-ci ; mais la négociation fit des progrès rapides au commencement de Juillet. Elle fut poussée si avant, qu'on ne doutoit plus en Angleterre, que la décision n'en fût retardée, que jusqu'à l'arrivée du connétable de Castille, qui étoit à la veille de passer à Londres, en qualité d'Ambassadeur extraordinaire, & muni d'un plein pouvoir de Sa Majesté catholique On eut la même opinion, à Paris. On y fut même persuadé que non-seulement l'Angleterre, mais les Provinces-Unies elles-mêmes, avoient fait secrettement les conditions de leur accord avec l'Espagne,

& que les états avoient terminé, par
1604. l'intervention & à l'arbitrage de Sa Majesté britannique, les discussions au sujet des villes d'ôtage, de la navigation des Indes, du commerce, sans payer le trente pour cent, & les autres. Mais pourquoi, si cela étoit, ne voyoit on, ni lever les siéges, ni cesser les hostilités de part & d'autre?

Aussi ce bruit étoit-il faux, du-moins, quant à ces prétendus accord & arbitrage. Les états ne s'en apperçurent que trop tôt, & ils connurent en même-tems, que bien loin de cela, ils ne devoient plus rien attendre de Sa Majesté britannique. Ce Prince s'étoit lassé à la fin, de lutter si long-tems contre son penchant. Il vouloit être l'ami de tout le monde. Il venoit de faire prendre à ses états réunis le nom de Grande-Bretagne, & de faire son entrée solemnelle dans Londres, où il avoit fait tenir une conférence, pour concilier les Anglicans & les Puritains: car il étendoit ses idées de pacification, sur tout. Il ne songea point que par cette conduite, il alloit en exclure ceux précisément qui en avoient le plus de besoin, les Flamands qu'il laiss-

ſoit à la merci de leurs ennemis. Les Anglois commençoient déja à gourmander ceux de cette nation, qui ſe trouvoient dans leurs ports; & lorſque les Flamands prétendoient, comme à l'ordinaire, que les Anglois ne devoient point ſe mêler de certains trafics ſur leurs côtes, ceux-ci leur répondoient effrontément, qu'ils en avoient la permiſſion du roi d'Eſpagne, leur Souverain. Rien n'irritoit ſi fort les Hollandois, que de pareils diſcours; & ſi l'on avoit laiſſé faire les Fleſſingois, on croit qu'ils ſe feroient défait de tous les Anglois qu'ils avoient parmi eux. On leur en fit comprendre toutes les ſuites, & ils ſe continrent. 1604.

Ce n'eſt pas-là ce que les états avoient eſpéré, lorſqu'au commencement des conférences publiques entre les commiſſaires, Sa Majeſté britannique voulut qu'on y admît & qu'on y écoutât le ſieur le Caron, leur agent. Le Caron a avoué qu'il avoit eu d'abord tout ſujet d'être content des commiſſaires Anglois. Lorſque les Eſpagnols voulurent les preſſentir au ſujet des villes d'ôtage hollandoiſes,

1604. qu'ils auroient eu bien envie qu'on leur remît aux mains à eux-mêmes; les Anglois leur dirent qu'ils ne pouvoient faire autre chose, que de rendre ces villes au conseil des Provinces-Unies, lorsqu'ils recevroient de lui l'argent avancé; & sur ce que les Espagnols repartirent avec mécontentement, que c'étoit à ceux qui les leur avoient engagées, qu'il falloit les restituer, les conseillers Anglois n'ajoûterent rien autre chose, sinon, qu'au refus des états de rendre les sommes prêtées, ils se tourneroient vers l'Espagne, pour lui faire la même proposition. On leur fut encore assez favorable dans l'article du commerce, qui les retint long-tems, les Espagnols insistant, que la Hollande leur ouvrît celui de toute la côte de Flandre, & de la ville d'Anvers en particulier, qu'ils avoient comme bouclée, par la construction de plusieurs Forts sur l'Escaut, & entr'autres par celui de l'Islot. Mais cette bonne intention ne dura pas long-tems aux Anglois, pour leurs voisins. Le sentiment de Buzenval, dont les lettres me fournissent une partie de ces détails, sur

l'iſſue qu'on voyoit qu'avoient eu toutes ces conférences Angloiſes, c'eſt que les Anglois n'ignoroient pas, quelles pouvoient être les conſéquences de ces nouvelles opérations politiques, mais qu'un grand fond de jalouſie contre nous, & un peu d'étourderie, avoient tout fait en cette occaſion. 1604.

Les choſes étoient en cet état, lorſque le roi d'Angleterre jugea à propos d'informer Sa Majeſté très-chrétienne, par ſon Ambaſſadeur à la cour de France, des diſpoſitions où il étoit, de faire un traité avec l'Eſpagne. L'ambaſſadeur Anglois en préſenta en même-tems le mémoire au Roi. Sa Majeſté britannique y perſiſtoit dans l'opinion ſinguliere, que ce traité & celui de l'année précédente, n'avoient rien de contraire l'un à l'autre. Jacques l'avoit voulu de même, perſuader à Beaumont. Il promettoit à Henri d'en ſurſeoir la concluſion, juſqu'à celle de l'affaire, qui occupoit alors les deux couronnes de France & d'Eſpagne; c'eſt l'affaire du commercé, qui étoit alors fortement agitée. Cependant les commiſſaires ne laiſſerent pas

de ſigner toujours le (9) traité entre 1604. l'Eſpagne & l'Angleterre, & ils remirent Beaumont, pour l'affaire du commerce, à la venue du connétable de Caſtille. On en parla à celui-ci, lorſqu'il paſſa par Paris, pour ſe rendre à Londres, mais il fit naître, de deſſein formé, des conteſtations pour ne rien conclure avec le cardinal Buſalo, qui déjà travailloit à cette affaire. Ce qu'il y a de plus ſingulier, c'eſt que ces commiſſaires, en ne donnant aucune ſatiſfaction à Beaumont ſur ce ſujet, oſoient encore lui demander de lever par proviſion l'impôt du port de Calais. Beaumont qui ſavoit que l'intention de Sa Majeſté n'étoit pas de l'abolir même après la concluſion de l'affaire du trente pour cent, avec laquelle il n'avoit rien de commun, éluda leur propoſition, en leur rendant la pareille.

Le connétable de Caſtille repaſſa

(9) Ce traité n'eſt en rien différent d'un véritable traité de paix. Les Rois d'Eſpagne & d'Angleterre y comprennent leurs alliés, c'eſt-à-dire tous les Princes & les états de la chrétienté, qui y ſont nommés, excepté les ſeules provinces-Unies. Il eſt rapporté en entier dans *le Septenaire*, *Ann.* 1604. *Mathieu. ibid.* 650. &c.

par la France, dans les derniers jours de Novembre, en s'en retournant en Espagne, où il portoit le traité conclu. Il arriva à Paris, comme le traité du commerce s'y concluoit aussi. Il fit demander, le lendemain de son arrivée, la permission de saluer Sa Majesté, à laquelle il se présenta, la joie & la satisfaction répandues sur le visage. Il lui fit un compliment très-étudié, & qui n'en étoit peut-être que d'autant moins sincere. Il prit pour son sujet, les deux accords fraîchement faits. Il s'efforça de persuader à ce Prince, que les Rois de France & d'Espagne étant les deux plus puissans potentats de la chrétienté, leur union étroite étoit un moyen nécessaire & infaillible, pour venir à bout des entreprises, qu'ils feroient de concert, sur quoi il fit valoir l'alliance qui avoit été de tout tems, entre la France & la Castille. Il s'étendit sur les avantages de cette association, qui feroit aux deux couronnes, les mêmes amis & les mêmes ennemis; & sur les moyens de la rendre inséparable, c'étoit, disoit-il, de n'avoir aucune partialité, de se défaire de toute jalousie, sur l'autorité & la

1604.

1604. prééminence, d'éclaircir & de vuider à l'amiable, leurs prétentions sur certains cantons & certaines villes de l'Europe. Il n'oublia pas à insinuer à Sa Majesté, que les Protestans étoient des ennemis, que la bonne politique demandoit qu'on abaissât. Il conclut son discours, par représenter les avantages d'un double mariage des enfans des deux Rois, qui sembloit, disoit il, par la conjoncture du tems, être déjà arrêté dans le ciel. En bon politique, il assura au Roi, qu'il n'avoit aucun aveu de son maître, pour tout ce qu'il venoit de lui dire. Il le pria de vouloir bien lui déclarer ce qu'il pensoit sur ces choses, parce que, quoique ce ne fussent que de simples ouvertures, s'il voyoit qu'elles eussent le bonheur d'être du goût de Sa Majesté, il seroit plus hardi à les proposer ensuite au Roi son maître.

Je n'étois pas présent à ce discours; mais le Roi voulut bien venir à l'Arsenal, uniquement pour m'en faire part. Il s'arréta, après m'avoir rapporté les paroles de l'Espagnol, pour me dire, qu'il vouloit sçavoir la réponse que j'y aurois faite, avant que de me

dire celle qu'il y avoit faite lui-même. Je répondis à Henri, sur un ton aussi peu sérieux, que je la lui dirois bien sur l'heure, mais que j'attendrois au lendemain à le satisfaire, afin d'y mieux penser encore, & qu'il ne m'accusât pas de précipitation, comme il faisoit souvent, lorsque mes paroles avoient le malheur de ne pas lui plaire. Sa Majesté sourit, & y consentit, en me donnant un petit coup sur la joue, suivant sa coutume, lorsqu'elle étoit de bonne humeur. 1604.

J'allai le lendemain au Louvre, dégager ma parole. Je trouvai le Roi, qui se promenoit sur la terrasse des capucins. Je lui dis, que s'il se souvenoit encore d'un mot que j'avois dit sur les Espagnols, & qu'il avoit trouvé assez plaisant, *qu'ils préféroient les* (10) *œuvres à la foi*, il ne chercheroit pas long-tems, ce que j'aurois répondu à l'ambassadeur de cette nation, qu'après tous les manques de foi & les parjures, dont elle s'étoit deshonorée à la face de l'Europe, le discours du con-

(10) Par allusion à un des Dogmes de Calvin, réprouvé dans l'Eglise Catholique.

nétable de Castille, ne m'auroit paru qu'un artifice nouveau du Roi d'Espagne, pour mettre le divorce entre Sa Majesté & les Provinces-Unies, & tous ses alliés protestans, afin de retrouver une occasion d'envahir ce royaume, plus favorable encore, que ne l'avoit eu son pere. Ce trait étant une de ces noirceurs, qu'on n'ose seulement entreprendre de colorer, je le rappellai à Sa Majesté, en y ajoûtant que sans l'Angleterre, la Hollande, les Protestans françois & étrangers, sans tous les travaux & les peines incroyables de sa propre personne, l'Espagne lui parleroit peut-être aujourd'hui en maître; que le conseil de Madrid, accoutumé à profaner ce qu'il y a de plus sacré dans la religion, abusoit du nom de mariage dont le lien n'avoit rien de capable de le retenir, sur quoi, je fis faire à Henri une remarque, qui, ce me semble, est juste.

1604.

Ce n'est pas un trait d'une aussi bonne politique, qu'on le croit ordinairement, que de marier les enfans mâles de la maison de France, dans des maisons à-peu-près égales,

omme celle d'Espagne (11). Outre 1604.
u'il n'y a point d'alliance, quel-
'étroite qu'elle soit, qui ne cede à
haine que l'ambition inspire pour
n rival, l'avantage qu'on pourroit
nvisager dans ces unions, devient
ul, par la raison même qu'il pour-
oit devenir trop considérable. Il n'en
st pas de même de celles, qu'on con-
racte dans des maisons inférieures, on
eut du moins, compter sûrement sur
ous les services qu'elles sont en état
le rendre. L'honneur d'une alliance
ivec la premiere maison du monde,
aitqu'elles se trouvent trop heureuses,
le pouvoir contribuer à sa gloire & à
a grandeur. L'Espagne a trouvé dans
cette (12) méthode, le secret d'augmenter considérablement sa puissance d'une maniere moins rapide, mais aussi moins hazardeuse que les armes.

Je ne pense pas, pour le dire ici par occasion, comme le commun,

(11) Cette politique a pourtant valu à la France, la couronne d'Espagne dans la maison de Bourbon, après la mort de Charles II.

(12) « La maison » d'Autriche, disoit » Guy-Patin, acquit » de grands héritages, » *per Lanceam carnis*, » c'est-à-dire par al- » liances & mariages,

sur le fait de la loi Salique, cette loi si
1604. renommée, qui pourtant ne se trouve écrite nulle part, mais dont l'origine se démontre assez, par le nom qu'elle porte, comme son ancienneté se prouve par l'incertitude même de cette origine (13), on la regarde ordinai-

(13) « Quant à la loi Salique : (c'est M. l'abbé du Bos qui parle ainsi, dans son *histoire critique de l'établissement de la monarchie françoise dans les Gaules*, *tom.* 3. *liv.* 6. *p.* 290. 291. » Ce nom » lui vient probablement, de ce qu'elle » étoit déja en usage » parmi les Francs Saliens, lorsque Clovis incorpora dans » leur tribu, à l'exception de la tribu des » Ripuaires, toutes » les tribus, qui le reconnurent pour Roi, » en l'année 510. La » plus ancienne rédaction de cette loi que » nous ayons aujourd'hui, est celle qui » fut faite par les soins » du roi Clovis, & » retouchée ensuite » par les soins de Chilpebert & de Clotaire, ses enfans... En » l'année 798. Charlemagne en fit une » nouvelle rédaction, » dans laquelle il ajouta beaucoup de Sanctions, &c ». Cet Ecrivain établit encore (*ibid.* 273). Que la disposition qui statue, *que la couronne de France ne tombe point de lance en quenouille*, est véritablement contenue dans le soixante-deuxieme titre des loix Saliques.

Mais l'opinion contraire a été soutenue, & paroît appuyée sur des raisons encore plus fortes, par un autre Académicien, également judicieux & sa-

-ement comme le plus solide fondement du royaume & de la royauté. 1604.
Pour moi, tout ce que j'ai fait de réflexions sur ce sujet, m'a porté à croi-

vant (M. de Foncemagne), dans l'excellent mémoire sur cette matiere, inséré dans le recueil des mémoires de l'Académie royale des inscriptions & belles lettres, *ann.* 1727, *pag.* 490. *& suiv.* Il y est prouvé, qu'il n'y a aucun article, dans tout le code Salique, qui exclue les filles de la succession à la couronne, & que le sixieme paragraphe du titre soixante-deuxieme de ce code, où il est dit, » que les mâles seuls » pourront jouir de la » terre salique, & que » les femmes n'auront » aucune part à l'hé- » ritage », ne doit s'entendre, que des seules terres & héritages des particuliers; mais que c'étoit d'ailleurs une coutume établie de tems immémorial, chez les Germains mêmes, que les filles ne succédassent point à la couronne, qu'il en est fait mention dans Tacite, &c. M. de Foncemagne avoit déjà démontré dans un autre mémoire (*ibid. ann.* 1726, *pag.* 464. *& s.*) que le royaume de France a été successif héréditaire, & pour les mâles seuls, dans la premiere race de nos Rois.

Le sentiment de ces deux Ecrivains, quoiqu'opposés entre eux, se réunit contre le principe établi dans cet endroit de nos mémoires : c'est une idée insoutenable de tout point. Outre qu'elle tend à détruire la prééminence de la nation, elle jetteroit ce royaume, dans des guerres civiles & étrangeres, presque continuelles, par les brigues pour le choix d'un successeur; dans la confusion de

1604. re que la situation seule de la France, & les autres avantages qu'elle a reçus de la nature, sont des causes suffisantes de la prééminence, qu'elle a sur tous les autres états de l'Europe, & que la loi Salique, bien loin d'y contribuer, l'a fort souvent empêchée d'augmenter ces avantages, de ceux qu'on peut y joindre par une sage politique. Qu'un Prince étranger devienne roi de France, en épousant l'héritiere, il se pourra bien faire à la vérité, que le premier des Rois de cette race, sera réputé Allemand, Italien, Espagnol, ou Anglois; mais comme il n'est nullement à craindre, qu'il soit jamais tenté de transferer le siege de son empire, ailleurs que dans une ville, que tous les Princes choisi-

ses loix, qui ne seroient pas toujours respectées par des Rois étrangers; & dans plusieurs autres inconvéniens, que l'Auteur n'a sans doute pas apperçus, & je ne puis croire que cette imagination ne soit uniquement des compilateurs on n'y reconnoît point les maximes du duc de Sully. Consultez, sur l'existence & la teneur de la loi Salique, Vendelin, Eccard, Baluze, &c. cités par les deux Académiciens,

toient, s'il étoit en leur pouvoir, pour y faire leur résidence; ce premier roi, 1604.
ou prince étranger, sera bien-tôt naturalisé François, & dès la premiere génération, sa postérité sera tout à-fait françoise. La maison d'Autriche, établie en Espagne, & celle de Stuart, placée sur le trône d'Angleterre, en sont des exemples très-sensibles. Ce prince, ou premier roi étranger aura cependant uni à notre couronne, ce qu'il possédoit auparavant de son chef, pour n'en plus être jamais séparé. La loi Salique en défendant, pour me servir du terme, que le royaume de France ne tombe en quenouille, lui ôte donc un moyen de s'aggrandir, & un moyen d'autant moins à mépriser, que la violence n'ayant ici aucune part, il ne fournit aucun sujet ni aucun prétexte à la guerre.

Ma réponse au Connétable espagnol fut fort du goût de Henri. Il m'assura que le même esprit l'avoit inspiré, qu'il l'avoit seulement caché sous de grands mots & de belles paroles, afin de ne pas faire entrer le Castillan en soupçon de ses desseins (14).

(14) Jean de Serre parlant de la récep-

1604. Ce qui venoit de se passer à Londres entre l'Angleterre & l'Espagne, y nuisoit bien à la vérité, mais pourtant n'ôtoit pas toute espérance d'y réussir. Ils n'étoient pas encore en état, qu'on y mît sérieusement la main. En fait de politique, le tems

tion que Henri IV fit au Connétable : » le » Roi, dit-il, le fit » recevoir à la porte » de Paris, par le duc » de Montbazon, avec » une fort honorable » compagnie de no- » blesse..... Com- » me Zamet traitoit » le Connétable à sou- » per, survenant fort » à propos, à l'instant » qu'on lui présentoit » à laver : Je veux, » dit Sa Majesté, sou- » per avec vous. Le » Connétable surpris, » voulut mettre le ge- » nou en terre, & lui » présenter la serviet- » te. Le Roi le releva, » & lui dit : ce n'est » pas à vous de faire » les honneurs, mais » bien de les recevoir : » vous êtes de la mai- » son ; & de fait, le » Roi a de l'alliance » avec la maison des » Velasques, en la- » quelle est héréditai- » re cet office, que les » Rois donnent à ceux » qu'ils veulent éle- » ver au premier gra- » de, près de Leurs » Majestés...

Cet Ambassadeur, allant en Flandre, deux ans auparavant, avoit déjà eu l'honneur de saluer le Roi. » Il demeura, dit » l'historien Mathieu, » à genoux un peu » plus qu'il ne pen- » soit : il dit, que le » Roi l'avoit reçu en » Roi, & caressé com- » me son parent ». *Tome 2. liv. 3. p. 605.* *Siri. Ibid. 317.*

amene tout, lorſqu'on ſçait l'attendre. Je trouvai dans le cardinal Bufalo, ce que je cherchois depuis longtems du côté de Rome. Auſſi ne fis-je point de difficulté de lui faire preſſentir ce qui pourroit arriver un jour, perſuadé que le royaume de Naples, dont je faiſois le partage du Saint Siége, étoit un motif ſuffiſant pour le rendre diſcret ſur le ſecret que je lui confiois, & même pour le faire travailler à la réuſſite. Cette éminence me paroiſſoit d'ailleurs douée de l'eſprit d'une parfaite politique. L'Eſpagne, en s'emparant, comme elle venoit de faire, des fortereſſes de Porto-Hercole, Orbitello, Talamone, Piombino, Final & Monaco, ouvroit les yeux au Pape, malgré qu'il en eût. Si les Romains n'avoient pas vu dans toutes ces invaſions des avant-coureurs de leur prochaine ſervitude, il auroit fallu qu'ils n'euſſent rien ſenti du tout. Il eſt aſſez clair, par les démarches qu'on voyoit faire à Clement VIII, qu'il étoit fortement prévenu de ce ſentiment. C'étoit-là un Pape, tel qu'il le falloit à Henri; auſſi ce Prince

1601.

s'efforçoit-il de lui complaire en toute
1604. occasion, & il lui en avoit donné une bonne preuve, en retirant près de lui le prince de Condé, pour le faire élever & instruire dans la religion romaine.

Les Princes d'Allemagne ne prenoient pas de moins bonnes impressions. Sa Majesté m'ordonna de bien traiter l'ambassadeur du duc de Wirtemberg, pour en faire un ami ; & quoiqu'elle n'eût pas lieu d'être contente de l'électeur Palatin, à cause du duc de Bouillon, elle ne le chicana point sur le payement de quelques deniers qui étoient encore restés dûs à cet électeur, & que ses ministres sollicitoient. Henri n'y apporta d'autre condition, sinon que l'électeur retireroit son fils de Sedan. A l'égard des Provinces Unies, il est vrai que l'Angleterre leur manquoit; mais du moins elle ne se tournoit pas contr'elles, ce qui ne changeoit presque rien dans leurs affaires, cette couronne ne les ayant presque jamais assistées en rien. Si l'on vit les Etats se reposer, aussi-bien que l'Espagne, après les prises

d'Ostende & de l'Ecluse, ce ne fut uniquement que par lassitude & par épuisement, & ce repos n'étoit pas pour durer long-tèms; ainsi ce sujet de diversion, lorsque la France se porteroit à attaquer l'Espagne, lui demeuroit encore assuré pour long-tems. 1604.

J'ai touché quelque chose d'un différend entre l'Espagne & les Grisons (15), qui fit assez de bruit cette année, pour donner lieu à plusieurs mémoires qui furent composés sur ce sujet. Je vais en donner l'explication.

Les Suisses ont pour voisins & pour alliés les trois ligues des Grisons, les treize communautés du haut & bas Valais, consistant en cinquante quatre Paroisses, dont l'évêque, nommé par eux, est seigneur. Saint Gal, Genève, Neuf-Châtel, Bade & autres villes impériales & non impériales, qui se sont données aux Suisses, à

(15) Voyez P. Mathieu, *tome* 2. *livre* 3. *pag.* les autres historiens, & sur-tout Vittorio-Siri, qui traite fort au long ce point d'histoire. *Méntor. Recond. tom.* 1. *pag.* 369. *& suiv.*

condition de leur conserver leurs privileges ; ces villes sont comprises sous
1604. neuf bailliages.

Les Grisons, dont il est seulement question ici, habitent les Alpes, & ce qu'on appelle la Valteline qui est une vallée, ou pour mieux dire, une espece de large fosse, entre le pied des Alpes, appartenantes à l'Italie, & les Alpes deçà l'Italie, puisque dans sa plus grande largeur, elle n'a pas plus d'une petite lieue françoise, sur trente ou environ qu'elle a de longueur, depuis le Tirol jusqu'au lac de Côme. Tout le fond de cette vallée est arrosé par l'Adda, qui la traverse entiere, & qui se grossissant de tous les torrens qu'il reçoit, n'est guere moindre que la Marne, quand il se décharge dans le lac de Côme. Elle renferme environ cent mille habitans, presque tous catholiques romains. Elle est très-fertile en bleds, vins, arbres fruitiers & pâturages. Ses bornes sont, du côté de l'orient, le comté de Tirol, auquel elle touche; mais les passages en sont également étroits & difficiles ; au midi, Bresse & Bergame, dépendances de

la république de Venise, la chaîne de montagnes qui l'en sépare, est pareillement si roide, & d'un terrein si rude, qu'elle est inaccessible dans toute cette longueur, excepté par les deux passages de Tiron pour entrer dans le Bressan, & de Morben dans le Bergamasque. Une pareille chaîne des Alpes, habitées par les Grisons mêmes, fait le côté du septentrion. La disposition de toute cette plage est telle, que pour aborder en Italie des pays qu'elle a à son septentrion, il n'y a de passages que ceux qui aboutissent dans cette vallée, qui débouche à l'occident dans le duché de Milan, par une plaine où est le lac de Côme, entre le Milanois & la Valteline. 1604.

C'est cet endroit précisément, dont il s'agit ici. A six cens pas du lac de Côme, l'Espagne venoit de faire construire un fort, appellé le fort de Fuentes, du nom de celui qu'elle en avoit chargé, sur un rocher de deux cens pieds de haut, dominant sur tout ce terrein, qui sépare le Milanois d'avec la Valteline, & qui n'est déjà que trop embarrassé par des marais & des prairies fangeuses; sur le bord du lac, qui

en cet endroit n'eſt large que de deux
1604. ou trois cens pas, elle avoit élevé un ſecond fort vis-à-vis le premier, mais beaucoup plus petit. Pour achever de boucher entierement ce paſſage, elle avoit fait faire de profondes tranchées dans l'intervalle, depuis le pied des montagnes juſqu'au lac. Les fortifications de ces deux châteaux étoient bien entendues, à pointes & angles, pour s'accommoder à la forme du rocher, qui d'ailleurs ne pouvoit être vu du canon, d'aucun endroit aux environs.

Il étoit impoſſible que les Griſons viſſent de bon œil une pareille entrepriſe; car quoique les Eſpagnols témoignaſſent, ou feigniſſent de ne pas penſer à eux, dans la conſtruction de ce nouvel ouvrage, & même que pour montrer qu'ils n'avoient aucun deſſein ſur ce qui ne leur appartenoit point, ils euſſent fait reculer quelques tranchées trop avancées, il n'étoit que trop viſible que leur objet étoit de chercher à joindre un jour les états d'Italie & d'Allemagne, par l'invaſion de la Valteline; & en attendant, de barrer aux Ultramontains le paſſa-

ge en Italie, par cet endroit; d'ôter toute communication aux Suisses & Grisons, & aux François leurs alliés, avec l'état de Venise; enfin de réduire les Grisons à capituler avec eux, & à les reconnoître pour leurs maîtres. 1604.

L'Espagne avoit déjà donné aux Grisons des preuves de ce dernier dessein. Le parti protestant avoit été jusques-là dominant dans les trois ligues, parce qu'il s'étoit établi dans les Cantons les plus considérables, & qu'il avoit été embrassé par les plus riches particuliers. Ceux-ci étoient fort attachés à la France, & ennemis mortels de l'Espagne; mais la différence de religion n'avoit encore mis aucun trouble parmi ces peuples, parce qu'ils voyoient que toute leur force résidoit dans cette union. Les Espagnols trouverent le moyen de la rompre, en envoyant dans ces cantons leurs émissaires ordinaires, les Jésuites & les Capucins, qui par persuasions, par argent, par promesses, réussirent sans peine à commettre les deux partis ensemble, & dégoûterent les Catholiques de la forme de gouvernement de

leurs compatriotes, presqu'autant qu'ils leur firent haïr leur croyance.
1604.

L'aliénation des esprits commença à paroître, en ce que le résultat des délibérations de l'assemblée des Catholiques, tenue à Bade, se trouva pour la premiere fois contradictoire à celui des Protestans assemblés en même tems séparément à Arau. Les uns demandoient qu'on poursuivît ceux qui avoient manié l'argent de la république, & rendirent des arrêts contr'eux, les autres les soutenoient ouvertement. Les Catholiques se virent à la fin les plus forts, & ils éclaterent contre les Réformés, jusqu'à entreprendre de les chasser tout à-fait de quelques petits cantons, sous prétexte qu'ils cherchoient à livrer le Pays à la France : c'est à quoi la France ne pensoit guere; mais ce qui s'y passoit, ne pouvoit pourtant lui être indifférent, & cet intérêt lui étoit commun avec la république de Venise. Nous y avions eu long-tems pour ambassadeur le sieur Pascal, dont les Grisons s'étoient montrés si satisfaits, qu'ils en demanderent un qui lui ressemblât; & com-

me dans leurs momens de bonne intention, ils demandoient aussi qu'il pût leur apprendre la guerre, on leur envoya de Vic, avec ordre à lui & à Canaye, qui exerçoit la même fonction à Venise, de n'agir que de concert. 1604.

Le meilleur & le plus court parti eût été de prêter main forte aux ligues, pour empêcher la construction du fort de Fuentes, ou du moins de leur donner les moyens d'en construire un de leur côté, qui l'eût rendu inutile. On le sentoit bien, & ce n'auroit pas été une chose nouvelle pour sa majesté, que de répandre de l'argent dans ce pays-là; mais les Grisons avoient bien refroidi tous ceux qui prenoient leurs intérêts. Loin de sçavoir gré à Sa Majesté de toutes les pensions qu'elle leur distribuoit, on ne recevoit que plaintes de leur part, de ce qu'elles étoient mal distribuées, & qu'on ne laissoit pas ce soin à leurs ministres. Les Vénitiens n'étoient pas plus contens d'eux pour d'autres sujets, que Canaye communiqua à de Vic; & il s'en falloit beaucoup, que les Suisses ne les servissent avec leur chaleur ordinaire.

1604. Ceux-ci s'étoient laissés prendre au leurre d'une réception gracieuse, qui avoit été faite à leurs ambassadeurs à Milan ; & l'on ne doutoit pas du moins que les cinq cantons de Lucerne, Schwiz, Zug, Vri & Undervald ne renouvellassent leur alliance avec le Milanois.

Malgré tout cela, la liberté des Grisons paroissoit à toutes ces parties intéressées, un point qui n'étoit nullement à négliger ; & les Espagnols ne pouvoient encore guere compter de venir à bout de fermer les yeux au Sénat Helvétique, quelque mal partagé qu'elle le supposât des lumieres d'une bonne politique. Pour bien dire, c'étoit dans la Diette indiquée à Coire, pour le 12 Juin, que se devoient frapper les plus grands coups, & chacune des parties respectives, qui en attendoit le dénouement de toute la question, ne manqua pas d'y envoyer un homme de confiance. Alphonse Cazal y vint de la part du comte de Fuentes. J'y fis porter par Montmartin à de Vic, des lettres de Sa Majesté, qui ne furent pourtant pas rendues publiques, parce que Canaye mandoit

que la république de Venise étoit à l'égard des Grisons dans des sentimens 1601.
bien différens de ceux de Sa Majesté, & que c'étoit un point enjoint sur tous les autres à nos ambassadeurs, de s'unir dans toutes les mêmes demandes. Les Ambassadeurs François & Vénitiens se contenterent donc de solliciter sous main, & ne parurent presque point. Leur inaction devoit donner beau jeu au comte de Fuentes. Cependant les brigues & les mouvemens d'Alphonse Cazal, jointes à cela, n'empêcherent point que son parti n'y échouât. Le résultat de la Diette fut que les ligues ne vouloient entendre parler d'aucun traité avec l'Espagne, que préalablement le fort de Fuentes ne fût rasé, le passage & le commerce rendus libres, toutes choses enfin remises dans leur premier état. L'alliance avec la France y reçut aussi une nouvelle confirmation. Il est vrai que de cette résolution aux effets, il y avoit encore bien loin, & les Espagnols avoient encore bien des ressources pour amuser les Grisons. Montmartin ne s'en revint pas, sans avoir considéré attentivement tout ce qui

avoit donné sujet à la contestation, &
1604. sans avoir, par mon ordre, tracé le plan du fort & des environs. C'est sur son rapport & ses mémoires, que j'ai formé cet article.

Une contestation assez semblable à celle-ci, excepté qu'elle regardoit directement Sa Majesté, s'éleva cette année au sujet du pont d'Avignon. Ce fameux pont tomboit en ruine, & étoit prêt à se détruire; faute des réparations qui auroient dû y être faites il y avoit long-tems. La raison de ce retardement est que la conjoncture des affaires de France, n'avoit pas permis de travailler à la solution d'une question entre le roi de France & le Pape, sans laquelle on ne pouvoit mettre la main à cet ouvrage; c'est que le Pape, en qualité de propriétaire d'Avignon, se prétendoit aussi propriétaire de ce pont, du port & passage du Rhône entre Avignon & Villeneuve, & conséquemment de tous les droits attachés à ces passages (16). Les réparations du pont ne souffrant plus de dé-

(16). Le cardinal d'Ossat en parle d'une maniere avantageuse pour le Pape, dans sa lettre à M. de Villeroy, du 2 Juin 1703.

lui, pour savoir auquel des deux il appartenoit de les faire, de Sa Majesté ou du Pape, Sa Majesté voulut que toute cette question fût une bonne fois décidée. Comme elle étoit entierement de ma compétence, elle me fut remise entre les mains; c'est ce qui fait que je suis en état d'en rendre raison au public. 1604.

La loi reçue en France, n'a de tout tems accordé aucun droit sur les eaux & cours du Rhône à ses riverains, mêmes Princes souverains; car il y en a qui ont cette qualité, le prince Dauphin, le duc de Savoye, le comte de Provence & le prince d'Orange. La question se réduit à savoir si le Pape, qui est l'un de ses riverains du Rhône, est en droit de se faire excepter de cette regle commune, par quelque concession particuliere.

Je fis consulter, pour décider ce point, les archives de la monarchie, les titres anciens du domaine, les registres de la fénéchaussée de Nîmes, & toutes les chartres de la province. Je fis descendre sur les lieux des Commissaires éclairés & intégres. Il demeura constant, par tout ce travail,

que la regle qui partage les rivieres
1604. par moitié entre les riverains, ne regarde point le roi de France ; & en second lieu, qu'il jouit d'un double droit à cet égard, par rapport au Rhône, dont, en qualité de souverain, il possede seul le lit, l'ancien & le nouveau canal, avec tous les droits qui en dépendent. Des provinces que ce fleuve traverse, le Languedoc est celle sur laquelle ce droit est encore le plus incontestablement établi, parce qu'elle est un ancien fief de la couronne, qui n'en a jamais été démembré, & que les comtes de Toulouse ont toujours tenu en cette qualité ; elle a cela de différent du Dauphiné & de la Provence, qui sont des acquêts. Mais, ni cette raison, ni celle que ces deux provinces peuvent être aliénées pour appanage, ou pour dot, n'empêchent point que la Provence & le Dauphiné ne soient compris sous la même regle, que le Rhône, par le droit de régale, que rien ne peut faire perdre à nos rois. Une infinité d'arrêts intervenus en leur faveur, contre les riverains du Rhône, le leur confirment encore, & le traité fait avec le duc de Savoye, après la

derniere guerre, l'établit formellement. Voici ce qui avoit pu rendre la chose douteuse pour le Pape, par rapport à Avignon. 1604.

Un fonds de quatre mille livres fut autrefois affecté par les rois de France pour les réparations de ce pont. Ce fonds fut ensuite délaissé à des Religieux hospitaliers, qui se nommerent *Freres desservans l'Hôpital du pont d'Avignon*, parce qu'en effet cet hôpital joignoit le pont, & on leur fieffa en même tems tous les droits qui en pouvoient revenir au Roi, moyennant la soumission qu'ils firent, de ne rien laisser manquer à l'entretien du pont. Ils jouirent fort long-tems de ces revenus & de ces droits; mais sans que les recteurs du pont satisfissent à l'obligation qu'ils avoient contractée. A la fin, ce fond primitif se trouva dissipé & perdu, on ne sait pas trop comment; & pendant ce tems-là, les officiers de Sa Sainteté firent différentes entreprises pour se mettre en possession du pont & des droits. Rien ne leur parut plus propre à cela, que de prendre volontairement la charge des réparations qu'il falloit y faire; ils voulurent

1604. y travailler de tems en tems; mais quoique le conseil de Sa Majesté ne fît pas à beaucoup près sur cette démarche d'usurpation, tout ce qu'il devoit, les poursuivans furent pourtant toujours contredits & déboutés de leurs demandes; toutes preuves qui achevent de démontrer le bon droit de Sa Majesté.

Je fis rendre un arrêt définitif, qui servit de solution à ce différend. Par cet arrêt, le Rhône & ses isles, ses ports, péages, droits & dépendances, notamment le pont d'Avignon, sont déclarés appartenir uniquement au Roi, par droit de régale, de domaine & de patrimoine de la couronne. Sa Majesté fit en conséquence commencer les réparations du pont, & des recherches pour recouvrer les premiers fonds perdus. Ainsi fut terminée cette affaire, qui importoit presqu'autant à cause du duc de Savoye, qu'à cause du Pape.

Sa Majesté fit aussi l'acquêt du comté de Saint Paul, l'un des appanages de M. le comte de Soissons. Ce Prince se voyant abîmé de dettes, se détermina à vendre ce comté, pour satisfaire ses créanciers, qui le pres-

foient vivement. Il crut sans doute, qu'après la naissance d'un fils, que sa 1604.
femme venoit de lui donner, il ne lui convenoit plus de vivre dans le dérangement. Il reçut avec son air grave & stoïque, les complimens que lui fit Sa Majesté, sur cette naissance, & ensuite il envoya Guillouaire, lui faire offre de son comté de Saint Paul. Henri, dans cette acquisition, envisagea premierement son goût, & ensuite, l'inconvénient pour l'hommage, s'il passoit dans les mains de quelque Prince étranger. Il reçut donc favorablement la proposition de M. le Comte; & en attendant qu'on convînt du prix avec lui, il lui fit toujours une avance considérable, pour le tirer d'affaire avec ses créanciers.

Depuis, y ayant fait une plus mûre réflexion, Sa Majesté, qui jusques là ne m'avoit point parlé de ce marché, écrivit à M. le comte de Soissons, qu'il vînt trouver Caumartin & moi, auxquels elle avoit attribué la connoissance de cette affaire, & elle m'écrivit aussi pour savoir ce que j'en pensois. Je ne désaprouvois pas tout-à-fait cet acquêt, que Villeroy me

manda que Sa Majesté avoit fort à
1604. cœur, au contraire, je servis M. le Comte de tout mon pouvoir; mais je trouvois qu'il y avoit bien des choses à observer dans la forme. Cette affaire prenant un tour à ne pas se conclure si-tôt, je partis pour mon voyage de Poitou, pendant lequel Henri n'écoutant que son impatience, & persuadé qu'il ne pouvoit jamais y avoir de grands risques, fit reprendre l'affaire par MM. de Bellievre, de Villeroy, de Sillery & de Maisses, qui consommerent le marché avec M. le Comte, par un contrat d'échange. A mon retour, le Roi me l'apprit, & me vit très-surpris de ce qu'on avoit été si vîte. Il en voulut savoir la cause; il me fit même une espece de reproche de ce que je me déclarois contre l'acquisition d'une belle terre, qui avoit passé aux prédécesseurs de M. le Comte, des mains de mes ancêtres. C'est pour cette raison que j'étois plus au fait que personne sur cette matiere; & voici ce que j'en appris à Sa Majesté.

Du tems que ce comté étoit encore possédé par les Comtes de ce nom, il y avoit eu de grands débats,

Pour savoir s'il relevoit du comté de Boulogne, ou de celui d'Artois; 1604.
c'est-à-dire, de la France ou de l'Espagne. Cette affaire étant de celles, dont l'éclaircissement ne se fait pas facilement; il fut convenu dans les derniers traités, faits par François I, & Henri II, avec les rois d'Espagne, que jusqu'à ce qu'il eût été autrement décidé, il seroit libre aux Seigneurs de Saint Paul, de relever de celui des deux comtés qu'ils aimeroient le mieux. Les Comtes de Saint Paul suivans, préférerent l'hommage du comté d'Artois, & donnerent à l'Espagne, par cette préférence, une espece de droit, qui étoit capable de rallumer la guerre, d'abord que le roi de France, possesseur de ce fief, déclareroit ne vouloir plus relever que du comté de Boulogne, qui étoit lui-même; & il ne pouvoit, sans une espece de deshonneur, faire autrement. Il étoit triste de voir recommencer la guerre, pour une bagatelle de cette nature, & honteux de l'éviter, en se soumettant à rendre hommage à une couronne, qui le devoit elle-même à la France. Le Roi avoua que j'avois rai-

son. Le remede qu'on trouva, fut de rompre le premier contrat, & d'en passer un second, sous le nom d'une tierce personne, remettant à se déclarer, lorsque les choses seroient au point de pouvoir le faire, sans se compromettre.

1604.

La discussion de cette affaire se fit à Fontainebleau, où Henri fit cette année un long séjour. Il y fit venir de Saint Germain, le Dauphin & ses autres enfans. Sa premiere idée fut que M. le Dauphin ne passât point par Paris, en faisant ce voyage; mais je le fis changer d'avis. Les enfans de France vinrent coucher à Saint Cloud, traverserent Paris, avec madame de Monglat leur gouvernante, & se rendirent à Fontainebleau par Savigny.

Sa Majesté fit recevoir dans l'Ordre de Malthe, celui de ses enfans naturels, qu'on appelloit Alexandre Monsieur (17). Elle donnoit de Fontainebleau, ses ordres pour ses bâti-

(17) Cette cérémonie se fit dans l'Eglise du Temple, en présence du Légat & des Ambassadeurs. Le petit Prince ne pouvant prononcer lui-même ses vœux, Henri IV, par un mouvement de vivacité, descendit de son trône, & vint les faire pour lui, entre les mains du grand Prieur. Il promit de les faire

mens. On y fit la même dépense cette année que les autres, & plus grande encore, parce qu'on y ajouta les bâtimens destinés aux nouvelles manufactures. C'étoit à moi à obéir. J'obéis à regret, & sans ouvrir la bouche. Je me souviens seulement, que comme dans le même tems, on voyoit aussi s'établir en France par la mission du Pape, un grand nombre (18) d'ordres religieux, je citai à Sa Majesté l'exemple de Charlemagne, pour les 1604.

ratifier à cet enfant, lorsqu'il auroit atteint seize ans. *De Thou. liv.* 132.

(18) Tous les Politiques se sont toujours fortement recriés contre la trop grande multiplication des ordres religieux, & le nombre excessif des moines dans ce royaume. Si nos Rois & nos plus grands ministres; n'ont pas suivi cette maxime, ce n'est pas qu'ils n'ayent goûté la solidité de leurs raisons; mais ils ont cru devoir donner la préférence à la religion sur la politique, puisque s'il est vrai que les moines sont inutiles à l'état, il n'est pas moins incontestable, que la religion souffriroit de leur aboliffement. « Ainsi, qu'il faudroit » être, ou méchant, » ou aveugle, dit le » cardinal de Richelieu, dont le témoignage sur cette matiere, est moins suspect que celui de M. de Sully, » pour ne voir » & n'avouer pas que » les religions sont » non-seulement uti- » les, mais même né- » cessaires; aussi faut-

uns, & des Romains pour les autres.

1604. Mahomet III étant mort de la peste, Achmet son fils qui lui succéda, âgé seulement de quatorze ans, pour appaiser les rumeurs contre le mauvais gouvernement, chassa sa grande mere, qui en étoit la cause. Sinan Bacha, qui servoit de conseil à cette Princesse, fut cité pour rendre compte de sa conduite; mais au lieu d'obéir, il prit la fuite. La Perse, qui étoit en guerre avec cette couronne, profita de cette confusion pour s'emparer de quelques villes. Notre Ambassadeur à la Porte, étoit le sieur de Salignac.

» il être prévenu d'un » zele trop indiscret, » pour ne connoître » pas que l'excès en » est incommode, & » qu'il pourroit venir » à un tel point, qu'il » seroit ruineux ; ce » qui se fait pour l'é- » tat, se faisant pour » Dieu, qui en est la » base & le fondement » Réformer les mai- » sons déjà établies, & » arrêter l'excès des » nouveaux établisse- » mens, sont deux » œuvres agréables à » Dieu, qui veut la » regle en toutes cho- » ses. *Testam. Polit.* 1. *Part. chap.* 2. *sect.* 8.

Fin du dix-neuvieme Livre.

MEMOIRES DE SULLY.

LIVRE VINGTIEME.

1605.

LE procès pourſuivi au Parlement, contre les comtes d'Auvergne, d'Entragues, & la marquiſe de Verneuil, finit par un arrêt rendu au commencement de cette année, qui condamne les deux Comtes à perdre la tête, & la Marquiſe à être renfermée pour le reſte de ſa vie, dans une maiſon religieuſe cloîtrée. J'en reçus la premiere nouvelle de la bouche du Roi, qui m'envoya chercher pour me l'apprendre. Il me tira enſuite vers le balcon de la premiere gallerie du Louvre, & me demanda quelle impreſſion

1605. je croyois que ce traitement feroit sur l'esprit de sa maîtresse. Je demandai à mon tour à Sa Majesté, si elle souhaitoit, en me faisant cette question, que je lui dise librement ma pensée : « oui, oui, répondit Henri, ne craignez point que je m'en fâche, ce n'est pas de cette heure, que je suis accoutumé à vos libertés ». Je lui dis qu'il pouvoit répondre lui même à sa question mieux que personne, parce que s'il avoit donné sujet à la marquise de le croire guéri de sa passion, & animé d'une juste colere, il la verroit recourir à la soumission, aux prieres & aux larmes pour le fléchir; mais que si au contraire, elle pouvoit le soupçonner de n'avoir agi que par le ressentiment que donne un simple dépit amoureux, elle ne rabattroit rien de sa premiere hauteur.

J'avouai ensuite naturellement à Henri, que j'étois persuadé que lequel de ces deux partis que prît madame de Verneuil, la chose reviendroit au même, quant à l'effet, par plusieurs raisons, dont celle de sa facilité naturelle à pardonner, & de la considération des enfans qu'il avoit

tu de sa maîtresse, ne me paroissoient que les moindres. » Je voudrois bien, 1605.
« me dit ce Prince, que vous la visiiez,
» pour voir ce qu'elle vous dira, & si
» elle ne vous priera point d'intercé-
» der pour elle auprès de moi ». Je suppliai très-instamment & très-sérieusement Sa Majesté de me dispenser & de la visite & de l'intercession. J'étois véritablement las de jouer si souvent un personnage toujours inutile, & je ne voulois pas achever de me perdre dans l'esprit de la Reine, auprès de laquelle, quoique j'eusse toujours appuyé ses intérêts contre sa rivale, on m'avoit fait passer pour un fourbe adroit, pour un espion flateur & venal de Henri. J'avois des preuves que ces discours avoient été soufflés aux oreilles de la reine depuis un mois. Je le dis au Roi. Je lui nommai trois personnes qui les avoient tenus, & je lui fis comprendre qu'il ne faudroit plus qu'une seule démarche, comme celle qu'il exigeoit de moi, pour m'ôter dans la suite tous les moyens de le servir auprès de cette Princesse, dans les occasions qu'il savoit bien n'être que trop fréquentes. Nous contestâmes

Henri & moi, mais je l'emportai à la
1605. fin, & je laissai un autre faire sa cour au Prince par des moyens infaillibles, mais pour lesquels je n'avois jamais senti que de la répugnance. Si je pris encore quelque part au reste de cette affaire, ce fût pour empêcher que la conclusion n'en fût aussi honteuse pour Henri, que je prévoyois qu'elle alloit l'être.

Ce Prince ne manqua pas de courtisans, qui le servirent à son goût. Le manege de la cour se montra dans son plus beau jour. Aussi-tôt qu'on s'y apperçût que Henri ne pouvoit, ni se dégager de sa maîtresse, ni commander à la Reine, cette foule d'esclaves volontaires de tous les desirs & des passions du souverain, fut accommoder ses démarches, ses paroles, & jusqu'à l'air du visage, à cette disposition. Personne n'osoit contredire ni la Reine, ni la marquise. On ne faisoit que feindre l'un & l'autre auprès du Roi, suivant l'espece de commission qu'on avoit reçue de ce Prince. On ne servoit sa colere qu'à demi, afin d'avoir une justification toujours prête des deux côtés. Sigogne avoit été en-

voyé de la part de Sa Majesté, me porter, au sujet de la Marquise, un ordre très-sévere, & conçu en des paroles extrêmement fortes. Il ne fit pas difficulté de m'en supprimer la moitié ; & ce qui est plus singulier, c'est que Henri le sut, me le dit lui-même, & ne s'en servit pas moins des mêmes personnes. Si la foiblesse fut poussée loin de la part de ce Prince, la flaterie le fut encore davantage de la part des courtisans. On n'a jamais mieux connu jusqu'à quel point elle est ingénieuse, & tout ensemble rampante, basse & misérable. 1605.

Personne ne fut trompé à la maniere dont en usa Henri à l'égard de la marquise de Verneuil ; mais on ne laissa pas d'être surpris que la grace qu'on lui accordoit, s'étendît jusque sur deux coupables, que la voix publique avoit déjà condamnés à la même punition que le maréchal de Biron. La peine (1) du comte d'Auvergne fut commuée en une prison perpétuelle à la Bastille, où il est vrai que cette fois

(1) « Le Roi transmua cette peine, » dit Bassompierre, » en une prison perpétuelle, partie en » considération de

1605. il eut le tems de s'ennuyer (2). Celle du pere de la Dame, en un exil dans ses terres; & pour elle, elle eut grace entiere (3), & même elle en dicta les conditions.

Ce procès ne pouvoit être terminé entre le Roi & sa Maîtresse, sans en

» madame d'Angoulême, qui en fit de » merveilleuses instances; mais davantage, par une » raison qu'il nous dit, » que le feu roi Henri » III, son prédécesseur, ne lui avoit, » en mourant, recommandé que M. le » comte d'Auvergne » & M. le Grand, & » qu'il ne voulut pas » qu'il fût dit, qu'il » eût fait mourir un » homme, que celui » qui lui avoit laissé le » royaume, lui avoit » si affectionnément » recommandé ». T. 1. *pag.* 165. Mais ni M. de Sully, ni Henri IV, s'entretenant sur ce sujet avec son ministre, ne disent un seul mot de ce motif.

(2) Il en sortit sous le regne suivant. Il avoit 71 ans, lorsqu'en 1644, il épousa en secondes nôces, mademoiselle de Nargonne; & comme cette dame n'est morte qu'en 1713, âgée de 92 ans, on a vu par une espece de paradoxe chronologique, une bru mourir près de cent quarante ans après son beau-pere.

(3) » Le Roi, dit Perefixe, permit à » la Marquise de se retirer à Verneuil, & » sept mois s'étant » écoulés, sans que le » Procureur général » eût trouvé aucune » preuve contre elle, » il la fit déclarer entiérement innocen» te du crime dont

faire naître un autre entre ce Prince & la Reine, à qui cette nouvelle complaisance du Roi son époux, donnoit une belle matiere de crier & de s'emporter. Il fallut songer à l'appaiser, & le Roi fut encore bien me trouver en cette occasion. Toutes les autres peines ne furent que peu de chose, auprès de celle-là. Chaque moment, nouvelles paroles à justifier, nouvelles démarches à interpreter, nouveaux intérêts à concilier. La nuit y fut bientôt employée, aussi-bien que le jour. Le calme étoit-il rétabli, un orage survenoit aussi-tôt, qui remettoit tout au premier état. Je trouvai, à mon retour du Limousin, sur la fin de l'année, plus de brouillerie à Fontainebleau, qu'il n'y en avoit jamais eu. Que faire à un mal irrémédiable? sinon, le déplorer & se taire; c'est le parti que je pris. Je retirai même toutes les lettres 1605.

» elle avoit été accusée. Il la dispensa, dit le Mercure françois, » de se présenter » à la cour du Parlement, pour y faire » enregistrer ses lettres d'abolition, lesquelles furent entérinées le 6 Septembre ». Voyez le détail de tout ce procès dans M. *de Thou, ann.* 1605. *Siri, ibid. pag.* 299. *& autres Historiens.*

que le Roi m'avoit écrites à ce sujet, & 1605. je n'en laissai aucune entre les mains de mes Secretaires, auxquels je ne fis plus part de tout ce qui me fut confié par le Roi dans tout ce tems-là, quelqu'instance qu'ils m'en fissent. J'arrachai une de ces lettres, & des principales, des mains de l'un d'eux, que je trouvai qui commençoit à la lire, dans mon petit cabinet verd, où je l'avois envoyé me chercher des papiers. J'agis aujourd'hui dans le même esprit, d'ôter au public la connoissance de toutes ces tracasseries. Qu'y verroit-on au reste; qu'une répétition inutile de rapports, de reproches, de jalousies, de desseins violens? toutes choses dont je crois que le lecteur doit être présentement bien las.

De l'humeur dont étoit le comte d'Auvergne, on croit bien qu'il ne prit pas en gré le séjour de la Bastille, ni d'Entragues, le repos dont on le faisoit jouir malgré lui, On découvrit six mois après, que le comte d'Auvergne avoit concerté avec son beau-pere, qui apparemment trouva le secret de se faire jour jusque dans sa prison, les moyens de se sauver de la Bastille. L'a-

vis fut si bien appuyé par celui qui le lui donna, qui étoit un nommé le 1605.
Cordier, que sur son rapport, le grand prevôt trouva effectivement dans le bois de Malesherbes, les cordes, les poulies & les autres engins, dont on devoit se servir pour cette évasion, & qu'il alla ensuite arrêter de nouveau d'Entragues, & lui faire subir un interrogatoire chez lui. Celui-ci prétendit qu'il n'étoit pas obligé de répondre au grand prevôt. Il fallut l'y contraindre par une commission spéciale, que Sa Majesté envoya du fond des provinces où elle étoit alors.

D'Entragues composa pendant ce tems-là, une espece de factum, écrit & signé de sa main, pour justifier ses procédés, & il crut en être quitte pour cela. Cette piece étoit bien digne de son auteur, par le tour adroit & spécieux dont il coloroit sa conduite, quoiqu'avec toute sa finesse, il eût pourtant échoué sur l'article principal qui étoit de donner l'explication des cordes & des machines cachées dans le bois de Malesherbes. Il se défendit beaucoup plus mal, lorsque malgré

cette piece, il se vit obligé de subir
1605. l'interrogatoire. Il soutint opiniâtrement qu'on ne pouvoit lui prouver aucune mauvaise intention, dans ces cordes & dans ces poulies. Le grand Prevôt n'omit rien de ce qui étoit de sa charge. Il eut soin de séparer tout d'abord les domestiques de d'Entragues, avant qu'ils eussent pû rien concerter, ni entr'eux, ni avec leur maître. Mais malgré la colere que Henri fit éclater, on sent dans toute cette procédure, un air de faveur tout-à-fait propre à rassurer le coupable. Quoique le Cordier fournît tous les éclaircissemens nécessaires, & qu'il chargeât grievement un nommé Giez, entr'autres, on aima mieux en croire cet accusé, sur la simple parole qu'il donna, de n'avoir connoissance de rien, & il ne fut pas même enfermé. J'envoyai de mon gouvernement où j'étois, pendant ce nouveau débat, des ordres à mon lieutenant de la Bastille, pour resserrer plus étroitement le comte d'Auvergne : c'est à quoi tout cela aboutit.

Mettons de suite la fin d'une autre

affaire, commencée & presqu'achevée l'année précédente, c'est l'entiere 1605.
réhabilitation des Jésuites. Ces Peres crurent qu'il y manqueroit toujours quelque chose; quelques témoignages qu'ils reçussent de la bienveillance de Sa Majesté, tant qu'on verroit subsister la (4) pyramide élevée sur le sol

(4) Cette pyramide ou pillier, d'environ 20 pieds de hauteur, assez bien travaillée, étoit placée vis-à-vis le palais, n'y ayant que la rue entre deux. Au-dessus du piedestal, étoit gravé sur les quatre faces, dans autant de plaques de marbre noir, l'arrêt du Parlement, dont il a été fait mention ci-devant, à l'occasion du procès de Jean Châtel, avec des inscriptions, conçues dans les termes les plus flétrissans pour les Jésuites. Nous n'avons garde de rapporter ici ces inscriptions qui se sont conservées dans *les mémoires de la Ligue*, *tome 6*. *D'Aubigné*, *tome 3. liv. 4. chapitre 4. Les Mss. R. vol. cotté* 9033. où se voit aussi la traduction françoise qui en fut faite en ce tems-là, & dans quelques autres écrits.

M. de Thou & le Mercure françois, qu'on peut encore consulter, sur la démolition de la pyramide, *année* 1605, conviennent avec M. de Sully, qu'il y avoit une espece de justice à bisser ces inscriptions, en rétablissant les Jésuites, ces deux arrêts se contredisant l'un l'autre; mais ils marquent aussi qu'on se récria fortement sur la destruction du pillier, qui fut renversé

de la maison de Châtel. Sa Majesté
1605. pressée, priée, persécutée sur cet article, consentit à la fin qu'il fût remis en plein jour au mois de Mai, par le lieutenant civil Miron, envoyé pour ce sujet par Sa Majesté, & l'on construisit une fontaine à la place. « Les » lettres, dit P. Mathieu, *t.* 2. *liv.* 3. » *p.* 683. en furent » adressées à M. de » Sully, comme grand » voyer. Les principales statues furent » portées aux grottes » de Saint Germain.

Les ennemis des Jésuites se vengerent, en répandant dans le public, une infinité de petites pieces, en vers & en prose très-sanglantes, sur tout ce qui se passa en cette occasion qu'on ne doit pas non plus s'attendre à voir ici. Ils releverent avec malignité, qu'en abattant les quatre figures représentantes les quatre vertus qui étoient aux quatre coins de la pyramide, au-dessus des inscriptions, on avoit commencé par celle de la Justice, ce qui étoit un pur effet du hasard, ou peut-être n'est point vrai du tout. L'estampe de cette pyramide ne fut que plus curieusement recherchée après cela, chez Jean le Clerc, où jusque-là elle s'étoit imprimée avec privilege, mais Henri en envoya chercher la planche, trois mois seulement avant qu'il fût assassiné. La plupart des inscriptions dont la pyramide étoit ornée, & dont MM. de Thou, de Serres, Mézerai & quelques autres Historiens ont déploré le renversement, étoient de la composition de Joseph Scaliger, trop bon Protestant pour ne haïr pas infiniment la société des Jésuites. *M. chr. & dogm. tom.* 1. *pag.* 30.

à la délibération de son conseil. Je croyois, & beaucoup d'autres pensoient comme moi, que ce n'étoit point traiter la société en ennemie, que de conclure à biffer seulement l'inscription, un peu forte à la vérité, dont cette pyramide étoit chargée; mais elle avoit su si bien gagner la plus grande partie de ceux qui composoient le conseil, qu'elle en obtint un arrêt tel qu'elle le demandoit. 1605.

Ce que je fis en cette occasion, ne me paroît pas mériter tout le poids de l'indignation des Jésuites; cependant ma perte parut dès-lors à ces Peres, & sur-tout aux trois qui jouoient le plus grand rolle à la cour, importer si fort à la Religion, à la cause commune & à leur intérêt particulier, qu'il fut résolu qu'on y travailleroit avec beaucoup d'ardeur. Aux trois Jésuites fut associé pareil nombre des principaux Seigneurs de la cour, que je ne nommerai point non plus. Il ne fut besoin que de réveiller en eux de vieilles idées de Ligue, dont le nom étoit à la vérité proscrit à la cour, mais non pas l'esprit, ni la politique. Il ne leur fut pas difficile de grossir en

1605. peu de tems considérablement leur parti, en y faisant entrer tous ces courtisans voluptueux, dont on convenoit que c'étoit avec plus d'imprudence que d'injustice, que je censurois la vie molle & efféminée. En se rendant utiles à leurs associés, les Jésuites s'en servirent à leur tour si avantageusement pour eux-mêmes, qu'en fort peu de tems on leur vit fonder nombre de colléges dans plusieurs des principales villes du royaume, & y appliquer des revenus considérables.

Ils ne trouverent pourtant pas partout une égale facilité à réussir. Ceux de Troyes, par exemple, de Rheims & de Langres, ne reçurent pas favorablement les offres que la société leur fit de ses services. Il fallut avoir recours aux lettres de Sa Majesté. Les peres Cotton & Gauthier furent chargés de les demander au Roi, à qui tant de requêtes l'une sur l'autre, ne laissoient pas de donner quelquefois à penser. Il leur répondit qu'il ne demandoit pas mieux que de les gratifier en tout, mais qu'il craignoit qu'à la fin ils ne compromissent l'autorité

royale. Il leur cita pour exemple (5) Poitiers, où, malgré les mandemens 1605.

(5) Ce que dit ici l'Auteur, de la difficulté qu'eurent les Jésuites à se faire recevoir dans Poitiers, me surprend d'autant plus, que le Septenaire met nommément cette ville au nombre de celles qui demanderent à avoir les Jésuites. *Fol.* 438. Mathieu compte vingt de ces villes, & n'y oublie pas Poitiers, » parce que, dit-il, » leurs colléges & éco» liers étoient meil» leurs que les autres. *Tom.* 2. *liv.* 3. *pag.* 606. & 686. Si je ne voyois nommés ici l'Evêque & les Tréforiers de France, je croirois que ce que M. de Sully appelle la ville, ou le plus grand nombre des bourgeois, ne comprend que les Calvinistes, qui en composoient peut-être en effet la plus grande partie. L'Evêque de cette ville, qui étoit en liaison particuliere avec ce Ministre, comme il paroît par les lettres de l'un & de l'autre, rapportées dans nos mémoires, pouvoit bien lui-même, par politique, s'opposer à l'établissement des Jésuites, aussi-bien qu'un grand nombre des principaux habitans de la ville, même Catholiques, persuadés que par-là ils feroient leur cour au gouverneur de la province, quoiqu'il ne l'exigeât pas ouvertement. C'est par de pareils motifs qu'on agit trop souvent, & qu'à la honte & aux dépens de la Religion qu'on professe, on se conduit dans la vie. Ce soupçon, qui n'est pas sans fondement, peut aussi donner quelque jour pour défendre, ou du moins pour justifier le pere Cot-

qu'ils avoient obtenus de lui, depuis
1605. près de deux ans qu'ils travailloient à se faire recevoir dans cette ville, ils n'avoient pu venir à bout de rien, quoiqu'en même tems, elle fît instance pour la fondation d'un college royal. Le pere Cotton repartit, que ce qui s'étoit passé à Poitiers, n'emportoit aucune conséquence pour les autres villes, parce qu'ils n'auroient pas le malheur de trouver par-tout dans leur chemin, des personnes aussi puissantes, aussi respectées dans la province, & aussi favorisées de Sa Majesté même, qu'ils en avoient trouvé dans l'affaire de Poitiers.

ton, dans le démêlé entre M. de Sully & ce Pere, que l'Auteur commence à rapporter. Il s'applique aussi aux plaintes, que nos mémoires mettent plus bas dans la bouche de ceux de Poitiers, que les Jésuites y ayant enfin été reçus, leur collége de bon qu'il étoit auparavant, étoit aussi-tôt devenu fort mauvais; & que ces Peres n'avoient réussi qu'à mettre la division entre les deux partis. Ces deux ou trois articles ont une liaison naturelle entr'eux, & l'on peut encore y joindre celui de l'opposition de la ville de Metz à recevoir les Jésuites dont il sera fait aussi mention.

Le Roi n'eut pas besoin de toute la pénétration avec laquelle il se piquoit quelquefois de connoître aux gestes seuls & à l'air du visage de ceux qui lui parloient, tout ce qu'ils avoient dans le cœur (6). Il répliqua au pere Cotton, qu'il entendoit de reste tout ce qu'il vouloit dire, mais qu'il étoit assuré que c'étoit une pure calomnie, fondée de la part du pere, sur des rapports qu'on lui avoit faits; parce que m'en ayant parlé à moi-même, loin d'avoir paru être dans les dispositions qu'il me supposoit, je l'avois assuré que je ne nuirois point à cette entreprise, & même que je l'appuierois. « Ah! » ah! sire, reprit le pere, Dieu me » garde d'offenser, fâcher, ni mal par- » ler de ceux que vous aimez, & dont » vous croyez être si bien servi, je ne » cesserai jamais de les honorer & de » les servir moi-même; mais si votre » Majesté vouloit bien qu'on lui fît » connoître la vérité par de bonnes » preuves, rien ne seroit si facile que

1605.

(6) Mathieu a remarqué la même chose dans Henri IV. » Il » jugeoit, dit-il, des » actions & des paroles, sur la mine & » sur les yeux. *Tom. 2. liv. 4. p. 807.*

1605. » de lui justifier clairement, qu'il n'y a » point de supposition dans tout ce » que j'ai eu l'honneur de lui dire ». Le Roi lui demanda plus sérieusement encore, s'il étoit bien sûr de prouver ce qu'il venoit d'avancer, le Pere le confirma de nouveau. « Hé bien! lui » dit le Roi, en le congédiant, j'y » aviserai ». Et il m'envoya chercher à l'heure même.

Arrivé aux Tuileries, Henri me prit par la main, & me mena dans l'orangerie, où en se promenant, il me demanda, comme sans dessein, où en étoit l'affaire du collége des Jésuites à Poitiers. Je lui répondis que je n'en savois rien, ne m'en étant point mêlé, pour les considérations que je lui avois marquées. « Regardez bien à ce » que vous dites, reprit ce Prince; » car on m'a voulu persuader que » vous seul empêchez cet établissement ». Je lui assurai avec serment, que directement, ni indirectement, je n'y avois pas fait la moindre opposition, que je n'avois pas même témoigné y avoir la moindre aversion. « Oh bien! puisque cela est ainsi, me » dit Henri, ne faites semblant de

» rien, & n'en parlez à personne ». 1605.
En rentrant dans le Louvre, il prit de même le pere Cotton en particulier, & lui dit : « or ça, mon Pere, » qui vous a fait tous ces beaux contes » touchant M. de Rosny? car cela est » entierement faux, comme je m'en » étois toujours bien douté ». Cela ne se trouvera point faux, sire, répondit le pere Cotton; & pour ne laisser aucun doute à Sa Majesté, sur la vérité de ces paroles, il l'appuya en ce moment, sur des lettres écrites par moi à l'évêque de Poitiers, aux trésoriers de France de cette ville, aux Sainte-Marthe & autres, sur lesquels je pouvois tout, dit-il, & à qui je mandois formellement de s'opposer à l'établissement de la Société; qu'il avoit vu ces lettres de ses propres yeux, entre les mains d'un homme plein d'honneur & de droiture, & qui les lui avoit fait lire. « Me feriez-vous bien » voir ces lettres, lui dit le Roi? Oui, » sire, reprit le Jésuite, quand il vous » plaira ». Sa Majesté, qui avoit balancé jusques-là entre le Pere & moi, ne pût s'empêcher cette fois de le croire à mon préjudice. « Je parlerai de-

Geoffroy de S. Belin, évêque de Poitiers.

» main à vous, lui dit ce Prince, &
1605. » je vous donnerai tous les ordres qui
» vous seront nécessaires ».

Je retournai encore le lendemain matin aux Tuileries, sur les huit heures, Sa Majesté me l'ayant envoyé dire de fort grand matin. Elle me parla des dépêches ordinaires, & des affaires courantes, puis elle me mena, comme la veille, dans l'orangerie, où je devinai, seulement à l'air de son visage, une partie de ce qu'elle alloit me dire. « Vous savez, me dit ce Prince, combien je vous aime; mais » vous savez aussi combien j'aime la » vérité, & je hais le déguisement. » Vous en avez eu avec moi; & quoique je ne vous cache aucun de mes » secrets, vous avez usé de dissimulation dans ce que je vous ai demandé » au sujet des Jésuites. Ce n'est pas » que je m'offense de la chose en soi; » comme ils ne vous témoignent pas » beaucoup d'amitié, je ne m'étonne » point que vous ne soyez pas le solliciteur de leurs affaires; mais je suis » fâché de voir que vous ne m'en » avez pas parlé franchement, vous qui » faites profession d'être vrai & sincere.

J'écoutois le Roi sans rien dire, par un effet de ma surprise. « Voilà, 1605.
» sire, lui dis-je enfin, la plus grande » imposture du monde. Je ne vous demande d'autre grace, que d'en poursuivre l'éclaircissement jusqu'au bout. » Si l'accusation des Jesuites se trouve » véritable, usez en mon endroit de » toutes les punitions qu'il vous plaira, je ne m'en plaindrai point; mais » aussi si elle est fausse, permettez-moi, sire, je vous en supplie très-humblement, que je m'en fasse une » justice exemplaire, afin de prévenir » dans la suite, tout autre dessein semblable à celui-là; parce que s'il falloit que je ne fusse continuellement » occupé qu'à faire des apologies pour » ma défense, il ne me seroit plus possible de vaquer à toutes les affaires » de l'état, dont le nombre & le » poids passent déjà ma portée. Quoi! » interrompit ce Prince, vous n'avez » rien écrit contre les Jésuites & leur » collége à qui que ce soit, ni de près, » ni de loin? Rafraîchissez votre mémoire, ajouta-t-il, afin de ne vous » engager à rien soutenir, dont le contraire puisse être prouvé. Non, sire,

1605. » répliquai-je, je vous le jure sur mon » Dieu & mon salut. Comment! pour» suivit le Roi, avec une véritable in» dignation, voilà de malins esprits, » & qui ne peuvent se lasser d'envier » la vertu, & de nuire à ceux qui me » servent bien. Laissez-moi faire, je » veux approfondir cette menée, & » en découvrir la source & les au» teurs ».

Il me quitta pour s'en aller à la messe aux capucins, où il savoit qu'il trouveroit le pere Cotton. Il l'appella; & l'ayant encore mis sur la question des jours précédens, il lui demanda où étoient les lettres qu'il lui avoit dit avoir vues. « Elles sont, sire, lui » dit le pere, entre les mains d'une » personne d'honneur, & je garantis » la vérité de ce que cette personne » m'en a dit, comme de ce qu'elle » m'en a montré. C'est assez, reprit Sa » Majesté, mais allez me les chercher, » afin que je les voie. Je connois son » écriture & son seing, comme le mien » propre, ayant reçu plus de deux mil» le lettres de lui en ma vie ». Le Pere se sentit embarrassé d'un ordre qui venoit si mal-à-propos. Il chercha à l'é-

luder, en prenant Sa Majesté à témoin de sa bonne foi & de son aversion pour le mensonge. « Je veux bien vous » croire, lui dit ce Prince ; mais je » veux aussi le faire croire aux autres, » en leur présentant les lettres : ainsi, » ne manquez pas, poursuivit-il, en » prenant un ton tranchant, de me les » apporter ; car, encore une fois, je » veux les voir, pour convaincre de » malice & de fraude ceux qui le méri- » teront. Allez, & revenez aussi-tôt. 1605.

Il n'y avoit rien à répliquer à tout cela. Le Pere salua Sa Majesté, & s'éloigna. Mais le Roi l'attendit inutilement tout le reste du jour, dont il s'excusa le lendemain matin, sur l'absence de la personne dépositaire des lettres ; mais il falloit trouver une autre excuse, qui coûtoit bien davantage au pere, sur ce qu'il revenoit sans les apporter. Il dit au Roi qu'un malheur avoit voulu que le valet de chambre de ce Seigneur eût jetté au feu les lettres, avec d'autres papiers. Au défaut de lettres, il apporta mille nouvelles assurances, mais le Roi n'étoit plus d'humeur à se payer de cette monnoie, » Commment ! dit-il, en l'in-

1605. » brusquement avec colere, on a brûlé
» vos lettres ! Cela n'est pas croyable.
Et comme il vit que le pere Cotton, qui sentoit bien que cette affaire n'étoit plus pour en demeurer-là, ne faisoit que biaiser dans ses réponses, & se contentoit de demander qu'on ne parlât plus de tout ce qui s'étoit passé, il le quitta brusquement. « Vous ne savez » pas aussi, me dit ce Prince, en » s'approchant de moi, & me tirant » à quartier, » vos lettres ont été brû» lées.

Je revenois trouver Sa Majesté, pour lui proposer de mon côté un expédient, qui m'avoit paru propre à fermer la bouche à mon accusateur. C'étoit d'engager le Roi à écrire à l'évêque de Poitiers, & aux Officiers de cette ville, pour se faire représenter toutes les lettres qu'ils avoient reçues de moi, & de leur écrire moi-même, de la maniere la moins suspecte. J'apportois avec moi tous ces originaux de lettres, auxquels Sa Majesté ne trouva rien à changer. Elle fit écrire incontinent celles qui étoient en son nom ; & enfermant les unes & les autres dans un
même

même paquet, elle en chargea le courier Conſtant. L'évêque & les officiers de ville firent partir le ſieur de la Pariſiere, afin qu'il ſatisfît Sa Majeſté ſur tout ce qu'elle déſiroit ſçavoir. La Pariſiere atteſta à mon ſujet, au nom de tous ſes concitoyens, qu'ils avoient regardé les lettres que je leur avois écrites, comme remplies de diſpoſitions favorables pour les Jéſuites, & il préſenta au Roi toutes celles qu'on avoit pu ramaſſer. 1605.

Parmi un aſſez grand nombre, où il n'étoit queſtion que des affaires de la province, il s'en trouva quatre, dans leſquelles il étoit parlé des Jéſuites. Trois de ces lettres, adreſſées à Sainte-Marthe, Lieutenant Général, & à ſon frere ſéparément, & au Bureau des Finances, étoient copiées toutes trois les unes ſur les autres, & voici ce qu'on y liſoit, à la ſuite d'un autre détail: » Quant à ce qui eſt du collége des Jéſuites, je ne ſçais pas » pourquoi vous vous y rendez ſi difficiles, & pourquoi vous réitérez ſi » ſouvent vos inſtances pour ce collége royal, dont vous m'avez écrit, » puiſque vous connoiſſez, comme je

1605.

» vous l'ai mandé plusieurs fois par le
» sieur de la Parisiere, que vous n'ob-
» tiendrez jamais du Roi les moyens
» nécessaires pour le dernier, & qu'il
» veut absolument l'autre. C'est donc
» à vous à user de prudence, & à faire
» de bonne grace, afin qu'on vous en
» sçache gré, ce qu'aussi-bien vous
» ferez à la fin, malgré vos inten-
» tions. Ne songez seulement qu'à éta-
» blir de tels réglemens, en les rece-
» vant, qu'ils ne puissent troubler le
» repos de la ville, ni de la province,
» ni altérer l'union & la bonne corres-
» pondance qui se voit entre ceux des
» deux religions, afin que le Roi soit
» également bien servi de tous.

La quatrieme de ces lettres, adressée à M. l'évêque de Poitiers, a quelque chose encore de plus fort. Quelques affaires & quelques complimens remplissent le commencement, à la suite desquels le Roi lut ces paroles: » Quant aux Jésuites, je me suis tou-
» jours bien douté qu'ils ne trouve-
» roient pas tant de gens affectionnés
» & charitables en effet, comme en
» paroles. Pour mon égard, si la pro-
» vince les désire, & qu'ils soient ré-

plus d'y vivre doucement, sans 1605.
igrir les esprits, & empêcher la
onne intelligence des deux reli-
ions, je serai bien-aise de les voir
1 mon gouvernement, & je les fa-
oriserai dans tout ce que je pour-
ai; mais s'ils y apportoient de la
ivision, altération & défiance, j'ai-
erois beaucoup mieux qu'ils fus-
nt ailleurs.

e courier du Roi, en repassant à
s, où il ne trouva plus Sa Majesté,
venoit de partir pour Fontaine-
au, me laissa la réponse particulie-
ue M. l'évêque de Poitiers faisoit
lettre que je lui avois écrite. Voi-
e qu'elle contenoit. Que le pere
ussy Jésuite, étoit venu lui appor-
une lettre de la part du pere Cot-
, dans laquelle ce pere paroît le
venir sur certaines lettres préten-
s écrites par moi à lui évêque,
tre l'établissement & l'honneur de
ociété, & sur des plaintes que ce
les croyant vraies, a faites contre
à Sa Majesté; qu'à la lecture de
e lettre, il avoit fait convenir le
Moussy, que son confrere avoit
rand tort de croire une chose de

cette conséquence si légérement, & plus grand tort encore de l'écrire, & de la porter aux oreilles du Roi; que le pere Moussy avoit vu toutes les lettres que j'avois écrites à lui évêque, & qu'il n'y avoit rien trouvé d'approchant; qu'il s'est chargé de détromper le pere Cotton, en lui faisant part de ce qu'il avoit vu.

1605.

L'évêque de Poitiers, qui croit bonnement l'existence de cette lettre imaginaire d'accusation contre moi, que le pere Cotton lui mandoit qui lui étoit venue de Poitiers, & qui est persuadé apparemment, que c'est me rendre service, aussi-bien qu'à lui, que de travailler à découvrir quel en est l'auteur, me mande qu'il y va donner tous ses soins, & qu'on lui a déjà dit le jour précédent, qu'elle est signée *Guillaume*; mais que personne ne pouvoit mieux le sçavoir que le pere Cotton lui-même, parce que quoiqu'il lui mande encore que c'est lui pere Cotton qui a jetté cette lettre au feu, il ne doit pas avoir oublié qu'elle en étoit la souscription. La lettre de cet évêque est datée du 23 Mars 1605. Je la fis voir à Sillery, qui partoit

pour Panfou, d'où il se rendoit à Fontainebleau, afin qu'il en fît son rapport au Roi ; mais ce Prince voulut que je la lui portasse à Fontainebleau, avec les copies de celles qui m'avoient été renvoyées de Poitiers. Je m'apperçus que la nouvelle preuve de ma sincérité qu'il avoit eue en cette occasion, avoit ajouté quelque chose à ses sentimens pour moi. 1605.

Il envoya le lendemain chercher Richelieu & Pont-Courlay, & leur demanda s'ils ne sçavoient point par qui étoient suggérées au pere Cotton les plaintes qu'il avoit faites de moi, & s'ils n'y avoient point eux-mêmes quelque part. Ils lui dirent que bien loin d'y avoir trempé, ils avoient fortement conseillé au pere Cotton, de ne jamais parler à Sa Majesté de ces lettres, soit imaginées, soit fabriquées par un imposteur, & données sous un nom supposé, parce que si elle ajoutoit foi à ce que je lui disois dans des choses où ma religion pouvoit me rendre suspect, à plus forte raison me croiroit-elle par préférence à des rapports frivoles. Henri répondit qu'il falloit

qu'ils cherchassent à me faire prendre
1605. le même parti de la modération qu'ils avoient conseillé au pere Cotton : » Ne cherchant, dit-il, qu'à éloigner » toute occasion de mésintelligence » entre mes bons serviteurs dans les » affaires, tant politiques qu'ecclé- » siastiques ». Il leur permit, s'ils ne pouvoient réussir autrement à nous réconcilier, de rejetter sur lui-même une partie du tort.

Je me rendis de bonne grace à un raccommodement. Après que les deux agens m'eurent assuré que le pere Cotton n'avoit eu aucune volonté de m'offenser, ils me prierent de permettre que ce pere vint m'en assurer lui-même, en me baisant la main. J'y consentis encore,& ils me l'amenerent dès le lendemain. Ce pere me dit qu'il étoit bien vrai qu'il s'étoit plaint d'avoir un ennemi secret dans l'affaire du collége de Poitiers, mais qu'il avoit été bien éloigné de penser que ce fût moi; cependant que Sa Majesté l'avoit compris ainsi, & me l'avoit fait entendre de même; ainsi qu'il n'y avoit qu'un simple mal entendu dans cette

affaire ; qu'il ne laissoit pas d'en être au désespoir, & qu'il n'en étoit que plus disposé à me rendre ses très-humbles services. Voilà comment se termina une affaire, qui de part & d'autre avoit fait faire bien des démarches. 1605.

C'est peut-être par une suite de cette réconciliation, que le pere Richeome de Bordeaux me fit présenter sur la fin de l'année, par le pere Cotton lui-même, un Livre de sa composition, avec une épître dédicatoire très-flateuse. Il y marquoit que quoique ce Livre ne fût pas fort goûté de ceux de ma religion (il s'y agissoit du pélerinage de Lorette), il n'avoit pourtant fait aucune difficulté de me l'offrir, ni même douté que je ne lui fisse un accueil favorable, par le motif de mon attachement au Roi, qui y étoit exalté dans les termes les plus magnifiques. Il y en joignoit un second, qui étoit purement de son invention, c'est que je me sentois, à ce qu'on lui avoit assuré, une disposition à embrasser la croyance romaine, qui prenoit de nouvelles forces de jour en jour. Il me rappelloit un autre petit présent tout semblable, qu'il m'avoit fait dès l'an-

1605. née précédente, en m'envoyant sa *Plainte apologétique des Jésuites, au roi* (7). Je lui dis dans ma réponse, que me sentant assez de force pour aimer jusqu'à mes ennemis, sa Société [illegible] à plus forte raison, ce que je sentois pour elle, lorsqu'elle [illegible] disoit de mes amis. Je lui rendis c[illegible]plimens pour complimens, s[illegible]aits pour souhaits, & même Livre sur Livre, car je lui envoyai le [illegible]oyage de Jérusalem, pour celui [illegible] Lorette.

Si quelqu'un dou[illegible] de la sincérité de cette dispositio[illegible] des Jésuites à mon égard, qu'il att[illegible]de un moment, il sçaura à quoi [illegible] en tenir. Je ne veux rien omett[illegible] des circonstances du fait que je v[illegible]s rapporter, parce que je crois [illegible] elles n'ennuyeront point, regard[illegible]t deux personnes aussi connues à [illegible] cour, que le duc d'Epernon & [illegible]rillon (8), Mestre de Camp du Régiment des Gardes.

(7) C'est le dernier des ouvrages de ce pere, contre Antoine Arnaud. Il écrivit beaucoup, & avec assez de succès, en faveur de sa Société.

(8) Louis Berton de Crillon, ou Grillon, Gentilhomme avignonnois, également connu par son caractere singulier, & par une intrépidité, qui lui fit donner le nom de l'*Homme sans*

Celui-ci avoit pris pour moi au commencement, les mêmes sentimens que presque tous les courtisans. Il vint à m'aimer plus encore qu'il ne m'avoit 1605.

peur. Je trouve dans la vie du duc d'Epernon, un trait fort propre à être placé ici, à côté de ce que rapporte M. de Sully sur ce gentilhomme. « Le duc de » Guise, auprès duquel il avoit été envoyé après la réduction de Marseille, » voulant l'éprouver, » proposa, dit l'historien, à quelques gentils-hommes, de » faire soudainement » donner l'allarme devant le logis de Grillon, comme si les » ennemis eussent été » maîtres de la ville. » En même-tems, il » fit mener deux chevaux à la porte du » logis, & monta à la » chambre de Grillon. » Il lui dit que tout » etoit perdu; que les » ennemis étoient » maîtres du port & » de la ville; qu'ils » avoient forcé les gardes, chassé & rompu tout ce qui s'étoit opposé; que n'y » ayant plus moyen » de leur résister, il » avoit pensé qu'il valoit mieux se retirer, » que d'augmenter » leur victoire par leur » perte; qu'il venoit » se joindre à lui, afin » qu'ils fissent ensemble leur retraite, » qu'il avoit fait amener deux chevaux, » qui les attendoient » à la porte; qu'il le » prioit de se hâter, » afin qu'ils ne fussent » point surpris du tems » & des ennemis. Grillon étoit endormi, » lorsque l'allarme fut » donnée, & n'étoit » presque pas éveillé, » lorsque le duc de » Guise lui tenoit ce » discours. Sans s'émouvoir d'une si » chaude allarme, il » demande ses habits » & ses armes, &

1605. haï, après une petite aventure qui nous arriva à tous deux au siége de Charboniere, pendant la guerre de Savoye. Grillon avoit été logé à Aiguebelle, petite ville au pied du fort, où il commandoit nos gens de pied, & venoit souvent visiter le quartier de l'artillerie où j'étois. Il se trouva un jour à côté de moi dans un pré, d'où j'observois un ravelin que je voulois faire battre, & où nous étions moi &

» dit: qu'il ne falloit » pas croire légére- » ment tout ce qu'on » rapportoit des en- » nemis ; mais que » quand les avis se- » roient véritables, il » valoit bien mieux » mourir les armes à » la main, que de » survivre à la perte » de cette place. Le » duc de Guise, ne » pouvant le détour- » ner de sa résolution, » sort avec lui de la » chambre ; mais » comme il fut au » milieu du degré, » ne pouvant plus se » contenir, le rire lui » échappa, & alors » Grillon s'apperçut » de la raillerie. Il » prit un visage beau- » coup plus sévere, » que lorsqu'il pen- » soit aller combattre; » & serrant le duc de » Guise par le bras, » lui dit en blasphé- » mant, car il com- » mençoit tous ses dis- » cours par des ser- » mens horribles : » *Jeune homme, ne te* » *joue jamais à sonder* » *le cœur d'un homme* » *de bien. Par la mort!* » *si tu m'avois trouvé* » *foible, je te donne-* » *rois de mon poi-* » *gnard dans le cœur.* & se retira sans lui rien dire davantage. pag. 176.

ceux qui m'accompagnoient, à la portée d'une batterie, dont les décharges commencerent à devenir si vives & si fréquentes, que pour ne pas risquer inutilement tant de vies, je voulus remettre ce qui me restoit à faire, à un tems moins clair. « Quoi! mor- 1605.
» bieu, mon grand-maître, me dit Grillon de l'air & du ton que chacun sait, » craignez-vous les arquebusa-
» des en la compagnie de Grillon?
» Arnidieu! puisque je suis ici, elles
» n'oseront approcher. Allons, allons
» jusqu'à ces arbres que je vois à deux
» cens pas d'ici, nous reconnoîtrons
» de là plus aisément. Hé bien! al-
» lons, lui répondis-je en riant; nous
» jouons à qui se montrera le plus fou;
» mais vous êtes le plus vieux des
» deux, je veux faire voir aussi que
» vous êtes le plus sage ». J'aurois peut être mieux fait de ne faire aucune attention à ses paroles. Je le pris par la main, & le menai si loin encore au-delà de ces arbres qu'il avoit montrés, que le plomb commença à siffler d'une étrange maniere à nos oreilles. « Ar-
» nidieu! dit Grillon, ces coquins-
» là n'ont point d'égard au bâton de

» grand-maître, ni à la croix du Saint
1605. » Esprit, & pourroient bien nous estropier. Gagnons cette rangée d'arbres & ces haies qui nous mettront plutôt à couvert; car, par la corbieu! je vois bien que vous êtes un bon compagnon, & digne d'être grand-maître. Je veux être toute ma vie votre serviteur, & que nous fassions une amitié inviolable. Ne me le promettez-vous pas »? Je mis ma main dans la sienne, qu'il me tendoit en signe d'union; & il y fut si fidele depuis ce moment-là, qu'il n'avoit jamais tant rendu à personne, pas même, disoit-on, au Roi; & il ne pouvoit se taire sur l'aventure qui y avoit donné lieu.

On a vu aussi comment j'avois regagné l'amitié du duc d'Epernon. Il vint me prier au commencement de l'année, de lui faire délivrer en argent comptant ses appointemens & états de colonel du régiment des gardes. Je voulus lui faire comprendre qu'il étoit payé de tout ce qui pouvoit lui appartenir, dans la solde de ce régiment; que ce qu'il exigeoit de plus, n'étoit qu'une possession sans titre, ou plutôt

une usurpation qu'il avoit faite pendant sa faveur auprès de Henri III. 1605.
(C'est une découverte que je venois de faire), & que j'étois résolu de la lui retrancher dans la suite, à moins qu'il ne m'apportât un ordre du Roi, qui lui accordoit ce supplément par forme de gratification. D'Epernon se piqua de ce discours, & en porta ses plaintes au Roi, à qui il voulut faire croire que j'étois devenu son ennemi. Pour le détromper, Sa Majesté lui rappella le conseil tenu à Blois, où je m'étois opposé à l'avis de M. le comte de Soissons, qui vouloit qu'on le fît arrêter avec le maréchal de Biron. Cette particularité, que d'Epernon n'avoit jamais sue, fit un grand effet sur son esprit. « M'assurez-vous, sire, dit-il, » au Roi, que M. Rosny m'a rendu » ce bon office ? Oui, lui répondit ce » Prince, je vous en assure, & vous » pouvez me croire, car je ne suis pas » menteur, sur-tout dans les choses » de conséquence.

D'Epernon partit le jour même de Fontainebleau pour venir à Paris, en carrosse de relais, devant en trouver

à Essonne un des siens, qu'il y avoit
1605. envoyé auparavant. J'avois fait la même chose de mon côté, pour me rendre de Paris à Fontainebleau, où je venois d'être mandé par Sa Majesté. Nous nous rencontrâmes vis-à-vis d'une chapelle, au-dessus d'Essonne. D'Epernon dit à son cocher d'arrêter, & me cria; qu'il me prioit qu'il pût me dire un mot. Nous mîmes pied à terre. « C'est vous avoir eu trop long-tems » une très-grande obligation, me dit- » il, sans vous en avoir fait les remer- » cimens que je vous dois ». Il m'instruisit de ce qu'il venoit d'apprendre de la bouche du Roi; & dans le transport de sa reconnoissance, il me donna toute sorte de louanges & d'assurances d'attachement. Je lui répondis, comme je le pensois, que la circonstance dont il me parloit, ne l'obligeoit à rien envers moi, parce qu'un honnête homme doit son suffrage à l'innocence, indépendamment de tout; qu'il connoîtroit encore mieux par la suite, que toutes mes intentions étoient droites dans ce qui le regardoit, & meilleures que quelquefois il ne l'avoit

cru. Cette affaire nous remit si parfaitement, qu'étant sur le point de partir pour la Guyenne huit jours après, d'Epernon vint me voir, pour exiger de moi un de ces services qu'on se fait un plaisir de rendre à ses amis. 1605.

Il avoit appris que Grillon étoit fortement sollicité de se défaire de sa charge de mestre-de-camp, par des personnes qui ne l'aimoient pas, & en faveur d'autres personnes qu'il n'avoit pas plus de sujet d'aimer; & comme il n'ignoroit pas que Grillon faisoit tout pour moi, il s'agissoit de l'empêcher de se démettre, du moins jusqu'à son retour de Guyenne; ce que je lui promis. On fit entendre à Sa Majesté, pendant ce voyage de d'Epernon en Guyenne, des choses à son désavantage, qui déterminerent le Roi à donner la mestre-de-camp à un homme qui ne fut pas aussi dévoué au duc d'Epernon, que l'étoit Grillon. Ce ne fut pas sous cette idée que la chose fut proposée à Grillon de la part du Roi. Mais comme il n'exerçoit pas véritablement sa charge avec une grande assiduité, & qu'il devoit faire incessamment un voyage & un assez long,

séjour en Provence, on lui fit entendre que par ces deux raisons, Sa Majesté souhaitoit qu'il prît récompense de sa charge, & lui promettoit de lui en faire trouver un bon prix.

1605. Grillon, singulier & fantasque, comme personne ne l'a jamais été, & déjà un peu frappé d'aliénation d'esprit, ne fit que branler la tête, sans rien répondre, les trois premieres fois qu'on lui proposa l'intention du Roi. Il s'imagina ensuite que c'étoit peut-être moi-même, que Sa Majesté avoit en vue pour succéder à son emploi, & il me le demanda, en me faisant beaucoup d'offres de service, dans une visite d'adieu qu'il vint me rendre. J'eus de la peine à lui ôter cette idée de la tête. Je fus obligé de lui dire que je ne l'accepterois pas, quand on me la donneroit pour rien. « Quoi donc ! » répartit-il aussi-tôt, vous n'estimez » pas la charge de Grillon digne de » vous ? Arnidieu ! mon grand-maî» tre, vous êtes un glorieux ; ayant » passé par mes mains, elle est digne » du plus hupé de tous les courtisans. » Je sais bien, lui répliquai je, qu'un » Grillon vaut mille Rosny ; mais d'au-

» tres raisons m'empêchent d'y pen-
» ser. Oh bien ! c'est assez, dit-il », De 1605.
lui-même il s'engagea à ne s'en défaire, que lorsque je le lui conseillerois, & qu'en des mains qui me seroient agréables ; & il ne fit plus que se mocquer de toutes les propositions que de là en avant on vint lui faire à ce sujet.

Le Roi fut obligé de lui parler lui-même. Il l'envoya chercher, & ne fit que lui répéter les mêmes choses, sur l'incompatibilité de sa charge avec le séjour qu'il vouloit faire dans son pays natal, excepté qu'il y ajouta mille choses obligeantes & polies, sur la valeur & les bons services de Grillon. « A
» ce que je vois, Sire, répondit Gril-
» lon, vous voulez que je me retire de
» votre service, & que je devienne
» tout Papault ; car, comme vous sça-
» vez, je suis né sujet du Pape. Ah !
» non, Grillon, reprit Sa Majesté, ce
» n'est pas là mon intention » ; & elle revint encore à de nouvelles raisons, tirées de la nature de l'emploi de Grillon. « C'est donc à bon escient,
» Sire, lui dit encore Grillon, que
» vous voulez que je me défasse de

1605. » ma charge; & moi, arnibieu! parce » que vous le voulez, je ne le veux » pas, du moins que pour celui à qui » j'en ai parlé.

Ces paroles n'étoient pas d'un esprit bien sensé. Il se retira tout en colere. Le Roi, qui connoissoit son humeur, n'en fit que rire; il prit même la résolution de ne plus lui en parler, tant ce Prince étoit éloigné de tout ce qui pouvoit avoir l'air de violence, à l'égard de ceux qui l'avoient bien servi. Mais ayant conté la boutade de Grillon devant Roquelaure, Zamet, Piles, Fortia, & quelques autres capitaines du régiment des Gardes, quelqu'un dit qu'il n'y avoit que deux moyens de rendre Grillon traitable, d'y employer d'Epernon, & de lui dire que c'étoit pour moi & en mon nom qu'on lui demandoit sa charge. Le Roi dit, que ce ne seroit jamais à la priere du duc d'Epernon, qu'il disposeroit de la mestre-de-camp; que je ne lui ferois pas non plus plaisir de la prendre; mais qu'il croyoit que je ne lui refuserois pas de prier Grillon, de la céder au sujet qu'il avoit en vue. Sa

Majesté ne le nomma point. Elle ajouta seulement, qu'il en étoit aussi digne par sa capacité, qu'en état par ses richesses, de donner une bonne récompense à Grillon, & de tenir tête à d'Epernon. Henri s'adressant ensuite à Piles, à Fortia & à Zamet, leur dit de venir me faire cette ouverture, comme d'une chose qui lui seroit fort agréable, & sans me dire qu'ils avoient eu ordre de ce Prince de m'en parler. 1605.

Je ne répondis d'abord rien autre chose à ces messieurs, sinon que j'avois des raisons de ne point me mêler de cette affaire; & comme ils me pressoient de les leur dire, je leur appris, avec ma sincérité ordinaire, la parole qui me lioit avec le duc d'Epernon, & qui étoit, pour ainsi dire, le gage de notre réconciliation. Lorsqu'on rapporta ces paroles au Roi, il se sentit atteint, comme il me l'a dit depuis, d'un si violent mouvement de colere, qu'il ne se souvenoit pas, disoit-il, de m'avoir jamais tant voulu de mal. On en trouveroit, sans doute, le sujet bien léger, si je ne disois pas en même tems, que ce fut dans cette année, &

précisément dans ce tems-là, que mes
1605. ennemis venoient de frapper contre moi le plus grand coup qu'ils m'ayent jamais porté, & qui me mit véritablement à deux doigts de ma perte, ou du moins de ma disgrace; c'est où j'ai d'abord voulu venir. Libelles, lettres, avis, discours empoisonnés, calomnies attroces, tout ce que l'envie peut suggérer de plus injurieux & de plus noir, venoit d'être mis en usage, & l'étoit encore tous les jours contre moi. Je particulariserai tout cela dans un moment; il suffit pour le présent, de dire que le poison avoit été si habilement & si subtilement apprêté, que quoique prévenu de long tems contre la méchanceté de mes envieux, le Roi n'avoit pu s'empêcher d'y prêter l'oreille, d'où il étoit à la fin passé jusques dans son cœur.

Je n'employerai point ici le style ordinaire de ceux qui ont passé par de semblables épreuves. Lorsqu'ils se recrient avec tant de véhémence contre l'injustice & l'ingratitude des Princes à leur égard, je trouve que toute cette déclamation marque en eux bien de

la vanité, ou bien peu de connoissance du cœur humain. Pour qu'aucun des coups qu'on porte contre les absens, ne soit perdu, il suffit d'avoir trouvé le moyen de l'ouvrir à la défiance; & cette défiance, par combien de raisons ne se trouve-t-elle pas justifiée dans l'esprit de ceux qui ayant tout à conduire, ont aussi tout à prévoir & à craindre, Combien d'apparences de fidélité si bien colorées, que la vérité n'a, pour ainsi dire, presque point d'autres faces sous lesquelles elle puisse se montrer, aux Rois sur-tout, auxquels on diroit qu'elle se plaît à se rendre méconnoissable? Mais combien d'ailleurs de Ministres vraiment affectionnés, devenus traîtres? A toutes ces considérations, se joignoit de la part de Henri, une vue trop curieuse & trop active sur tout ce qui pouvoit être, soit pour le tems présent, soit pour l'avenir, de quelque danger pour l'état; & de la mienne, peu d'empressement à diminuer ses soupçons; ce qui étoit moins un effet d'indifférence, que du témoignage d'une conscience nette & irréprochable. On ne sera plus si surpris que

1605.

les artifices de mes ennemis ayent fait
1605. une impression si profonde dans l'esprit de Henri. Mais après cela, je conviendrai de mon côté, je poserai même pour maxime, que tout Souverain qui se persuaderoit qu'une semblable conduite est propre à soutenir ses intérêts & son autorité, tend directement à détruire l'un & l'autre, en diminuant lui-même de la déférence qu'il doit obliger ses sujets d'avoir pour ceux qu'il en a rendu les dépositaires.

Lorsque les trois hommes qu'il avoit fait agir pour l'affaire de Grillon, lui eurent fait de ma part ce rapport qui lui causa un si vif chagrin, il rencontra fort à propos pour se décharger de ce pésant fardeau, Villeroy, Sillery, la Varenne & le pere Cotton; ce hasard n'étoit pas encore un heureux effet de mon étoile. Il les entretint & de mes paroles, & de ses propres sentimens, avec les mouvemens de la plus violente agitation. » Hé quoi! vous ne dites » mot, leur disoit ce Prince, voyant » qu'ils ne lui répondoient rien? Mais » parbieu! j'en jure, poursuivit Henri, tout ceci ne va pas bien; car » puisque le feu & l'eau se sont bien

» accordés ensemble, (c'est d'Epernon & moi qu'il désignoit par là) » il » faut qu'il y ait de bien plus hauts » desseins, au moins d'un côté, que » je ne l'usse jamais pu imaginer ; mais » j'y donnérai bon ordre ». Il ne tenoit qu'aux quatre auditeurs d'empêcher l'imagination de ce Prince de faire tout ce chemin. Il n'auroit peut-être fallu qu'un mot, mais ils se donnerent bien de garde de le dire. Au contraire, le Roi en ayant ajouté un sur l'utilité dont je lui avois été, tant que j'étois demeuré fidele à mon devoir, & sur le regret qu'il ne pourroit s'empêcher d'avoir en me perdant, pour attiser encore davantage le feu, sous la feinte attention de remettre l'esprit de Sa Majesté, ils se mirent à louer à l'envi mon intelligence dans les affaires, le caractere actif & l'ardeur infatigable de mon esprit, d'où ils passerent au besoin que tous les membres de l'état avoient de moi, à la dépendance où ce besoin les mettoit, au crédit que je m'étois acquis chez tous les étrangers, & à l'habileté de tout remuer sans sortir de mon cabinet ; louanges que je ne méritois ni dans

1605.

leur bon, ni dans leur mauvais sens.
1605. Il faut bien que rien ne coûte à l'envie, puisqu'elle se force jusqu'à louer. Non-seulement elle loue ceux qu'intérieurement elle abhorre ; mais elle donneroit encore là-dessus des leçons à la flaterie elle-même.

Les quatre confidens durent bien s'applaudir du dernier trait qu'ils m'avoient gardé, lorsqu'ils virent qu'ils n'avoient tempéré les bouillons de colere du Roi, qu'en y mêlant ceux de l'inquiétude, de la jalousie & de l'appréhension. Ce qu'ils reconnurent, en lui entendant dire, que si je me livrois à l'ambition d'être chef de parti, j'avois tant de gens à moi, que j'étois capable de causer plus de mal à l'état, que n'avoit fait l'Amiral de Coligny. Ils crurent qu'il ne falloit plus que laisser fermenter ces noires idées, & prirent congé du Prince, après lui avoir ainsi enfoncé la pointe jusques dans le fond du cœur, Dans cette situation, Henri ne fut plus capable de secret, ni de ménagement. Il parla publiquement de moi, comme d'un rebelle, & toute la cour se trouva incontinent

incontinent remplie du bruit de ma disgrace, & de ma ruine prochaine. 1605.

J'y avois aussi mes partisans & mes amis, qui long-tems avant que la chose en vînt à ce point, m'avoient averti de tout ce qui se tramoit contre moi entre mes ennemis, & de ce qui se disoit de la part du Roi. Je ne sçavois si le plus court n'étoit pas d'agir comme j'avois déjà fait, dans mille petites occasions semblables, où de lui-même Henri étoit revenu de ses soupçons à sa maniere naturelle de penser sur mon chapitre. C'est un triste emploi pour l'innocence, que d'avoir sans cesse à se produire & à se préconiser elle-même. Un homme qui croit devoir toute son élévation à la vertu, a honte d'être obligé de lui associer tout autre moyen indigne d'elle, cependant il éprouve en mille occasions, que si le hasard & l'industrie ne prêtent pas la main à la vertu, elle n'a point toute seule assez de force pour le sauver de la haine, & même du mépris public. Je me déterminai à la fin sur tant d'avis réitérés, à écrire une lettre au Roi. Sa Majesté ne s'étoit encore fixée,

1605. par un séjour un peu long, dans aucune de ses maisons. Elle avoit consumé les mois de Janvier & de Février, en voyages & en séjours de peu de durée, à Saint-Germain, où elle alloit voir ses enfans, & à Monceaux, & actuellement, c'est-à-dire, le treize Mars, qui est la date de ma lettre, elle étoit à Chantilly. Je ne transcrirai point ici cette Lettre, parce que je n'ai aucune tache de crime à effacer, & que n'ayant même aucun fait particulier à justifier, elle ne renferme que des assurances générales d'innocence, & des raisons tout-à-fait simples; mais qui devoient n'en être que plus convaincantes.

Je faisois observer à Sa Majesté, que pendant vingt-deux ans, sur les trente-trois qu'il y avoit que j'étois à son service, n'ayant presque rien reçu d'elle, quoique j'y eusse fait d'assez grandes dépenses, & n'ayant jamais voulu m'en séparer, lorsque l'épuisement où je m'étois mis, & la raison d'un honnête établissement ailleurs, auroient pû du-moins colorer cet abandon; il n'étoit pas croyable que je voulusse le faire aujourd'hui

que je m'en voyois si généreusement récompensé ; que ma fortune ne pouvoit plus faire autre chose que croître, & lorsque tant de bienfaits que je recevois de mon Roi chaque année, d'une maniere toute gratuite, ne m'attachoient pas moins à sa personne, que mes charges & mes emplois ; qu'il n'étoit pas croyable, dis-je, que je voulusse m'exposer à me voir ôter une partie de tout cela, par la même main qui m'en avoit comblé, & le reste, par les revers de la fortune ; que je défiois tous mes ennemis d'alléguer contre moi aucun corps de délit, que je ne fisse évanouir d'une seule parole, dès que Sa Majesté voudroit bien me le communiquer ; que tout se réduisoit à de pures possibilités, sur lesquelles elle étoit trop judicieuse, pour condamner personne, sous quelques couleurs de supposition, de vrai-semblance, d'imputation, de calomnie, & même de louange, qu'on les lui présentât ; que laissant tout cela à part, je la priois de ne se rendre qu'aux preuves qu'on lui fourniroit ; que j'attendois là sans crainte mes ennemis, & me soumettois sans répugnan- 1605.

ce à toute la rigueur de la loi, & à
95, tous les effets de sa colere, s'ils pouvoient par ce moyen, me rendre le moins du monde coupable, très-sûr que si dans le grand nombre d'emplois que j'exerçois, il se trouvoit un seul reproche, qu'on pût me faire avec quelque fondement, ce ne seroit en rien de ce qui peut intéresser l'honneur & la fidélité; mais tout au plus, en ce qui tombe sur l'insuffisance & le défaut de lumieres; que sur ce dernier point, sans que Sa Majesté prononçât, elle n'avoit qu'à me dire un seul mot, pour me faire tout résigner entres ses mains, parce que je préférois l'obscurité d'une vie privée, avec la conservation de ses bonnes graces, à l'éclat des dignités les plus recherchées, si le malheur d'encourir sa haine y étoit attaché.

Il me fut aisé de comprendre, par la réponse que fit Sa Majesté à cette lettre, qu'on ne m'avoit pas donné de faux avis. Le terme d'*ami* y étoit retranché, & avoit fait place à celui de *mon cousin*. Elle n'étoit point écrite de sa main, quoique courte. Il y regnoit un air de circonspection & de réserve,

qui ne lui étoit pas ordinaire ; nul mot de consolation ; le Roi se contentoit de m'y marquer d'une maniere succincte & froide, que je n'avois rien à faire que de laisser parler le monde, & continuer à le bien servir. Je feignis pourtant d'en être satisfait, & après avoir fait ce que je devois, mon innocence me persuada que je devois m'abstenir de tout air trop empressé. J'attendis que Sa Majesté voulût bien m'en parler, & je continuai à agir comme à l'ordinaire. 1605.

Le Roi quitta Chantilly au bout de six ou sept jours, parce que sa présence étoit nécessaire à Paris. Il commençoit à prendre du goût pour cette maison, d'où il m'avoit encore mandé, qu'il se portoit au mieux, comme je le connoîtrois à son visage ; qu'il y mangeoit & dormoit bien, ne se levant qu'à sept heures, quoi qu'il se couchât à dix ou onze. Je m'attendois du moins, qu'il me parleroit de ma lettre, lorsqu'il seroit venu à Paris, cependant il ne m'en ouvrit pas la bouche, quoiqu'il y séjournât huit jours entiers, & que pendant ces huit jours, je l'entretinsse quatre matinées de suite sur toutes sortes d'affaires, en nous pro-

menant dans les Tuileries, en pré-
1605. ſence, à la vérité, de Villeroy & de Sillery. Il nous donna ſes avis & ſes ordres, ſur tout ce qui lui fut propoſé, & il prit enſuite le chemin de Fontainebleau, où il tint la même conduite dans toutes les lettres qu'il m'écrivit le reſte de Mars, ſur les affaires générales & particulieres.

C'eſt en cet endroit, comme je l'ai marqué il y a un moment, qu'on ſuppléa ce qui manquoit encore aux diſpoſitions de Sa Majeſté, pour réſoudre ma perte; & comme elle y paſſa Avril & Mai entiers, on eut tout le tems néceſſaire pour cela, & les choſes furent pouſſées au point où on vient de le voir. Elles ne pouvoient y reſter plus long-tems, ſans ſe terminer malheureuſement pour moi, ou pour mes parties. La calomnie eſt comme un feu qui s'éteint d'autant plus vîte, qu'il eſt plus violent, lorſqu'on n'a pas ſoin de l'entretenir, & il n'eſt pas auſſi facile qu'on le penſe, de ſoutenir long-tems une calomnie, ſur-tout auprès des Princes, qui ſe conduiſent par principes. S'ils ſont d'un eſprit vif & bouillant, comme

l'étoit Henri, leur imagination remuée les jette d'abord fort loin du but; 1605.
mais jamais si loin, que la raison ne les ramene, & si c'est de ceux-là, qu'on a à essuyer les plus violentes bourasques, il ne faut en appréhender en récompense, ni prévention opiniâtre, ni retours imparfaits, ni calmes trompeurs. Voilà ce qui me faisoit attendre plus tranquillement que je n'aurois fait, l'issue d'une affaire si mêlée, & sans rien déranger, soit dans ma façon de me comporter à Paris, soit dans les voyages courts, que je faisois de tems en tems à Fontainebleau, comme auparavant. Tous mes amis ne comprenoient rien à cette tranquillité, & ils n'en étoient pas capables eux-mêmes, quoique si peu allarmés sur mon crime prétendu, qu'ils m'auroient tous volontiers servi de caution. Ils paroissoient surpris des procédés de Sa Majesté à mon égard, ils ne pouvoient s'en taire à la cour, & peut-être taxoient-ils secrettement ce Prince d'injustice. Tous les bons offices de véritables amis, & de parens affectionnés, je les ai reçus en cette occasion [illegible] la maison de Lorraine.

Enfin ce que j'avois toujours espéré, arriva; c'est que le Roi, voyant que rien de tout ce qu'on avoit avancé contre moi, ne se vérifioit, commença à craindre d'avoir été un peu trop vîte. Il s'arrêta sur mes services passés, sur ma conduite présente, & sur ma lettre. Il fut frappé de tout cela, & souhaita de retenir ce qui lui étoit échappé, ne trouvant rien de si juste, que la priere que je lui avois faite, de s'éclaircir du moins avant que de me condamner. Un jour que j'étois à Fontainebleau, il m'envoya, sous prétexte de quelques affaires; La-Varenne, d'Escures & Béringhen, croyant que j'allois leur faire confidence de toutes mes peines, excepté sur les affaires, je ne leur dis pas un seul mot. Villeroy & Sillery vinrent ensuite de la même part, & à même intention; je le connus, lorsque je vis qu'ils n'avoient à me parler que d'une affaire de si peu de conséquence, qu'elle ne valoit pas la peine qu'ils se donnoient, c'étoit une dépêche d'Ancel (9), qui faisoit les affaires de

1605.

(9) Guillaume Ancel, maître d'Hôtel chez le Roi, résident à Vien[illegible]

France à Vienne, Je les traitai comme les précédens. Ils avoient ordre 1605.
d'avancer, & de me tirer, à quelque prix que ce fût, l'aveu de mes sentimens, sur le traitement que je recevois de Sa Majesté. On va juger s'il s'acquittoient de leur commission loyalement, & en bons pacificateurs. Laissant-là les affaires, ils firent tomber la conversation, sur la difficulté qu'il y a à servir les Princes à leur gré, sur les déboires auxquels on est de tems-en-tems exposé, & sur la peine que fait une calomnie à un homme d'honneur. Ils firent entendre ensuite plus clairement, qu'un Ministre n'étoit pas à couvert de tout cela, sous le Roi régnant.

Je voyois bien qu'en parlant ainsi, ces deux Messieurs exécutoient à la vérité l'ordre qu'ils avoient reçu ; mais avec un mélange de leur part, qui supposoit en eux une grande envie de trouver l'occasion de réaliser mon crime prétendu, en faisant leur rapport à Sa Majesté. Parler comme eux, eût été une insolence, & se taire, une fierté criminelle. Je répondis tout doucement, que je ne doutois pas

1605. qu'il n'y eût des Princes, tels qu'ils venoient de le dire : mais que le Roi étoit un Prince trop bon & trop juste, pour traiter de la sorte des serviteurs, qui auroient toujours vécu sans reproche, comme par exemple, je croyois l'avoir fait ; que j'en étois si bien persuadé, que quand même je l'aurois entendu de sa propre bouche, je croirois encore que sa langue auroit trompé son cœur. Il y avoit dans ces paroles, dequoi bien déconcerter ces mal-intentionnés commissionnaires. Ils eurent recours à d'autres tours, pour tâcher de m'arracher quelque parole d'aigreur & de dédain, & voyant qu'ils ne pouvoient en venir à bout, ils s'en retournerent rapporter à Sa Majesté, non ce que j'avois dit, mais que je n'avois rien dit du tout, & que je m'étois si bien observé, que quelque chose qu'ils eussent pu faire, contre ma coûtume, je n'avois pas daigné proférer une seule parole. Qu'on juge par-là, de ce que ces deux Messieurs auroient dit & fait, si je leur avois donné le moindre jour à m'entamer. Le reste de cette journée, je ne vis que de pareils messagers ; mais

J'étois bien résolu de n'en parler pas au Roi lui-même, s'il ne m'en parloit le premier; & afin qu'il ne vit aucun changement dans ma maniere d'agir, je me dispofai à repartir le lendemain matin pour Paris, comme je le lui avois dit la veille. 1605.

J'allai me présenter à Sa Majesté, pour recevoir ses ordres, selon ma coûtume. Je le trouvai au milieu des courtisans, qui étoient venus à son lever, se faisant botter dans son cabinet, pour aller à la chasse. Si-tôt qu'il me vit entrer, il se leva à demi de dessus sa chaise, ayant un pied chaussé, m'ôta le chapeau, & me dit *bon jour*, en m'appellant *Monsieur*, tous signes équivoques d'un esprit fâché ou embarrassé; ses termes ordinaires étoient *mon ami Rosny*, ou *grand-maître*; mais la distraction avec laquelle je lui vis frapper l'un contre l'autre ses petits rouleaux d'yvoire, fit que je ne me mépris point, lorsque je jugeai qu'il n'y avoit nulle colere dans son action. Je lui fis de mon côté, une inclination beaucoup plus profonde que de coûtume, ce qu'il m'a dit depuis l'avoir si fort attendri,

qu'il s'en étoit peu fallu qu'il ne vînt
1605. dans le moment même, se jetter à mon cou. Il demeura quelques instans, dans la même rêverie, puis dit à Béringhen, qu'il ne faisoit pas assez beau pour aller à la chasse, & qu'il le débottât. Béringhen surpris de ce changement si prompt, lui ayant répondu un peu imprudemment, qu'il faisoit fort beau. « Non-fait, répliqua Henri » avec un mouvement d'impatience, » il ne fait pas beau tems, & je ne » veux pas monter à cheval, débot- » tez moi ». Après que cela eut été fait, ce Prince se mit à discourir en portant la parole, tantôt aux uns, tantôt aux autres, de chose qu'il croyoit devoir me donner occasion de parler. Voyant que je n'en faisois rien, il prit Bellegarde par la main, & lui dit, « M. » le Grand, allons nous promener, je » veux parler à vous; afin que vous » partiez dès aujourd'hui, pour vous » en aller en Bourgogne ». Il y avoit eu aussi entre eux, je ne sais quel petit débat, où il entroit beaucoup de rapports & de tracasseries de femmes.

Etant sur la porte du petit degré, qui descend au jardin de la Reine, le

Roi appella l'Oserai, & lui dit, comme je l'ai su de l'Oserai même, qu'il prît garde si je le suivois, & que si je tournois d'un autre côté, il ne manquât pas de l'en avertir. Je restai en ma même place, pendant tout le tems que Sa Majesté entretint M. le Grand, sur le chemin qui mene au jardin de la Conciergerie ; mais je remarquai bien qu'elle jetta de fois à autres, les yeux sur moi. Après que Bellegarde eût pris congé du Roi, je m'avançai, & lui demandai si Sa Majesté n'avoit rien à m'ordonner. « Et où allez-vous me » dit ce Prince ? à Paris, Sire, lui ré- » pondis-je, pour les affaires dont » votre Majesté me parla, il y a deux » jours. Et bien, allez, me dit-il, » c'est bien fait ; je vous recomman- » de toujours mes affaires, & que » vous m'aimiez bien ». Je fis la révérence, il m'embrassa, comme à l'ordinaire, & je repris le chemin de chez moi. Je n'étois pas à plus de trois cens pas, que je m'entendis appeller ; & m'étant retourné, je vis la Varenne qui couroit après moi, en me criant, « monsieur, le Roi vous demande ». Ce Prince me voyant revenir, tourna 1605.

» comme je veux vous ouvrir mon
05. » cœur, je vous prie de ne me rien
» déguiser de ce qui est dans le vôtre ».

Je lui en donnai ma parole d'honneur, après quoi, il commença le premier, par me nommer tous ceux qui m'avoient desservi en cette occasion auprès de lui, tant en effets qu'en paroles. Il y en avoit de tout état & de tout âge; quelques uns, aussi anciens serviteurs de Sa Majesté, que moi. Je crois qu'on peut les diviser ici, en sept classes. Je mets dans la premiere, les princes & officiers de la couronne. Dans la seconde, les maîtresses du Roi, avec leurs enfans & ceux qui servoient leurs intérêts & leur passion, à raison de parenté & de liaison : tels étoient Cœuvres, Fresnes, Forget, Puget, Placin, Vallon, &c. la marquise de Verneuil, à la tête de tous. Le dépit des gratifications retranchées, étoit ce qui animoit contre moi ces deux classes. La troisieme étoit composée des partisans de l'Espagne, & des restes de l'ancienne Ligue, pour raison de politique & de principes de gouvernement contraires à ceux du Roi & aux miens. Il y entroit plusieurs membres du con-

ſeil, Villeroy, Sillery, Freſnes, Forget & autres, agiſſans de concert avec les Jéſuites. Je comprends dans la quatrieme, tous les petits-maîtres, favoris de cour, & gens oiſifs, qui chargent Paris d'un poids inutile, auſſi par reſſentiment des graces, que j'empêchois Sa Majeſté de leur faire, & par oppoſition de vie & de conduite d'eux à moi : le nombre en eſt trop grand, & ils ſont trop mépriſables pour ſalir le papier de leurs noms. La cinquieme renferme tous les ſéditieux & les mal intentionnés, gens; à qui l'état floriſſant de ce royaume, la ſage œconomie de Henri, & ſes préparatifs, qui le leur rendoient redoutable, faiſoient conſpirer ma perte. Les financiers & tous autres gens de plume & d'affaires, rempliſſent la ſixieme : on ne ſçauroit les blâmer, de m'avoir voulu beaucoup de mal.

1605.

Je fais une ſeptieme claſſe, d'une autre eſpece de flateurs de cour, inférieurs à ceux que j'ai déjà nommés, donneurs d'avis, qui cherchoient à faire leur cour au Prince, en lui fourniſſant ſans ceſſe de nouvelles idées pour lui rendre de l'argent, gens,

autrefois en place, pour la plus grande
1605. partie, & à qui il ne restoit, de la situation brillante où ils s'étoient vus, que la malheureuse science de succer le sang des peuples, dans laquelle ils cherchoient à instruire Sa Majesté, pour leur intérêt, & par une suite de leur longue habitude à faire du mal. Comme ils virent que ce métier ne leur rendoit plus guere, depuis que le Roi avoit remis dans mes mains seules, la direction de toutes ses finances, ils firent usage d'une autre qualité d'esprit, qui marque en effet à-peu près les mêmes dispositions, c'est celle d'inventer la calomnie, d'assaisonner la médisance, & de servir d'instrument vénal à ceux qui n'osoient, ou ne vouloient pas paroître dans les libelles satyriques, dont la cour se trouva innondée. C'est eux qui composoient, répandoient, ou accréditoient ces méprisables écrits. Le talent dangereux des bons mots & de la raillerie, les faisoit admettre à la compagnie, & entrer dans la familiarité de Henri, à qui la conversation vive & enjouée ne déplaisoit pas. Quoique en garde peut-être contre leurs traits malins, il ne se pouvoit

qu'à la fin il ne s'en laissât effleurer. Quelques uns de ceux qu'il avoit méprisés & chassés dans le commencement, trouverent les moyens de s'en faire écouter. On ne verroit dans cette liste, que des noms si obscurs, qu'ils ne méritent pas d'être tirés de la poussiere, tels qu'un Juvigny, Parasis, Le-Maine, Beaufort, Bersot, Longuet, Chalange, Versenai, Santeni, &c. si Sancy, qui mérite encore d'être placé à la tête de ces honnêtes gens, n'avoit achevé de se deshonorer par ce vil métier, qui lui servoit à retarder sa ruine, après que sa folie & ses profusions ne lui eurent plus laissé de ressources. Il en étoit à vendre ses bagues, il les offrit à Sa Majesté, qui pour ne pas les laisser sortir du royaume, m'ordonna de les acheter (10). 1605.

)10) M. de Sancy a eu le malheur de se voir traiter dans tous les écrits des Calvinistes de ce tems-là, de la maniere du monde la plus cruelle, sans l'avoir guere mérité autrement, que par l'abjuration qu'il fit de leur religion. Joseph Scaliger parle de lui, comme d'un fanatique plein de vertiges, &c. Il est juste de ne pas lire toutes ces accusations, ni toutes ces injures, sans avoir à la main l'apologie de sa conduite, composée par lui-même. Elle se trouve dans les

1605. Après les noms des auteurs, le Roi m'entretint de leurs artifices. Tout ce que l'esprit éveillé par l'envie de nuire, peut imaginer, étoit employé par eux. Par-tout où Sa Majesté portoit ses pas, elle ne voyoit que des avis, des lettres, des libelles, des billets, & autres écrits de cette espece, sans compter les mémoires politiques, qu'on lui présentoit, sous l'apparence de zèle pour l'état, & d'amour pour sa personne. Elle en trouvoit sous sa table, sous le tapis de sa chambre, sous le chevet de son lit, on lui en faisoit rendre par des gens inconnus, on lui en mettoit dans la main, en forme de requête, on en farcissoit ses manches & ses poches. J'y étois représenté sous toutes les couleurs qu'on pouvoit imaginer, & les épithétes les plus odieuses, ne m'étoient pas épargnées, excepté lorsque, par le raffinement de cette louange perfide, dont j'ai parlé, on exageroit à sa

mémoires d'état de Villeroy. *tom.* 3. *p.* 127. Il y prouve entre autres, contre ce que M. de Sully lui reproche ici, que ce fut les dépenses qu'il fit pour le service du Roi, qui l'obligerent à vendre pour cent cinquante mille écus de bagues.

Majesté, mon travail, ma capacité, mon esprit, & mes manieres devenues caressantes pour tout le monde, de brusques & sauvages qu'elles étoient auparavant. Henri m'avoua avec beaucoup de sincérité, qu'il s'étoit si bien laissé surprendre à tout ce manége, qu'il étoit venu au point de perdre entierement la bonne opinion, qu'il avoit eue de moi, & que ces misérables avoient si bien allumé dans lui, le desir de ne rien ignorer de toutes leurs inventions, que dans le tems même qu'il paroissoit las de ce grand nombre de libelles & d'avis, jusqu'à les jetter, sans y faire attention, il ne pouvoit pourtant résister à l'envie de les ramasser ensuite, & de se les faire lire. 1605.

Il falloit que ce Prince fût étrangement prévenu, pour ne pas s'appercevoir que souvent ces écrits ne lui étoient pas moins injurieux qu'à moi, lorsqu'il y voyoit par exemple, que je le rendois avare & injuste à l'égard de ceux qui l'avoient bien servi, auxquels il refusoit ce qui leur étoit légitimement dû, sous ombre de prétendues compensations de vieilles dettes,

On lui imputoit encore une mauvaise
605. timidité de m'écrire sur tous ces sujets, qui ne lui faisoit assurément pas honneur; soit qu'on en fît en lui un prétexte d'avarice, ou une marque de dépendance. C'est par ces insinuations qu'on commença d'abord, & tant qu'on s'en tint-là, le Roi qui n'y voyoit que des sujets de se louer de mon administration, ne m'en sut pas plus mauvais gré : seulement pour fermer la bouche aux critiques, il se contentoit de prendre des sommaires des dettes de l'état que j'avois acquittées, qu'il leur montroit, & moi même, lorsque l'occasion s'en présentoit, je reprenois sévérement ces censeurs trop libres, de ce que, sous ombre d'un prétendu déni de justice, leur dépit les faisoit s'échapper à des discours, dont Sa Majesté pouvoit être offensée. Mais bien-tôt on laissa des imputations si légeres, pour attaquer le fond de l'esprit & du cœur.

Pour se justifier en quelque maniere, de sa facilité à ajouter foi à tant de calomnies, Henri voulut que je jugeasse moi-même, sur les libelles, où elles étoient renfermées. C'eût été

quelque chose de trop ennuyeux, que de les lire tous, ce Prince s'arrêta sur celui que (11) Juvigny lui avoit fait voir il y avoit douze jours, & qu'il avoit rendu public, parce qu'en effet on y avoit ramassé toutes les différentes calomnies répandues en détail dans plusieurs autres libelles semblables, ce qui le rendoit aussi complet, qu'un ouvrage de cette espece peut l'être; il en étoit même un peu embarrassé; mais du reste, écrit avec assez de force de style & de méthode, pour faire juger à Sa Majesté qu'il partoit d'une autre main que de celle de Juvigny, dont il passoit la portée. Le Roi, en le tirant de sa poche, me dit que la lecture que j'en allois faire, serviroit peut-être à lui faire découvrir l'auteur, dont il eût bien voulu savoir le nom. Je le pris des mains de Sa Majesté & je me mis à le lire d'un 1605.

(11) Ce livre avoit pour titre. *Discours d'état, pour faire voir au Roi, en quoi Sa Majesté est mal servie.* « Il couroit secrettement à Paris, dit l'Etoile, écrit à la main, un peu bien libre & hardi, pour le tems, qui ne souffre toutes vérités, où il ne se lit toutefois rien, qui soit contre le Roi & son service; mais bien contre M. de Rosny ».

bout à l'autre, tout haut, en sa présen-
1605. ce. Le lecteur assistera aussi en quelque maniere à cette lecture, s'il le juge à propos, mon intérêt n'est pas de lui rien cacher.

L'Auteur, quel qu'il fût, commençoit (& jamais écrit n'a eu en effet plus de besoin de cette précaution) par s'efforcer de détruire tout soupçon d'envie & de passion de sa part. Les grandes qualités de Henri, le bonheur de la France sous son regne, & la situation avantageuse de ses affaires, faisoit un second préambule, propre à captiver la bienveillance de ce Prince, & plus encore à amener comme naturellement, l'accusation qu'on faisoit contre moi, de me vanter orgueilleusement, que cet état heureux étoit uniquement mon ouvrage. Par-là, encore, on préparoit adroitement la réflexion, qu'il n'est que trop ordinaire à ces ministres si habiles, à ces favoris si puissans, d'ouvrir leur esprit à des desseins, pernicieux au souverain & à l'état. Une foule d'exemples, étalés avec éloquence, finissoit ce tableau.

De-là l'auteur passoit, non à exa-
miner

miner mes actions, ce qui est la seule preuve recevable, mais à critiquer 1605.
mes manieres; & il trouvoit, dans l'accueil gracieux que j'avois tout d'un coup commencé à faire à ceux qui m'abordoient, une preuve sans réplique de ces projets si pernicieux; aussi, disoit-on, tout ce que j'avois déjà mis, par cet extérieur étudié, de personnes dans mon parti, depuis les princes jusques parmi le peuple, étoit innombrable. On essayoit de faire ce dénombrement, qui ne pouvoit qu'être en effet fort considérable, puisque le simple extérieur de politesse, qu'on observe en France avec tout le monde, étoit tout ce qui établissoit ce prétendu crime. M. le prince de Conti & M. le duc de Montpensier étoient à la tête de cette liste, ensuite la maison entiere de Lorraine, puis les autres Seigneurs François; le duc d'Epernon, dont la réconciliation, suivie d'une amitié si vive, étoit traduite sous le nom d'union, formée par une ambition démesurée, MM. de Montbazon, de Ventadour, de Fervaque, d'Ornano, de Saint-Geran, de Praslin, de Grammont, d'Aubeterre,

de Montigny, de Schomberg & au-
1605. tres, que je m'étois attachés étroitement, par la distinction que je faisois de leur personne, par les services continuels que je leur rendois, & par la distribution que je faisois entre eux, d'une partie de ces trésors de Sa Majesté, dont j'étois si avare pour tous les autres.

Comme tout cela ne suffisoit pas encore, pour les vues que l'auteur m'attribuoit, il y joignoit les intelligences que j'avois hors du royaume. Il abusoit d'un mot que le Roi d'Angleterre pouvoit bien avoir dit, mais par compliment, que le Roi de France étoit heureux de m'avoir, pour prononcer sans balancer, que j'avois violé la foi que je devois à mon Prince. Non-seulement Sa Majesté Britannique, mais encore les Etats-Généraux des Provinces-Unies, les ducs de Wirtemberg & des Deux-Ponts, le Landgrave de Hesse, le prince d'Anhalt, le marquis d'Anspack, de Dourlack & de Bade, étoient prêts à prendre hautement & aveuglement ma défense. Le plus petit service que j'avois rendu, étoit taxé sans rémission,

d'intrigue criminelle ; ainsi, tout le corps protestant, François & étranger, m'étoit entierement dévoué, aussi bien que le Sénat Helvétique, gagné par la régularité des payemens & par mes largesses. 1605.

Après s'être, pour ainsi dire, essayé sur des choses qu'on pouvoit du moins colorer de quelque air de vraisemblance, l'auteur, devenu plus hardi, en hasardoit ensuite effrontément de purement fausses & imaginaires. Si on l'en croyoit, je n'en étois plus à de simples intelligences dans les pays étrangers. En faisant passer l'argent de Sa Majesté dans l'Angleterre, les Pays-Bas, l'Allemagne, la Suisse, j'y faisois pour moi-même de cet argent des fonds immenses, afin de pouvoir m'y retirer un jour, & y faire, dans l'occasion, en faveur de la religion réformée, des levées considérables de Suisses, Reîtres, Lansquenets, auxquels, à l'exemple de l'Amiral de Coligny, je mettrois la France en proie. L'auteur, qui sçavoit sans doute qu'un grand détail est la marque ordinaire de la vérité & de la bonne foi, particularisoit cet événe-

nement, comme s'il l'avoit déjà eu sous les yeux. En faisant pour les magasins de Sa Majesté, les achats d'armes, de fer, de cuivre, de plomb, boulets & autres munitions de guerre, j'avois aussi, selon lui, mes magasins particuliers dans les plus fortes villes protestantes, où je faisois déposer une partie de tout cela en mon nom, & pour m'en servir un jour. Je crois que toutes ces personnes se seroient bien applaudies, si avec ce stratagème, ils avoient fait discontinuer au roi ses préparatifs. On concluoit cette piece admirable, par un avis qu'on donoit à Sa Majesté, de ne laisser plus ainsi dans la main d'un seul homme le maniement de tous ses deniers, l'usage de toute son autorité, & l'administration de toutes ses affaires, sans m'associer du moins des personnes qui éclairassent de près ma conduite.

1605.

Pendant cette lecture, Henri m'observoit attentivement. Comme il vit que j'avois lu le mémoire tout entier, comme j'aurois lu l'écrit le plus indifférent, sans dire un seul mot, sans montrer d'émotion, sans même changer de couleur : » Hé bien ! que vous

» ensemble, me dit-il ? Mais vous-
» même, Sire, lui répondis-je, quel- 1605.
» le opinion en avez-vous, vous qui
» les avez lus & relus, & si long-
» tems gardés ? Car pour moi, je ne
» suis pas si surpris de toutes ces pie-
» ces, qui ne sont en effet que des
» niaiseries de gens sots & méchans,
» comme je suis, de voir qu'un aussi
» grand Roi, aussi rempli de juge-
» ment, de courage & de bonté, &
» qui m'a si bien connu, ait pu avoir
» la patience de les lire & de les
» garder si long-tems, de me les
» faire lire tout au loug, & en sa pré-
» sence, & d'entendre tenir tous les
» mêmes discours qu'ils renferment,
» sans du moins témoigner par sa
» colere, la violence qu'il se faisoit
» en les entendant, & faire recher-
» cher les auteurs, pour les châtier
» séverement «.

Après avoir ainsi parlé au Roi, je fis réflexion que je travaillerois plus efficacement à lui rendre la tranquillité, & tous ses premiers sentimens pour moi, en répondant directement & en détail à chacun des chefs d'accusation de mes ennemis, & que

je lui en avois donné ma parole. Je
1605. m'attachai pour cela à chacun des articles du libelle de Juvigny même, que j'avois encore dans les mains. Tous ces calomniateurs, qui n'osent attaquer à découvert, afin de ne pouvoir être pris à partie sur les preuves, ne sont dignes que de mépris; c'est la remarque que je commençai par faire à Sa Majesté. J'opposai aux dicours présomptueux & peu avantageux pour elle, qu'on me faisoit tenir au sujet du gouvernement, les paroles que j'avois si souvent à la bouche, par lesquelles je proposois ce Prince pour modele des grands Princes & des bons Rois. Les exemples des ministres révoltés & des favoris ingrats, ne peuvent rien pour établir l'infidélité d'un homme, qui ne s'est étudié dans cette place, comme je croyois l'avoir fait, qu'à perfectionner ce qu'un sang assez illustre avoit deja mis d'heureuses dispositions en lui. Je défiai qu'on pût jamais en citer un seul, de personnes, soit ami, soit parent, que j'eusse gratifié sans une raison légitime, & de plus, sans un ordre particulier de Sa Majesté. J'appellai de

ces imputations si gratuites de dessein de révoltes & de guerres civiles, à la 1605.
connoissance qu'avoit Henri de mon amour pour ma patrie, de mon attachement à sa personne, du soin de mon honneur & de ma réputation, & des obstacles, qu'en toute occasion j'avois apportés aux méchans desseins des Protestans, jusqu'à me charger de toute leur haine.

Mais encore, quel profit me seroit-il revenu de ces entreprises chimériques, que je ne trouvasse pas actuellement dans le plus grand & le plus honorable de tous les établissemens auxquels un sujet peut aspirer? Quel eût pû être mon but? De me mettre la couronne sur la tête? On ne m'accusoit pas d'être jusqu'à ce point dépourvu de jugement. De la transporter hors la famille royale? Quand il auroit été en mon pouvoir d'en disposer, de qui aurois-je pû faire choix, que de la personne même de celui à qui j'avois consacré tout mon travail & mon service, & sacrifié depuis trente ans mon sang & ma vie? Pourquoi, si cela étoit, ne m'occupai-je encore que du soin de sa gloire, dans ces desseins si

nobles, dont j'étois, sinon l'auteur; du moins seul participant & seul promoteur? En lui ménageant toutes ces alliances avec l'Angleterre & les autres puissances de l'Europe, n'aurois-je pas agi directement contre moi-même, si j'avois eu des desseins préjudiciables à sa couronne ou à sa personne? Comment les ambitieux ont-ils travaillé à la ruine des états, & causé les révolutions? N'est-ce pas en nourrissant dans l'esprit de leur maître, le penchant à la mollesse, aux plaisirs, à la prodigalité, en lui faisant violer toutes les loix, négliger tout ordre, & jetter dans la confusion toutes les parties de l'état? Au lieu que j'entretenois sans cesse Sa Majesté de l'état de ses affaires; je lui montrois l'usage & la destination de tout; je lui faisois pousser l'ordre & l'œconomie, jusqu'à lui reprocher la plus petite dépense inutile; je lui amassois des trésors; je remplissois ses magasins & ses arsenaux; je lui montrois combien tout cela alloit le rendre redoutable à l'Europe. Est-ce là comme on s'y prend pour sapper sourdement, comme font les sujets rebelles, tous les fondemens de la

1605.

puissance du Souverain ? La conduite des Ministres est toujours équivoque par quelque endroit ; je puis dire qu'il n'y avoit qu'à gagner pour moi, en approfondissant la mienne. 1605.

Il ne me fut pas difficile de voir que Sa Majesté sentoit toute la force de ce que je venois de lui dire. Je finis, en la suppliant avec les instances les plus vives, de croire que je ne lui avois rien caché, ni déguisé de tous les sentimens de mon cœur ; je le lui confirmai par ces sermens redoutables qu'elle sçavoit bien que je n'avois jamais faits en vain ; & en l'appellant de ces noms qui avoient été de tout tems l'expression de ce que je sentois de zèle & d'attachement pour ce Prince. Je voulois embrasser ses genoux ; mais il ne le souffrit pas, afin que ceux qui auroient vû de loin cette posture, ne pusse pas croire que j'y avois eu recours, pour obtenir le pardon d'un crime réel. Il me dit que rien ne manquoit dans son esprit, à ma justification ; qu'il se repentoit véritablement d'avoir été si crédule, & qu'il ne se souviendroit de tout ce qui s'étoit passé, que pour mieux sentir l'obli-

1605. gation où il étoit de m'en aimer davantage. C'eſt ainſi que ſe paſſa un entretien ſi néceſſaire à la conſolation de tous deux.

Ceux qui connoiſſent ce que c'eſt que la Cour, jugeront ſans peine de tous les mouvemens qui agitoient le cœur des courtiſans pendant une converſation qui avoit duré plus de quatre heures, & avec quelle attention nos actions & nos geſtes étoient obſervés; car quoiqu'ils ne puſſent point entendre nos paroles, il leur étoit cependant facile d'en connoître le ſujet. La maniere dont Henri m'avoit reçu le matin, & enſuite fait rappeller, la précaution qu'il avoit priſe en commençant à m'entretenir, les papiers qui avoient été tirés, l'air de vivacité & de feu, qui ſe faiſoit appercevoir dans notre démarche & dans toutes nos ſituations, ſuffiſoient de reſte pour les en inſtruire. Chacun attendoit, ſuivant ſes craintes & ſes eſpérances, quel alloit être le réſultat d'un éclairciſſement ſi important.

Henri voulut le leur apprendre lui-même. Après qu'il eut repris ſes

papiers, bien résolu de les jetter tous au feu, il sortit de l'allée des Meuriers, en me tenant par la main, & demanda à tout ce monde assemblé quelle heure il étoit. On lui répondit qu'il étoit près d'une heure après-midi, & qu'il avoit été fort longtems. « Je vois ce que c'est, dit ce Prince, d'un ton qui fit pâlir bien des visages, » il y en a auxquels il a » plus ennuyé qu'à moi. Afin de les » consoler, je veux bien vous dire à » tous, que j'aime Rosny plus que » jamais, & qu'entre lui & moi, c'est » à la mort & à la vie : & vous, mon » ami, poursuivit-il, allez vous en » dîner, & m'aimez & servez, com- » me vous avez toujours fait ; car » j'en suis content. Bien d'autres en ma place n'auroient plus songé après cela, qu'à tirer vengeance (13) de tous ceux que Sa Majesté venoit de me

1605.

(13) Le sieur de Juvigny ou Divigny, gentilhomme françois, auteur du mémoire dont il vient d'être parlé, paya pour tous. » Il fut poursuivi, di- » sent les mémoires » de l'Etoile, en sa » vie & en ses biens, » comme criminel » de leze-majesté, & » pendu en effigie à » Paris, faute de l'o- » riginal ».

faire connoître pour mes ennemis. Je rends graces au ciel de ce que je n'ai pas même le reproche à me faire d'y avoir seulement songé. J'ai soigneusement caché leurs noms à mes secretaires, & on ne les verra point ici. Je supprime de même une partie de ce qui se dit entre le Roi & moi, de peu avantageux pour eux. L'exemple qu'ils m'ont donné du contraire, ne détruira point l'opinion où je suis, que cette sorte de vengeance n'est pas digne d'un grand cœur.

Pour ne laisser aucune inquiétude au Roi sur l'incident, au sujet duquel je suis entré dans le détail de ce grand démêlé, je maniai l'esprit de Grillon, de maniere qu'il consentit enfin à recevoir pour sa charge trente mille écus, de Créquy, auquel, en considération de Lesdiguieres, Sa Majesté avoit donné son agrément (14); ce qui m'attira des remercimens du

(14) Henri IV, quoique très-mécontent du duc d'Epernon, qui s'étoit retiré à Angoulême, & avoit fait de grandes plaintes de l'injustice prétendue, que lui faisoit ce Prince en cette occasion, voulut pourtant que M. de Créquy allât trouver son

beau-pere & du gendre. Crequy vint me les faire en personne, & il les accompagna de mille assurances de reconnoissance & d'attachement. Lesdiguieres m'écrivit de Grenoble, & renchérit encore sur les termes dont Créquy s'étoit servi. La parenté qui étoit entre nous, se joignant à ce nouveau motif, il n'y a personne qui ne s'attende de nous voir après cela intimement amis; cependant personne ne m'a aussi facilement abandonné, ni rendu de plus mauvais offices, après la mort de Henri, que ces deux hommes. La reconnoissance n'est pas une vertu de courtisan. 1605.

Le cœur de Henri ayant pu être entamé une fois, il n'étoit pas impossible d'y rouvrir la même blessure; c'est tout ce qui soutint mes ennemis dans le désespoir que leur causa

colonel, à cent lieues de Paris, pour prêter le serment entre ses mains, prendre son attache pour ses provisions, & recevoir ses ordres pour son installation. Le duc d'Epernon le fit languir quelques jours à sa suite, & le fit même demeurer un jour entier à la porte de sa chambre. *Hist. du duc d'Epernon, pag. 212.*

1605. l'aventure de Fontainebleau. Ils ne tarderent pas à revenir à la charge, & (je n'ose presque le dire) il s'en fallut bien peu, qu'ils ne remissent le Roi dans l'état d'où je venois de le tirer. (15). Mais la chose n'éclata

(15) « Le Roi, » dit le Grain, *liv.* 7. » avançoit le duc de » Sully, ensorte qu'il » retenoit toujours » une grande autorité » sur lui; & qui sait si » ce n'étoit point un » trait de prudence, » de l'exposer ainsi » par le Roi, à la hai- » ne de plusieurs des- » quels il le pouvoit » bien défendre, afin » de lui en faire appré- » hender les effets, » s'il forlignoit à son » devoir ». Cet endroit de nos mémoires paroît présenter d'abord, de quoi favoriser cette conjecture. Je trouve néanmoins plus juste le sentiment de ceux qui ne voyent de la part de Henri IV, aucun artifice dans les soupçons auxquels il se livroit contre le duc de Sully. Mais qu'ils soient feints ou véritables, je trouve encore, après beaucoup de personnes judicieuses, qu'il faut les mettre au nombre des défauts de ce Prince. Dans la premiere supposition, on n'y voit qu'une finesse indigne d'un grand Prince; & dans la seconde, une injustice à laquelle on ne sauroit donner pour excuse, la vivacité d'un premier mouvement, y ayant eu comme une convention entre le Prince & le Ministre, que le premier passeroit tout à celui-ci, du côté du caractere d'esprit ferme, inflexible, incapable de plier, ni de flatter, en faveur d'une fidélité décidée par tant d'épreuves. Cela marque

pas à beaucoup près, comme avoit
fait la premiere, parce que l'éclair- 1605.
cissement suivit d'assez près. Je ne
ferois ici qu'une inutile répétition ;
c'est ce qui fait que je ne m'y arrête
point. Si mes envieux goûtoient de
tems en tems le plaisir de pouvoir se flatter que je succomberois
sous leurs efforts, ils ne tardoient
pas à être détrompés avec autant de
honte que de rage ; & si de mon
côté j'avois été homme à me plaire
à de pareilles victoires, cette derniere ne fut pas moins complette
que l'autre. Le lendemain du jour où
elle arriva, & c'étoit encore à Fontainebleau que se fit cette explication, le Roi m'envoya chercher de
grand matin, & en me prenant par
la main, lorsque j'entrai dans sa chambre, pour me tirer vers la croisée qui
donne sur le jardin de la Reine, parce
qu'il avoit à me parler secrettement,
il me dit fort haut, en présence de
toute la cour qui y étoit assemblée :

bien qu'auprès des Princes même les plus parfaits, l'accomplissement des devoirs les plus essentiels, ne dispense point de la souplesse, ni de la complaisance.

1605. « Mon ami, vous ne sauriez croire » comme j'ai dormi d'un bon somme » toute cette nuit, pour m'être ainsi » éclairci & déchargé le cœur avec » vous ». Il me demanda si je ne sentois pas intérieurement la même satisfaction. Je le lui assurai, & qu'il trouveroit toujours en moi la même fidélité.

Au milieu d'une faveur si traversée, ce qui me faisoit voir que le cœur d'Henri étoit toujours pour moi, c'est que dans quelque disposition où on l'eût mis par rapport à moi, il n'en interrompit jamais le cours des bienfaits qu'il avoit coutume de répandre sur moi & sur les miens. J'en eus des preuves, parmi les orages même dont j'ai parlé, au sujet de ma fille aînée (16). J'étois

(16) Marguerite de Béthune. C'est elle qui pour se venger de sa fille unique, qui avoit épousé, contre sa volonté, Henri de Chabot, produisit en 1645, un garçon de quinze ans, comme vrai fils d'elle & du duc de Rohan, mort sept ans auparavant. » Plusieurs personnes » dignes de foi, dit » Amelot, qui ont vu » Tancrede (c'est le nom de ce prétendu héritier de la maison

en parole avec les Fervaques, pour le jeune Laval, que Sa Majesté m'avoit ordonné, comme je l'ai dit plus haut, de préférer au duc de Rohan, & la chose étoit sur le point de s'accomplir. Un jour que je me promenois avec ce Prince sur la terrasse des Capucins, au commencement de cette année, il me remit encore sur cette matiere. Il m'apprit que les raisons pour lesquelles il avoit d'abord donné l'exclusion au duc de Rohan, c'est qu'il avoit été proposé par madame sa sœur, à la duchesse de Rohan, & accepté par mon épouse, sans qu'il en eût été informé, & que

1605.

de Rohan) » à Paris, lors du procès, » m'ont assuré que ce » jeune homme avoit » le toupet des Rohan ; c'est-à-dire, » un petit bouquet de » cheveux sur le devant de la tête, & » des traits remarquables du visage de son » pere putatif ». A cette anecdote en tient une autre, par laquelle on prétend que le duc de Rohan avoit voulu acheter du Grand Seigneur le royaume de Chypre, & le donner à cet enfant. On disoit encore que son pere & sa mere ne l'avoient tenu caché, que pour faire épouser à leur fille M. le comte de Soissons, & ensuite le duc de Veymar. Voyez ces curieuses fables dans Amelot de la Houssaye, *art. Béthune, &c. & art. Chypre.*

1605. d'ailleurs monsieur & madame de Fervaques l'avoient tellement sollicité en faveur de Laval, qu'ils l'avoient engagé à me le donner pour gendre, plutôt que le duc de Rohan, qui, à la vérité, n'étoit pas à beaucoup près aussi riche, mais qui avoit l'honneur d'être son parent si proche, que s'il étoit mort sans enfans, comme cela étoit déjà arrivé à la Princesse sa sœur, le duc de Rohan auroit été son héritier pour le royaume de Navarre, & les autres biens des maisons d'Albret, de Foix & d'Armagnac. Il me dit ensuite que pour d'autres raisons, qu'il me communiqueroit, il avoit encore une fois changé de sentiment; que son intention étoit que je rompisse honnêtement avec les Fervaques; qu'il les y avoit déjà disposés; que je retirasse les promesses & les articles dont nous étions convenus; de maniere qu'il parut dans le monde, que c'étoit véritablement moi qui rompois avec eux, & qu'ils n'eussent pas sujet de dire qu'ils avoient refusé mon alliance; qu'il m'ameneroit lui-même le duc de Rohan me faire son compliment, avec la du-

cheſſe ſa mere; que je le reçuſſe comme celui qui devoit être mon gendre dans trois jours, ayant lui-même tout réglé pour ce ſujet; qu'il feroit faire le contrat en ſa préſence, & qu'il le ſigneroit, comme parent des deux côtés. 1605.

Je remerciai Sa Majeſté de l'intérêt qu'elle vouloit bien prendre à ma famille, & de l'honneur qu'elle me faiſoit. Tout fut exécuté de la maniere que je viens de dire, & le Roi donna au marié pour l'habit & le feſtin de nôces, dix mille écus, & autant à ma fille. J'avois marié l'année précédente, Mademoiſelle du Marais, fille de mon épouſe, de ſon premier mariage, avec la Boulaye, fils de celui que Henri avoit fort aimé. Elle ne devoit s'attendre naturellement à d'autre gratification de la part de Sa Majeſté, qu'à celle qu'elle faiſoit ordinairement à toutes les filles de la Reine, ſous le nom de robe de noces, & qui avoit été réglée à deux mille écus. Henri l'augmenta juſqu'à cinq mille, pour ma belle fille; & afin que cette ſomme ne tirât point

à conséquence pour les autres, ce
1605. Prince me manda de Saint-Germain-en-Laye, qu'il falloit l'employer dans un comptant.

Il arrivoit assez ordinairement, qu'après que Sa Majesté avoit appuré les états de ses fortifications & bâtimens, elle me disoit, en présence des officiers employés pour ces parties, qu'on appelloit pour leur communiquer ce qu'il y avoit à faire dans le cours de l'année suivante: » Or-» bien, voilà mes fortifications & » bâtimens résolus: & vous, que fai-» tes-vous à vos maisons »? A quoi lorsque je répondois, comme je ne manquois guere de le faire, que je n'y faisois rien, faute d'argent, il me disoit: » Or-sus, voyons vos plans, » & ce que vous y voudriez faire, si » vous aviez de l'argent «. Il les considéroit, & après m'avoir dit ce qu'il trouvoit à y changer ou à y ajouter, il me gratifioit d'une vingtaine de mille livres, pour les employer à ce qu'il venoit de marquer.

Ce n'est pas que je n'aye souvent reçu des refus de ce Prince; je n'aurai point la vanité de le cacher. Il me

refusa la charge du baron de Lux, que je lui demandai pour mon frere, ou pour la Curé. Il me dit qu'il destinoit à Béthune une charge en Bretagne, qui lui conviendroit mieux; & pour la Curé, qu'il ne trouvoit pas que cet emploi fût compatible avec la lieutenance de sa compagnie de Chevaux-Legers, & avec le gouvernement de Chinon, qu'il avoit déjà. La vérité est qu'il aima mieux en gratifier Ragny, qui pouvoit lui rendre plus de service dans la province. Je lui demandai deux autres graces, dans une même lettre; l'une pour mon neveu de Melun, & l'autre, pour le même la Boulaye. Il me refusa celle de la Boulaye, comme ne l'ayant pas encore méritée par ses services, & m'accorda l'autre; c'est l'abbaye de Moreilles, qui venoit de vaquer en Poitou. Je souffris un autre refus à l'occasion du duc de Rohan, mon gendre, si on doit appeller cela un refus: voici de quoi il s'agissoit. 1605.

Le duc de Rohan étoit gouverneur de Saint-Jean d'Angely, qui avoit pour lieutenant-de-roi Des-

1605.

François d'Alloué Des-Ageaux, ou des Ageols.

Ageaux. Cette lieutenance n'étoi point, comme naturellement elle devoit l'être, à la nomination du gouverneur, mais de Sa Majesté immédiatement, à qui les différentes conjonctures avoient fait juger expédient pour le bien de son service, d'ôter ce privilege au gouverneur, afin que le lieutenant-de-roi de cette ville, qu'on a toujours vu jusqu'ici jouer un rôle important dans les tems difficiles, fût en quelque maniere indépendent du gouverneur, & même en état d'y rendre son pouvoir inutile, s'il ne l'employoit pas à la satisfaction du Roi, & au bien de l'état; ce qui faisoit que ce lieutenant avoit en effet toute la réalité de ce gouvernement, & n'en laissoit au gouverneur, que le titre & l'apparence. Le duc de Rohan avoit fort envie de se faire restituer cette prérogative; il me pria de m'en mêler. La conjoncture étoit favorable, on lui mandoit que Des-Ageaux étoit malade, à n'en pouvoir pas revenir. Quelqu'envie que j'eusse de rendre service à mon gendre; je n'osai en faire ouvertement la proposition au Roi, la chose

avoit trop de rapport avec cette dépendance, où on lui faisoit entendre que je cherchois à mettre toutes les villes protestantes (17); il n'en auroit pas fallu davantage, pour réveiller les soupçons. Je ne voulus d'abord que sonder le gué, ce que je fis assez adroitement, en prenant l'occasion de la maladie de Des-Ageaux, pour pressentir Sa Majesté, sur ce qu'elle pensoit de cette place, & c'est par lettres que je fis cette tentative. Mais je me donnai bien de garde d'aller plus avant, lorsque j'eus reçu la réponse de Sa Majesté: elle me mandoit qu'elle ne prétendoit point renoncer au droit de nommer le lieutenant de Saint-Jean, parce que,

1605.

(17) On voit dans l'histoire de la mere & du fils, *tom.* I. *pag.* 15. que Henri IV refusa au duc de Sully le gouvernement de S. Maixant, qu'il lui avoit fait demander par la Reine, pour lui-même, disant que la prudence ne vouloit pas qu'on rendît un Calviniste maître de cette place, toute petite qu'elle étoit. Si quelque chose pouvoit faire douter de la vérité de ce fait, outre le silence de M. de Sully, c'est la facilité avec laquelle ce Prince lui accorda le gouvernement de toute la province même.

1605. disoit-elle, ce ne seroit, ni M. de Rohan, ni mon gendre, qui seroit toujours gouverneur de cette place ; je lui parlois du maire de cette ville, nommé Pousou, qu'elle continua dans cette fonction, sur mon attestation. Au reste, Des-Ageaux ne mourut point de sa maladie.

Avant que de sortir de cet article de mariage & de parenté, je dirai ce qui arriva à la cour, au sujet de mademoiselle de Melun, ma niéce, qu'on parloit aussi de marier en ce tems-là. Comme elle étoit un parti très-riche & très-considérable, la marquise de Roubais, ma tante, l'ayant fait son unique héritiere, tous les d'Estrées jetterent les yeux sur elle, pour la faire épouser à De-Cœuvres (18). Ils comptoient sur la protection du Roi, ou plutôt ils s'en tenoient assurés. Cœuvres étoit fort agréable à Sa Majesté, & lui touchoit de près, par l'affinité avec ses enfans de la feue duchesse de Beaufort. Ils lui firent proposer la chose,

(18) François-Annibal d'Estrées, marquis de Cœuvres, duc & pair, & maréchal de France.

par

par M. de Vendôme lui-même, à qui le roi promit qu'il m'en parleroit avant que de partir pour Chantilly, Il ne s'en souvint qu'à sa dînée à Louvre-en-Parisis, & il m'en écrivit de maniere à me faire voir qu'il souhaitoit passionnément que l'affaire réussît. 1607.

J'écrivis aux parens de la fille, tous Flamands; mais la réponse qu'ils firent, n'étant pas de ces choses qu'on puisse, ni qu'on doive écrire à son maître, je ne lui en fis point; & lorsqu'à son tour, il m'en demanda la raison; je lui dis simplement que les parens de mademoiselle de Melun n'avoient nullement approuvé cette alliance. Le roi s'imagina que je les faisois parler, & que peut-être je ne leur avois pas même écrit. Je fus obligé de lui montrer les lettres de la marquise de Roubais, du prince & de la princesse de Ligne, de la princesse d'Epinoy, de la comtesse de Barlaymont, des comtes de Fontenay & de Buquoy, qui tous m'en avoient écrit: & Henri vit ce que je n'avois pas voulu lui dire, combien, malgré l'honneur qu'il avoit fait à la maison d'Estrées, ils la te-

1607. noient au-dessous d'eux (19). » Je vois » bien, dit ce Prince, avec quelque » colere, qu'il n'y faut plus penser, » ayant affaire à tous ces glorieux sots » de Flamands, que vous m'avez nom» més ». Effectivement la chose n'alla pas plus loin, Sa Majesté ne s'en étant plus voulu mêler.

(19) La maison d'Estrées est pourtant incontestablement de la plus ancienne noblesse de Picardie: Consultez nos Généalogistes.

Fin du cinquieme Volume.

TABLE GÉNÉRALE
DES
MATIERES
Du cinquieme Volume.

A

Achmet, empereur des Turcs, succede à Mahomet III. Troubles à Constantinople à son avénement, 352.

Ageaux (François Alloué des) lieutenant de roi à Saint-Jean d'Angeli, 445. 446.

Albert (d') cas où des biens de cette maison auroient passé en celle de Rohan, 442.

Alexandre (le pere) Jésuite est un des envoyés pour travailler au rappel de sa compagnie, 97.

Alexandre, fils naturel d'Henri IV, est reçu dans l'ordre de Malte, 350. N. 17.

Alger. voyez *Espagne*.

Amour, combien cette passion est dangereuse pour les princes, 255-260.

Ancel, Guillaume, maître d'hôtel du roi, résident à Vienne, 408. N. 9.

Ancrage (droit d') établi malgré les remontrances de Sully, 61.

Anglicans, Conférences entr'eux & les Puritains, 316.

Angleterre & *Anglois*. Conjuration de quelques Anglois contre le Roi Jacques, 36. Les Anglois profitent de l'interdiction du commerce entre la France & l'Espagne, 296. Voyez *Traité*.

Anspack (le prince d') 426.

Antechrist, Dogme du pape Antechrist proposé au synode de Gap. 66.

Arcenal. Voyez *Sully.*

Aremberg, (le comte d') revient à Windsor, 26. Delais que Jacques lui fait essuyer. Il continue de cabaler à Londres, 35. 36.

Argouges (Florent d') trésorier de la maison de la reine, 182. N. 1.

Armand (le pere) Jésuite, travaille utilement au rétablissement de sa société en France, 378.

Artois (Comtes d') la suzeraineté du comté de Saint Paul disputée entre eux & les comtes de Boulogne, 348.

Aubeterre (N. d') 425.

Aubigné (M. d') 215.

Augustins réformés, institués, 68.

Avignon, contestation sur le pont de cette ville, entre le pape & le roi de France, terminée à l'avantage du roi, 342.

Auvergne (comte d') 64. Procès qu'il perd contre la reine Marguerite pour la succession de Catherine de Médicis, 201. entre avec l'Espagne dans un complot pernicieux contre l'état & la personne de Henri IV. 205. N. 6. Il demande pardon au roi; & reprend encore ses menées avec l'Espagne, 232. Ses irrésolutions & ses terreurs, 235. Sa retraite à Vic, 239. Lettre qu'il en écrit à Sully & qu'il en reçoit, 242-243. Comment il est arrêté, 245. N. 15. Il est condamné, 353. Sa peine est commuée, 357. 358. Il cherche à s'échapper de la Bastille, 360.

B.

Bailleul. Maison 25. N. 2.

Bar, (la duchesse de) sa mort, 90. Particularité sur sa mort, 90. N. 2. Son éloge, 91. N. où inhumée, 91-92. N. Son hôtel à Paris, 93. N. Voyez *Sully.* (Maximilien de Béthune, marquis

de Rosny, duc de)

Bar (le duc de) motif de son voyage à Rome, 92. N.

Barbarie, voyez *Espagne*.

Barlaymont (comtesse de) 449.

Barrault. (Emeric Gobier de) Ambassadeur de France en Espagne, travaille à découvrir la trahison de l'Hôte, 136-143. Trait de fermeté de cet ambassadeur, 136. N. 19. est instruit de la trahison de l'Hôte, 139-140. Il en donne avis à Henri IV. 143. ne croit point Villeroi coupable, 155.

Barreau, voyez *Sully*.

Beaumont (Christophe de Harlay, comte de) 3. Il continue à donner avis de l'état des affaires en Angleterre, 25. Avis utile qu'il donne de Londres, 26-27. Il sert utilement dans l'affaire de la défense du commerce avec l'Espagne, 299. dans celle du traité de l'Espagne avec l'Angleterre, 320.

Beaupré (Saint Germain de) agit dans le synode de Gap, pour faire supprimer le dogme du pape Antechrist, 66-67.

Belin, (Geoffroi de Saint Evêque de Poitiers. Sa lettre justifie le duc de Sully dans l'affaire du collége de Poitiers, 371-379-380.

Bellefonds, est fait gouverneur de Caen, 64.

Bellegarde. Roger de Saint Larry duc de) veille à la sûreté de la Bourgogne contre l'Espagne 402. Ses liaisons avec Sully, 229. Il est mêlé dans les intrigues de la cour, 412.

Bellievre (Pomponne de) 156. Il sollicite le chapeau de cardinal pour MM. de Villars & de Marquemont, 160. L'un des commissaires dans l'affaire de l'interdiction du commerce avec l'Espagne, 297. dans celle de l'acquisition du comté de Saint Paul, 348.

Bergerac, Servi-

ces rendus par cette ville à Henri IV. 72.

Beringhen (Pierre de) 63. 408.

Berſot, l'un des ennemis de Sully à la cour, 419.

Bontems, 95.

Borgia. (D. Inigo de) conduit des troupes Eſpagnoles en Flandres, 46.

Boucault, préſident de la cour des aides de Montpellier. 207.

Bouillon (Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de) ſes brigues à la cour du Palatin à Londres, & dans les aſſemblées des Calviniſtes François, 65-66. 162. 202. & avec Leſdiguieres, 212. Il ſe fixe à la cour de l'électeur Palatin 223-224. promet du ſecours aux Flamands & les trompe, 309.

Boulaye (Charles Echalard de la) 443. 445.

Boulogne (comtes de) Seigneurs Suzerains du comté de Saint Paul, avec les comtes d'Artois, 348.

Bourbon (Alexandre de) *voyez Alexandre fils*, &c.

Bourg (N. Du) Avis qu'il donne de Leſdiguieres, 213.

Briare (canal de) pourquoi, entrepris : commencé, 293. N. 5.

Broc (du) Lieutenant du Prevôt laiſſe échapper l'Hôte, 147.

Brock, (George) eſt mis à mort par ordre du Roi Jacques, 36. N. 6.

Brunſwick (duc de Lunebourg) 25.

Bufalo. Cardinal. nonce du pape, 299. 305. 320. eſt inſtruit des deſſeins de Henri IV. 331.

Buquoy, (comte de) refuſe l'alliance du marquis de Cœuvres pour mademoiſelle de Melun, 449.

Buzenval (Paul Choart de) Amitié qu'a pour lui le conſeil des Provinces-Unies, 309.

C

CAdſant (Iſle de) la priſe, 306.

Calignon. (N. de) admis au conſeil ſur le rétabliſſement des Jéſuites, 98. à celui pour la vérification

des rentes, 279.
Canada. Colonie qu'on y envoie, 87.
Canaux, pour la jonction des rivieres. Combien utiles, 275-277. N. 1.
Canaye, (Philippe de Frêne) ambassadeur à Venise. 339. 340.
Capucins (Les) brouillent les Protestans avec les Catholiques chez les Grisons, 337.
Capucines, instituées, 68.
Cardinaux François promus, 160.
Carmes-Déchaussés, établis en France, 48.
Carmelites, instituées, 68.
Caron (Le) agent des Provinces-Unies à Londres pour la paix, 317.
Castille, receveur général du clergé, est accusé de malversation, 272.
Catherine de Médicis. Ses dispositions testamentaires en faveur de ses filles; valeur de sa succession, 201.
Catholiques des ligues Grises tiennent leur assemblée dans la ville de Bade, 338.
Caumartin (Louis le Fevre de) est appellé au conseil sur le rétablissement des Jésuites, 98. commissaire dans l'affaire de l'acquisition du comté de S. Paul, 347.
Cazal (Alphonse) député par l'Espagne à l'assemblée des ligues Grises à Coire; y échoue; 340-341.
Cecile (Guillaume) s'oppose qu'on donne du secours aux Etats Généraux, 4. Il continue à appuyer le parti Espagnol, 34-37. Il se déclare enfin malgré lui pour le traité d'alliance entre la France & l'Angleterre, 39.
Chambre de Justice, établie 381.
Chambre des Comptes, s'oppose à la vérification des rentes, 279.
Chantilly. Séjour ordinaire de Henri IV, dans le printems, 126. 161.
Charité Chrétienne, (Hôpital ou maison de la) donnée

aux soldats invalides, 287. N. 3. Sa fondation primitive, 288. N.
Charlemagne, empêcha que les ordres religieux ne se multipliassent trop en France, 351. N. 1°. *pag.* 352.
Charles V, roi de France, son regne proposé pour modele d'un bon gouvernement, 291. N. 4.
Chastes (Aimar de) employé dans l'affaire de l'interdiction du commerce avec l'Espagne, 297.
Château-Guay (madame de) maîtresse du comte d'Auvergne, 240.
Châteauneuf (Charles de l'Aubepine, marquis de) appellé au conseil sur le rappel des Jésuites, 98. est du conseil pour la vérification des rentes, 279.
Clément VIII, s'intéresse pour le rappel des Jésuites en France, se plaint du synode de Gap, & établit plusieurs ordres religieux, 68. Promotion de cardinaux, dans laquelle il a égard aux recommendations du duc de Sully, 159-160. Il s'emploie pour la conclusion du traité de commerce avec l'Espagne, 299. Il favorise les desseins de Henri IV, contre l'Espagne, 331.
Clergé de France se déclare contre les Jésuites, 114.
Cochefilet (maison de) distinguée, 15. N. 2.
Cœuvres. (François Annibal d'Estrées, marquis de) motif de sa haine pour le duc de Sully, 416. Pourquoi il ne put obtenir mademoiselle de Melun en mariage, 448-449.
Come, fort bâti sur ce lac par les Espagnols, cause de troubles, 335.
Commerce. Edits ruineux pour le commerce accordés par Henri IV. 50. 284. Combien lui est utile la jonction des rivieres, 275-276. N. 1. & la construction des chemins royaux, 276. N. Interdiction du commerce avec l'Espagne, 284. Suite de cette af-

faire, 204. rétabli par un traité de commerce, 297-298.

Conchine ou *Conchini*, 176.

Condé (Henri II de Bourbon, prince de) se joint aux séditieux, 162.

Connétable de Castille passe en France; extrait de son compliment à Henri IV, sur l'accord entre l'Espagne & l'Angleterre, 321-322.

Conseils Extraordinaires. établis, pourquoi, 267-268.

Constant, 215.

Constant, courrier du cabinet, 377.

Conty. (François de Bourbon, prince de) 425.

Conversations, entre Henri & Sully à son retour de Londres, 23-24. sur la soie & les manufactures, 74-75. contre le rappel des Jésuites, 105-106. sur les dépenses de ce Prince & ses chagrins domestiques, 162-168. entre Sully & la marquise de Verneuil sur sa mauvaise conduite, 249-254. N. 17-18. Grande & importante conversation entre Henri & Sully, dans laquelle ils se raccommodent, 411-418.

Cotton (Pierre) employé pour le rétablissement de la société en France, 97. Il rend visite à Sully, 130. Traits de sa vie, 119. N. 12. & de l'amitié de Henri IV, pour lui, 120 N. Il s'unit aux courtisans contre Sully, 366. 367. Grand démêlé entre Sully & lui, au sujet du collége de Poitiers, où il est convaincu de calomnie, 368-380. [illegible] sont raccommodés, 382. Il dessert Sully dans l'affaire de Grillon, 398.

Cordier (N. le) donne avis du complot de d'Entragues pour tirer le comte d'Auvergne de la Bastille, 361-362.

Courtisans flattent Henri IV, sur son amour pour mademoiselle d'Entragues, 357. cabalent avec les Jésuites, contre Sully, 365. Courtisans qui tenteient à

faire disgracier Sully, 416-419.

Crequy (Charles de) est fait mestre de camp du régiment des gardes, 436. N. 14.

Creveœur Montmorenci est déchu de son gouvernement de Caen, 64.

Cuman, entrepreneur des manufactures, 74.

Cusco. (roi de) Sa promesse au conseil de Madrid, 41.

D.

DAnemarck (Anne de) reine d'Angleterre, 15-25. Son arrivée à Londr[illegible]3. Elle y change tout d'un coup de manieres & de politique, 33.

Darius. Trait de ce prince & de Zophite, 89-118.

Dauphin (Monsieur le) est mené à Fontainebleau, 351.

Desbordes, député général des Protestans, 67. N. 13.

Descartes vient en France, 141.

Deux-Ponts. (Jean II, Duc de 426.

Domaine du Roi. Abus à corriger dans cette partie, 273.

Doria (Charles) commande les galeres d'Espagne dans la Méditerrannée, 4.

Dourlack (Prince de Bade) calomnié d'intelligences criminelles avec Sully, 426.

Drouart, destitué de son emploi, 282.

E

ECluse. (L') siége & prise de cette place, 307-311. N. 8.

Edits. Petits édits accordés aux particuliers, dommageables au commerce, 284.

Enhalt. (Prince d') calomnié d'intelligences criminelles avec Sully, 426.

Entragues. (François de Balzac d') Suite de ses brigues, 202. se fait donner le bâton de maréchal de France, 232. N. Il est arrêté, 246. Anecdotes sur les amours de ses filles, 260. N. 20. A quoi condamné, 253. Sa peine est commuée, 358. Il écrit

un mémoire pour sa justification, 361. est contraint de subir un interrogatoire, 362.

Epernon. (Jean-Louis de Nogaret de la Valette, duc d') traité favorablement par Henri IV, 262. Chute malheureuse qu'il fait 228. Ses liaisons avec Sully, 425. Affaire pour la mestre de camp des gardes entre lui, Sully & Grillon, 394. terminée, 436. Son hauteur avec le marquis de Crequy, 436. N. 14.

Epinoy, (Hyppolite de Montmorency, princesse d') refuse son consentement au mariage du marquis de Cœuvres avec mademoiselle de Melun, 449.

Escures. (Pierre Fougeu d') 203. 230.

Espagne & *Espagnols*. L'Espagne entre dans la conspiration des Milords, contre Jacques & autres brigues, 126-127. tente à s'emparer de la *Barbarie*, & peut-être d'*Alger*, 41. Sa flotte est battue par les Hollandois, 40. suite de la guerre dans les Pays-bas, 45. Part qu'a le conseil de Madrid dans la trahison de Nicolas l'Hôte, 136. Commerce est interdit avec l'Espagne, 284. Suite de cette affaire, 294. Suite de la guerre dans les Pays-Bas. Dépenses qu'elle coûte à l'Espagne, 306. Les Espagnols entament un accord avec l'Angleterre, 312. qui est enfin conclu, 319. Origine de la grandeur de cette couronne, 325. Places dont elle s'empare, 371. Commencement de ses différens avec les Grisons, 337.

Estrées. (d') maison, 450. N. 19.

Etoffes. Etablissement des manufactures d'étoffes de soie, 74. Considération sur cette matiere, 80-81.

F.

FAy (Bac de) 150.

Ferrier, ministre Protestant, l'un des séditieux, 67.

Ferriere (La) Calviniste mal inten-

tionné ; 220.
Fervaques (l'André d'Alegre, comtesse de) cherche à marier son fils à mademoiselle de Sully, 65. fait rompre ce mariage, 441.
Finances & *Financiers*, & Gens de plume, leur haine contre Sully, 417. Luxe & magnificence des gens d'affaires, 82. Divers opérations sur les finances, 271-276. 282.
Fleche (la) château donné aux Jésuites, 325.
Flessingue. Haine de ses habitans contre les Anglois, 317.
Forget, l'un des ennemis de Sully à la cour, 416.
France. Fertilité & autres avantages de ce royaume, 76-77.
Francheses (D. Juan-Idaique). Ses correspondances avec Nicolas l'Hôte, 135.
Fresnes, motif de sa haine contre Sully, 416.
Fuentes (Comte de) continue à cabaler contre la France, 45. Il échoue à l'assemblée de Coire, 340.

G.

Gap, Synode où les Calvinistes proposent le dogme du pape antechrist, 66-67.
Geneve, entreprise sur cette ville, manquée par le duc de Savoye, & suivie d'un traité de paix, par la médiation des Suisses, 43.
Giez est du complot de d'Entragues pour tirer le comte d'Auvergne de la Bastille, 361.
Gonthier (le pere) Jésuite. Son caractere, 97. il sollicite des lettres du roi pour leur établissement, 366.
Gramont. (Antoine II de) 425.
Grande-Bretagne, Nom donné à trois royaumes réunis sous le nom d'Angleterre, 316-316.
Gras, (Le) trésoriers du conseil pour la vérification des rentes, 280.
Grey (Milord) cons-

pire contre le roi Jacques, 36.

Grillon. (Louis Berton de) aventure à charbonnieres, qui le rend ami de Sully, 384. N. 8. Traits sur son caractere, 384. Affaire pour la mestre de camp des gardes entre Sully & lui, met ce ministre à deux doigts de sa perte, 391. Traits de son humeur fantasque & arrogante en parlant au roi, 392. L'affaire de mestre de camp est terminée, 435.

Grisons. Origine de leurs différends avec l'Espagne, 337. Suite de cette affaire : ils se déclarent contre l'Espagne, 341.

Guillouaire, agent du comte de Soissons, 347.

Guise. (Catherine de Cleves, duchesse de) agrémens de sa société, 173.

Guise. (Charles de Lorraine duc de) aventure entre lui & Grillon, 385. N.

H.

HAn, (Charles du) fermier général des cinq grosses fermes, 283.

Harlay (Achille de) s'oppose au rétablissement des Jésuites, 98. N. 4.

Hebert. (Charles) continue ses brigues à Milan, 45.

Henri IV. Faute de ce prince de n'avoir pas donné carte blanche à Sully, 2. Formule de traité d'alliance entre lui & le roi d'Angleterre, 8. Ses présens au roi, à la reine & à la cour d'Angleterre, 19-40. Il fait un voyage à Liesse, 21. Caresses de Henri à Sully à son retour de Londres, & entretien public où il le loue & le justifie contre le comte de Soissons, 23. Ses entretiens secrets avec Sully sur l'objet d'une ambassade, 30. Il fait des pensions aux principaux seigneurs Anglois, & au roi, 40. Mesures prises contre les brigues d'Espagne à Londres, 42. Il retracte l'édit qu'avoit surpris le comte de Soissons, & soutient Sully contre le ressen-

timent de la marquise de Verneuil, 51-53. Convention secrette entre le roi, le ministre, & les cours souveraines, sur les petits édits, 53. Il soutient M. de Sully contre le comte de Soissons, 58. 60. Il entreprend de supprimer la chambre des requêtes dans tous les parlemens; parlement où il la supprime, 63. Pourquoi il visite la Normandie, 63. ne passe pas Caen, dont il ôta le gouvernement à Crevecœur Montmorenci, qu'il donne à Bellefonds, 64. tombe malade à Rouen, 64. N. 10. Nouveaux mécontentemens qu'il essuie de la part du duc de Bouillon & des Protestans, 65. & *suiv.* Il donne le gouvernement de Poitou à Sully, 70-71. établit des manufactures d'étoffes de soie: conversation entre lui & Sully à ce sujet, 74-84-86. Il va dîner chez Zamet; sa dépense à la chasse, au jeu & en maîtresses, 86. envoie une colonie en Canada, 87. Jettons que lui présente Sully, 89. Il est touché de la mort de la duchesse de Bar, en porte le grand deuil, 91. le fait porter à sa cour, 92-93. Sa réponse au nonce sur cette mort, 92. N. Il charge Sully de la discussion des effets de cette princesse, 94. dont il dispose, 95. Il travaille au rétablissement des Jésuites, 96-98. Raisons pour lesquelles il les rappelle malgré les raisons & les conseils de Sully, 113-116. auquel il promet toutes sortes de satisfactions de leur part, 118. Il leur donne la Fleche, 125. Séjour de ce prince à Chantilly, 126. Il découvre & poursuit la trahison de Nicolas l'Hôte, 135. Maniere dont il traite Villeroy, 145. Il lui rend ses bonnes graces & le console, 148. N. 22. Il envoie ses cardinaux au conclave, 159. Fréquentes visites qu'il fait à Sully à l'Arsenal;

conversation singuliere sur ses chagrins domestiques, 162. Il se fâche de la fermeté de Sully, 164. lui en fait excuse, 167. lui confie ses déplaisirs sur la reine & la marquise de Verneuil, 167. Lettre de reproche qu'il écrit à la marquise, 168. N. 26. Il lui demande la promesse de mariage, qu'elle lui refuse, 171. Agrémens qu'il trouvoit dans son commerce, 172-173. Défauts & caractere qu'il reproche à la reine, 169. Il ne suit point le conseil que lui donne Sully, 176. & l'engage à employer les voies de la douceur, 180. Il se raccommode par Sully, & se rebrouille de nouveau avec la reine, 182. Il ne peut se résoudre à agir en maître dans sa maison, 185. Sa foiblesse pour madame de Verneuil, dont les artifices mettent Sully en danger de perdre la confiance de Henri IV. 192. Sa santé souffre de ses chagrins, 198. Il fait rendre justice à la reine Marguerite, sur les biens de sa mere, 201. 202. Il travaille à prévenir les complots du comte d'Auvergne avec l'Espagne & les Calvinistes contre lui, 202-205. & projette avec Sully un voyage au midi de la France, que les courtisans font rompre, 208-211. Il envoie Sully en Poitou, 216. se fait rendre la fameuse promesse de mariage, à quel prix, 221. N. 14. Il fait arrêter le comte d'Auvergne, 234-244. Réponse qu'il fait à la comtesse d'Auvergne, 245. N. 15. Il fait aussi arrêter d'Entragues & la marquise de Verneuil, 246. Il ne peut se résoudre à éloigner la marquise, & pardonne, à cause d'elle, aux deux coupables : particularités sur ce sujet, 254. N. 16. Ses amours, 255-260. Galanteries de ce prince, & périls qu'il court en allant voir ses maîtresses, 260. N. 20. Il dépose son argent à la Bastille, 263. Discours qu'il tient en

plein conseil à cette occasion, 265-266. Il entreprend la vérification des rentes, 267-268. établit une chambre de justice, 281. Talens de ce prince pour le gouvernement, 288. Il interdit mal-à-propos le commerce avec l'Espagne ; 294. & répare cette faute par un traité de commerce, dont il récompense le cardinal Bufalo, 297-300. Il continue à appuyer secrettement les Provinces-Unies, 310. communique à Sully le compliment que l'ambassadeur lui avoit fait ; demande à Sully son avis, 320-323. Reception qu'il fait à l'ambassadeur d'Espagne, 330. N. 14. Il s'attache les princes d'Allemagne ; sa réception à l'ambassadeur du duc de Wirtemberg, 332. Il se remet en possession du pont d'Avignon, 342. 346. achete du comte de Soissons le comté de Saint Paul, 346. fait recevoir son second fils naturel dans l'ordre de Malthe, 350. Bâtimens qu'il fait construire pour ses manufactures, 351. Il se rengage avec la marquise de Verneuil; motifs qui l'engagent à pardonner aux comtes d'Auvergne & d'Entragues, &c. 354. 355. Vrais ou faux motifs de cette clémence, 355-360. Il se brouille de nouveau avec la reine, 359. Il accorde aux Jésuites la démolition de la pyramide, 363. N. 4. Il rend justice à Sully dans son grand démêlé avec le P. Cotton, pour le collége de Poitiers, 367. N. 5. Coup d'œil juste de ce prince sur la physionomie, 369. N. 6. Il raccommode Sully avec le P. Cotton, 381-382. & avec d'Epernon, 389. Il se porte à une résolution violente, 395. Sa réponse à Sully, 404. Il reconnoît son tort, & cherche à se raccommoder avec Sully, 408. Explication & conversation intéressante qu'ils ont ensemble, 412. Dé-

fauts dans ce prince de trop aimer la raillerie & les bons mots, 418. & d'ajouter trop aisément foi aux faux rapports, 422. Il rend toute son amitié & sa confiance à Sully, le justifie en présence des courtisans, 433-440. lui fait justice de ses calomniateurs, 438. se brouille & se réconcilie une seconde fois avec lui, 439. Jugement sur cette conduite, 438. N. 15. Il conclut le mariage de mademoiselle de Sully avec le duc de Rohan, 442-443. Présens qu'il fait aux nouveaux mariés, 443. Gratifications & graces qu'il accorde à Sully, 443. Autres qu'il lui refuse pour son frere & pour son gendre, 445-448. Il fait demander mademoiselle de Melun pour le marquis de Cœuvres; & est refusé par les parens, 448-449.

Henriot, comment reçu de M. de Sully, 80. N. 14.

Hesse (Guillaume, landgrave de) 426.

Hospitaliers du pont d'Avignon en divertissent les fonds, 345.

Hoste (Nicolas l') Son caractere, ses intelligences avec les secretaires d'état Espagnols, 135. Histoire de sa trahison, découverte par Rafis, 138. On cherche à l'arrêter, 141. Il se sauve, 147-148. & se noie dans la Marne, 150. Particularités sur cette affaire, 150. N. 23.

J.

JAcques Stuard, roi de la Grande Bretagne, signe un formulaire de traité, 8. Audience de congé; caresses & promesses qu'il fait à Sully, 16-17. Sa haine contre les Jésuites, 18. Présens réciproques, 18. N. 3. Craintes de ce prince sur l'arrivée de l'ambassadeur d'Espagne à Londres, & ses irrésolutions, 25-34-36. Sa clémence dans le châtiment des conjurés contre lui, 36-38. Nouveaux troubles à

sa cour; il chasse les Jésuites de ses états, 36. N. 5. Il envoie à Sully le traité signé, 39-40. Il profite de l'interdiction du commerce entre la France & l'Espagne, 296-297. puis cherche à terminer ce différend, 298-299. se laisse aller à un accord avec l'Espagne, contraire à son traité avec Henri IV, 312-319. Il fait prendre à ses états le nom de Grande-Bretagne : mauvais effet de son esprit de pacification, 319. Il moyenne un traité avec l'Espagne 319-320. effet d'une parole de ce prince à la louange de Sully, 426.

Janissaires (les) obligent Mahomet III à chasser la sultane mere, 47-48. & Sinan Bacha, 352.

Jeannin (René) travaille pour le rappel & le rétablissement des Jésuites, 98. est commis à la vérification des rentes, 279.

Jésuites. Affaire de leur rétablissement. Conseils assemblés sur ce sujet, raisons pour & contre; conditions de ce rétablissement, & autres particularités, 96. *& suiv.* Ils sont justifiés sur leur attachement à la Ligue, 114. recherchent la protection de Sully, 120-121. Réflexions sur ce sujet, & éloge de cette société, 122. N. 13. Sentimens de quelques Jésuites sur la grace, sur l'autorité du pape, & sur la confession, 124. Mémoire contre leur politique, 126-128. Ils brouillent les Catholiques avec les Protestans Grisons; 337. Ils obtiennent la démolition de la pyramide, 363. N. 4. Haine qu'ils portent à Sully, & autres particularités à ce sujet, 365. Ils sont refusés dans la ville de Troyes, 366. Grand démêlé entre eux & Sully, au sujet du collége de Poitiers, 367. *& s.* N. 5. Leurs cabales avec les courtisans contre Sully, 382. 395. 396.

Jettons d'or & d'argent, présentés à Henri IV, par Sully, 89, 90. N. 1.

Jeu. Passion & dépenses de Henri IV pour le jeu, 86.

If (Isle & Château d') Desseins de l'Espagne sur cette isle, 45.

Ignace travaille utilement au rétablissement de la société en France, 97.

Ignorans (Freres) institués, 68.

Indes. Remarques sur un établissement de colonies aux Indes, 87. N. 17.

Invalides (soldats) Etablissement pour eux, 287. N. 3.

Joyeuse (le cardinal de) conseille à Henri IV, de donner le gouvernement de Poitou à Sully, 70. est envoyé à Rome pour le conclave, 159.

Islot (fort de l') construit sur l'Escaut par les Espagnols 318.

Italie. Henri IV s'en attache les princes, 321.

Juvigny ou *Divioni*, l'un des calomniateurs de Sully, 419. Son mémoire, 423. Il est puni, 435. N. 13.

K

KAinlos, s'attache au parti de la France, 33.

L

LAngres refuse de recevoir les Jésuites, 366.

Languedoc. Cette province est un ancien fief de la couronne non aliéné, 344.

Laval (Guy, comte de) On propose de le marier à mademoiselle de Sully, 65. Ce mariage est rompu, 441-442.

Lavardin (Jean de Beaumanoir de) est fait gouverneur du Maine & du Perche, se démet du gouvernement de Poitou en faveur de Sully, 70.

Laurens (André du) médecin de Henri IV, 91. N.

Lenox (comte de) Sully lui fait des présens, 19.

Léonor (la) haïe du roi Henri IV, 179.

Lesdiguieres (François de Bonne de) est accusé d'intelligen-

ces avec Bouillon, 212. remercie Sully d'avoir fait obtenir au marquis de Crequy la meſtre de camp du régiment des gardes, 436.

Libelles ſatyriques contre le gouvernement, communs ſous le regne de Henri IV, 41 .

Ligne (l'amiral, prince de) refuſe mademoiſelle de Melun au marquis de Cœuvres, 449.

Ligue. Faction puiſſante en Europe, ſe conduiſant par les principes de la Ligue, 127. 1 . adoptés auſſi par une grande partie de la cour & du conſeil de Henri IV, 365. Motif de la haine qu'elle portoit à Sully 416.

Loire. Utilité de ſa jonction avec la Seine & la Saone, 275-276.

Lomenie (Antoine de Brienne de) ſecretaire d'etat, 14[illegible].

Londres. Honneur qu'elle fait à Sully à ſon départ, 18-19. Troubles qui y ſurviennent, 35-36.

Longuet, l'un des ennemis de Sully à la cour, 419.

Lorraine (maiſon de) Occaſion où les princes de cette maiſon ont rendu de bons offices à Sully, 407-425.

Lorraine (Charles de) s'accommode avec Henri IV ſur les meubles de la ducheſſe de Bar, 95.

Lune (D. Sanche de) commande un corps de troupes Eſpagnoles en Italie, 46.

Luſſan eſt pardonné, 211.

M.

MAdame (Catherine de Bourbon) ducheſſe de Bar, Sa mort, 90. Particularités ſur ſa mort, ſur ſon caractere, ſur la diſpenſe de ſon mariage, 90. N. 2. Diſcuſſion au ſujet de ſa ſucceſſion, 94.

Mahomet III. On l'oblige de chaſſer la ſultane ſa mere; ſa mort, 47-48.

Maiſſes (André Hurault de) ſe trouve au conſeil ſur le rétabliſ-

sement des Jésuites, 9. L'un des commissaires dans l'affaire du comté de Saint Paul, 34.

Maius ou *Maio*, (Laurent) Jésuite, s'emploie utilement pour le rétablissement de sa compagnie en France, 97. N. Promesse qu'il fait à Henri IV, au nom de la société, 115.

Malicorne se démet du gouvernement de Poitou, 70.

Marais (Mademoiselle du) belle-fille du duc de Sully, mariée par Henri IV à la Boulaye, 443.

Marguerite de Valois. La justice lui est rendue contre le comte d'Auvergne, sur la succession de Catherine de Médicis, 201. N. 5. Eloge de sa modération & de son désintéressement, 202.

Marie de Médicis, reine de France. Ses présens à Sully & à son épouse, 90. Chagrins qu'elle cause au roi par sa mauvaise humeur, sa jalousie, &c. 169-170. Graces qu'elle se fait accorder, 182-190. Sa haine pour la marquise de Verneuil, 183. Elle écrit une lettre de soumission à Henri IV, 184. Ils se réconcilient & se brouillent de nouveau, 185-187. Elle cherche querelle à Sully, 188.

Markham (milord) conspire contre le roi d'Angleterre, 37.

Marquets (des) 95.

Marseille, soulevement qui y arrive sur la défense du commerce avec l'Espagne, 295.

Meuriers cultivés en France, 74.

Meuse. Utilité de sa jonction avec la Saône, 275-276.

Milice. Réglemens pour la milice, 2 7.

Molina, Jésuite, 124.

Mont (du) ou des Monts, envoyé en Canada, 57. N 17.

Montbazon (Hercule de Rohan, duc de) 425.

Montigny (François de la Grange de) 45, 426.

41. & sur les côtes de la Méditerranée, 42. Il fait venir à Madrid les enfans de Savoye, & leur donne les dignités d'Espagne, 44. N. 7.

Piles, gratifié d'Henri IV, 395.

Place de France. Projet & dessein de cette place, 6.

Plessis Mornay (Philippe du) intrigue en faveur de Bouillon, 66. excite les Protestans à la révolte, 204.

Poitou. Le gouvernement en est donné à Sully, 70-71. Valeur de ce gouvernement, 73.

Politiques. Belles réflexions politiques sur le gouvernement, 271. 277. Autres sur la ruine & l'affoiblissement des Etats. 290-291.

Pontcarré est appellé au conseil, sur le rétablissement des Jésuites. 9.

Pont-Courlay, gentilhomme Calviniste. Ses brigues contre Sully en Poitou, 213. employé à la réconciliation de Sully avec le P. Cotton, dans l'affaire du collége de Poitiers, 311.

Porto-Hercole pris par les Espagnols, 331.

Pouges (eaux de) prises avec succès, 200.

Pousou, maire de S. Jeau d'Angely, 44.

Prada, secretaire d'état du roi d'Espagne, 135.

Praslin (Charles de Choiseul, marquis de) 425.

Princes. Devoir des princes par rapport à l'administration de leurs états, 269.

Protestans. Brouilleries entre les Protestans Anglois & les *Puritains*, 37. Les Protestans François tiennent une assemblée séditieuse à Saumur, 66. Ils cabalent au synode de Gap. 66-67. Leur déchaînement contre Villeroy, à l'occasion de la trahison de l'Hôte, 149. Suite des brigues de leurs chefs, 203-204. Leur opposition à Sully dans son voyage de Poitou, 221.

PUGET, trésorier de l'Epargne, 416.

PURITAINS, voyez *Protestans*. Conférences à Londres entr'eux & les Anglicans, 316.

PYRAMIDE élevée sur le sol de la maison de Châtel, est abbatue; particularités sur cette Pyramide, 363. N. 4.

R.

RAFIS. (Jean de Leyré, dit) découvre la trahison de l'Hôte, 138. en donne avis à Barrault, & se sauve d'Espagne, 139. 141. vient en apporter les preuves à Henry IV. 145 & *suiv.*

RALEIGH. (Milord) Il conspire contre le roi d'Angleterre, 37.

REBOURS, commis à la vérification des rentes, 270. 279.

RECOLETS, institués, 68.

REGALE (Droit de) inaliénable, en quoi il consiste. 344-346.

REGNOUARD, correcteur des comptes, employé à la vérification des rentes. 280.

RELIGIEUX & MOINES. Ordres Religieux établis en trop grand nombre par Clément VIII. 68. Autres qui s'établissent en France; 351.

RENTES. Leur vérification, 279.

REQUÊTES (Chambre des) supprimée au Parlement de Toulouse, 62.

RHEIMS refuse de recevoir les Jésuites, 366.

RICHARDOT, (Jean, président de) employé dans l'affaire du traité de commerce entre la France & l'Espagne, 299.

RICHELIEU, (François du Plessis de) cherche à desservir Sully pendant son voyage en Poitou, 213. N. 8. employé à la réconciliation de ce ministre avec le P. Cotton, 281.

RICHELIEU (Cardinal de) a suivi le système politique de Sully, pour l'abbaissement de la maison d'Autriche 134. N. 18.

RICHEOME. (le Pere) Jésuite, dédie un livre à Sully, 383. 384.
ROCHELLE (la) Respects & honneurs qu'elle rend au roi en la personne de Sully, 217.
ROCHEPOT, (Antoine de Sully de la) revient en France 136.
ROHAN. (Henri II, Duc de) son mariage avec mademoiselle de Sully, 64. Ses cabales dans le parti Calviniste, & auprès du roi d'Angleterre, 202. 203. Ses droits à la succession de la maison d'Albret, 443. Il épouse mademoiselle de Sully, 442. 443. *Voyez* ROHAN, (*Marguerite de Béthune, duchesse de*) Gouverneur de S. Jean d'Angely, 445.
ROHAN. (Marguerite de Béthune, duchesse de) son mariage, 64. est célébré, 442. Anecdotes sur le fils prétendu de ce mariage. *Voyez* TANCREDE.
ROQUELAURE, (Antoine de) ami de Sully, 23.
ROSNY. Château & terre appartenant à Sully, 63.
ROUBAIS (Marie de Melun, dame de) refuse l'alliance du marquis de Cœuvres, pour mademoiselle de Melun, 449.
ROVIDIUS (Alexandre) sénateur Milanois, employé dans l'affaire du Commerce entre la France & l'Espagne, 300. 304. N.

S.

SAINT-ANTOINE, (N. de) 19.
SAINT-GEORGE, (comte de) conduit des troupes Espagnoles en Flandre, 46.
SAINT-GERAN (N. de) 425.
SAINT-GERMAIN DE CLAN prend les intérêts de Bouillon contre Henri IV, & Sully, 220.
SAINT-JEAN-D'ANGELY, la lieutenance de roi en est refusée au gouverneur, 445.
SALIGNAC, (Jean de Gontault de) ambassa-

deur à la Porte-Ottomane, 352.

SALIQUE. (loi) *voyez* SULLY.

SANCY. (Nicolas de Harlay de) sa haine pour Sully, ses dissipations, sa justification sur une partie des reproches que lui fait Sully, 410. N. 10.

SANTENAY, l'un des ennemis de Sully, 419.

SANTY, jardinier de la reine, 190.

SAÔNE, Utilité de sa jonction avec la Loire, 275.

SARROQUE, capitaine Flamand, 369.

SAVOYE, (Charles-Emmanuel, duc de) anime l'Espagne contre la France, 42. Il envoie ses enfans à Madrid, 44. Il termine ses guerres avec la république de Genève, 43. Part qu'il a dans l'affaire du Pont d'Avignon, 349.

SAUSSAYE (La) rend service au roi dans le parti Protestant, 220.

SCHOMBERG, (Henri de) Maréchal de France, 426.

SÉDITIEUX (Parti des) leurs cabales en France, 162. Motif de leur haine pour Sully, 416.

SEIGNEURS, ou, grands du Royame. Motifs de leur haine contre Sully, 416.

SEINE. Utilité de sa jonction avec la Loire, 275.

SERVIN. Caractère monstrueux de ce jeune homme, 31. N. 4.

SIDNEY (Milord), est nommé pour recevoir Sully dans Londres, 19.

SILLERY, (Nicolas Brulart de) travaille dans le conseil & à la cour, pour le rappel des Jesuites, 98. d'avis contraire à Sully sur la tolérance des religions, 156. Il brigue le chapeau de cardinal pour Villars & Marquemont contre du Perron & Olivari, 160. employé utilement dans les brouilleries domestiques de Henri IV, 191. obligé de signer le traité de commerce avec l'Espagne, 305. Il est

nommé commissaire dans l'affaire de l'acquisition du comté de St. Paul, 348. se joint aux courtisans & aux Jésuites dans l'affaire de Grillon pour perdre Sully, 398. à qui il tend toutes sortes de piéges, 408. Motif de cette haine, 416.

SINA BACHA, voyez JANISSAIRES.

SOISSONS, (Charles de Bourbon, comte de) blâme indirectement les négociations de Sully à Londres, 23. Il se brouille de nouveau avec ce ministre, sur un édit obtenu par surprise, 50. 51.

SOISSONS. (Hôtel de) 93.

SOL POUR LIVRE converti en augmentation sur la taille, 283.

SOURDIS, (François d'Escoubleau, Marquis de) va à Rome pour le conclave. 159.

SOUTHAMPTON, (comte de) querelle qu'il a avec Grey, 37.

SPA, (Eaux de) prises avec succès, 200.

SPINOLA. (Frédéric) combat naval où il est tué, 41.

STUART. (Maison de) comment la couronne d'Angleterre passe à cette maison, 319.

STUNIGA ou CUNIGA. (D. Balthazar de) est envoyé ambassadeur en France, & est employé dans l'affaire du trente pour cent, 303. N. 6.

SUISSES. Ils se rendent médiateurs entre le duc de Savoye & la République de Genêve, 43. Abus dans la maniere d'acquitter les dettes de la France aux Suisses, 273. Part qu'ils ont dans l'affaire de la Valteline & des Grisons, 337.

SULLY (Maximilien de Béthune, marquis de Rosny, duc de) Bon traitement qu'il reçoit du roi d'Angleterre, 2. Modèle du traité qu'il conclut avec lui, 17. 18. faute de n'avoir point apporté un blanc-signé: succès & éloge de cette Négociation,

6. Dépêches interceptées, 12. Son soupçon contre les commis de Villeroy, 13. Il reçoit à Westminster, son audience de congé, 16. Caresses & honneurs que le roi lui fait : ses présens au roi, à la reine & aux seigneurs & dames de Londres, 19. 20. Il se rembarque : danger qu'il court dans le trajet, son séjour à Douvres, 21. Il vient trouver Henri IV. à Villers Cotterets, accueil qu'il en reçoit : entretien public sur son Ambassade, 22. 23. 28. Entretiens secrets entre Henri IV. & lui, sur le même sujet, 32. Il reprend ses travaux dans les finances, 48. Il fait des représentations au roi sur quantité de petits édits accordés trop facilement, 50. Eloge de sa fermeté, 60. N. 8. Il reçoit & traite le roi à Rosny : accident qui trouble cette fête, 63. Il s'emploie à appaiser les mutineries des Calvinistes, & fait supprimer le dogme du pape antechrist, 66. 68. Il est fait gouverneur de Poitou, 70. Pourquoi il s'oppose à l'établissement des manufactures de soie, 74-76. N. 14. Ses réflexions à cet égard, & principes sur sur le luxe, sur les arts que l'on doit cultiver en France, 77. Ses maximes sur la police, 79. 80. Comment il reçoit les marchands de soie qui venoient lui faire ses représentations, 80. N. 14. Ses plaintes contre les gens de robe, 82. 83. Il blâme les dépenses excessives de Henri pour le jeu, ses maîtresses, &c. 86. s'oppose à la colonie envoyée en Canada, 87. Il présente à leurs majestés les jettons d'or & d'argent, 89. Il est employé à la discussion de la succession de la duchesse de Bar, 94. opine dans le conseil en parlant au roi contre le rétablissement des Jesuites, 100. qu'il

favoriſe enſuite pour plaire au roi, 119-124. Il préſente un mémoire contre d'Oſſat, & invective contre la politique des miniſtres & des courtiſans dévoués à l'Eſpagne, 126-128. Il eſt auteur du ſyſtême politique du cardinal de Richelieu, pour l'abbaiſſement de la maiſon d'Autriche, 133. Il aide à découvrir la trahiſon de l'Hôte, 134. Manière dont il ſe conduit en cette occaſion avec Villeroy, 144. Mémoire qu'il a compoſé pour la tolérance des Religions, 155-157. Converſation ſinguliere où Henri lui confie ſes chagrins domeſtiques, cauſés par la reine & par la marquiſe de Verneuil : fermeté de ce miniſtre en parlant au roi, qui lui fait des excuſes de ſon emportement, 162. Il donne à ce prince un conſeil qu'il ne ſuit pas, 175. 178. & s'emploie à appaiſer ces démêlés : ſon reſpect pour la reine, & déférences de cette princeſſe pour lui, 178-180. Il raccommode le roi & la reine qui enſuite ſe brouillent, 184. Il ne peut inſpirer à Henri la fermeté néceſſaire en cette occaſion : & encourt lui-même la haine de la reine, 187. Sujet de plaintes que lui donne cette princeſſe, 189. Il ceſſe de ſe mêler de ces tracaſſeries, qui l'expoſent à perdre les bonnes graces du roi, 190. 191. & tâche inutilement à engager la marquiſe de Verneuil à ſe ſéparer elle-même de ce prince, 194. Louanges réciproques de la reine Marguerite & de Sully, 202. Il veille à prévenir les cabales des ſéditieux, 203. & cherche à engager Henri à ſe montrer dans les provinces, 208. Il va viſiter le Poitou, 213. Calomnies contre lui, 214-216. Honneurs & reſpects qu'on lui rend. Utilité de ce voyage, 219. 225. Il va viſiter

Saint Jean-d'Angely, Brouage, 219. puis se rend à Thouars; déconcerte les projets de la Tremouille, 220. & s. loue la modération de Clement VIII. envers les Protestans, 223. Services qu'il rend à d'Epernon, 226. Mesures qu'il prend pour faire arrêter d'Auvergne, 233. Lettres qu'il reçoit de lui & qu'il lui écrit, 242. 245. Reproches qu'il fait à la marquise de Verneuil, qu'il est chargé d'interroger, & autres particularités à cet égard, 249. 250. Il ne peut engager Henri IV, à la renvoyer, 255. Anecdote à ce sujet, 255. N. 19. Il fait déposer le trésor du roi à la Bastille : conseil & réglement à ce sujet, 263-265. Ses réflexions sur le gouvernement & le devoir des rois, 268-271. Son mémoire sur les moyens d'augmenter les finances, & de rétablir le commerce 271. 276. entreprend la vérification des Rentes, 279. établit une chambre de Justice : autres réflexions sur la finance, 281. Il garnit Brenol de tout le nécessaire, 284. 285. Il oblige les trésoriers de France à mettre de l'ordre dans leurs comptes, 282. 283. sur la milice; établissement pour les soldats Invalides, 285. Causes de la ruine & de l'affoiblissement des états, 290. Jugement qu'il porte sur le caractere & la politique de quelques-uns de nos rois, 291. 22. Il commence le canal de Briard, 263. s'oppose à l'édit du trente pour cent, & ensuite répare cette erreur par un traité de commerce avec l'Espagne, 294. Ses maximes de gouvernement trop austeres, 291. 292. Il oblige Villeroy & Sillery à signer le traité de commerce, 305. favorise sous main les Flamands, 309. ses conseils à Henri contre la poli-

tique Espagnole, 323. Son sentiment sur la loi *Salique*, & sur les alliances de la maison de France 326. Il fait part au cardinal Bufalo des grands projets de Henri IV, 331. soutient les Grisons contre l'Espagne dans l'affaire de la Valteline, 336. 337. remet le roi en possession de ses droits sur le pont d'Avignon, 342. le détourne de l'acquisition du comté de Saint Paul, 347. 348. cherche à le dissuader sur les bâtimens pour ses manufactures, & sur la trop grande multiplication des moines, 351. voit avec peine la grace que ce prince accorde à d'Entragues & à d'Auvergne, 364. refuse de se mêler de cette affaire auprès de la marquise de Verneuil 355. cherche à appaiser la reine, 359. Il s'oppose à la démolition de la pyramide, 363. Grand démélé entre lui & le pere Cotton, au sujet du collège de Poitiers, 367. N. 5. Il se justifie, 373 - 379. Il se raccomode avec le pere Cotton, 382. Affaire de la Mestre de Camp entre lui, d'Epernon & Grillon, dans laquelle il court risque d'être disgracié; détail sur cet accident, 386. 389. Lettres réciproques du roi & de lui; & services que lui rend dans cette occasion la maison de Lorraine, 404. 407. Artifices & libelles mis en usage par ses ennemis, 416. qui l'accusent d'intelligences criminelles hors du royaume, 425. 426. Il les convainc de calomnie 432 - 434. Il termine l'affaire de la Mestre de Camp à la satisfaction du roi, 436. Ses plaintes contre Lesdiguiers, 437. Il se rebrouille & se raccommode une seconde fois avec le roi, 438. 439. Jugemens différens sur cette conduite, 440. Il marie sa fille au duc de Rohan, 440. 441. & sa belle-fille à

la Boulaye, 445. Il travaille inutilement à faire réussir le mariage du marquis de Cœuvres, avec mademoiselle de Melun, 448. 449.

SULLY. (duchesse de) présens qu'elle reçoit de leurs majestés, 90.

SULTANE (mere de Mahomet III.) chassée de Constantinople par les Janissaires, 47.

T.

TALAMONE, usurpé par l'Espagne, 331.

TAMBONNEAU (le président) commis à la vérification des rentes, 279.

TANCREDE, prétendu héritier de la maison de Rohan, 440. N. 16.

THOU. (Jacques Auguste, président de) opine dans le conseil contre le rétablissement des Jésuites, 98. est commis à la vérification des rentes, 279.

TOLERANCE sur la religion conseillée par Sully, 156.

TOULOUSE. Mécontentement de Henri IV, contre ce parlement, 28. Ses anciens comtes, vassaux des rois de France, 343.

TOURNELLES, Henri IV. établit ses manufactures dans l'enceinte de ce château, contre le conseil de Sully, 85. N. 16.

TRAITÉ entre l'Espagne & l'*Angleterre*, 320. N. 9.

TRÉMOUILLE. (Claude de Thouars, duc de la) Ses cabales parmi les Calvinistes contre l'état, 64. Sa mort 224. N. 10.

TRENTE POUR CENT. (Edit du) publié, ensuite révoqué, 302.

TRÉSOR ROYAL est établi à la Bastille, 264.

TROYES. Les Jésuites refusés dans cette ville, 366.

V.

VALLON, l'un des ennemis de Sully à la Cour, 416.

VARENNE. (Guil-

laume Fouquet de la) employé dans les brouilleries de Sully avec le comte de Soissons, 59. Bons offices qu'il rend aux Jésuites dans l'affaire de leur rappel, 98. Il est député par Henri IV. à la marquise de Verneuil arrêtée, 247. Il se joint aux Jésuites pour perdre Sully, dans l'affaire de la Mestre de Camp, 598.

VAUCELAS (André de Cochefilet, baron de) député vers la reine d'Angleterre, 15.

VELASQUE. (Jean Ferdinand de) ambassadeur Espagnol, cabale contre Henri IV. 35. est employé à l'affaire du trente pour cent, 301. conclut à Londres l'accord entre l'Espagne & l'Angleterre; comment reçu d'Henri IV, 321. 330. N. 14.

VENDOME (César de Bourbon, duc de) Il demande mademoiselle de Cœuvres en mariage & est refusé, 449.

VENTADOUR. (M. de) 425.

VERE. (le colonel) 37.

VERNEUIL, (Catherine Henriette de Balzac d'Entragues, marquise de) Sa haine pour Sully, 55-57. Présent qu'elle reçoit de ce prince, 86. Ses cabales dans le parti séditieux, 162. Ses inégalités, sa mauvaise humeur, 168. N. 26. Elle refuse avec hauteur de lui rendre la promesse de mariage, 171. Elle se met en tête de faire casser le mariage de la reine, 196. & *suiv.* Elle fait accorder la grace à d'Auvergne & à d'Entragues: & en dicte les conditions pour elle-même, 358. Motifs de sa haine contre Sully, 416.

VERS A SOIE, élevés & cultivés en France, 74.

VERSENAY, l'un des calomniateurs de Sully, 416.

VIC (Dominique de) est appellé au conseil sur le rappel des

Jésuites, 98. Employé dans l'affaire du trente pour cent, 302. Ambassadeur chez les Grisons, 339.

VILLA MEDIANA. (le comte de) ambassadeur d'Espagne à Londres, 299.

VILLARS (Jérôme de) archevêque de Vienne, 160.

VILLEROY (Nicolas de Neufville de) opine & travaille pour les Jésuites dans l'affaire de leur rappel, 98. Examen & justification de la conduite de Villeroy en l'occasion de la trahison de Nicolas l'Hoste, 144. Lettres réciproques de lui & de Sully sur ce sujet, 153. 155. Il demande le Chapeau de cardinal pour MM. de Villars & de Marquemont, & est refusé, 160. il signe le traité de commerce entre la france & l'Espagne, 305, conseille à Henri IV. l'acquisition du comté de Saint Paul, 348. se joint aux courtisans pour perdre Sully dans l'affaire de la Mestre de Camp, 398. Piéges qu'il tend à ce ministre, 408. Motif de cette haine, 416.

VITRY. (Louis de l'Hôpital) 239.

UNIVERSITÉ DE PARIS. Elle s'oppose inutilement au rappel des Jésuites, 98.

VRORKYLZEN, travaille au traité de commerce entre la France & l'Espagne, 299.

W.

WATSON, prêtre Anglois, conspire contre le roi Jacques, 36. N. 6.

WESTMINSTER. (Palais de) 16.

WIRTEMBERG. (duc de) 332.

Y.

YVERNÉ, envoyé en Espagne par le comte d'Auvergne, 231.

Z.

ZAMET, (Sébastien) employé dans les brouilleries du comte de Soissons avec